



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

**EXPERIMENTATION DU REVENU
CONTRACTUALISÉ D'AUTONOMIE POUR
LES JEUNES DIPLÔMÉS (RCA-JD)**

RAPPORT D'ÉVALUATION

**CREG (CENTRE DE RECHERCHES EN ÉCONOMIE
DE GRENOBLE) - CENTRE ASSOCIÉ CEREQ
UNIVERSITÉ PIERRE MENDES-FRANCE**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>



Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre d'un appel d'offres public publié en 2011 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE

Intitulé du projet :

EXPERIMENTATION DU REVENU CONTRACTUALISE
D'AUTONOMIE POUR LES JEUNES DIPLÔMES (RCA-JD)

Structure porteuse du projet

Association pour l'emploi des Cadres (APEC)

Nom et Prénom de la personne en charge du projet, Fonction dans la structure : FROGER, Philippe Responsable Développement des Activités « Institutionnels et Partenariats »

Structure porteuse de l'évaluation

Centre Associé Céreq, Centre de Recherches en
Economie de Grenoble, Université Pierre Mendès
France

Nom et Prénom de la personne en charge de l'évaluation, Fonction dans la structure : BORRAS, Isabelle, Ingénieur de Recherches, Directrice du Centre associé régional Céreq

Durée d'expérimentation : janvier 2011- aout 2012

Date de remise du rapport d'évaluation : mai 2013



RÉSUMÉ

Nombreux sont aujourd'hui les diplômés du supérieur confrontés à la précarité et au risque de déclassement en début de vie active. La question de la sécurisation de la transition entre école et emploi se pose donc pour les jeunes issus de l'enseignement supérieur. De nouvelles réponses sont apportées par les politiques de la jeunesse, dont l'expérimentation du Revenu contractualisé d'autonomie - jeunes diplômés (RCA-JD).

Le RCA-JD s'adresse à 500 jeunes diplômés sur six territoires universitaires urbains. Il combine trois leviers de sécurisation des parcours : une allocation mensuelle garantie sur une année d'un montant de 250 euros et dégressive selon les revenus d'activité ; un ciblage sur des jeunes possédant au minimum une licence, inscrits depuis plus de six mois à Pôle Emploi et non indemnisés ; un accompagnement intensif à la recherche d'emploi confié à l'Association Pour l'Emploi des cadres (APEC) en contrepartie de l'allocation. Les jeunes volontaires pour le RCA-JD sont invités à signer un contrat avec l'APEC qui fixe leurs engagements réciproques : le droit à une allocation est conditionné par des obligations de recherche d'emploi. Le RCA-JD vient combler un vide dans le système de protection sociale des jeunes qui, durant la phase d'insertion professionnelle ne bénéficient plus de bourses étudiantes et dépendent de la famille. Il vient renforcer l'offre du service public de l'emploi en direction des jeunes diplômés du supérieur. Enfin, il crée une nouvelle cible des politiques de l'emploi, les jeunes diplômés du supérieur en difficultés sur le marché du travail.

Une évaluation qualitative du RCA-JD a été menée. Elle confirme que la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé est appropriée lorsque le jeune diplômé ne parvient pas à trouver un emploi après quelques mois de recherche infructueuse. De même, le ciblage sur des jeunes en difficulté paraît judicieux, même si là aussi il conviendrait sans doute de faire évoluer les critères d'éligibilité et les processus de repérage afin d'en toucher un plus grand nombre. Sur l'allocation en revanche, l'impression dominante est celle de tâtonnements. Elle a facilité la recherche d'emploi mais a aussi contribué plus largement aux dépenses du quotidien et à la prise d'indépendance vis-à-vis de la famille. Mais les appréciations portées sur son montant sont nuancées. Elles varient selon les représentations de ses finalités. Or celles-ci sont floues. Elle est tout d'abord perçue comme une aide à la recherche d'emploi et au vu de cette finalité le montant est jugé tout à fait correct. Cependant, ses usages pour les dépenses du quotidien confirme que le RCA-JD est bien l'ébauche d'un « revenu d'autonomie » forme de RSA pour les jeunes et pas seulement une aide à la recherche d'emploi.

En tant que revenu, les jugements recueillis dépendent des situations personnelles des jeunes, selon qu'ils vivent chez les parents ou qu'ils ont décohabité pour vivre seuls ou en couple. Ils dépendent aussi des ressources des jeunes. L'allocation est le plus souvent vue comme un complément de ressources satisfaisant pour des jeunes vivant chez les parents ou soutenus par ces derniers, cas qui semble le plus fréquent parmi les bénéficiaires. Mais d'autres propos mettent en avant le caractère faiblement redistributif de l'allocation : versée sans conditions de ressources elle profite en effet parfois à des jeunes qui n'en avaient pas besoin et l'ont épargnée. D'autres propos enfin, soulignent le montant insuffisant pour des jeunes devant assumer leur indépendance, le caractère injuste de la dégressivité pour des jeunes contraints de travailler pour subvenir à leurs besoins.

Dans une perspective de généralisation, il conviendrait de clarifier les finalités d'un tel dispositif, plus particulièrement au regard du type de difficultés auxquelles il apporte des solutions, difficultés financières ou difficultés d'insertion professionnelle.



NOTE DE SYNTHÈSE

Introduction. L'expérimentation du RCA-JD et son évaluation

Les difficultés d'insertion professionnelle sont assez récentes pour les jeunes diplômés du supérieur. Elles résultent des politiques éducatives qui, depuis le début des années 90, ont accru leur nombre sur le marché du travail et, depuis 2009, elles sont aiguisées par la crise qui aggrave la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi. Ainsi, malgré un diplôme « *atout gagnant face à la crise* » nombreux sont les diplômés du supérieur confrontés à la précarité et au risque de déclassement en début de vie active (Calmand, Hallier, 2008, Moncel, 2012). La question de la sécurisation de la transition entre école et emploi se pose donc pour ces jeunes. De nouvelles réponses sont apportées par les politiques de la jeunesse, dont l'expérimentation du RCA-JD.

La loi du 30/12/2009 relative à l'expérimentation du RCA fait suite à une proposition de la commission de concertation sur la politique de la jeunesse lancée par Martin Hirsch, parue dans un Livre Vert (HCJ, 2009). Cette proposition consiste à « *donner à tous les jeunes les moyens de prendre en main leur existence* » et « *soutenir les ressources des jeunes pour accéder à la formation et l'emploi* ». La commission recommande un système cible à moyen terme de soutien aux revenus des jeunes, et, à court terme, le lancement d'expérimentations en guise de tests. Il est suggéré que l'allocation « *intervienne systématiquement dans les périodes stratégiques des parcours des jeunes, pour soutenir les périodes de formation, de recherche d'emploi et d'insertion sociale, dans un cadre d'accompagnement contractualisé* ». Le décret du 31 janvier 2011 fixe les conditions de mise en œuvre avec un premier volet adressé à 5 000 jeunes non diplômés présentant les critères d'éligibilité au Civis (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) et un second volet, adressé à 500 jeunes diplômés du supérieur sur six territoires universitaires urbains (La Défense, Lille, Lyon, Marseille, Montreuil, Toulouse). Ce second volet combine trois leviers de sécurisation des parcours : une allocation mensuelle d'un montant de 250 euros, garantie sur une année et dégressive selon les revenus d'activité ; un ciblage sur des jeunes possédant au minimum une licence, inscrits depuis plus de six mois à Pôle Emploi et non indemnisés ; un accompagnement intensif à la recherche d'emploi confié à l'APEC. En contrepartie de l'allocation, les jeunes volontaires signent un contrat avec l'APEC dans lequel ils s'engagent à suivre les démarches proposées, selon une logique de droits et de devoirs.

Le RCA-JD vient combler un vide dans le système de protection sociale des jeunes qui, durant la phase d'insertion professionnelle ne bénéficient plus de bourses étudiantes et dépendent de la famille. L'enjeu est un basculement de la prise en charge de cette phase de la famille vers l'État (Van de Velde, 2008). Il vient renforcer l'offre du service public de l'emploi en direction des jeunes diplômés du supérieur. A l'exception de l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes diplômés), l'offre de Pôle Emploi, des missions locales, celle de l'APEC lors du lancement du RCA-JD en janvier 2011, est peu adaptée à ces publics. Enfin, il crée une nouvelle cible des politiques de l'emploi, les jeunes diplômés du supérieur en difficulté sur le marché du travail. Si l'insertion professionnelle des jeunes est un enjeu majeur des politiques en direction de la jeunesse, celles-ci s'adressent en effet principalement aux jeunes pas ou peu diplômés.

L'évaluation du RCA-JD a été conduite en 2012. Deux grands objectifs étaient fixés par le cahier des charges : « *apprécier le bénéfice du RCA-JD perçu par les jeunes et son effet sur les trajectoires* », « *porter un jugement sur les conditions de mise en œuvre, les relations avec Pôle Emploi, le contenu de l'accompagnement* ». L'évaluation a débuté en décembre 2011, plusieurs mois après le lancement de l'expérimentation en mars 2011. Il n'y a pas eu d'échanges préalables entre l'expérimentateur et l'évaluateur pour définir de manière conjointe les effets attendus du

RCA-JD et arrêter une méthodologie d'évaluation permettant de les mesurer. Les questions évaluatives formulées dans le cahier des charges ont donc guidé l'évaluation : « *le RCA-JD est-il de nature à éviter les ruptures dans l'accompagnement, les contraintes financières poussant les jeunes à faire des choix d'emploi de court terme et à améliorer l'insertion professionnelle ?* ». Par ailleurs, à la différence de la plupart des évaluations soutenues par le FEJ, la méthodologie préconisée était qualitative du fait notamment de la faible volumétrie (500 places). L'évaluation a combiné trois volets : une exploitation des données de suivi de l'APEC et de l'ASP sur le profil des 276 allocataires, leurs trajectoires et le montant des allocations perçues (*Données APEC*) ; une enquête par entretiens auprès des professionnels de Pôle Emploi et de l'APEC sur les thèmes du ciblage et de l'accompagnement ; un recueil du point de vue des allocataires sur l'utilité du RCA-JD à partir d'une double enquête par questionnaire (*Enquête par questionnaire* : 165 répondants) et par entretiens (40 jeunes interviewés).

1. Le RCA-JD, un dispositif qui manque une partie de sa cible

Le dispositif s'adresse à des jeunes diplômés rencontrant des difficultés à trouver leur premier emploi. Pôle emploi et l'APEC ont coopéré pour repérer les jeunes éligibles et les informer sur leur droit d'accès à ce nouveau dispositif. Pôle Emploi a procédé à des extractions informatisées des listes de jeunes répondant aux critères : posséder au minimum une licence, être inscrit depuis au moins 6 mois à Pôle Emploi, ne pas être indemnisé, et avoir moins de 24 ans à la signature du contrat. Les modes de prise de contact ont varié d'un site à l'autre : invitation ou convocation à des réunions d'information collectives par courrier et/ou mail et/ou téléphone, par Pôle Emploi, l'APEC, ou les deux de manière coordonnée. Mais seulement 276 contrats ont été signés au cours du premier semestre 2011 au lieu des 500 prévus : les ¼ des jeunes ayant 23 ans à la signature, 65% de jeunes femmes, 55 % de jeunes de niveau Bac +3/ 4 et 45 % de niveau Bac +5, plus de la moitié avec un diplôme universitaire, mais aussi des diplômés d'écoles d'ingénieur, de commerce, d'écoles de spécialité. Issus de spécialités variées (sciences et techniques, lettres, langues et sciences humaines, droit, économie, gestion...) quelques spécialités sont cependant surreprésentées : « arts et création », « environnement et écologie », « communication et journalisme », « marketing », « Chimie », « SVT Biologie Chimie » représentent plus de 40 % des allocataires.

Pour les professionnels interviewés, la difficulté à atteindre l'objectif de 500 entrées dans le RCA-JD s'explique essentiellement par le nombre réduit de jeunes réunissant les quatre critères d'éligibilité. Deux critères ont particulièrement suscité des réserves. Le premier est l'âge limite de 24 ans, qui certes permet d'éliminer les jeunes pouvant devenir éligible au RSA (Revenu de Solidarité Active) en cours d'accompagnement, mais élimine les jeunes plus âgés qui auraient eu besoin de ce suivi, et plus particulièrement les sortants à bac +4/5. Il est souvent mentionné que l'association des critères d'âge, de durée d'inscription et de diplôme débouche essentiellement sur des jeunes au parcours sans faute. Le second est l'ancienneté de 6 mois d'inscription comme demandeur d'emploi, critère retenu comme signalant des difficultés d'insertion. En effet, de très nombreux jeunes ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi et le dispositif passe ainsi à côté de ces jeunes qui pour certains en auraient eu besoin.

2. Accompagner des jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi répond à un réel besoin

L'objectif principal de l'accompagnement est de valider le projet du jeune, de définir la meilleure stratégie d'accès à l'emploi et le plan d'action le plus adapté. S'étalant sur douze mois maximum, le dispositif est composé de trois phases suivant un protocole formalisé par l'APEC. La phase 1 consiste à élaborer le projet « premier emploi » (2 mois environ, 6 entretiens en face à face...). La phase 2 vise l'accès au premier emploi (jusqu'à 10 mois, entretiens individuels tous les 15 jours, sessions collectives...). La phase 3 de suivi dans l'emploi dure 3 mois avec 2 ou 3 entretiens. En

pratique, 30 % des jeunes ont été accompagnés moins de 6 mois, 43 % entre 7 et 11 mois et 27 % une année. Le protocole formel, jugé très cadré, a été adapté, mais l'accompagnement est resté intensif. La fréquence des rencontres prévues pour la phase 1 a été respectée : six entretiens (d'une durée d'une heure environ) durant les deux premiers mois. En phase 2, 63 % des jeunes déclarent au moins deux contacts par mois avec le consultant et 92 % au moins un par mois (*cf. Enquête par questionnaire*). Selon les sites, les consultants ont suivi entre 16 et 50 jeunes, soit dans ce dernier cas quasiment un temps plein de consultant notamment en phase 1.

Accompagner ainsi des jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi est perçu comme répondant à un réel besoin, autant par les consultants que les bénéficiaires. Les jeunes expliquent en effet qu'ils étaient en attente d'une aide à la recherche d'emploi, décrivent plusieurs mois de recherche infructueuse, une situation difficile à vivre pour beaucoup. Deux difficultés leur sont communes : ils ne sont pas préparés à la recherche d'emploi et ne savent pas vraiment comment procéder ; ils se sont retrouvés isolés, sans interlocuteur pouvant leur apporter conseil. Avant leur entrée dans le RCA, ils décrivent un accompagnement via Pôle Emploi très limité et pas toujours adapté à leur profil, une méconnaissance de leurs diplômes et des métiers visés par les conseillers de Pôle Emploi. La proposition d'entrer dans le dispositif apparaît alors comme une possibilité de rompre la solitude de la recherche d'emploi et l'accompagnement leur apparaît a priori efficace, d'autant plus qu'il est adapté aux jeunes diplômés du supérieur.

L'accès à un emploi durable, un objectif pas toujours facile à atteindre.

Pour les consultants, c'est le CDD de 6 mois ou le CDI qui marque la sortie, car leur objectif est de réaliser avec le jeune diplômé un travail de qualité, avec pour finalité l'accès à un emploi durable. Cet emploi doit correspondre autant que possible au projet du jeune. Cependant, les consultants soulignent la nécessité de faire prendre conscience au jeune de la réalité du marché du travail. L'enquête par questionnaire révèle que 52 % des répondants (86 jeunes) sont sortis du RCA-JD pour un emploi : qualifié et à temps plein pour 8 jeunes sur 10, durable pour 6 sur 10 (CDI, fonctionnaire, à son compte, CDD > 6 mois). Les trois-quarts considèrent que cet emploi leur permet de se réaliser professionnellement, 60 % s'estiment normalement ou bien payé et 53 % embauchés à leur niveau de compétence. Le retour en formation s'est présenté pour 14 % des répondants (23 jeunes). Cette solution répond à la nécessité de compléter sa formation initiale afin de trouver un emploi, ou correspond à une réorientation professionnelle. Enfin, un quart des jeunes a été accompagné un an sans trouver de solution d'emploi ou de formation.

Un flou sur le critère de sortie administrative du RCA-JD.

Sur le plan administratif existe un flou sur les motifs permettant de renseigner une suspension ou une sortie du RCA-JD. C'est également l'emploi durable, la formation ou une création d'entreprise, qui marquent la sortie du dispositif. Le jeune continue en effet à être accompagné en cas d'emploi alimentaire. Pendant la période d'essai en CDI ou pour un CDD de moins de 6 mois, l'accompagnement comme l'allocation devraient seulement être suspendus et les droits rester ouverts dans la limite d'une année. Mais la manière dont les dates de rupture ont été renseignées dans les données de suivi de l'APEC et de l'Agence de Services et de Paiements varie : date anniversaire de la signature, date de signature d'un CDI ou d'un CDD de plus de 6 mois, fin de la période d'essai ou des 3 mois de suivi dans l'emploi ?

Un suivi régulier, un rôle de soutien et de motivation particulièrement appréciés.

Tous les bénéficiaires n'ont donc pas réussi à s'insérer sur le marché du travail à l'issue de l'accompagnement, mais ils sont nombreux à considérer que le suivi réalisé à l'APEC leur a été bénéfique. Ainsi, à la proposition « L'accompagnement à l'APEC a été très utile à ma recherche

d'emploi », 79 % des jeunes affirment être « plutôt ou tout à fait d'accord » (cf. *Enquête par questionnaire*). Pour ceux qui ont trouvé du travail, l'accompagnement les a principalement aidé à « prendre confiance en eux », « persévérer dans les moments difficiles », les a « formé à la recherche d'emploi ». Un paradoxe apparaît cependant dans les réponses : alors que la plupart des bénéficiaires jugent ce dispositif utile, les trois quart de ceux qui ont trouvé un emploi pensent qu'ils auraient pu trouver un emploi équivalent sans le RCA. Les entretiens apportent un éclairage sur ces résultats apparemment contradictoires. Parmi les diplômés ayant trouvé du travail, certains ont du mal à déterminer l'impact de l'accompagnement sur leur insertion professionnelle : s'ils pensent qu'ils auraient pu trouver un emploi sans être accompagnés, ils estiment cependant qu'ils auraient rencontré davantage de difficultés. Quant aux jeunes sans emploi au terme de l'accompagnement, ils soulignent également l'intérêt de ce dispositif : ils ont réalisé un travail de réflexion sur leur projet, leurs difficultés et ont acquis des méthodes de recherche d'emploi qu'ils pourront réutiliser. D'une manière générale, quelle que soit la situation à l'issue du RCA-JD, le suivi régulier, le soutien et la motivation trouvés dans l'accompagnement ont particulièrement été appréciés.

3. L'allocation, une importance et des usages variables selon les situations des jeunes

Pour 83 % des répondants à l'enquête, l'allocation a joué un rôle important voire très important dans la décision d'entrer dans le RCA-JD, presque autant que la perspective d'être accompagné par un consultant (89 % des réponses). Les discours des jeunes interviewés confirment que l'allocation représente un élément du dispositif non négligeable, mais ils sont également nombreux à déclarer qu'ils auraient accepté d'être accompagnés sans son existence.

Une allocation qui ne se refuse pas...

L'allocation représente pour les jeunes une rentrée d'argent qui ne se refuse pas. Mais en fonction de leurs situations, l'importance accordée à cette ressource financière va être plus ou moins grande. Ainsi, au moment de la signature du contrat, 28 % des jeunes signalaient « avoir des difficultés financières et avoir vraiment besoin de l'allocation », 34 % « pensaient pouvoir se consacrer davantage à la recherche d'emploi avec cette allocation ». Pour 35 %, elle « représentait un plus sans être indispensable ». 2 % seulement n'en « avaient pas du tout besoin ». Les obligations contractuelles de présence aux rendez-vous ont été jugées normales et peu contraignantes par les bénéficiaires. A noter, deux sur dix reconnaissent que, sans cette allocation, ils auraient sans doute « interrompu l'accompagnement plus tôt » ou été « moins assidus aux rendez-vous à l'APEC », et un quart des jeunes auraient été « moins motivés pour le travail personnel demandé par le consultant » (cf. *enquête par questionnaire*). Le rôle incitatif de l'allocation n'est donc pas entièrement à négliger.

... qui facilite la recherche d'emploi et contribue aux dépenses de la vie quotidienne...

Les montants versés sont variables en fonction de la durée de l'accompagnement : 20 % des allocataires ont touché moins de 500 euros au total et 27 % entre 2 et 3000 euros. Les montants varient aussi en fonction des emplois occupés. Or la moitié des jeunes enquêtés déclarent avoir travaillé durant l'accompagnement, le plus souvent à temps partiel, de manière régulière ou ponctuelle : ainsi 20 % ont perçu moins de 100 euros par mois et 30 % plus de 200 euros par mois.

Le rôle de l'allocation est complexe à apprécier et dépend principalement des situations personnelles et des ressources des jeunes. Les parents subviennent encore très souvent à leurs besoins : 56 % des jeunes habitent chez leurs parents à la fin des études, 72 % déclarent recevoir des ressources de leurs proches et 9 sur 10 affirment pouvoir compter sur eux pour subvenir à leurs besoins. Si une majorité de jeunes signalent un soutien de l'entourage, un tiers précisent

néanmoins avoir eu besoin de travailler, et, entre 10 et 20 % montrent des signes de précarité sociale déclarant ne pas toujours « avoir mangé à leur faim », « renoncé à des achats de première nécessité » ou « à des soins ».

Les usages de l'allocation sont donc variables en fonction des individus. Elle améliore les conditions de recherche d'emploi, en contribuant aux diverses dépenses qui lui sont directement liées. Elle permet de se consacrer pleinement à la recherche d'emploi, en limitant le temps passé dans des emplois alimentaires. Mais l'allocation contribue plus largement aux dépenses de la vie quotidienne (loyer, nourriture, factures...), de loisirs parfois, voire est épargnée. Si les dépenses de transport, de recherche d'emploi et de loisirs sont les trois premiers postes déclarés par les jeunes vivant chez les parents, les jeunes vivant en couple ou seuls l'ont d'abord utilisée pour la nourriture et le logement avant le transport et la recherche d'emploi. C'est pour les jeunes vivant seuls que son impact semble le plus fort : plus que celles des jeunes vivant chez les parents ou en couple, leurs réponses signalent des situations de précarité : 36 % d'entre eux avaient des difficultés financières et vraiment besoin de cette allocation lorsqu'ils se sont engagés dans le RCA-JD ; sans elle 66 % auraient travaillé plus pendant la recherche d'emploi.

.... et qui suscite des interrogations.

Les appréciations sur l'allocation dépendent donc des situations personnelles. 250 euros est un montant jugé correct pour des jeunes pouvant compter sur leur famille. Mais certains jeunes précisent que l'allocation n'est pas suffisante pour couvrir tous leurs besoins. Elle demeure néanmoins la bienvenue étant donné qu'ils ne percevaient, jusqu'à présent, aucune forme d'aide financière. Quelques jeunes s'interrogent par ailleurs sur la pertinence de l'attribuer à tous, sans prendre en compte les ressources de chacun. Les consultants APEC soulignent également que 250 euros ne suffisent pas à garantir l'autonomie, notamment pour les plus précaires. Ils regrettent en outre son caractère dégressif, les jeunes contraints d'occuper des petits boulots pour subvenir à leurs besoins se trouvant pénalisés en voyant le montant de l'allocation diminuer. Certains proposent alors d'allouer des sommes pour des dépenses spécifiques liées à la recherche d'emploi ou encore de dissocier allocation et accompagnement. En effet, gérer une allocation représente une mission nouvelle pour les consultants, qui ne fait pas partie de leur métier. Ils apparaissent mal à l'aise avec cette activité qui les place dans une relation inhabituelle avec les jeunes. Et ils n'ont ni les moyens ni le souhait d'exercer un contrôle sur ces derniers.

Conclusion. Avancées sur l'accompagnement et tâtonnements sur l'allocation

L'évaluation montre donc une avancée du RCA-JD sur l'accompagnement des jeunes diplômés du supérieur, de nature à accroître l'efficacité du service public de l'emploi pour ces publics. La mise en œuvre de l'accompagnement renforcé apparaît appropriée pour des jeunes diplômés sans emploi après quelques mois de recherche infructueuse. Certes, des aménagements sont suggérés, mais ils ne remettent pas en cause la pertinence d'un tel accompagnement. Une formation aux méthodes de la recherche d'emploi dès la fin des études, un conseil plus spécialisé pour la création d'entreprise ou le retour en formation, l'orientation vers des partenaires santé... viendraient utilement compléter l'accompagnement dans sa forme actuelle. Le ciblage sur des jeunes en difficultés paraît judicieux, même si là aussi il conviendrait sans doute de faire évoluer les critères d'éligibilité et les processus de repérage afin d'en toucher un plus grand nombre. Repousser l'âge d'accès au RCA-JD et le rendre accessible à des jeunes indemnisés rendrait le dispositif plus cohérent avec l'âge moyen de fin d'études de ces jeunes très diplômés et la réalité de la transition entre études et travail qui excède l'accès au premier emploi. Ouvrir le RCA-JD à des jeunes non-inscrits ou inscrits depuis peu, est également une piste. L'élargissement des critères aurait l'avantage de développer la volumétrie. A noter, l'Accord National Interprofessionnel de juillet 2011 par lequel les partenaires sociaux confient à l'APEC une nouvelle

mission d'accompagnement des jeunes diplômés (50 000 en deux ans) ressemble fort - déjà - à une forme de généralisation - avant l'heure - de l'accompagnement expérimenté dans le cadre du RCA-JD – mais déconnecté de l'allocation.

Sur l'allocation en revanche, l'impression dominante qui ressort de l'évaluation est celle de tâtonnements. Bien que souvent jugée secondaire par rapport à l'accompagnement, elle a malgré tout constitué une motivation supplémentaire pour suivre l'accompagnement. Elle a également facilité la recherche d'emploi en contribuant aux dépenses occasionnées par celle-ci, ou en permettant aux jeunes de davantage s'y consacrer en limitant le temps passé dans des emplois alimentaires. Elle a enfin contribué aux dépenses du quotidien et au sentiment d'indépendance vis-à-vis de la famille.

Les appréciations portées sur son montant, par les jeunes comme par les consultants varient selon les représentations de ses finalités. Or celles-ci sont floues et il conviendrait de les clarifier. Elle est tout d'abord perçue comme une aide à la recherche d'emploi et, à cet égard, le montant est jugé tout à fait correct. Mais ses usages pour les dépenses du quotidien contredisent cette perception d'une simple aide à la recherche d'emploi : le RCA-JD est bien l'ébauche d'un « revenu d'autonomie » ou RSA pour les jeunes. En tant que revenu, les jugements dépendent des situations personnelles des jeunes. C'est un complément de ressources satisfaisant pour des jeunes vivant chez les parents ou soutenus par ces derniers, cas le plus fréquent parmi les bénéficiaires. Le montant de 250 euros, proche de celui d'une bourse étudiante, serait ainsi cohérent avec un modèle français d'accès à l'autonomie dans lequel les jeunes cohabitent tardivement avec les parents et ne quittent le domicile familial qu'après avoir trouvé un emploi (Van De Velde, 2008). Mais, versée sans conditions de ressources, elle a parfois profité à des jeunes qui n'en avaient pas besoin et l'ont épargnée. Ceci conduit à critiquer son caractère non redistributif. Enfin, son montant est jugé insuffisant pour des jeunes vivant seuls et devant assumer leur indépendance, et la dégressivité injuste pour des jeunes contraints de travailler pour subvenir à leurs besoins. Le RCA-JD dans sa conception expérimentale n'incite pas les jeunes à prendre leur indépendance économique, à dé-cohabiter et accéder plus tôt à l'autonomie. Ce scénario serait envisageable, en augmentant le montant alloué pour le rapprocher du RSA.

Par ailleurs, si l'articulation entre l'allocation et l'accompagnement n'est pas remise en cause par les jeunes, elle pose davantage de problèmes aux consultants APEC pour qui la gestion d'une allocation représente une réelle nouveauté. Les jeunes jugent en effet normales les obligations afférentes et s'y soumettent volontiers. Certains consultants en revanche, outre la charge supplémentaire de travail administratif que l'allocation implique, soulignent des tensions éventuelles avec leur cœur de métier, le conseil, et montrent des réticences à toute forme de contrôle. Concernant cette articulation, les questionnements vont au-delà du cadre de l'évaluation. Dans cette expérimentation, l'allocation est réservée à des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, qui au nom de l'activation des dépenses pour l'emploi bénéficient également de l'accompagnement renforcé. Elle intervient après quelques mois de recherche d'emploi et exclut la possibilité d'un soutien aux ressources dès le début de la recherche d'emploi pour les jeunes en difficultés financière. La « Garantie Jeune » va-t-elle renverser la perspective en « *visant à inscrire 100 000 jeunes en situation de pauvreté dans un parcours contractualisé d'accès à l'emploi ou à la formation* »¹ et réserver l'allocation à des jeunes en difficultés financières. Dans ce cas le risque est d'évincer de l'accompagnement à la recherche d'emploi des jeunes, sans difficultés financière mais en difficultés d'insertion. Au moins pendant ces phases d'expérimentations sociales, il pourrait être pertinent de déconnecter les réflexions sur la mise en place d'un système de protection sociale des jeunes pendant la recherche d'emploi des réflexions sur la mise en œuvre d'un droit à l'accompagnement.

¹ Plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale, 21 janvier 2013, Premier Ministre.



PLAN DU RAPPORT

INTRODUCTION GENERALE	19
1. Objectifs de l'expérimentation et nature de l'action expérimentée.....	21
✓ Sécuriser l'insertion professionnelle de jeunes diplômés ayant au minimum une licence... ..	22
✓ ... grâce à une allocation mensuelle garantie sur une année et un accompagnement intensif par l'APEC	23
2. Une évaluation qualitative sur l'utilité de l'allocation et de l'accompagnement	25
A.PROFILS DES BENEFICIAIRES ET TRAJECTOIRES DANS LE RCA-JD.....	29
1. Un nombre de bénéficiaires en deçà des objectifs.	31
2. Profil des 276 allocataires du RCA-JD	31
✓ Une majorité de jeunes femmes.....	31
✓ Une majorité de sortants de l'université	32
✓ Des spécialités très variées	32
✓ Les trois quarts des bénéficiaires sont âgés de 23 ans à la signature du contrat.....	33
3. Suivi des contrats : calendriers et durées d'accompagnement	34
✓ Des signatures échelonnées entre mars et juillet 2011.....	34
✓ Des ruptures entre avril 2011 et juillet 2012, plus intenses en octobre et février.....	34
✓ Une baisse de charge régulière pour l'APEC : en décembre 2011, 50 % des allocataires ne sont plus accompagnés	35
✓ Des durées d'accompagnement variables : pour 4 jeunes sur 10 moins de 6 mois et pour 2 jeunes sur 10 une année.	35
✓ Des durées d'accompagnement moindres pour les diplômés d'écoles d'ingénieur et de commerce	36
4. Suivi des contrats : montant de l'allocation perçue et motifs de rupture	36
✓ 2 jeunes sur 10 ont perçu plus de 2 000 euros et 2 sur 10 moins de 500 euros.	36
✓ Des diplômés d'école d'ingénieur et de commerce ayant perçu des montants moindres que la moyenne des bénéficiaires	37
✓ Des allocations réduites du fait de revenus d'activités souvent très faibles.....	37
✓ Quelques jeunes accompagnés un an et sans aucune activité.....	38
✓ L'issue : 47 % emplois durables, 15 % formation, 22 % sans solution.....	38
B.LES PROCESSUS DE CIBLAGE, REPERAGE DES JEUNES ET ENTREES DANS LE DISPOSITIF	41
1. Le « ciblage », un partenariat opérationnel entre Pôle Emploi et l'APEC.....	43
2. La perception des objectifs et de l'intérêt du RCA-JD	44
3. Du repérage à la première prise de contact	46
✓ Du repérage de l'éligibilité potentielle via des procédures automatisées.....	47

✓	... à la vérification de l'éligibilité réelle et de la disponibilité via des procédures plus personnalisées	47
✓	Une première prise de contact aux finalités parfois ambiguës : convoquer ou inviter ?.....	48
✓	... informer ou convaincre ?	49
✓	D'autres façons d'aborder le repérage et la prescription.....	50
4.	Des réunions d'information collective à la signature des contrats	51
✓	Des réunions qui peinent à se remplir	51
✓	Mettre en avant la valeur ajoutée de l'accompagnement	52
✓	Des objectifs rarement atteints du fait d'un vivier trop réduit	54
✓	Une question de périmètre géographique ?.....	54
✓	Le critère de « 6 mois d'inscription » non représentatif des jeunes en difficulté d'insertion	55
✓	Les motivations des jeunes : l'accompagnement d'abord, l'allocation « un plus »	56
✓	Les motifs de refus : un projet en cours, un accompagnement considéré comme non adapté aux besoins ou trop contraignant	57
C.PERCEPTION DU RCA-JD ET DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT. LE POINT DE VUE DES CONSULTANTS		59
1.	L'accompagnement dans le cadre du RCA-JD : un protocole très cadré adapté par les consultants.....	61
✓	Un protocole d'accompagnement décliné en trois phases (extraits du protocole APEC).....	61
✓	Des ajustements mis en place par les consultants	62
2.	Accompagner les jeunes diplômés, une démarche jugée utile	63
✓	Des jeunes diplômés souvent seuls dans leur recherche d'emploi	63
✓	Des difficultés variées selon les profils de formation	64
✓	Le poids de la situation personnelle et de l'environnement familial	65
3.	Déroulement de l'accompagnement : des jeunes généralement motivés et assidus.....	66
✓	Des jeunes réceptifs à l'accompagnement, avec un bémol pour la phase de suivi dans l'emploi	67
✓	Suivre l'accompagnement et exercer une activité professionnelle : des consultants arrangeants	68
4.	L'allocation, une spécificité du dispositif qui interroge.....	68
✓	Un rôle et une importance variables en fonction des jeunes.....	68
✓	Une allocation qui suscite des réserves... ..	69
✓	... et vient troubler l'accompagnement ?.....	70
✓	Gérer une allocation et accompagner : deux métiers différents.....	70
5.	L'entrée dans l'emploi durable comme finalité principale de l'accompagnement.....	71
D.PERCEPTION ET UTILITE DU RCA-JD. ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE (165 REpondants)		75
1.	La recherche d'emploi avant le RCA-JD.....	77
✓	9 allocataires sur 10 ont arrêté leurs études en 2010, 1 sur 10 en 2009	77
✓	Les trois quart des allocataires recherchaient un emploi depuis plus de 6 mois	78
✓	Un jeune sur deux recherche son premier emploi tout en travaillant	79
✓	56 % des jeunes vivent chez les parents	80
✓	Les parents et les proches principaux « financeurs » de la recherche d'emploi	81
✓	Une minorité de jeunes montrant des signes de précarité sociale	81

2. Pendant le RCA-JD et l'accompagnement à l'APEC.....	82
✓ L'allocation a joué un rôle aussi important que l'accompagnement pour signer	82
✓ L'allocation a répondu à des besoins financiers pour 28 % des allocataires.....	84
✓ L'allocation est d'autant plus jugée utile que les jeunes vivent seuls	84
✓ 27 % des allocataires ont perçu plus de 2000 euros et 20 % moins de 500 euros	84
✓ Sans l'allocation ils auraient dépensé moins et travaillé plus, surtout ceux vivant seuls	85
✓ Transports, recherche d'emploi, logement, nourriture, loisirs ... les usages de l'allocation ...	85
✓ Un rôle incitatif à ne pas négliger	86
✓ L'utilité de l'accompagnement plébiscitée, avec des réserves pour le suivi dans l'emploi.....	87
✓ La moitié des allocataires cherchent un emploi, tout en travaillant	88
✓ Les attentes des allocataires : un emploi en lien avec le projet professionnel	89
3. L'issue du RCA-JD : 2 jeunes sur 3 en emploi ou en formation et 1 sur 4 en recherche d'emploi....	90
✓ Plus souvent un emploi à l'issue du RCA-JD pour les jeunes vivant chez les parents ou en couple, pour les jeunes diplômés d'école de commerce ou d'ingénieurs.....	91
✓ Quand l'emploi se présente à la fin du RCA-JD.....	92
✓ Quand le RCA-JD conduit à une formation ou une reprise d'étude.....	95
✓ Quand à la fin du RCA-JD les jeunes cherchent encore un emploi... ..	96
4. En juillet 2012, 67 % des allocataires en emploi.....	96
✓ ...mais 20 % cherchent encore un emploi et 10 % sont en formation... ..	96
✓ Des emplois plus durables... ..	97
✓ Mais des emplois pas toujours idéals	98
✓ 57 % d'allocataires satisfaits de leur situation en juillet 2012.....	99
E.PERCEPTION ET UTILITE DU RCA-JD. ENQUETE PAR ENTRETIEN AUPRES DE 40 JEUNES.	101
1. Des jeunes diplômés égarés sur les chemins de la recherche d'emploi	103
✓ « Il y avait très peu d'offres d'emploi »	103
✓ « Je n'avais pas l'impression de correspondre aux attentes des entreprises ».....	104
✓ « J'avais envie de travailler mais je ne savais pas dans quoi »	106
✓ « Je ne savais pas comment chercher ».....	107
2. L'entrée dans le dispositif RCA-JD : être enfin accompagné, l'allocation en prime.....	109
✓ « Je commençais à perdre le moral »	109
✓ « On allait être accompagné de manière individuelle »	110
✓ « J'avais vraiment besoin de savoir comment m'y prendre »	111
✓ « Ce n'est pas rien 250 euros par mois »	111
3. L'allocation, un plus pour la recherche d'emploi et la vie quotidienne.....	113
✓ Des parents qui subviennent aux besoins des jeunes	113
✓ Des petits boulots pour certains.....	114
✓ Une allocation pour les jeunes diplômés à la recherche d'un emploi : une initiative jugée pertinente	115
✓ Une somme qui facilite la recherche d'emploi... ..	116
✓ ... mais qui participe plus largement aux dépenses quotidiennes.....	117
✓ Dans quelques cas, une somme peu utilisée	118
4. L'accompagnement APEC : une réponse aux difficultés rencontrées par les jeunes.....	119
✓ Un suivi régulier, un rôle de soutien et de motivation particulièrement appréciés	119
✓ Des conseils pour optimiser la recherche d'emploi jugés efficaces	120
✓ Quelques notes discordantes.....	122

5. Un accompagnement souvent perçu comme utile dans les parcours des jeunes, quelle que soit leur situation à la sortie du dispositif 122

- ✓ « J'aurais lâché l'affaire et je serais peut-être caissière » 122
- ✓ « J'aurais eu moins de facilité et moins de confiance » 123
- ✓ « Même si je n'ai pas trouvé un emploi, l'important c'est d'avoir clarifié les choses » 123
- ✓ « Ça ne m'a pas aidée » 125

CONCLUSION..... 129

1. Résultats de l'évaluation en bref..... 131

- ✓ Un vivier trop réduit 131
- ✓ Des critères d'éligibilité discutés : âge et ancienneté d'inscription à Pôle Emploi 132
- ✓ Une utilité incontestée de l'accompagnement renforcé 133
- ✓ Une allocation qui ne se refuse pas, qui améliore les conditions de recherche d'emploi et participe aux dépenses de la vie quotidienne, rarement peu utilisée 136

2. Perspectives dans le cadre de la généralisation 138

- ✓ La faible volumétrie : un obstacle à la généralisation ? 138
- ✓ Elargir les critères d'éligibilité pour accompagner tous les jeunes en difficultés 139
- ✓ Un repérage administratif des jeunes en difficulté sur le marché du travail complété par un repérage direct par les professionnels 139
- ✓ « Former » aux outils de recherche d'emploi dès la fin des études et accompagner jusqu'à ce que le jeune trouve une solution 140
- ✓ Développer l'aide à la « création d'entreprise » et au « retour en formation » 141
- ✓ Réaffirmer la finalité de « revenu » du RCA et ne pas le réduire à une aide à la recherche d'emploi 142
- ✓ Mettre en place des critères sociaux pour le versement d'un revenu « complément de ressources » pour des jeunes dépendants de la famille 142
- ✓ Revoir le caractère dégressif et le montant de l'allocation pour des jeunes ayant dé-cohabité et pris leur indépendance économique 142
- ✓ Question en suspens : quelle articulation entre allocation et accompagnement ? 143

ANNEXES	145
ANNEXE A. Modalités d'exploitation des fichiers administratifs APEC	147
✓ Annexe 1. Les fichiers APEC et ASP	149
✓ Annexe 2. La fiabilité des dates de ruptures questionnée : un indicateur de durée d'accompagnement à prendre avec précaution	150
✓ Annexe 3. Des données non exploitables : durées des phases et consommations d'ateliers	152
✓ Annexe 4. Données détaillées par site.....	154
✓ Annexe 5. Calcul de l'allocation	156
ANNEXE B. Les processus de ciblage : liste des entretiens réalisés et documents analysés.	157
✓ Annexe 1. Liste des entretiens réalisés.....	159
✓ Annexe 2. Résumé des procédures de repérage-prise de contact. Documents recueillis sur chaque site	160
✓ Annexe 3. Enquête auprès de 19 jeunes n'ayant pas bénéficié du RCA-JD : parcours et motifs de refus	173
ANNEXE C. Perception du RCA-JD et déroulement de l'accompagnement : liste des entretiens auprès des consultants APEC	179
ANNEXE D. Perception et utilité du RCA-JD : méthodologie de l'enquête par questionnaire.	181
✓ Annexe 1. Méthodologie enquête	183
✓ Annexe 2. Caractéristiques des répondants à l'enquête	184
ANNEXE E. Perception et utilité du RCA-JD : liste des entretiens réalisés auprès des jeunes.....	187
ANNEXE F. Données de cadrage issues de l'enquête <i>Génération 2007</i> du Céreq.....	192
✓ Une estimation du volume de la population éligible dans <i>Génération 2007</i> : un vivier expérimental limité, mais un vivier national conséquent.....	195
✓ Les populations cibles du RCA-JD : 2/3 de jeunes femmes, plus de 4 sur 10 à Bac + 3	196
✓ Une comparaison difficile des trajectoires des allocataires avec celles des jeunes de Génération 2007	197
✓ Un critère prédictif de trajectoires difficiles : « plus de 6 mois de recherche d'emploi avant le premier emploi »	197
✓ La qualité des emplois : une comparaison difficile des trajectoires des allocataires avec les trajectoires des jeunes de Génération 2007 :.....	198
✓ Autres indicateurs sur l'insertion professionnelle de la population éligible estimée dans Génération 2007	198
✓ Origine sociale	199
BIBLIOGRAPHIE	200
GLOSSAIRE	201



L'EQUIPE D'EVALUATION

Coordination : Isabelle BORRAS (Centre Associé Céreq-CREG-UPMF)

Rédaction : Isabelle BORRAS, Nathalie BOSSE (Centre Associé Céreq-CREG-UPMF)

Réalisation des entretiens : Isabelle BORRAS, Nathalie BOSSE, Nathalie BLANCHET (Odenore-MSH-Alpes Pacte)

Avec l'appui de Julien CALMAND (Céreq) et de Gilles MARGIRIER (CREG-UPMF) : *extractions des données de Génération 2007*

Réalisation de l'enquête par questionnaire : Anne Marie CAIDO, Otman EL FASSI (Grenoble Junior – IAE)



En italique, dans le texte, des extraits d'interviews.

*Nous remercions toutes les personnes interviewées pour leur disponibilité.
Merci également à tous ceux et celles qui ont répondu au questionnaire.*



RAPPORT D'ÉVALUATION

INTRODUCTION GENERALE

1. Objectifs de l'expérimentation et nature de l'action expérimentée

La question d'une allocation d'autonomie pour les jeunes est ancienne. Dès 2001 une Commission nationale pour l'autonomie des jeunes est constituée afin de faire le bilan des dispositifs assurant des ressources propres aux jeunes de 16 à 25 ans, étudier la création d'une allocation d'autonomie, ainsi que les critères de son attribution sur la base, notamment, d'un projet personnel de formation et d'accès à l'emploi, proposer la mise en place d'un dispositif expérimental dans plusieurs départements. Son mandat est fixé par la loi n° 2001-582 du 4 juillet 2001.

Selon le rapport rendu par cette commission, *« l'inscription sur l'agenda politique d'une allocation d'autonomie pour les jeunes de 16 à 25 ans est le résultat d'un long processus »* (De Foucault, 2002) nourri par les travaux de sociologues de la jeunesse qui ont insisté sur les transformations des conditions de passage à l'âge adulte : allongement des études, difficultés de la transition professionnelle de l'école à l'emploi, dépendance accrue à la famille alors même qu'une maturité affective plus précoce développe les aspirations à l'autonomie résidentielle (De Foucault, 2002). Ces préoccupations ont été reprises dans une série de rapports officiels² qui ont contribué *« à faire émerger de nouvelles représentations de la jeunesse. Elles n'ont débouché sur l'idée d'une « allocation d'autonomie » qu'à la fin des années quatre-vingt-dix, à un moment où la reprise de la croissance se traduisait par une baisse rapide du nombre de jeunes demandeurs d'emploi. La question générale du chômage des jeunes semble alors passer au second plan, le devant de la scène étant désormais occupé d'un côté par le développement de la délinquance et de l'insécurité, de l'autre par une polarisation sur les jeunes en grande difficulté. C'est dans ce contexte que la question de la « dépendance croissante » des jeunes par rapport à leur famille va émerger dans le débat public, intéressant les médias, et résultant de l'action collective menée par plusieurs organisations »* (De Foucault, op.cit.).

Quelques années plus tard, en 2009, la commission de concertation sur la politique de la jeunesse lancée par Martin Hirsch se penche à nouveau sur le sujet. Elle avance dans un Livre Vert des propositions concrètes afin de *« donner à tous les jeunes les moyens de prendre en main leur existence »*. L'une d'elle vise *« à soutenir les ressources des jeunes pour accéder à la formation et l'emploi »* (proposition 37). La commission recommande pour cela une stratégie en deux temps, avec à moyen terme un système cible de soutien aux revenus des jeunes, universel, unifié et défini à partir des besoins des jeunes, et, à court terme, le lancement d'expérimentations pour tester ce système cible. Celui-ci ne distinguerait pas au départ les droits des jeunes en emploi, en formation ou sans activité. Il pourrait être construit selon un système de dotation et/ou un système contractualisé entre la collectivité publique et le jeune, reposant sur une allocation qui *« interviendrait systématiquement dans les périodes stratégiques des parcours des jeunes, pour soutenir les périodes de formation, de recherche d'emploi et d'insertion sociale, dans un cadre d'accompagnement contractualisé, visant à donner aux jeunes les moyens de mener à bien leurs projets de formation et d'insertion. Pour les jeunes « primo-entrants dans l'emploi » qui n'ont que très peu d'expérience professionnelle et qui échappent à l'indemnisation de l'assurance-chômage, cette allocation contractualisée devrait permettre aux jeunes de subvenir à leurs besoins tout au long de l'accompagnement dont ils bénéficient, dans une logique de contrepartie. Pour tous, le*

² Au début des années 2000 trois rapports sont explicitement consacrés à la question de l'autonomie des jeunes : Commissariat général du Plan (Charvet), Conseil économique et social (Brin), Haut Conseil de la population et de la famille.

montant de l'allocation serait calculé en fonction de la situation du jeune et de ses besoins, avec une vocation universelle » (Haut-commissaire à la jeunesse, 2009).

La loi du 30 décembre 2009 relative à l'expérimentation d'un revenu contractualisé d'autonomie (RCA) fait suite à cette proposition du Livre Vert. Le décret n°2011-128 du 31 janvier 2011 en fixe les conditions de mise en œuvre. Elle comportera deux volets, le premier s'adressant à 5 000 jeunes non diplômés présentant les critères d'éligibilité au CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale). Une allocation de deux ans leur est proposée et leur accompagnement est confié à des missions locales volontaires. Le second volet s'adresse à 500 jeunes diplômés possédant au moins une licence, inscrits depuis plus de six mois à Pôle Emploi et non indemnisés. Une allocation d'une année leur est proposée et leur accompagnement est confié à l'APEC, sur six territoires universitaires urbains expérimentaux. Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse finance le RCA et son évaluation, pour un budget global de 20 millions d'euros.

Le présent rapport rend compte de l'évaluation du volet « Jeunes Diplômés » du RCA, le RCA-JD (revenu contractualisé d'autonomie pour les jeunes diplômés). Il apporte des éléments aux débats actuels sur la mise en œuvre d'une allocation d'autonomie pour la jeunesse. Ce type d'allocation est revendiqué par des organisations étudiantes, comme l'UNEF qui plaide pour un statut social de la jeunesse couvrant les études et la période d'insertion, une forme de protection sociale pour la jeunesse. Le Parti Socialiste l'a inscrit dans son programme pour les présidentielles de 2012 en tant qu'instrument de lutte contre les inégalités et la précarité sociale croissante chez les jeunes. Mais le sujet fait débat. Ses détracteurs mettent notamment en avant ses effets désincitatifs au travail, le rejet d'un dispositif d'assistantat pour les jeunes, ainsi que le coût élevé pour la puissance publique.

✓ **Sécuriser l'insertion professionnelle de jeunes diplômés ayant au minimum une licence...**

Le RCA-JD est plus spécifiquement une réponse aux problèmes de transition difficile vers l'emploi de certains jeunes diplômés issus de l'enseignement supérieur. En effet, bien que les diplômés du supérieur soient aujourd'hui « *un atout gagnant des jeunes face à la crise* » (Calmand, Hallier, 2008), les enquêtes du Céreq montrent leur inégale valeur sur le marché du travail. Ainsi, 65 % des 380 000 jeunes issus du supérieur en 2007 ont eu une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi, 16 % ont connu un accès différé à l'emploi après une période de chômage, d'inactivité ou de formation, 12 % ont décroché ou sont restés éloignés de l'emploi (au chômage, en inactivité ou en emploi précaire) et 7 % ont repris des études, souvent après un premier CDD. Les difficultés d'accès à l'emploi concernent plus spécifiquement certains profils comme les non diplômés, les sortants de diplômes généraux ou de l'université, les sortants de spécialités de formation aux débouchés incertains (écoles d'art, lettres...). Elles touchent moins fréquemment les sortants des filières professionnelles, des écoles de commerce ou d'ingénieur (Céreq, 2009).

De manière plus générale, les trajectoires d'entrée dans la vie active des jeunes se sont complexifiées ces dernières décennies et les diplômés du supérieur, bien que favorisés par rapport à des jeunes moins diplômés, n'échappent pas à la précarité et aux épisodes de chômage en début de vie active. Plus de la moitié des premiers emplois occupés par les sortants du supérieur en 2007 sont des emplois à durée déterminée (CDD, intérim, contrats aidés). Plus de deux sortants du supérieur sur dix ont connu au moins six mois de chômage et un sur deux a occupé plus de deux emplois durant ses trois premières années de vie active. La

qualité des emplois obtenus par les jeunes diplômés du supérieur est variable (Moncel, 2012). Ces difficultés d'insertion sont renforcées par la crise de l'emploi qui, depuis 2009, aggrave la situation des jeunes sur le marché du travail et accroît la compétition entre diplômés pour l'accès aux emplois durables et qualifiés.

La finalité du RCA-JD est de favoriser la transition des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur vers un emploi correspondant à leur niveau d'études et à leurs attentes. Pour cela, il leur est proposé le versement pendant une année d'un revenu garanti, calculé sur le mode du RSA, en fonction de ressources d'activités éventuelles perçues, en contrepartie duquel ils s'engagent à suivre l'accompagnement APEC. Avec le RCA-JD est reconnu dans le champ de l'action publique en direction de la jeunesse le problème d'insertion des jeunes parmi les plus diplômés du système éducatif actuel. L'allocation est l'innovation principale du RCA-JD. Mais elle est combinée à un accompagnement renforcé par l'APEC : le RCA-JD innove aussi en venant combler un vide dans l'offre des services publics de l'emploi en direction des jeunes diplômés du supérieur. A l'exception de l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes diplômés, les services de Pôle Emploi et des missions locales sont peu adaptés à ces publics, et jusqu'en 2011, l'offre de services de l'APEC est peu tournée vers ces publics. Seuls les jeunes issus des écoles de commerce et d'ingénieur connaissent véritablement l'association.

A noter cependant, l'accord national interprofessionnel (ANI) du 12 juillet 2011 relatif à l'APEC change la donne, quelques mois plus tard. Il confie une nouvelle mission à l'APEC en direction de ces publics : « *favoriser l'accès à l'emploi des jeunes ayant suivi un premier cycle de l'enseignement supérieur* » (article 6)³. Les deux dispositifs se sont succédé : les entrées dans le RCA-JD ont eu lieu entre mars et juillet 2011 et la mise en œuvre de l'ANI a débuté à l'automne 2011 pour se poursuivre en 2012 et au-delà.

✓ ... grâce à une allocation mensuelle garantie sur une année et un accompagnement intensif par l'APEC

L'expérimentation du RCA-JD est donc menée sur six pôles universitaires urbains français, pour lesquels 500 places sont offertes : La Défense (75 places), Montreuil (75 places), Lille (100 places), Lyon (100 places), Marseille (100 places), Toulouse (50 places). Sur ces sites, le repérage des jeunes éligibles est confié à Pôle Emploi en partenariat avec l'APEC : jeunes titulaires d'au moins une licence, inscrits depuis au moins six mois à Pôle Emploi et non indemnisés. Le RCA-JD est proposé aux jeunes éligibles sur la base du volontariat.

Une allocation mensuelle leur est proposée, pendant une année, dont le montant peut varier en fonction des revenus d'activité, de 10 euros (jeune percevant un SMIC à temps complet) à

³ L'accompagnement renforcé des jeunes est confié par les partenaires sociaux à trois opérateurs : Pôle Emploi, Missions locales, APEC. L'APEC intervient pour les diplômés de niveau I et II (au-delà de Bac + 3), avec l'objectif de 25 000 jeunes accompagnés en 2011 et 25 000 en 2012 : « *jeunes ayant intégré un cursus dans l'enseignement supérieur et rencontrant des difficultés à s'insérer professionnellement ... à trouver un emploi en cohérence avec leur niveau d'études* ». L'objectif est « *tout en permettant de mieux prendre en compte les besoins des entreprises* » de « *favoriser l'accès à un emploi en CDI, ou en contrat d'au moins 6 mois, ou accompagner un projet de création ou de reprise d'entreprise* ». La durée de l'accompagnement est « *adaptée à la situation du bénéficiaire par rapport à l'emploi. Elle est de 12 mois maximum pour la phase 1 et 2, d'élaboration du projet et de mise en œuvre du plan d'action, de 6 mois maximum pour la phase 3 de suivi dans l'emploi* » (extraits du cahier des charges relatif à la mise en œuvre de l'ANI)

250 euros (jeune sans revenu d'activité) selon le principe du RSA⁴. Cette allocation est destinée à aider les jeunes à faire face aux dépenses de recherche d'emploi, à réduire les contraintes financières qui pourraient les pousser à accepter dans l'urgence des emplois alimentaires, à sécuriser la transition entre l'école et l'emploi durable. Dans cette transition, qui est aussi une étape de conquête de l'autonomie et de l'indépendance, les jeunes ne peuvent plus bénéficier de bourses étudiantes, ils redeviennent entièrement dépendants des ressources familiales ou de revenus d'activités.

En acceptant l'allocation, les jeunes signent un contrat avec l'APEC par lequel ils s'engagent en contrepartie à être accompagnés et à suivre les démarches de recherche d'emploi préconisées. L'accompagnement intensif est mis en œuvre par l'APEC et est théoriquement structuré en trois phases (élaboration du projet, mise en œuvre du plan d'action, suivi dans l'emploi). Il peut durer jusqu'à une année, voire trois mois de plus de suivi dans l'emploi.

**Encadré 1. L'accompagnement « RCA-JD »
« Le protocole théorique élaboré par l'APEC »**

Phase préalable : atelier collectif STARTER (présentation du dispositif et des outils de recherche d'emploi) + entretien individuel de démarrage effectif de l'accompagnement.

Trois phases pour l'accompagnement

Phase 1 – 2 mois environ- élaborer le projet de « 1^{er} Emploi » (réaliser un bilan professionnel et personnel, élaborer un projet professionnel et un plan d'action) : 6 entretiens en face à face avec au maximum 15 jours d'écart entre deux rendez-vous, des séances ce travail à distance sur une plateforme de ressources en ligne NOVAPEC et éventuellement 3 jours de séminaire collectif.

Phase 2 - 10 mois maximum - accéder au 1^{er} emploi. Participation à des sessions collectives de dynamisation de la recherche d'emploi et entretiens individuels bimensuels avec le consultant. L'objectif est de confronter et adapter l'objectif professionnel à la réalité du marché et de maîtriser les techniques et outils adaptés à son objectif, de débriefer sur les entretiens de recrutement et de maintenir la qualité et la quantité des démarches de recherche d'emploi.

Phase 3 - suivi éventuel dans l'emploi pendant au maximum 3 mois si le jeune trouve un emploi avant la fin de l'année correspondant à son engagement dans le RCA. Ce suivi vise une intégration dans l'emploi et la sécurisation de la période d'essai via des entretiens lors de la prise de poste et mensuels par la suite à distance.

Le soutien aux ressources des jeunes dans le cadre du RCA-JD prend donc la forme d'une allocation réservée à des jeunes supposés en difficulté sur le marché du travail du fait d'une ancienneté d'inscription à Pôle Emploi supérieure à 6 mois. Ce soutien aux ressources a un caractère en partie universel : il est proposé à tous ces jeunes, quelle que soit leur situation familiale, qu'ils dépendent ou non des parents, quelles que soient les ressources de ces derniers et le montant des redistributions familiales. Il est cependant dégressif, fonction des ressources tirées des revenus d'activités du jeune. Il n'est cependant pas proposé à des jeunes indemnisés par l'assurance chômage, quel que soit le montant de ces indemnités. Enfin, sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre des politiques actives de l'emploi : le droit à l'allocation est conditionné par le devoir de recherche active d'emploi matérialisé par l'engagement dans l'accompagnement renforcé à l'APEC. Ces deux caractéristiques, dégressivité et devoir

⁴ Dont il existe, rappelons-le, deux versions, le RSA Socle visant à fournir un minimum de ressources pour les personnes sans aucun revenu et le RSA activité offrant un complément de ressources à des travailleurs pauvres.

d'engagement dans l'accompagnement visent à limiter le caractère dé-incitatif au travail de l'allocation.

2. Une évaluation qualitative sur l'utilité de l'allocation et de l'accompagnement

Suite à la publication d'un appel d'offre et à l'issue d'une procédure de sélection, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse a confié l'évaluation du RCA-JD à l'Université Pierre Mendès-France (Centre de recherche en économie de Grenoble, Centre associé régional Céreq). Le FEJ a préconisé une évaluation qualitative poursuivant deux grands objectifs, « apprécier le bénéfice du RCA-JD perçu par les jeunes et son effet sur les trajectoires », « porter un jugement sur les conditions de mise en œuvre sur le ciblage du public et la pertinence des acteurs impliqués » (cf. encadré 2).

L'évaluation a été conduite en 2012. Elle a combiné trois volets :

- une exploitation des fichiers administratifs de l'APEC et de l'ASP. Les résultats sur le profil des allocataires, leurs trajectoires et le montant des allocations perçues sont présentés au § A et les sources dans l'annexe A correspondante).
- une enquête par entretiens auprès des professionnels de Pôle Emploi et de l'APEC sur les thèmes du ciblage (résultats au § B et annexe B) et de l'accompagnement (§ et annexe C) ;
- un recueil du point de vue des allocataires sur l'utilité du RCA-JD à partir d'une double enquête par questionnaire (voir § D et annexe D) et par entretiens (voir § E et annexe E).

Il était prévu d'enquêter également des jeunes ayant refusé le RCA-JD afin d'analyser les motifs de refus et de comparer les profils et les trajectoires d'accès à l'emploi des jeunes accompagnés et non accompagnés⁵. Cette démarche n'a pu être mise en œuvre, l'accès aux coordonnées des jeunes ayant refusé n'ayant été possible que sur un seul site. Sur ce site, une mini-enquête par téléphone a recueilli les motifs de refus exprimés par les jeunes et conforté les perceptions des professionnels de Pôle Emploi et de l'APEC (cf. annexe B 3.).

Enfin, l'évaluation s'appuie sur des données de cadrage issues de l'enquête *Génération 2007* du Céreq menée auprès des jeunes sortis du système éducatif en 2007 et enquêtés trois ans après la sortie, en 2010. Une population comparable à la population éligible au RCA-JD a été identifiée au niveau national dans *Génération 2007* et des indicateurs de trajectoires d'accès à l'emploi ont été calculés sur cette population (cf. Annexe F).

La méthodologie utilisée ne permet pas d'analyser l'impact du RCA-JD sur les trajectoires : elle permet de rendre compte des perceptions des professionnels et des jeunes sur l'utilité de l'allocation et de l'accompagnement.

⁵ Cette démarche s'inspirait des travaux sur le non-recours de l'Odenore (Observatoire des non recours aux droits et aux services), Cnrs, MSH Alpes. Tout autant que l'analyse de la satisfaction des jeunes adhérant à un dispositif, l'analyse des refus et des abandons permet d'évaluer les conditions de mise en œuvre, à la fois les processus de ciblage et d'information ainsi que la qualité et le contenu du dispositif. Ceci permet de pointer les écarts entre les attentes et le service offert. La question du non recours apparaît dans les années 1930 à propos des prestations sociales financières. « *Son émergence a clairement correspondu au besoin politique d'évaluer la bonne affectation des prestations sociales, en particulier celles ciblées sur des populations particulières* ». [...] *D'une façon générale, la prise en compte de cette question est liée au besoin récurrent de savoir si l'offre atteint bien les populations à qui elle est destinée* » (Warin, 2010).

Encadré 2. L'évaluation

Deux grands objectifs fixés par le cahier des charges de l'évaluation

Objectif n° 1. Apprécier le bénéfice perçu par les jeunes et l'effet de l'allocation sur les trajectoires :

- Bénéfice lié à l'allocation (montant, progressivité, durée, continuité) ?
- Bénéfice lié à l'accompagnement contractualisé et personnalisé (type de soutien apporté aux jeunes dans leur réflexion sur le projet professionnel et les compétences) ?
- Impact de l'allocation sur les trajectoires : réduction des ruptures dans l'accompagnement et des contraintes financières poussant à des choix de court terme.
- Barrières à l'entrée : profils et motifs des jeunes ayant refusé l'entrée dans le dispositif ou ayant abandonné en cours de route.

Objectif n° 2. Porter un jugement sur les conditions de mise en œuvre : ciblage du public, relation avec Pôle Emploi, contenu de l'accompagnement... afin d'éclairer les pouvoirs publics :

- Sur la meilleure façon de mettre en place un dispositif de soutien aux ressources des jeunes diplômés en vue d'une meilleure insertion sociale et professionnelle,
- Sur la pertinence des acteurs impliqués étant donné la spécificité de la cible.

La méthodologie : trois volets complémentaires mis en œuvre par l'évaluateur

Volet n° 1. Une exploitation de fichiers administratifs de l'APEC et de l'ASP sur le profil des allocataires, leurs trajectoires dans le RCA-JD et le montant des allocations perçues (résultats au § A du rapport et méthodologie détaillée dans l'annexe A).

Volet n° 2. Des entretiens auprès des professionnels de Pôle Emploi et de l'APEC menés dans les 6 territoires de l'expérimentation. Une première série a été conduite auprès des professionnels de Pôle-Emploi et de l'APEC en charge du repérage des jeunes éligibles et de la prescription. Ces entretiens sont analysés au § B sur « *Les processus de ciblage* ». Une seconde série a été réalisée pour recueillir le point de vue des consultants sur « *Les attentes des jeunes et leur accompagnement* » (cf. § C).

Volet n° 3. Un recueil du point de vue des jeunes diplômés sur l'utilité du RCA-JD à partir d'une double enquête par questionnaire et par entretien dont les résultats sont présentés aux § D et E. Ces deux enquêtes ont été menées en parallèle en juin et juillet 2012 : quelques jeunes étaient encore accompagnés, mais la plupart étaient sortis du dispositif.

**ANALYSE DU POINT DE VUE
DES BENEFICIAIRES
ET DES PROFESSIONNELS**

**A.PROFILS DES BENEFICIAIRES
ET TRAJECTOIRES DANS LE RCA-JD.
Données APEC.**

Tableaux commentés

Plusieurs fichiers administratifs ont été exploités afin de mieux connaître les profils des allocataires et de suivre leurs parcours pendant la durée du dispositif : un fichier de l'APEC sur les formations initiales renseigné par les jeunes eux-mêmes, le fichier de l'APEC de suivi des contrats renseigné par les consultants et le fichier mensuel de l'ASP sur les allocations versées chaque mois renseigné par l'APEC (cf. Annexe A.1.).

1. Un nombre de bénéficiaires en deçà des objectifs.

Les objectifs de contrats à signer étaient de 500 jeunes pour l'ensemble de l'expérimentation : 100 sur chacun des sites de Lyon, Lille et Marseille, 75 sur les sites de Montreuil et La Défense, 50 sur le site de Toulouse. 276 contrats ont été signés soit 55,2 % des objectifs atteints, avec des écarts importants selon les sites : de 100 % pour Montreuil et La Défense (avec au minimum 7 et au maximum 24 contrats signés chaque mois sur ces sites) à 25 % pour Marseille.

	Attributions	% réalisé	Signés
Montreuil	75	100 %	75
La Défense	75	100 %	75
Toulouse	50	60 %	30
Marseille	100	25 %	25
Lille	100	39 %	39
Lyon	100	32 %	32
Total	500	55,2 %	276

Tableau élaboré par l'APEC

2. Profil des 276 allocataires du RCA-JD

✓ Une majorité de jeunes femmes

Elles représentent 65 % des allocataires pour 35 % de jeunes hommes. Près de 40 % des allocataires sont titulaires d'un Bac +3 et 44 % d'un Bac +5, 12 % déclarent un niveau bac +4.

Niveau de diplôme et sexe des allocataires

	Femmes	Hommes	Total	En %
Bac +2	2 %	2 %	5	2 %
Bac +3	34 %	54 %	113	41 %
Bac +4	13 %	11 %	34	12 %
Bac +5	51 %	31 %	121	44 %
Autres(>bac+5, vide)	0 %	2 %	3	1 %
	100 %	100 %	276	100%
Total	179	97		
	65 %	35 %	100 %	100 %

Données APEC, Traitement Creg

Les niveaux de formations sont ceux déclarés par les jeunes eux-mêmes sur le site de l'APEC. Les jeunes ont mentionné la formation correspondant le mieux à leur cible d'emploi à un moment donné ou la plus valorisée à leurs yeux et à mettre en avant : ce n'est pas nécessairement le plus haut diplôme obtenu. Ceci explique sans doute les 2 % des jeunes

ayant déclaré un diplôme à Bac +2 : le RCA-JD ne leur était pas ouvert puisqu'il était réservé aux titulaires d'un Bac + 3 minimum. Les jeunes femmes sont plus diplômées que les jeunes hommes : plus de la moitié des jeunes femmes allocataires ont déclaré un bac +5 pour moins d'un tiers des jeunes garçons.

✓ Une majorité de sortants de l'université

Plus de la moitié des allocataires, soit 146 jeunes, ont déclaré un diplôme universitaire. L'autre moitié est issue d'une école de spécialité, d'une école d'ingénieur ou d'une école de commerce ou de gestion. Les jeunes déclarant un diplôme d'Ecole d'Ingénieur, de Commerce ou de Gestion ont plus souvent un niveau Bac + 5, les jeunes issus de l'université ou d'autres écoles de spécialités ont majoritairement arrêté les études avec un Bac +3 voire un Bac +4.

Types de diplômes des allocataires

	Nombre	En %	Part Bac +3	Part Bac +4	Part Bac +5
Diplôme Universitaire	146	53 %	49 %	10 %	39 %
Autre école de spécialité	44	16 %	56 %	16 %	22 %
Ecole d'ingénieur	33	12 %		3 %	97 %
Ecole de Commerce Gestion	27	10 %	18 %	22 %	60 %
Autre	20	7 %	60 %	20 %	15 %
Ingénieur des universités	5	2 %			
Total	276	100 %			

Données APEC, Traitement Creg

✓ Des spécialités très variées

Les spécialités de formation sont très variées dans les domaines des sciences et techniques, des lettres langues et sciences humaines, du droit, de l'économie et de la gestion... Quelques spécialités de formation sont sur représentées : arts et création (plus de 10 % des allocataires), environnement-écologie, communication-journalisme, marketing... **20 spécialités représentent 77,5% des allocataires (voir tableau ci-après).**

Certaines de ces spécialités ont été évoquées par les consultants, car elles correspondent à des marchés du travail spécifiques, très concurrentiels et tendus. Certains jeunes issus par exemple des spécialités **art et création, marketing, communication, environnement...** ont eu des difficultés à ce titre.

Pour d'autres jeunes, la difficulté a pu naître d'un diplôme trop généraliste difficile à valoriser dans une recherche d'emploi, comme par exemples un master ou une licence d'histoire, de langue, de philosophie... Les profils de ce type sont également présents.

Enfin, quelques jeunes sont issus d'école d'ingénieur ou de commerce, ne posant a priori pas de problème majeur pour l'accès à l'emploi.

Les spécialités de formation des bénéficiaires

Codes disciplines APEC	Nombre	%
907 Arts Création*	30	10,9 %
405 Environnement écologie**	21	7,6 %
808 Communication journalisme***	19	6,9 %
608 Marketing	17	6,2 %
105 Chimie	13	4,7 %
401 SVT Biologie Biochimie	12	4,3 %
613 Tourisme Hôtellerie	10	3,6 %
404 Alimentaire	10	3,6 %
903 Langues	10	3,6 %
206 Architecture design industriel	9	3,3 %
301 Electronique, electrotechnique, automatisme	9	3,3 %
609 Commerce international	7	2,5 %
804 Histoire	7	2,5 %
201 Ingénieur généraliste	6	2,2 %
606 Gestion des ressources humaines	6	2,2 %
607 Commercial	6	2,2 %
802 et 803 Psychologie du travail et Psychologie clinique	6	2,2 %
809 Etudes cinématographiques et audiovisuelles	6	2,2 %
307 Technologie multimedia	5	1,8 %
801 Philosophie sociologie	5	1,8 %
Autres	62	22,5 %
Total	276	100 %

* 80 % Bac + 3 et Bac +4 - ** 71 % Bac + 5 - *** 68 % Bac + 3 et Bac +4

Données APEC, Traitement Creg

✓ Les trois-quarts des bénéficiaires sont âgés de 23 ans à la signature du contrat

A la date de signature, l'âge moyen des jeunes allocataires est élevé et proche de l'âge limite d'éligibilité : les trois-quarts sont âgés de 23 ans. Plus le niveau d'études est élevé, plus les jeunes sont âgés.

Age à la signature

	Bac + 3	Bac + 4	Bac +5	Tous	En %
20	1 %	0 %	0 %	1	0,4%
21	12,4 %	3 %	0 %	15	5,4 %
22	33,6 %	20,6 %	5,8 %	54	19,6 %
23	52,2 %	73,5 %	90,9 %	200	72,5 %
24	0,8 %	2,9 %	3,3 %	6	2,1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Données APEC, Traitement Creg

3. Suivi des contrats : calendriers et durées d'accompagnement

✓ Des signatures échelonnées entre mars et juillet 2011

Les entrées se sont étalées sur 5 mois avec un net ralentissement en juillet : 50 % des contrats ont été signés en mars et avril 2011. On observe des variations dans la montée en charge du dispositif selon les sites (*Annexe A.4. Données par site*).

Mois de signature	Nombre	En %
Mars 2011	63	23 %
Avril 2011	77	28 %
Mai 2011	48	17 %
Juin 2011	54	20 %
Juillet 2011	34	12 %
Août 2011	1	0,4 %
Total	276	100 %

Données APEC, Traitement Creg

✓ Des ruptures entre avril 2011 et juillet 2012, plus intenses en octobre et février

Dès avril 2011, certains bénéficiaires sortent du dispositif. Les sorties vont ensuite s'étaler jusqu'en juillet 2012, avec des mois plus propices comme octobre (en lien avec des retours en formation ?) ou en février (fins de contrat pour les jeunes accompagnés un an).

Mois de rupture	Nombre	En %
Avril 2011	6	2 %
Mai 2011	14	5 %
Juin 2011	13	5 %
Juillet 2011	8	3 %
Août 2011	12	4 %
Septembre 2011	16	6 %
Octobre 2011	37	13 %
Novembre 2011	19	7 %
Décembre 2011	12	4 %
Janvier 2012	9	3 %
Février 2012	48	17 %
Mars 2012	17	6 %
Avril 2012	17	6 %
Mai 2012	22	8 %
Juin 2012	8	3 %
Juillet 2012	10	4 %
Non renseigné	8	3 %
Total	276	100 %

Données APEC, Traitement Creg

✓ **Une baisse de charge régulière pour l'APEC : en décembre 2011, 50 % des allocataires ne sont plus accompagnés**

Dès le mois de juin 2011, 12 % des allocataires ne sont plus accompagnés, 25 % en septembre, 50 % en décembre 2011, 77 % en mars 2012. Inversement, si en juin 2011, 88 % des allocataires sont accompagnés, ils ne sont plus que 75 % en septembre, 50 % en décembre...

	Sorties cumulées	En %	Allocataires en suivi	12 %
Juin 2011	33	12 %	243	88 %
Septembre 2011	69	25 %	207	75 %
Décembre 2011	137	50 %	139	50 %
Mars 2012	211	77 %	65	23 %
Juin 2012	258	94 %	18	6 %
Juillet 2012	268	97 %	8	3 %
Non renseigné	276	100 %	0	0 %
Total	276		276	100 %

Données APEC, Traitement Creg

✓ **Des durées d'accompagnement variables : pour 4 jeunes sur 10 moins de 6 mois et pour 2 jeunes sur 10 une année.**

Les dates d'entrées et de sorties étant échelonnées, le nombre de mois accompagnés a été calculé à partir de deux variables du fichier transmis par l'APEC : « date de signature du Cerfa » et « date de fin de contrat ». Cet indicateur doit être analysé avec précaution. (cf. Annexe A 2. La fiabilité des dates de rupture questionnée).

Nombre de mois accompagnés	Nombre	En %
0 mois	1	0,4 %
1 mois	13	5 %
2 mois	25	9 %
3 mois	20	7 %
4 mois	18	6 %
5 mois	16	6 %
6 mois	24	9 %
7 mois	20	7 %
8 mois	17	6 %
9 mois	18	6 %
10 mois	20	7 %
11 mois	21	8 %
12 mois	62	22,5 %
13 mois	1	0,4 %
Total	276	100 %

Données APEC, Traitement Creg

Hors suivi dans l'emploi, 21 % des jeunes ont été accompagnés moins de 3 mois, 21 % entre 4 et 6 mois, 34 % entre 7 et 11 mois. 23 % ont été accompagnés une année, soit la durée maximale, et étaient sans solution à l'issue du dispositif.

- ✓ **Des durées d'accompagnement moindres pour les diplômés d'école d'ingénieur et de commerce**

Les durées d'accompagnement dépendent de la nature du diplôme. Les accompagnements courts (moins de trois mois) sont plus fréquents pour les titulaires d'un diplôme d'ingénieur et de commerce que les titulaires d'un diplôme universitaire ou d'une école de spécialité.

Durée de l'accompagnement selon la nature du diplôme

Nb mois accompagnés	< = 3	4 à 11	12	Total	Total
Autre	15%	40%	45%	100%	20
Autre Ecole de Spécialité	18%	55%	27%	100%	44
Diplôme Universitaire	16%	59%	25%	100%	146
Ecole de Commerce/Gestion	33%	56%	11%	100%	27
Ecole Ingénieurs	33%	58%	6%	100%	33
Ingénieur des Universités	ns	ns	ns	100%	5
Total général	21%	56%	22%	100%	276

Données Apec

4. Suivi des contrats : montant de l'allocation perçue et motifs de rupture

- ✓ **2 jeunes sur 10 ont perçu plus de 2 000 euros et 2 sur 10 moins de 500 euros.**

Un montant total perçu par chaque jeune a été calculé en cumulant les allocations mensuelles. Il dépend du nombre de mois accompagnés et aussi du fait que certains jeunes ont perçu un montant réduit car ils avaient des revenus d'activités. Sur les 276 jeunes, 23 % ont perçu entre 2000 et 3000 euros, ce qui indique un temps long d'accompagnement (au minimum 8 mois) et de faibles revenus d'activité pendant l'accompagnement. A l'opposé, 21 % des jeunes ont perçu moins de 500 euros : ceux-là ont vraisemblablement été accompagnés peu de mois. En général, les jeunes ont perçu l'intégralité de l'allocation lors du premier mois car ils ne travaillaient pas en entrant dans le dispositif.

Allocation totale perçue*	Nombre	En %
0	2	1 %
250 à 500 euros	55	20 %
501 à 1000 euros	71	26 %
1001 à 1500 euros	48	17 %
1501 à 2000 euros	37	13 %
2001 à 2500 euros	27	10 %
2501 à 3000 euros	36	13 %
Total	276	100 %

* Quel que soit le nombre de mois accompagnés

Données APEC, Traitement Creg

✓ **Des diplômés d'école d'ingénieur et de commerce ayant perçu des montants moindres que la moyenne des bénéficiaires**

Comme les durées d'accompagnement, les montants perçus dépendent de la nature du diplôme. Les faibles montants (moins de 750 euros) sont plus fréquents pour les titulaires d'un diplôme d'ingénieur et de commerce que les titulaires d'un diplôme universitaire ou d'une école de spécialité. Ceci est cohérent avec les durées d'accompagnement.

Montant total perçu selon la nature du diplôme

Montant total	Moins de 750	De 750 à 1500	De 1500 à 2250	De 2250-3000	Total	Total
Autre	20%	30%	30%	20%	100%	20
Autre Ecole de Spécialité	32%	32%	18%	18%	100%	44
Diplôme Universitaire	36%	27%	16%	21%	100%	146
Ecole de Commerce/Gestion	44%	26%	11%	19%	100%	27
Ecole Ingénieurs	48%	36%	9%	6%	100%	33
Ingénieur des Universités	ns	ns	ns	ns	100%	5
Total général	37%	29%	16%	18%	100%	276

Données Apec

✓ **Des allocations réduites du fait de revenus d'activités souvent très faibles**

Une allocation moyenne mensuelle a été calculée. Pour 25 % des jeunes les revenus d'activité ont été très limités (moins de 200 euros par mois soit moins d'un quart de SMIC). Ils ne sont que 20 % à avoir eu des revenus d'activités correspondant à plus d'un demi-smic.

Allocation mensuelle Moyenne**	Nombre	En %	Niveau de ressources mensuelles correspondantes***
<100 euros	53	19 %	Plus de 650 euros
100 à 150 euros	74	27 %	450 à 600 euros
151 à 200 euros	79	29 %	200 à 400 euros
201 à 250 euros	70	25 %	50 à 200 euros
Total	276	100 %	

** montant total /nombre de mois accompagnés

*** estimé (voir Annexe A.5. : calcul de l'allocation)

Données APEC, Traitement Creg

Une majorité de jeunes a donc cumulé des revenus d'activités avec l'allocation (au moins 75 %) mais ces activités étaient à temps partiel. Les entretiens qualitatifs auprès des jeunes ont montré que les emplois occupés sont souvent des emplois à temps partiel faible voire à temps complet mais saisonniers.

✓ **Quelques jeunes accompagnés un an et sans aucune activité**

Le tableau suivant croise l'allocation perçue avec la durée d'accompagnement.

Les jeunes accompagnés 0, 1 ou 2 mois (39 jeunes au total) ont perçu le plus souvent entre 250 et 500 euros. Les jeunes accompagnés 3 et 4 mois ont perçu le plus souvent 500 à 1000 euros, ceux accompagnés 5 et 6 mois entre 500 et 1500 euros.

A partir de 7 mois d'accompagnement, les montants perçus sont plus dispersés ce qui indique des revenus d'activités complémentaires.

Cependant on note que la moitié des jeunes accompagnés 12 mois ont perçu une allocation proche de l'allocation maximale : 48 % ont perçu plus de 2 500 euros. Cela représente 30 jeunes.

Allocation perçue en fonction des durées d'accompagnement

Mois	0	250/ 500	500/ 1000	1000/ 1500	1500/ 2000	2000/ 2500	2500/ 3000	Total	Total
0	100 %							100 %	1
1	8 %	92 %						100 %	13
2		80 %	20 %					100 %	25
3		30 %	70 %					100 %	20
4		11 %	89 %					100 %	18
5		12 %	62 %	25 %				100 %	16
6		12 %	29 %	50 %	8 %			100 %	24
7		5 %	25 %	45 %	25 %			100 %	20
8			30 %	25 %	35 %	12 %		100 %	17
9		11 %	22 %	17 %	22 %	28 %		100 %	18
10		15 %	10 %	30 %	15 %	30 %		100 %	20
11		10 %	5 %	23 %	19 %	14 %	29 %	100 %	21
12		3 %	3 %	8 %	21 %	18 %	48 %	100 %	62
13							100 %	100 %	1

Données APEC, Traitement Creg

✓ **L'issue : 47 % emplois durables, 15 % formation, 22 % sans solution**

Le principal motif de rupture est le fait d'avoir trouvé un CDI ou un CDD de plus de 6 mois (129 jeunes - 47 % des ruptures). Pour 41 jeunes - 15 % des ruptures, la rupture est imputée à un abandon donc le plus souvent à une reprise d'études ou un retour en formation. Le cas de retour en formation/reprise d'études n'avait pas été envisagé et donc n'a pas de code spécifique dans le fichier de suivi APEC : il a donc été codé « 02 » comme un abandon. Un autre motif de rupture est l'emploi non, durable (CDD et CTT <6 mois) : il représente 8 % des cas. Les autres motifs de rupture (contrat aidé, entrepreneuriat, déménagement, maladie-maternité...) concernent des effectifs marginaux. Enfin, au bout d'un an 22 % des jeunes bénéficiaires allocataires sont encore en recherche d'emploi.

Motifs de rupture au 31 juillet 2012

	Nombre	En %
CDI et CDD > 6 mois (01)	129	47 %
CDD et CTT < 6 mois (02)	21	8 %
Contrat aidé (03)	9	3 %
Entreprenariat (04)	5	2 %
Maladie-maternité (05)	2	1 %
Déménagement-expatriation (06)	8	3 %
Abandon, études, formation (08)	41	15 %
Fin contrat	61	22 %
Total	276	100 %

Données APEC, Traitement Creg

**B.LES PROCESSUS DE CIBLAGE.
REPERAGE DES JEUNES ET ENTREES DANS LE DISPOSITIF**

A partir d'entretiens réalisés à Pôle Emploi et à l'APEC

Cette note analyse les processus de « ciblage » des jeunes diplômés pouvant bénéficier du RCA-JD : fonctionnement du partenariat opérationnel entre Pôle Emploi et l'APEC ; critères et modalités de repérage et de prise de contact ; bilan des réunions d'information collectives et perception des attentes des jeunes ; motifs de refus repérés par les consultants et exprimés par les jeunes.

L'analyse repose essentiellement sur des entretiens conduits sur les six sites expérimentaux du RCA-JD : 19 entretiens auprès des personnels de l'APEC et de Pôle Emploi impliqués dans le « ciblage », consultants et/ou chargés de développement clientèle à l'APEC, conseillers ou chargés de mission à Pôle Emploi. Ces entretiens, pour la plupart en face à face, ont été menés durant le premier trimestre 2012.

Dans la méthodologie proposée pour l'évaluation, il était envisagé de mener des entretiens auprès de jeunes éligibles ayant décliné la proposition. Il n'a pas été possible d'accéder de manière systématique aux coordonnées de ces jeunes. Sur deux sites cependant, quelques coordonnées ont été transmises par l'APEC à l'évaluateur. Une enquête par téléphone auprès d'une vingtaine de diplômés a ainsi été menée à l'automne 2012. Elle a principalement porté sur les raisons ayant conduit ces jeunes à ne pas entrer dans le RCA-JD, ainsi que sur leurs parcours depuis la fin de leurs études. Les propos recueillis viennent compléter ceux des professionnels (cf. Annexe B.3 : enquête auprès de 19 jeunes n'ayant pas bénéficié du RCA-JD : parcours et motifs de refus).

1. Le « ciblage », un partenariat opérationnel entre Pôle Emploi et l'APEC

Différents professionnels de l'APEC et de Pôle Emploi ont été impliqués dans la phase de ciblage des publics du RCA-JD sur les sites. Cette phase de ciblage comprend toutes les étapes de repérage des jeunes éligibles, de prise de contact et d'information lors des réunions collectives, étapes préalables à la signature des contrats et au démarrage de l'accompagnement à proprement parler. Cette phase a nécessité la mise en œuvre de partenariats opérationnels entre l'APEC et Pôle Emploi sur chaque site.

La mission de Pôle Emploi était de repérer dans ses listes les jeunes éligibles au regard de quatre critères : âge (moins de 24 ans), diplôme (titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 3 minimum), durée d'inscription (6 mois et +), non indemnisé. Ce repérage a été effectué à deux niveaux au sein de Pôle Emploi. Dans certains cas ont été mobilisées des directions d'agences spécialisées cadres. C'est alors le directeur ou un directeur adjoint qui a pris en charge ce repérage, éventuellement aidé par des assistants. D'autres sites ont privilégié le niveau des directions régionales ou territoriales de Pôle Emploi et impliqué des personnes travaillant dans des services d'appui aux agences (« Service Coordination et Déploiement métiers », « Développement Offre de services »...).

Du côté de l'APEC, le ciblage a impliqué des consultants et des chargés de développement clientèle. Le chargé de développement clientèle a généralement un rôle de tout premier conseil et d'orientation des cadres et jeunes diplômés (accueil physique et téléphonique, support administratif...) en amont des prestations des consultants. Les consultants délivrent des services aux employeurs et accompagnent trois types de publics, cadres salariés, cadres en recherche d'emploi et jeunes diplômés. Plusieurs consultants mobilisés sur le RCA-JD avaient

déjà une expérience auprès des jeunes diplômés. Certains, qui avaient notamment participé à une expérimentation auprès de jeunes diplômés de zones urbaines sensibles (JD-ZUS), ont naturellement été mobilisés sur le dispositif du RCA-JD du fait de la proximité des finalités et des publics.

Au total, 19 entretiens ont été menés lors de cette première étape de l'évaluation avec tous les personnels impliqués, au sein de Pôle Emploi et de l'APEC. Au dire des interviewés, les partenariats opérationnels ont en général bien fonctionné, au demeurant entre des équipes et des personnes qui ne se connaissaient pas au préalable. Des collaborations antérieures avaient pu avoir lieu avec Pôle Emploi, mais en direct avec des agences dans le cadre du suivi délégué et de la co-traitance. Parfois quelques réticences à collaborer, avec la crainte que cela ne fonctionne pas, ont été exprimées ici ou là. Elles sont rapidement tombées. Sur un site Pôle Emploi exprime par ailleurs le regret de ne pas avoir de retour sur l'accompagnement des jeunes confié à l'APEC. Malgré ces quelques réserves, le partenariat n'a pas été un obstacle.

Les entretiens ont abordé plusieurs thèmes.

Comment les professionnels interviewés ont-ils perçu les objectifs et l'intérêt du dispositif lorsqu'il leur a été présenté ?

Quelles ont été les procédures de repérage et de prise de contact avec les jeunes, l'organisation mise en place par l'APEC et Pôle Emploi sur les sites concernés ?

Quel bilan tirer de cette étape de ciblage ? Quels sont les points de vue des professionnels interviewés sur les critères d'éligibilité au RCA-JD ? Quelles sont leurs perceptions sur les motivations qui ont conduit les jeunes à adhérer et à l'opposé sur les motifs qui ont conduit d'autres jeunes à décliner la proposition ?

2. La perception des objectifs et de l'intérêt du RCA-JD

Les professionnels interviewés ont pris connaissance de manière détaillée du RCA-JD lors d'une réunion de présentation associant le Ministère, l'APEC et Pôle Emploi début janvier 2001. Le RCA-JD leur a été présenté comme la combinaison d'un accompagnement personnalisé et d'une allocation mensuelle. L'objectif essentiel était de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, grâce à un accompagnement intensif et une allocation.

Voir si avec un accompagnement soutenu et une petite somme allouée tous les mois, cela allait aider les jeunes diplômés à prendre un premier emploi dans une entreprise.

Accompagner le jeune diplômé à trouver le plus rapidement possible un poste et surtout voir si le couplage allocation mensuelle et accompagnement renforcé conduit plus rapidement à l'emploi.

Une expérimentation, qui visait à voir l'impact à la fois d'une rémunération et d'un accompagnement rapproché sur l'insertion professionnelle, la qualité de l'insertion professionnelle.

L'allocation a été perçue comme la principale innovation offerte par le dispositif.

La nouveauté est la mesure de l'effet d'une allocation ajoutée à l'accompagnement renforcé sur le parcours professionnel d'un jeune.

C'est la première fois où on parlait d'un montant, d'une rémunération, d'une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 250 euros par mois... avant il y a avait déjà eu des accompagnements pour les jeunes, mais sans cette allocation. C'est donc là qu'est l'innovation.

Certains mettent également en avant l'impact potentiel du RCA-JD sur la démarche de recherche d'emploi, soit parce qu'il rend la démarche plus « *confortable* », soit parce qu'il incite les jeunes à accepter d'être accompagnés dans la recherche d'emploi.

Il s'agissait de déterminer si compléter un accompagnement d'une allocation, pour permettre aux jeunes d'être plus à l'aise dans leur recherche d'emploi, pouvait être un plus.

Un dispositif expérimental pour voir si en mettant une petite somme d'argent à la clé, ça allait décider des jeunes à se laisser accompagner pour la recherche d'emploi.

La plupart des interviewés ont trouvé la démarche intéressante sur le volet accompagnement renforcé, qu'ils jugent utile et assez peu développé pour les jeunes diplômés au sein des services publics de l'emploi en général. L'offre de service de Pôle Emploi ou des Missions locales n'est pas toujours bien adaptée à ces publics... même si elle existe. Quelques jeunes ont en effet décliné le RCA-JD car ils étaient déjà accompagnés par ailleurs : au sein d'une maison de l'emploi, par une mission locale, à l'AFIJ.... La plupart des interviewés partagent un même point de vue : un tel accompagnement – personnalisé et intensif - permet aux jeunes de se sentir moins isolés et davantage aidés dans leur recherche d'emploi.

Moi je pense qu'un accompagnement renforcé, c'est tout le temps bien, c'est tout le temps mieux. Avoir plus de contacts, un interlocuteur unique, plus disponible, est toujours bénéfique pour la personne accompagnée.

C'est globalement un bon dispositif, les jeunes ont besoin de cet accompagnement qu'ils ne trouvent pas chez Pôle emploi - où il s'agit plus d'un aiguillage que d'un accompagnement. Les jeunes souffrent beaucoup de ce manque de conseil de Pôle emploi, nous on a été un accompagnement de qualité pour eux.

Il s'agit plutôt pour eux de ne pas être seuls face à cette recherche d'emploi, d'être mieux armés et d'avoir un retour, un regard extérieur. L'intérêt de ce dispositif est donc de sortir de leur isolement. Souvent, ils n'ont pas de réponses aux candidatures qu'ils envoient ou elles sont négatives donc ils perdent espoir.

Un filet de sécurité avec un consultant référent, quelque chose qui peut les débloquer dans la recherche d'emploi.

Les interviewés ont donc au départ pensé que l'accompagnement allait être le principal motif d'adhésion. Concernant l'allocation, les perceptions ont été plus diverses. Les uns y ont vu un plus. Les autres sont restés interrogatifs ou dubitatifs sur son intérêt pour la recherche d'emploi.

Ils vont être accompagnés, c'est tout bénéfique pour eux, pendant un an. Et en plus une indemnisation, c'est tout bénéfique... mais soit on indemnise beaucoup et ils sont totalement autonomes ou on n'indemnise pas... Là, c'est vrai que ça peut être une aide à la mobilité...

Le revenu... c'était également un élément positif dans la mesure où, souvent la recherche d'emploi entraîne des frais, notamment pour des jeunes qui débutent : une coupe chez le coiffeur, un costume, un billet de train, une entrée dans un salon professionnel.

Les interviewés convergent donc sur les objectifs : faciliter la recherche d'emploi et l'insertion professionnelle. La traduction opérationnelle est l'accès durable à l'emploi, CDD d'au moins 6 mois ou le CDI, qui conduit à une rupture du contrat. Au-delà de ce critère concret, qui marque la fin de l'accompagnement, diverses interprétations sont exprimées sur les finalités précises en termes d'emploi : accès à un premier emploi ? Emploi correspondant au projet ? Ou bien tout simplement activité rémunérée à temps plein ?

Je ne suis pas sûre qu'on ait eu des objectifs très clairs là-dessus à part le CDD 6 mois... temps plein (...) Moi je suis partie du principe qu'il fallait que ça corresponde à leur projet.

L'emploi idéal qui correspond à un projet, je ne sais pas ce que ça veut dire (...) L'objectif majeur c'est une activité rémunérée salariée (...) ou création d'entreprise, forcément adaptée à la personne - si vous avez fait chimie, je ne pense pas que vous serez contrôleur de gestion en finances... Je ne sais pas ce que c'est un job alimentaire (...) c'est le marché qui commande (...) Tout sauf le chômage à temps plein.

Ceux qui retrouvent un emploi avec un nombre d'heures suffisant, ne viennent plus à ces rendez-vous, y compris si cet emploi n'a pas de lien avec leur projet.

Les objectifs fixés sont donc des objectifs d'entrées dans le dispositif « *x contrats à signer avant juillet* » et non des objectifs de résultats mesurés par un taux de placement. Les consultants insistent par ailleurs sur les attentes qualitatives. On leur a en effet expliqué qu'ils allaient travailler sur « *du qualitatif* » et non sur du « *nombre* » ou du « *taux de retour à l'emploi* ».

3. Du repérage à la première prise de contact

L'enjeu des procédures de repérage et de prise de contact avec les jeunes est donc d'atteindre l'objectif fixé en nombre de contrats signés. Deux obstacles vont être rencontrés. Le vivier des jeunes éligibles au regard des critères à remplir est apparu tout de suite très limité en nombre. Ce constat est dressé par Pôle Emploi dès les premières extractions réalisées dans ses listes. Par ailleurs, parmi les jeunes potentiellement éligibles, peu sont venus aux réunions d'information collective. Les critères d'éligibilité n'ayant pu être modifiés, malgré les alertes sur ce point dans les comités de pilotage régionaux et nationaux, les objectifs étaient d'emblée difficiles à atteindre, d'autant plus que l'échéance fixée à juillet 2011 semblait courte et n'a pu être prolongée.

✓ **Du repérage de l'éligibilité potentielle via des procédures automatisées...**

Vivier limité et calendrier serré : sur chaque site, Pôle Emploi et l'APEC s'organisent pour repérer les jeunes éligibles, les informer sur leur droit d'accès à ce nouveau dispositif et parfois tenter de les convaincre. Cette organisation conduit le plus souvent à combiner des procédures automatisées avec des procédures plus personnalisées pour attirer les jeunes. Le point de départ est l'extraction par Pôle Emploi des listes de jeunes correspondants aux critères d'âge, de diplôme, d'indemnisation et d'ancienneté d'inscription. Ces extractions ont lieu tous les 15 jours, voire tous les mois, suffisamment tôt avant les dates de réunions d'information collectives fixées avec l'APEC.

Les premières listes extraites en janvier 2011 paraissent pauvres. Ceci s'expliquerait par le critère d'inscription de « 6 mois et plus » à Pôle Emploi qui correspond à une inscription durant l'été 2010. Les jeunes qui s'inscrivent à Pôle Emploi le font plus tardivement, à partir de septembre ou octobre. Les listes suivantes étaient plus étoffées. Mais d'une liste à l'autre on retrouve parfois - voire souvent - les mêmes noms. Les publics ne se renouvellent pas vraiment : *« certains mois il n'y avait qu'une petite dizaine de personnes nouvellement éligibles. »*

Suite à chaque extraction, un courrier électronique (trois sites) ou papier (trois sites) est envoyé aux jeunes de la liste, par Pôle Emploi. Il est parfois cosigné ou avec le logo de l'APEC, et quelquefois est joint une présentation du RCA-JD (Cf. Annexe B) qui informe brièvement le jeune sur le dispositif. Le courrier convie le jeune à une réunion d'information collective. Les jeunes présents dans les listes successives extraites au fil des mois, ont pu recevoir plusieurs fois le courrier en question.

Sur trois sites, il est demandé aux jeunes dans le mail de s'inscrire aux réunions proposées, par mail ou par téléphone. Sur deux autres sites, le courrier s'apparente à une convocation, les jeunes devant justifier un motif d'absence. Dans les deux cas, il semble que ces mails et courriers aient peu retenu l'attention des jeunes. Ils ont donné lieu à peu de retours effectifs – inscriptions ou justifications d'absence. Parfois cette première prise de contact par mail et courrier a pu être complétée par un mail et/ou un SMS la veille et le matin même de la réunion, sans plus de succès.

Les jeunes n'écoutent pas forcément les messages sur les téléphones mobiles quand il s'agit de messages officiels, les mails peuvent être pris pour des SPAMS parce qu'ils ne connaissent pas l'expéditeur.

✓ **... à la vérification de l'éligibilité réelle et de la disponibilité via des procédures plus personnalisées**

D'autres procédures plus personnalisées (phoning et étude des dossiers) sont venues compléter les procédures automatisées précédentes.

Sur cinq sites sont mises en place des relances par téléphone, en veillant à ne pas recontacter plusieurs fois un jeune présent dans des listes successives, ce qui a nécessité un « épiluchage » manuel des listes. Sur quatre sites, ce contact téléphonique est pris en charge par l'APEC. Sur deux sites, il est envisagé dès le premier mois et sur deux autres il démarre plus tardivement, en avril ou mai. Sur le cinquième site, c'est Pôle Emploi qui téléphone, ne souhaitant pas

transmettre de listes à l'APEC – au motif du respect de la loi « informatique et libertés ». Seul un site n'a pas organisé de telles relances.

Ces dernières ont été chronophages. Lorsqu'elles ont été menées par l'APEC, elles ont été confiées à des chargés de développement clientèle qui ont effectué ce travail de « sourcing » en amont de l'intervention des consultants.

Un premier intérêt de ces relances est de vérifier la réelle éligibilité des jeunes diplômés. En effet, le simple repérage automatique via les fichiers de Pôle Emploi peut conduire à inviter des jeunes non réellement éligibles sur les critères d'âge, de diplôme ou d'indemnisation. Cela concerne des jeunes :

- ayant plus de 24 ans à la date de signature du contrat, et qui n'avaient pas 24 ans lors de l'extraction des listes,
- non indemnisés par Pôle Emploi mais indemnisés par des établissements publics (La Poste, collectivités locales...)
- ayant déclaré un diplôme à bac + 3 mais ayant seulement le niveau et pas le diplôme.

Par ailleurs, l'échange téléphonique permet aussi de tester un autre critère implicite mais central : la disponibilité du jeune pour un accompagnement à l'APEC. Rien ne sert de signer le RCA si le jeune ne peut honorer ses rendez-vous. Lors de l'échange téléphonique, un point est fait sur sa situation. Est-il toujours en recherche d'emploi ? S'il a un emploi, a-t-il des disponibilités pour un accompagnement ? Enfin est-il accompagné par une autre institution ?

Ce critère de disponibilité conduit à éliminer des jeunes :

- accompagnés par une autre institution (AFIJ, Mission Locale, Maison de l'emploi...).
- indisponibles car venant de trouver un emploi ou une formation ou en attente d'un emploi ou d'une formation. Les informations du fichier de Pôle Emploi un mois donné ne permettent pas d'anticiper sur la disponibilité des jeunes dans les mois suivants. Or, dans cette période de transition de la formation vers l'emploi, les jeunes enchaînent aujourd'hui, de nombreux contrats en CDD ou en intérim, de courte durée.

Sur un des sites, cette procédure de vérification de la disponibilité a également été menée non par téléphone, mais à partir d'une étude des dossiers des jeunes. Une responsable de Pôle Emploi, suite aux requêtes informatiques, a étudié chaque dossier de manière détaillée. La lecture des comptes-rendus d'entretiens lui a permis de voir que certains jeunes ne pourraient rentrer dans le dispositif au vu de certaines informations personnelles : déménagement, reprise d'études, attente d'un emploi le mois suivant... Ce type de procédure est également chronophage. Il a été mené suite à une faible fréquentation de la première réunion d'information collective (4 présents pour 25 invitations) afin d'essayer de comprendre les raisons de ce faible intérêt.

✓ **Une première prise de contact aux finalités parfois ambiguës : convoquer ou inviter ?**

Quel était le contenu des premiers courriers adressés aux jeunes ? Sur deux sites, le courrier est une convocation classique de Pôle Emploi rappelant les obligations et les risques de radiation en cas d'absence non justifiée (*Annexe B 2. Site D*), ou du moins s'y apparente fortement :

« Pôle Emploi vous propose de rencontrer son partenaire APEC pour bénéficier de l'accompagnement individuel d'un consultant APEC et d'une aide financière mensuelle... Vous avez rendez-vous à une réunion d'information le 16 février à 9 h à Pôle Emploi... » (Annexe B 2. Site F)

Sur un troisième site, suite à premier courrier de type convocation, les envois suivants évoluent vers une invitation à une réunion collective co-signée par le consultant APEC et la correspondante locale de Pôle Emploi (Annexe B 2. Site E). Cette formulation est également celle retenue sur un quatrième site sous forme de mail. (Annexe B 2. Site C) :

« Nous vous invitons à participer à une réunion d'information à ce sujet qui se tiendra à... Nous comptons sur votre présence. Cordialement. »

Sur les deux derniers sites, un mail envoyé de manière automatique par Pôle Emploi propose « venez-vous renseigner à l'occasion d'une réunion d'information collective » avec trois dates proposées et un lien pour s'inscrire. (Annexe B 2. Sites A et B)

Certains courriers sont donc clairement des invitations, d'autres des convocations, d'autres encore cultivent le flou. Une hésitation apparaît ainsi sur le caractère potentiellement obligatoire de la réunion d'information collective. Cependant aux dires des interviewés et au regard du faible nombre de présents aux réunions, ces courriers n'auraient pas retenu fortement l'attention. Les jeunes n'étant pas indemnisés, la menace d'une radiation éventuelle a pour eux des enjeux limités.

✓ ... informer ou convaincre ?

On peut également s'intéresser aux argumentaires téléphoniques. Ils visent à informer les jeunes sur leur droit d'accès à ce nouveau dispositif, mais aussi à les convaincre de se rendre aux réunions d'information collective.

Les relances téléphoniques ont été l'occasion pour l'APEC de présenter le RCA-JD aux jeunes de manière plus précise que dans les courriers, et de développer un argumentaire parfois qualifié de « commercial » pour tenter de les convaincre. Dans l'argumentaire de l'APEC, les jeunes ont clairement le choix d'adhérer ou non au RCA-JD.

Leur expliquer qu'ils ont un choix à faire : adhérer ou non. Expliquer ce que l'APEC peut apporter de plus que Pôle Emploi... Comme il n'y avait pas beaucoup de monde dans les listes et qu'il fallait atteindre les objectifs... Il a fallu captiver leur attention, ce n'était pas évident... leur transmettre ce qui était bénéfique pour eux. Souvent la première réaction des jeunes étaient « je n'ai pas besoin d'aide ». Je leur demande alors : « depuis quand cherchez-vous du travail ? 8 mois... car je n'ai pas d'expérience... donc vous avez besoin d'aide... ».

Sur un site, ces relances téléphoniques ont été conduites par Pôle Emploi, ce qui n'est pas toujours considéré comme la bonne solution. Un consultant préfère ainsi maîtriser l'argumentaire développé auprès des jeunes susceptibles d'être accompagnés.

Pôle emploi devait aller chercher les jeunes. Sur le terrain, dans le commercial, la façon dont on appelle le client pour le faire venir joue complètement. Je préfère autant

aller chercher mes clients (...) S'ils refusent, je sais que je suis allée au bout de mon argumentaire.

Cependant, pour l'APEC, l'objectif n'est pas de convaincre à tout prix. Il est aussi de vérifier que l'offre de services proposée correspond à un besoin avant de confirmer l'invitation à la réunion collective. Par exemple, sur l'un des sites, de nombreux jeunes intermittents du spectacle étaient présents dans les premières listes de Pôle Emploi. La question s'est posée de savoir si l'offre de service était bien adaptée à ce public, très spécifique du point de vue de la recherche d'emploi (importance des réseaux) et des métiers ciblés peu explorés par l'APEC. In fine, l'APEC a bien expliqué à ces jeunes le contenu de l'accompagnement proposé et les a laissé juger de la pertinence pour eux du RCA-JD.

Dans les argumentaires développés auprès des jeunes, la manière de parler de l'allocation a suscité des interrogations et conduit à des positions très différentes. Pour les uns, il était difficile d'indiquer un montant du fait du caractère dégressif. D'autres craignaient que le montant maximum de 250 euros ne soit pas suffisamment attractif. D'autres, au contraire en ont profité pour vendre l'accompagnement, « *vous être accompagné et en plus vous aurez une allocation, c'est tout bénéfice* », estimant que les jeunes sont naturellement réticents à s'engager dans un accompagnement de longue durée. Enfin, certains - plus rares - ne souhaitent pas insister sur ce volet craignant que l'argent soit l'unique motivation d'entrée dans le dispositif.

✓ **D'autres façons d'aborder le repérage et la prescription**

D'autres façons d'aborder le repérage ont été évoquées, parfois tentées, face aux difficultés rencontrées pour faire venir les jeunes aux réunions.

Sur un site, Pôle Emploi a envisagé une communication externe (spots radios, encarts dans les journaux). L'idée a été abandonnée face à la difficulté de communiquer sur le RCA-JD de manière simple et parce qu'il aurait été difficile de vérifier l'éligibilité des candidats. Le RCA-JD est un dispositif complexe : combinaison allocation et accompagnement, dégressivité de l'allocation et possibilité de cumul avec un revenu d'activité, c'est un droit mais qui déclenche certaines obligations, avec des critères d'éligibilité précis... et il est expérimental !

Mais la multiplicité des critères faisait que les messages n'étaient pas compréhensibles. Il y avait en outre trop de données à vérifier au cas où des candidats se seraient présentés, et il aurait été difficile d'organiser ce « recrutement ».

Sur un site, une communication institutionnelle a été faite sur l'intranet régional du site de Pôle Emploi (Annexe B 2. Site C). L'idée était qu'un repérage par les conseillers au niveau des agences, connaissant personnellement les publics, pouvait être un autre moyen d'aborder le dispositif. Mais là encore, le grand nombre de critères, le faible nombre de places ouvertes, la courte durée de l'expérimentation n'ont pas favorisé la mobilisation des conseillers sur ce dispositif. Au final, il semble qu'aucun jeune n'ait été orienté par ce canal habituel de la prescription par un conseiller.

La pertinence d'un repérage direct des candidats potentiels par les consultants de l'APEC – sans passer par Pôle Emploi - a également été évoquée. Les consultants estiment détenir cette compétence, mise en pratique sur de multiples dispositifs, pour lesquels ils maîtrisent la

prescription. La plupart des interviewés ne sont pas loin de penser qu'ils auraient pu sans doute atteindre les objectifs par eux-mêmes.

L'APEC n'a pas besoin de Pôle emploi pour le sourcing et on saura demander au jeune s'il est inscrit.

L'APEC aurait également pu aller puiser dans sa base de données mais les jeunes qui ont un « compte » à l'APEC ne sont pas nécessairement inscrits à Pôle Emploi, bien que les consultants leur conseillent toujours de le faire.

Ces autres manières d'envisager le repérage et la prescription par les conseillers de Pôle Emploi ou les consultants APEC étaient incompatibles pour une mise en œuvre dans le calendrier de l'expérimentation. Il conviendrait sans doute de les étudier plus en avant dans un contexte de généralisation.

Ceci est d'autant plus vrai au vu des propos tenus par les personnels de Pôle Emploi rencontrés ayant pris en charge ces missions dans le cadre de l'expérimentation. Outre le fait que ce travail de sourcing n'est pas toujours habituel dans leur fonction, il a été chronophage en particulier pour tout le travail de suivi et de relai auprès des agences : informer les conseillers référents des jeunes de leur passage en suivi délégué, remontée des livrables transmis par l'APEC au fil de l'accompagnement, etc. Si cela a été gérable pour 276 jeunes, cela ne le serait plus avec une montée en charge.

Les personnes interviewées n'ont pas évoqué de manière spontanée d'autres acteurs qui auraient pu être mobilisés pour cette étape de repérage. La question leur a été cependant posée les conduisant à citer l'AFIJ, les Missions Locales, des associations, et bien sûr les universités.

S'ils étaient passés par l'AFIJ, par des campagnes publicitaires, par la base de données de l'APEC, ou d'autres associations qui travaillent avec ces jeunes, ils auraient pu avoir davantage de candidats. Il y a des universités qui doivent organiser aujourd'hui le suivi de leurs étudiants et des écoles privées qui pourraient être mobilisées pour repérer des jeunes diplômés.

Mais la manière de collaborer avec ces acteurs reste floue et peu opérationnelle dans les propos. Il n'est pas sûr que les jeunes diplômés à ce niveau d'études fréquentent les Missions Locales. La piste des universités, avec lesquelles l'APEC a divers partenariats est évidemment mentionnée mais avec des réserves. Les universités toucheraient des jeunes encore en étude, peu préoccupés par l'emploi, n'ayant pas encore estimé les éventuelles difficultés de recherche d'emploi. Et les universités elles-mêmes ont du mal à mobiliser les étudiants lorsqu'elles organisent des réunions sur l'emploi, l'insertion...

4. Des réunions d'information collective à la signature des contrats

✓ Des réunions qui peinent à se remplir

Suite au repérage et à la prise de contact téléphonique, les jeunes réellement éligibles, disponibles et intéressés, sont donc conviés à des réunions d'information collective. Une à deux réunions mensuelles sont programmées sur chaque site entre février et juillet.

Les réunions ont lieu dans les locaux de l'APEC pour quatre sites, et dans les locaux de Pôle Emploi pour deux sites. Sur un de ces deux sites, face à la faible présence des jeunes aux réunions, celles-ci sont déplacées dans les locaux de l'APEC, afin de voir si cet absentéisme est lié à l'image négative de Pôle Emploi. Le résultat n'est pas concluant.

Le nombre de présents aux réunions est souvent imprévisible : par exemple, pour une session donnée sur 75 invités, 18 étaient présents et 15 ont adhéré ; pour une autre réunion sur 45 invités, 2 étaient présents et ont adhéré. Sur un autre site, lors des relances téléphoniques, le chargé de développement clientèle demande clairement au jeune s'il est éligible, disponible et s'il a l'intention de venir à la réunion. Dans ce cas, l'invitation est confirmée par un nouveau courrier ; 10 et 15 jeunes sont conviés et les réunions comptent 6 à 12 participants.

Les réunions d'information collective sont animées soit par des binômes Pôle-Emploi et APEC (3 sites), soit par l'APEC seule (3 sites). Pôle Emploi, tout en présentant les grandes lignes du RCA-JD, rappelle les droits et devoirs du demandeur d'emploi, la nécessité d'actualiser sa situation mensuelle et précise qu'en cas d'adhésion au RCA-JD le suivi sera délégué à l'APEC pour une année. Pour l'APEC, c'est le futur consultant en charge de l'accompagnement qui anime la réunion. Son intervention est centrée sur l'offre de services à partir des supports transmis par le siège. Chaque animateur adapte le contenu de la séance au public présent et à sa pratique.

Parfois, c'est pendant cette réunion, voire juste avant de signer, que la non éligibilité ou l'indisponibilité sont constatées. A l'issue de chaque réunion, certains jeunes décident de ne pas adhérer. Pour les autres, un rendez-vous est fixé avec un consultant pour la signature du contrat. Sur certains sites, le contrat et la charte d'engagement sont signés le jour même, les jeunes ayant été prévenus au préalable des documents administratifs requis (papiers d'identité, RIB...).

Les contrats étant signés, les consultants font suivre l'information à Pôle Emploi pour signifier l'entrée dans un suivi délégué, à l'ASP pour le versement des allocations, au siège de l'APEC qui fera suivre au Ministère.

✓ **Mettre en avant la valeur ajoutée de l'accompagnement**

La finalité de la réunion d'information collective est de donner à voir aux jeunes le contenu de l'accompagnement pour qu'ils puissent décider de son intérêt en toute connaissance de cause.

Le powerpoint présentait la durée de l'accompagnement, les atouts de la mesure : notamment le fait d'avoir un accompagnement renforcé et des rencontres collectives, les trois phases, d'élaboration du projet pendant les 2 premiers mois, de mise en œuvre et de suivi dans l'emploi. Le powerpoint précise que durant la première phase de construction du projet, les jeunes auraient 6 entretiens individuels, c'est-à-dire un tous les 15 jours, et participeraient à un séminaire de 3 jours. Il précisait également qu'il y avait une charte d'engagement : le consultant s'engage à les suivre pendant 12 mois et les conseiller pour la prise de poste ; les jeunes s'engagent à être dans une recherche active, à fournir tous les éléments nécessaires et les informer régulièrement de l'avancée de leurs recherches.

C'était une question-réponse pour voir si à la fin de la réunion ils avaient envie de rentrer dans le dispositif. Les jeunes ont posé peu de questions sur l'allocation, davantage sur l'accompagnement et l'offre de service.

Selon les pratiques professionnelles, les consultants mettent plus ou moins en avant certaines composantes de l'accompagnement. Les uns insistent sur l'engagement attendu. Ils ne souhaitent pas de jeunes non motivés, qui fassent ensuite défaut aux rendez-vous ou ne viennent que pour l'allocation.

C'est un vrai dispositif d'accompagnement, avec engagement, mais il faut que vous souhaitiez signer cet engagement. Il faut que vous soyez participatif dans votre recherche d'emploi. C'est un dispositif expérimental, il y a peu de places. Par exemple, lorsqu'une jeune est arrivée en disant, demain j'ai un entretien et dans une semaine je saurai si je suis prise... je lui ai demandé d'attendre avant de s'engager... pour ne pas prendre la place de quelqu'un d'autre pour une semaine.

Je reste catégorique pendant les ateliers. J'explique qu'on ne signe pas pour faire semblant, si on s'engage il y aura des comptes à rendre... 48 h avant chaque rendez-vous j'attends un mail qui résume les démarches depuis le rendez-vous précédent... c'est ma pratique, pour éviter les défections aux rendez-vous ou le fait que la personne ne fait rien pendant 3 semaines... donc j'attends des mails où les jeunes expliquent ce qu'ils ont fait et les questions à traiter lors du rendez-vous... Ceci peut faire peur. Certaines personnes peuvent voir là une forme de contrôle.

Concernant l'accompagnement, le message fort : Vous allez devoir travailler à temps plein pour chercher une situation à plein temps. Vous aurez un énorme travail personnel à fournir avec des devoirs à la maison, sinon ce n'est pas la peine, pas de tourisme. On ne pose pas de lapin au consultant, il comprend tout mais...

D'autres développent davantage ce qu'ils peuvent apporter aux jeunes dans la relation d'accompagnement, insistant sur leur disponibilité et la relation de confiance à établir.

Je les rassurais sur le contrat, l'engagement : « si on démarre, est-ce qu'on est obligé de... si ça nous plaît pas... ». L'argent n'est pas la première motivation des jeunes, c'est l'accompagnement proposé qui les décide avant tout : le fait d'avoir une personne à leur écoute et disponible, « vous avez un interlocuteur, vous m'appellez dans la semaine si vous avez une urgence, pour préparer un entretien ».

La liberté de choix est donc généralement réaffirmée, mais parfois planent les objectifs à atteindre, le nombre de contrats à signer, et le message s'infléchit alors et devient plus pressant. Cette réunion est aussi l'étape ultime pour atteindre les objectifs, donc pour convaincre et parfois un peu « forcer la main ».

Si tu es dans les clous, je ne vois pas bien pourquoi tu refuses... on poussait le jeune fortement à intégrer. Vu le peu de jeunes présents aux réunions et l'objectif à atteindre, on n'a pas forcément laissé trop de visibilité sur un éventuel choix après les deux ou trois premières réunions.

On leur a expliqué qu'ils avaient de la chance de pouvoir intégrer ce dispositif, qu'ils avaient été choisis sur les 100 000 jeunes en recherche d'emploi dans la région.

✓ Des objectifs rarement atteints du fait d'un vivier trop réduit

L'expérimentation ne prévoyait pas un suivi précis du nombre de jeunes éligibles, ayant effectivement assisté aux réunions et ayant finalement adhéré. Une tel suivi a été tenté, pour préparer nos entretiens. Ont été utilisées les informations encore à disposition, mais non harmonisées. Ceci conduit à des variations dans les chiffres annoncés par les uns ou les autres.

Les données disponibles portent parfois sur le nombre de jeunes conviés par Pôle Emploi. Un même jeune ayant pu être convié plusieurs fois de suite, ce chiffre est différent du nombre de jeunes éligibles.

- Lille : 269 conviés, 59 présents aux réunions, 39 adhésions (Objectif 100). *Ratio* (Contrats Signés /Conviés) = 14 %.
- Marseille : 154 conviés, 25 adhésions (Objectif 100). *Ratio* (Signés/Conviés) = 16 %.
- Toulouse : 325 jeunes conviés (189 absents non excusés, 48 excusés, 24 radiés), 64 présents aux réunions, 30 adhésions (Objectif 50). *Ratio* (Signés /Conviés) = 9%.

Sur un site le nombre de jeunes éligibles a pu être fourni.

- Lyon : 138 jeunes éligibles, 34-35 présents aux réunions, 32 adhésions (29 contrats signés car 3 finalement non éligibles après la réunion d'information (déjà indemnisés ou accompagnés). (Objectif : 100). *Ratio* (Contrats Signés /Eligibles) = 21 %.

Une première raison permet d'expliquer les difficultés à atteindre les objectifs : le vivier insuffisant de jeunes, qui découle directement des critères d'éligibilité. Ce vivier est apparu dès le départ trop réduit sur plusieurs sites, chiffres à l'appui ci-dessus pour Lyon. L'objectif de 100 contrats signés pouvait difficilement être atteint avec seulement 138 jeunes éligibles. Ceci sera très vite confirmé par le fait que les jeunes éligibles ne seront soit pas intéressés, soit pas disponibles, pour des raisons développées ci-après. De manière plus générale, un interlocuteur de Pôle Emploi nous indique que pour remplir un dispositif quelconque, il faut un nombre de jeunes éligibles bien supérieur au nombre de places, ce qui n'était pas le cas ici.

✓ Une question de périmètre géographique ?

Afin d'élargir le « vivier », certains sites ont envisagé de jouer sur le critère géographique. Celui-ci n'était pas vraiment fixé a priori. L'expérimentation parle de « sites universitaires urbains » sans en définir les contours. Chaque site a donc fait des choix différents.

En Ile-de-France le périmètre retenu est la Région. Ce choix s'explique-t-il par le réseau de transports en commun qui facilite la mobilité des jeunes ? Est-il à relier au correspondant local de l'expérimentation, la direction régionale de Pôle Emploi.

Sur les autres sites, le périmètre retenu est au départ un département ou une agglomération. Face au faible nombre de jeunes, le périmètre est progressivement élargi sur des critères flous (40 km autour de l'agglomération...). Mais cet élargissement se heurte à une nouvelle contrainte, la distance du lieu de vie des jeunes avec l'agence APEC.

Ces constats soulèvent la question des zonages du RCA-JD. Le périmètre de ciblage des candidats est-il celui des sites universitaires au demeurant flous ? Est-il défini par les zonages

territoriaux de Pôle Emploi (Direction Régionale, Territoriale, Agences spécialisées....) ? Pourrait-il aussi bien être défini par les périmètres d'intervention de l'APEC ?

Enfin, seuls les sites ayant un périmètre régional ont atteint les objectifs. Mais même dans ce cas, ces objectifs sont signalés comme indépassables, confirmant le constat d'un vivier trop réduit. Le problème de fond résiderait donc dans les critères d'éligibilité jugés trop restrictifs.

✓ **Le critère de « 6 mois d'inscription » non représentatif des jeunes en difficulté d'insertion**

Les critères ont paru à première vue plutôt pertinents, tout dispositif nécessitant des critères d'entrée. « *Il n'y a rien qui m'a choqué, il y a des dispositifs qui prennent le relais après* ». Etant donné l'allocation, les critères d'âge et de non cumul avec une indemnisation sont « *logiques* ». Néanmoins certaines remarques ou réserves sont émises.

Tout d'abord, il est souvent mentionné que l'association des critères d'âge, de durée d'inscription et de diplôme débouche sur des jeunes au « *parcours sans faute* » surtout pour les Bac+5. Or, de tels parcours, linéaires et sans interruptions, sont aujourd'hui de moins en moins fréquents.

En second lieu, des jeunes diplômés de plus de 25 ans cherchant leur premier emploi, auraient aussi eu besoin d'un accompagnement : le RCA-JD ne pouvait leur être proposé du fait de l'allocation cumulable avec le RSA. L'APEC nous signale l'existence d'une nouvelle offre de service pour ces jeunes dans le cadre du Plan Jeune. Un accompagnement intensif à la recherche d'emploi déconnecté d'une indemnisation leur est désormais accessible.

Enfin, de fortes réserves sont exprimées sur un critère, la durée des 6 mois d'inscription à Pôle Emploi, pour plusieurs raisons. La première raison est qu'il aurait été possible de jouer sur ce critère sans toucher à la cohérence d'ensemble. En cours d'expérimentation, Pôle Emploi et l'APEC, ont d'ailleurs proposé de réduire cette durée à 4 mois, mais cela n'a pas été possible. Une personne interviewée pense que cela aurait été pertinent.

Plus on va les accompagner tôt, plus la recherche va être efficace, c'est là où on va agir de la manière la plus pertinente (...) en règle générale, au bout d'un mois de recherche, ils sont déjà paniqués, je vais rien trouver... 6 mois ça me paraît long.

La seconde raison est que ce critère a conduit à éliminer un grand nombre de jeunes non-inscrits comme demandeurs d'emploi, qui auraient pu avoir besoin de cet accompagnement. De nombreux jeunes diplômés non indemnisables ne s'inscrivent pas car ils ne perçoivent pas l'intérêt de cette démarche.

C'était assez frustrant de se dire qu'il y avait plein jeunes qui avaient besoin de cet accompagnement, mais qui n'étaient pas inscrits à Pôle emploi, qui n'avaient pas les 6 mois d'inscription.

Certains consultants ont donc imaginé réduire fortement cette durée d'inscription... ce qui les aurait d'ailleurs autorisés à repérer directement les jeunes dans leurs fichiers ou via leurs contacts et à maîtriser la prescription. « *On les repère, on leur propose le RCA-JD et on leur demande d'aller s'inscrire à Pôle Emploi.* » Mais, en l'absence de ce critère, le RCA-JD devient un droit pour tous les jeunes de moins de 24 ans titulaire d'un Bac +3 et non

indemnisés. Il devient donc possible d'allouer aux jeunes remplissant ces conditions, 250 euros par mois pendant un an, en contrepartie d'un engagement à être accompagné et actif dans la recherche d'emploi.

La dernière raison est que ce critère de durée ne permet pas nécessairement de repérer des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. Le sentiment des interviewés est qu'il a sans doute permis de repérer de tels jeunes mais pas seulement. En effet, on ne sait pas toujours ce qui se cache derrière ces six mois : une recherche d'emploi qui a du mal à aboutir, deux ou trois mois de vacances après l'obtention du diplôme... En l'absence d'autres critères plus précis sur les diplômes ou sur les ressources, en l'absence d'une connaissance des situations personnelles et des projets... il a conduit à toucher une palette vraiment très large de jeunes plus ou moins en difficulté au regard de la recherche d'emploi et dans des situations financières plus ou moins tendues.

✓ **Les motivations des jeunes : l'accompagnement d'abord, l'allocation « un plus »**

Quelles sont les motivations qui ont conduit les jeunes à s'engager ? Pour nos interlocuteurs, l'accompagnement proposé a constitué le principal attrait et l'allocation aurait joué un rôle secondaire. Leurs a priori initiaux sont donc confortés par les réactions des jeunes lors des réunions d'information collective.

L'allocation : c'est un plus ; pour beaucoup cela n'a pas été la motivation principale ; cela a été l'accompagnement renforcé. La majorité des jeunes suivis ont un job alimentaire, quasiment tous... donc ont des revenus autres... les 250 euros ont parfois fait sourire... on ne peut pas dire que ça n'a pas joué... Les jeunes accompagnés sont pour certains soutenus financièrement par leurs parents, d'autres doivent subvenir à leurs besoins soit veulent être indépendants.

Leur motivation était d'être accompagné, d'avoir un échange, de bénéficier d'outils mis à leur disposition et non le fait de percevoir une allocation. On leur donne, ils la prennent, mais je ne pense pas en avoir eu qui venait pour toucher 250 euros.

La possibilité d'accéder à un accompagnement à l'APEC a-t-il influencé les jeunes ? C'est loin d'être évident : l'APEC et son offre de services ne seraient pas forcément connus par les jeunes diplômés en général. Le recours à ses services serait surtout le fait des cadres salariés ou demandeurs d'emplois, de jeunes diplômés aux profils spécifiques (grandes écoles...). Par ailleurs, jusqu'à très récemment, le niveau Bac + 4 minimum était requis et les Bac + 3 n'y avaient pas accès : ils connaissent donc très peu l'APEC.

... La possibilité de bénéficier d'un interlocuteur : la plupart n'avait pas rencontré cela chez Pôle emploi. Certains avaient bénéficié d'un accompagnement via la mission locale, qui leur avait spécifié qu'ils n'étaient pas leur cœur de cible. Se sentir moins seul dans la recherche d'emploi.

Pour certains, l'APEC leur paraissait plus adapté à leurs besoins que Pôle Emploi ; d'autres ne connaissait pas du tout la structure.

✓ **Les motifs de refus : un projet en cours, un accompagnement considéré comme non adapté aux besoins ou trop contraignant**

Quelles sont, à l'opposé, les raisons qui ont conduit les jeunes à ne pas adhérer ? A partir des échanges avec les jeunes lors des relances téléphoniques et des réunions d'information collective, de la lecture des motifs d'absence aux convocations, les personnels Pôle Emploi et APEC interviewés évoquent trois grands motifs, sans qu'il soit possible de les quantifier. Une raison majeure est l'indisponibilité pour l'accompagnement : des jeunes en emploi au moment de la proposition (CCD 3 mois, intérim...), en formation ou reprise d'études, en création ou reprise d'entreprise familiale. Comme cela a été dit plus haut, cette indisponibilité n'a pu être repérée dans les fichiers administratifs de Pôle Emploi, qui ne suivent pas en temps réel les situations professionnelles des jeunes. Une telle connaissance nécessite de retourner aux dossiers personnels ou de recourir à des entretiens individuels. Cette disponibilité apparaît être un critère d'éligibilité implicite mais bien réel.

Un second motif de non adhésion a trait au suivi et à l'indemnisation. Certains étaient sur le point d'être indemnisés et d'autres d'être radiés : ils n'étaient donc pas éligibles.

Un troisième motif réside dans les réticences des jeunes vis-à-vis d'un accompagnement jugé trop contraignant car trop intensif (trop de rendez-vous et à trop longue échéance) ou trop éloigné de leur domicile. Certains jeunes n'étaient pas prêts à accepter les contraintes (devoir venir aux rendez-vous, mettre en œuvre des préconisations...), d'autres craignaient qu'on leur impose des manières de faire, qu'on les pousse à prendre un emploi qui ne leur conviendrait pas et qu'on limite leur liberté de choix. « *Ils veulent qu'on les aide, sans être prêts à s'engager, ils sont paradoxaux* », « *Ils ont trouvé le RCA-JD lourd, même s'ils ne l'ont pas dit comme ça, et ils n'en ont pas eu envie* ». D'autres encore estimaient ne pas avoir besoin d'aide et pouvoir se débrouiller tout seul. « *Ils sont confiants sur le fait de pouvoir trouver un emploi par eux-mêmes* ». Certains, très pressés de trouver un emploi qui leur permette d'être indépendants, pensaient aller plus vite par eux-mêmes, d'autant plus qu'ils n'avaient pas d'exigences particulières de salaire ou de statut.

Ces raisons évoquées par les responsables de Pôle emploi ou les consultants APEC sont confirmées par les propos de jeunes diplômés n'ayant pas souhaité entrer dans le dispositif. 19 de ces jeunes ont ainsi été enquêtés par téléphone : interrogés sur leurs parcours depuis la fin des études, ils ont expliqué pourquoi ils n'ont pas intégré le dispositif RCA-JD lorsque ce dernier leur a été proposé (cf. annexe B 3).

Parmi les jeunes interviewés, deux ne se souviennent pas avoir été contacté par Pôle Emploi ou l'APEC à ce sujet. L'une était par ailleurs indemnisée durant cette période et n'aurait, de toute façon, pas pu intégrer le RCA-JD.

Sept personnes n'étaient pas éligibles, c'est-à-dire qu'elles ne rentraient pas dans les critères requis pour bénéficier du dispositif : deux étaient déjà indemnisées, l'une avait plus de 24 ans, une autre était en emploi. Les trois dernières étaient étudiantes : deux étaient inscrites à la fac et poursuivaient donc leurs études, une était en formation (financée par Pôle Emploi).

Cinq jeunes avaient un projet de formation, de concours ou de création d'entreprise : l'accompagnement proposé ne leur a donc pas semblé nécessaire, ce qui leur a parfois été confirmé par leur interlocuteur de l'APEC. A noter, le projet de formation en contrat de

professionnalisation d'une jeune femme n'a, au final, pas abouti. Une autre jeune femme aurait souhaité entrer dans le dispositif et pouvoir bénéficier de l'allocation, en attendant que son entreprise soit juridiquement créée. Il lui a été signifié que cela n'était pas possible.

Enfin, cinq autres ont estimé que l'accompagnement proposé ne répondait pas à leurs besoins et/ou qu'il représentait trop de contraintes. Trois diplômés dans les domaines de l'audiovisuel ou du journalisme expliquent évoluer dans des secteurs professionnels qui fonctionnent essentiellement par « *le réseau* ». Deux ne se sont particulièrement pas sentis concernés par ce dispositif car, à leurs yeux, « *l'APEC, c'est pour les cadres* ». Enfin, l'accompagnement représentait également trop de contraintes : la distance entre le domicile et l'APEC (« *une heure de transport* »...), la fréquence des rendez-vous associée à l'engagement à suivre toutes les étapes de l'accompagnement sont notamment évoquées, « *je voulais rester libre* »...

**C.PERCEPTION DU RCA-JD ET DEROULEMENT DE
L'ACCOMPAGNEMENT. LE POINT DE VUE DES CONSULTANTS**

A partir d'entretiens réalisés auprès des consultants APEC

Cette note décrit le contenu et l'organisation de l'accompagnement et rend compte du point de vue des consultants sur le dispositif et son utilité pour les jeunes accompagnés. 9 entretiens ont été conduits au cours du second trimestre 2012 sur les six sites expérimentaux du RCA-JD auprès des consultants de l'APEC en charge de l'accompagnement (huit entretiens en face à face et un entretien téléphonique).

Ces entretiens ont abordé quatre grands thèmes :

- le contenu de l'accompagnement
- le profil des jeunes accompagnés et le déroulement de l'accompagnement
- l'allocation : sa mise en œuvre et son utilité du point de vue des consultants
- les finalités de l'accompagnement

1. L'accompagnement dans le cadre du RCA-JD : un protocole très cadré adapté par les consultants

Les principes de l'accompagnement proposé dans le cadre du RCA JD s'articulent principalement autour des notions d' « intensité relationnelle forte » avec le consultant APEC et de « réponse personnalisée » aux besoins du jeune. L'objectif principal est de valider le projet du jeune et de définir la meilleure stratégie d'accès à l'emploi et le plan d'action le plus adapté. S'étalant sur 12 mois, le dispositif est composé de trois phases : élaborer le projet « premier emploi », accéder au premier emploi, suivre dans l'emploi. Selon les sites, les consultants ont suivi entre 16 et 50 jeunes diplômés. Dans ce dernier cas, les consultants déclarent travailler à temps plein sur le dispositif.

✓ Un protocole d'accompagnement décliné en trois phases (extraits du protocole APEC)

L'objectif de la première phase est de réaliser un bilan professionnel et personnel afin de dresser un inventaire des compétences, centres d'intérêts, valeurs, motivations... du jeune, et d'élaborer un projet professionnel et un plan d'action pour trouver un emploi. Cette première phase, d'une durée de deux mois, comporte une réunion d'information collective présentant l'accompagnement proposé par l'APEC, 6 entretiens individuels en face en face avec au maximum 15 jours d'écart entre deux rendez-vous, des séances de travail à distance sur une plateforme de ressources en ligne. En option, le jeune peut participer à un séminaire de 3 jours « destination marché » pour mieux définir son projet professionnel et le champ des possibles.

La phase suivante, « accéder au premier emploi », comporte deux étapes. La première, de 8 semaines maximum, doit permettre la confrontation et l'adaptation du projet professionnel du jeune à la réalité du marché, ainsi que l'acquisition des techniques et méthodes indispensables à la réalisation de cet objectif. La seconde étape de recherche active d'emploi est centrée sur le débriefing des entretiens professionnels et de recrutement, afin d'ajuster les techniques de recherche d'emploi et le plan d'action. Durant cette phase, le jeune réalise des entretiens avec son consultant tous les 15 jours pour définir ses actions, préparer et débriefier les entretiens. Il participe également à des sessions collectives bimensuelles de dynamisation de la recherche pour partager avec d'autres jeunes diplômés ses objectifs, ses démarches, et améliorer son efficacité à l'aide du groupe.

La phase 3 de suivi dans l'emploi (trois mois) a pour finalité l'élaboration d'un plan d'action pour réussir l'intégration dans le poste, et le suivi régulier de sa mise en œuvre pour sécuriser la période d'essai. Elle comporte un entretien de prise de poste (face à face, web entretien ou téléphone) à réaliser au plus tard 7 jours après la prise de poste, puis 3 entretiens de suivi (téléphone ou web entretiens). En option le jeune peut participer à un web atelier « suivi d'intégration ».

✓ Des ajustements mis en place par les consultants

De l'avis des consultants rencontrés, le contenu de l'accompagnement proposé dans le cadre du RCA JD est bénéfique pour les jeunes diplômés, mais ils le jugent trop cadré et intensif. Par exemple, des entretiens tous les 15 jours sont souvent considérés comme trop rapprochés et pas toujours utiles. La durée d'une année apparaît également à certains trop longue. Si parfois le protocole d'accompagnement a été appliqué de manière rigoureuse, le plus souvent les consultants se le sont approprié et l'ont adapté, en particulier pour les phases 2 et 3. Ainsi, la fréquence et/ou le contenu des entretiens, les modes de communication (face à face, téléphone, mail)... ont été variables en fonction de la situation des jeunes diplômés mais aussi des pratiques professionnelles des consultants. Les consultants ont en revanche respecté la fréquence des rencontres prévues pour la phase 1 : six entretiens (d'une durée d'une heure environ) durant les deux premiers mois. Sur plusieurs sites, l'organisation de séminaires ou d'ateliers n'a pas été possible en raison de l'effectif insuffisant de jeunes entrés dans le dispositif, associé à l'échelonnement des entrées et sorties. Les consultants concernés le regrettent, soulignant les bénéfices pour les jeunes de ce travail collectif.

« C'est-à-dire que, je pense qu'il y a un objectif, il y a un enjeu, il y a des étapes qu'il faut intégrer. Après, pour la façon dont ça se fait, il faut nous laisser les clés parce que c'est nous qui sommes en relation avec les jeunes et c'est nous les experts au final ».

« Il y avait du face à face, de la distance. Après c'est vrai que moi j'ai pris un petit peu de liberté par rapport à l'offre de service qui était beaucoup trop rigide à mon goût ».

« Il fallait en fait un rendez-vous face à face tous les 15 jours mais une réunion collective tous les 15 jours. Donc il fallait les voir quand même toutes les semaines. Il y a eu beaucoup d'échanges par mails parce que ça ne les amusait pas forcément non plus de venir alors qu'on sait très bien qu'en 15 jours, il ne se passe pas grand-chose sur le marché, surtout pas dans ce contexte-là. On a aussi beaucoup échangé par mails et puis les rendez-vous individuels ont été un peu espacés ».

« Dans 80 % des cas je trouve que c'est trop long (...) Donc il y a un moment où... ils annulent gentiment, ils m'appellent en me disant, ça n'a pas changé mais je suis autonome, est-ce que c'est vraiment la peine qu'on se voit etc. Moi je les comprends, je dis non... mais bon, il faut continuer l'accompagnement. Donc dans 80% des cas c'est trop long. Je trouve que ça serait mieux de faire quelque chose de dynamique dès le départ, un peu de groupe, plus de fréquences de rencontre sur trois mois et après en fonction des cas revoir trois mois ».

« C'était un peu difficile de se renouveler au bout d'un moment parce que quand vous faites un à deux ateliers par mois et qu'il faut se renouveler constamment au bout d'un moment on a un peu de mal à trouver ».

« Je n'ai pas pu mettre en place de collectifs, parce qu'ils sont rentrés au compte-goutte à peu près trois, quatre par mois, le tout étalé de février à juin. Donc je n'ai jamais pu mettre en place de collectifs parce qu'ils n'étaient jamais au même niveau. Donc c'était essentiellement de l'individuel ».

L'avis des consultants est parfois réservé sur les livrables associés à chaque phase. Ils soulignent en effet que les jeunes ont du mal à s'approprier ce type de documents très formatés. Là aussi, des différences sont notables en fonction des consultants : certains ont demandé aux jeunes de les remplir et de fournir un travail relativement conséquent, dans d'autres cas, ce sont les consultants qui se sont chargés de remplir les documents. D'autres encore ont utilisé des supports différents, avec lesquels ils ont l'habitude de travailler.

« À chaque rendez-vous ils venaient avec la construction de ce livrable. Il y a 3 parties, le diagnostic, les éléments du diagnostic et le plan d'action (...) J'ai des livrables vraiment de qualité, c'est ce qui a fait qu'ils ont compris leur marché et toute l'approche (...) Donc le livrable c'est un gros point majeur. Moi je les ai vraiment forcés à le construire. Et tous sont sortis avec un livrable fini qu'on peut présenter ».

« Je leur ai donné d'autres documents. C'était plutôt, à chaque fin de séance je rédige ce qu'il y a à faire pour l'autre séance, je fais une photocopie comme j'ai le reste dans le dossier et puis en général c'était comme ça. Quand c'était vraiment très dense, on a vu plein de choses, je faisais partir un mail pour être sûre que... Je sais que ce livrable, après on l'a plus ou moins gardé pour d'autres dispositifs, les jeunes ils ont du mal à rentrer dans des tableaux. (...) C'est des cases, actions à mettre en place, c'est trop générique, c'est trop général, moi je n'avance pas comme ça. »

« Moi personnellement, je les ai remplis, honnêtement ils n'ont jamais été envoyés à Pôle Emploi (...) Donc j'avoue que les livrables j'ai fait l'impasse. Je trouve ça parfaitement inutile ».

2. Accompagner les jeunes diplômés, une démarche jugée utile

Les consultants considèrent qu'accompagner les jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi répond très souvent à un besoin. Dans le cadre du RCA JD, ils ont rencontré des jeunes aux difficultés de natures différentes. Si certains avaient juste besoin d'un « coup de pouce » ou d'acquérir une méthodologie de recherche d'emploi, d'autres en revanche étaient dans des situations plus complexes.

✓ Des jeunes diplômés souvent seuls dans leur recherche d'emploi

A la fin de leurs études, les jeunes diplômés se retrouvent très souvent seuls au moment de chercher un emploi : beaucoup ont réalisé un seul entretien avec un conseiller Pôle Emploi... Et après plusieurs mois de recherche infructueuse, ils apparaissent souvent découragés. Il est ainsi important pour eux d'avoir un interlocuteur régulier et disponible. Au-delà du travail réalisé avec le jeune, les consultants insistent alors sur leur rôle d'écoute, de mise en confiance, de motivation...

« C'était une vraie aide pour les jeunes diplômés parce que les jeunes diplômés qu'on a eu sur ce dispositif-là étaient quand même, comme je vous le disais, en recherche d'emploi depuis longtemps. Donc hormis l'aspect aide et au niveau de l'outillage, il y avait un vrai aspect de remotivation. D'ailleurs beaucoup à la fin du dispositif disaient un des gros aspects du dispositif c'était d'avoir quelqu'un avec qui discuter, échanger et plusieurs me disaient régulièrement "quand je sors de votre bureau je suis remotivé". C'était aussi le but ».

« Les points forts c'est-à-dire qu'on est quand même dans un climat de confiance. Ils ont un interlocuteur, ils ont un cadre, ça c'est important pour eux, donc nous on le sent aussi. Le fait

d'avoir un consultant référent c'était important pour beaucoup d'entre eux, de pouvoir échanger ».

« Les bénéficiaires ça a été je pense, pour ceux qui étaient les plus acteurs c'est d'intégrer le premier job comme étant le démarrage d'une gestion de carrière, vraiment de comprendre le marché de l'emploi et les attendus du marché de l'emploi. Ça c'est clair. Pour d'autres le bénéficiaire ça a été de gagner confiance et de ne pas se sentir largué, je pense que ça a fait du bien, et puis d'avoir un bon CV validé, une réflexion, on s'occupe d'eux, voilà. On a écouté leur problématique et ils n'ont pas été un numéro et quand on les voyait c'était toujours la même personne et ce n'était pas pour les agresser. Ça c'est pour les points positifs ».

✓ **Des difficultés variées selon les profils de formation**

Les profils des jeunes accompagnés s'avèrent multiples : des diplômés d'école d'ingénieur, de commerce, des titulaires de licence générale, de master en sciences humaines et sociales, ou encore des sortants de formations artistiques... La formation initiale va ainsi influencer sur les parcours d'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Plusieurs difficultés liées au contenu des études sont évoquées par les consultants : des formations généralistes non professionnalisantes, des formations qui débouchent sur des métiers aux faibles débouchés...

« En terme de projet, de domaine etc., j'en ai beaucoup dans la communication et beaucoup dans tout ce qui va être lié au culturel. J'en ai une qui était animatrice 3D, un qui était dans la communication léguée au tourisme, un qui était dans tout ce qui était cadrage vidéo, une danseuse. J'ai des profils quand même très dans le culturel et la communication. C'était vraiment deux dominantes. Et c'est les profils qui, moi dans mon portefeuille, ont le plus de mal à trouver ».

« Disons qu'il y a des jeunes qui ont suivi des formations dans des domaines aujourd'hui qui sont très difficiles sur le marché, notamment tout ceux qui étaient en communication marketing, ils ont eu beaucoup de mal ».

« J'ai eu beaucoup de Langues Etrangères Appliquées les LEA et un Master en Culture Créations Artistiques Développement des Territoires. Ça c'est assez gratiné, pour être assez éloignée de l'emploi celui-là est particulièrement bien. Licence de Sociologie évidemment, mais ça pour moi c'est un classique socio, philo aussi d'ailleurs (...) Bien sûr des juristes en toutes filières, en droit public ce n'est pas le plus facile à placer, droit public de l'entreprise ».

« J'ai eu deux types de populations. C'est-à-dire des jeunes qui sont inscrits à Pôle Emploi parce que ça fait partie quand on est en recherche d'emploi de s'inscrire, et qui du coup on a bénéficié à ce moment-là de cet accompagnement. Et eux qui étaient autonomes, qui pilotaient vraiment leur insertion et qui étaient vraiment dans l'anticipation. Et l'autre partie où vraiment j'ai eu la sensation d'avoir un public victime du système éducation nationale et de tous les problèmes d'orientation qu'on connaît dans les lycées où on regarde les notes et on dit aux gens, voilà t'es bonne en français tu devrais faire philo. C'est évident que cette personne-là n'aurait jamais dû rentrer en philo, elle aurait dû s'acheter des bouquins et poursuivre cette réflexion-là parce qu'elle est faite pour ça, mais elle aurait dû faire d'autres choses. Donc un public qui était acteur, un public qui subissait et qui n'avait pas réfléchi et qui n'avait pas été accompagné surtout dans cette réflexion ».

L'absence de stage se révèle comme un handicap important. C'est notamment le cas pour les diplômés de licence générale. D'une manière globale, l'expérience professionnelle quelle qu'elle soit est citée comme un facteur positif : les jeunes ayant multiplié les petits jobs ont déjà une connaissance de l'entreprise et sont décrits comme plus autonomes et débrouillards.

« En termes de stages, il n'y a pas les mêmes contenus [entre les bac + 3 et les bac +5]. Donc il n'y a pas les mêmes expériences, on ne peut s'appuyer sur les mêmes éléments. Je dirais que j'ai eu des bac+3 qui étaient certains avec surtout des jobs d'été, ce qui était mieux que rien, mais certains n'avaient pratiquement rien ».

« Pas d'expérience. Ça de toute façon c'est une catastrophe aujourd'hui. La différence entre les jeunes elle va se faire sur le stage et aujourd'hui s'ils ne sortaient pas d'école de commerce et d'écoles d'ingénieur et encore elles ne sont pas toutes comme ça, ça n'est que des petits stages. Donc le gros problème c'est l'expérience. Et là pour le coup je pense qu'on apporte vraiment une plus-value à tout le monde quel que soit le parcours même si c'est une école de commerce ou autre, parce que personne ne sait valoriser ses stages et les transformer en expérience ».

« Dans l'ensemble on voit ceux qui ont été habitués, c'est là où ça fait une grosse différence, ceux qui ont été habitués à régulièrement multiplier les petits jobs, à être un peu indépendant et financièrement autonomes. Ils sont plutôt débrouillards, ils n'ont pas peur de rentrer dans l'entreprise ».

Les diplômés de licence constituent par ailleurs un public nouveau pour les consultants de l'APEC, qui travaillent habituellement avec des cadres ou des jeunes diplômés de niveau bac +5. Si accompagner ces diplômés ne leur a généralement pas causé de difficultés particulières, plusieurs notent cependant des différences : des outils non adaptés aux bac +3 car trop élaborés, des cibles professionnelles différentes de leur public habituel, des métiers ou secteurs professionnels peu connus des consultants (métiers artistiques...), des différences en termes de maturité ou d'autonomie...

« Je me suis rendu compte que ce n'était pas déjà le même niveau d'autonomie, les mêmes capacités à se projeter sur des projets et cetera. C'est normal, ils ont un parcours plus court, ça fait deux ans en moins quand même pour rencontrer les professionnels etc. Oui j'ai adapté parce que du coup on a moins les ressources APEC c'est-à-dire les offres et cetera... ».

« C'est - par rapport à des gens plus expérimentés à qui on peut dire les choses - ils attendent. Ils sont encore dans, on prend les notes, on prend les cours. Il y en a qui sont vraiment dans cet état d'esprit ».

✓ **Le poids de la situation personnelle et de l'environnement familial**

Un autre facteur agit sur les parcours : l'environnement familial et personnel. Lorsque celui-ci est sécurisant ou porteur, le jeune peut se concentrer sur l'accompagnement. A l'opposé, des jeunes dans la précarité, avec parfois des problèmes de logement, se retrouvent dans des conditions plus défavorables.

« Vous avez, on va prendre les deux types les plus éloignés, celui qui est adossé à un environnement familial porteur, sécurisant, et donc l'accompagnement se déroule bien parce qu'en fait il vient vraiment chercher de la méthode et il n'y a pas de problèmes de précarité. Ça ne veut pas dire qu'après il n'y a pas des difficultés par rapport à la recherche elle-même, mais en tout cas on est en situation vraiment de pouvoir se concentrer sur l'objectif insertion professionnelle et accompagnement à la méthodologie RCA JD. Le type à l'opposé, très typé, très poussé c'est le jeune qui entre en RCA JD en difficulté. J'en ai au moins une demi douzaine où difficulté de vie, de survie, de précarité, difficulté de logement, de vie tout court. Donc là effectivement ça joue sur "d'un coup je n'ai plus Internet", donc là il faut des accès ressources démultipliés. Et aussi le temps, l'intensité relationnelle a joué parce qu'a fortiori cette accompagnement physique de se voir tous les 15 jours ça crée une relation ».

« Ceux qui étaient en bac+5 qui étaient vraiment acteurs eux généralement ont quand même pour la plupart bénéficié d'un environnement favorable, une famille, un soutien financier etc. Les autres c'était quand même socialement beaucoup plus compliqué, soit au niveau familial où il n'y a pas du tout de dialogue, il n'y a pas du tout d'écoute et il y a des schémas de pensée qui sont totalement différents, donc on est presque dans le choc générationnel avec les parents, du coup ça enferme le jeune dans ses réflexions, soit de toute façon des difficultés financières pour se déplacer, pour... ».

« J'ai eu le cas d'une jeune par exemple qui face à la nécessité de vivre, de subsister a préféré un poste de serveuse par exemple et est sortie du dispositif. Une autre qui a trouvé un poste en intérim dans une usine parce que là aussi il fallait bien subsister ».

A noter, certains jeunes connaissent des difficultés importantes qui dépassent les compétences et le rôle du consultant : situation personnelle complexe, troubles psychologiques... Néanmoins, même si l'objectif d'insertion professionnelle n'a pas toujours pu être atteint, l'accompagnement a permis à ces jeunes de trouver un soutien, une écoute, ou encore a pu être structurant.

« Ce n'était pas mon métier, c'était de l'ordre de la psychologie, et donc là j'ai écouté, on a discuté, on a essayé d'amorcer des choses pour que les personnes se fassent accompagner, mais moi au-delà de ça, ce n'est plus mon métier et puis je ne vais surtout pas rentrer là-dedans donc... Oui, pour ça, ça a été compliqué à ce niveau-là ».

« Les autres soucis que j'ai pu avoir c'est à faire face à des soucis personnels des jeunes que j'accompagnais. Donc des soucis personnels de maladie, des soucis personnels familiaux, les choses de ce genre. Ce qui fait que, oui il y a eu des fois des séances dans mon bureau qui étaient plus, ou au téléphone, des séances où j'avais des épanchements des personnes qui pleuraient, des moments un peu tendus, chargés d'émotion ».

« Une jeune femme a un énorme problème de confiance en elle, mais énorme. C'est-à-dire, elle va en entretien de recrutement elle pleure d'émotivité, de stress. Et moi quand elle vient me voir et qu'elle me parle de son entretien, elle pleure d'émotivité et de stress. Elle a tout fait, parce que je l'ai greffée sur tous les groupes possibles. Elle est super, elle est mature... Mais bon, il y a un moment où ça ne relève plus de mon ressort ».

« On va dire que c'est mon échec. Parce que je me suis dit j'ai un an, je vais passer beaucoup de temps avec lui parce que c'est quand même un accompagnement d'insertion. Il est payé et rien. Le jour où ça s'est terminé j'ai passé des coups de fils, j'ai envoyé des mails, plus rien. Bon, addiction de problèmes ».

3. Déroulement de l'accompagnement : des jeunes généralement motivés et assidus

Les jeunes intégrant le dispositif s'engagent à se consacrer activement aux démarches que le consultant conseille. Il doit s'impliquer dans ces démarches et utiliser les outils préconisés, fournir les éléments nécessaires au retour à l'emploi, réaliser et rédiger des travaux proposés à chaque phase de la prestation. Il doit également informer régulièrement le consultant des résultats des actions engagées et de toute évolution de sa situation.

✓ **Des jeunes réceptifs à l'accompagnement, avec un bémol pour la phase de suivi dans l'emploi**

Le plus souvent, les consultants décrivent des jeunes impliqués dans l'accompagnement, et des relations parfois fortes nouées avec certains. Des jeunes moins motivés ou assidus sont évoqués comme des cas minoritaires ; les abandons ou résiliation de contrat sont présentés comme marginaux.

« Globalement moi j'ai du plaisir à travailler avec eux, ça s'est bien passé, le relationnel s'est bien établi. J'ai vraiment eu le sentiment de leur apporter quelque chose, des choses différentes à chacun. Mais il y a vraiment une relation humaine qui s'est construite. Je pense que quand on accompagne quelqu'un 8 mois ou un an, il y a une relation humaine qui se met en place et inévitablement ».

« En toute humilité, pour moi l'accompagnement s'est très, très bien passé, il y a même eu des moments magiques d'une forte implication (...) On avait plaisir à se retrouver et on a été ensemble sur cette phase 1 pour certains, je pense à trois, quatre d'entre eux, où vraiment c'était une relation de consultant à RCA JD, c'était mes clients ils le savaient, mais en même temps une relation forte. Quand on se demandait comment on allait, ils avaient quand même vraiment à cœur d'écouter ma réponse et ils savaient que j'attendais la leur. Je ne sais pas comment ça se qualifie, c'est une vraie relation, une relation privilégiée de consultant à client avec un objectif de, on est dans une situation difficile et on va s'en sortir ».

« Cela s'est bien passé globalement, je n'ai pas eu de soucis avec aucun. Je me rappelle d'une jeune qui était peinée que ça se termine parce que je pense qu'elle a trouvé une écoute tout simplement et puis ça a mis en lien des choses donc... Une personne dont je n'ai plus eu de nouvelles parce qu'elle s'était lancée dans une formation, elle avait des soucis d'agoraphobie, donc elle a dû arrêter sa formation. Je pense qu'elle n'a jamais osé revenir vers moi malgré les mails que j'ai pu envoyés d'encouragement, lui dire je suis là etc. Je n'ai plus jamais eu de nouvelles. Il n'y a pas eu de problèmes particuliers ».

« Il n'y en a qu'un, c'est moi qui ai décidé d'interrompre parce que très vite je me suis rendue compte qu'il ne respectait rien. Donc là j'ai arrêté et je lui ai signifié qu'en gros je ne pouvais plus lui faire confiance, parce que c'était ça, je ne sais plus comment je lui ai formulé ça mais bon, j'ai arrêté ».

Seul bémol, la phase 3 de suivi dans l'emploi apparaît plus difficile à mettre en place. Les échanges avec les jeunes se font essentiellement par téléphone ou mail, mais beaucoup ne donnent pas de nouvelles. D'après les consultants, les jeunes ayant trouvé un emploi souhaitent passer à autre. L'important est néanmoins que le jeune sache que le consultant est disponible en cas de besoin.

« C'est très important je pense d'acter ça, de leur dire voilà en période d'essai parfois il y a des questions qu'on n'ose pas poser, nous on est là, c'est important surtout ça serait dommage que ça ne marche pas à cause de ça. Donc voilà je suis là, n'hésitez pas et cetera. Je faisais systématiquement bien sûr l'entretien de clôture, savoir où ils allaient bosser et cetera, leur donner des pistes et puis après un entretien à peu près à un mois. Après, ça s'est vraiment délayé, ce n'était pas systématique ».

« En fait il y en a très, très peu qui m'ont vraiment sollicité dans la prise de poste, vraiment très peu. Il y en a qui ont joué le jeu, qui ne m'ont pas sollicité mais qui m'ont donné des nouvelles. C'est-à-dire qu'ils avaient à cœur de me dire que ça allait bien, que ça se passait bien. Ce qui est plutôt sympathique ».

✓ **Suivre l'accompagnement et exercer une activité professionnelle : des consultants arrangeants**

Plusieurs des jeunes entrés dans le dispositif ont occupé des « petits boulots » pendant la durée de l'accompagnement. La condition alors posée est qu'ils demeurent disponibles pour l'accompagnement. Les consultants se sont par ailleurs adaptés aux contraintes des jeunes, en tenant compte de leur emploi du temps pour fixer les rendez-vous, ou en se montrant compréhensifs lorsque le travail attendu n'était pas réalisé. Parfois, l'accompagnement est interrompu le temps d'un « CDD court ». Occuper un emploi peut en outre avoir des impacts bénéfiques, surtout si celui-ci est en lien avec le projet du jeune. Mais même s'il s'agit d'un job « alimentaire », le jeune envoie un signal positif aux futurs employeurs : il montre en effet qu'il connaît le monde du travail, qu'il est autonome, responsable... : *« c'est vraiment apprécié par les employeurs d'avoir en face quelqu'un qui travaille déjà »*.

« C'est-à-dire que j'ai des personnes avec des CDD courts en lien avec leur domaine ou des personnes avec des jobs alimentaires parce qu'il fallait payer le loyer (...) Dès le départ très vite, une jeune fille m'a dit mes parents ne peuvent plus m'aider, j'ai rencontré Domino Pizza, ils vont me prendre, c'est un CDI, c'est un temps partiel et cetera. La difficulté elle est de continuer à se mobiliser dans sa recherche d'emploi. Là il y a une vraie difficulté pour des jeunes sur, j'ai besoin de payer mon loyer, j'ai besoin de manger, mais en même temps ce n'est pas l'activité que je rêve de faire et ça n'est pas en relation avec mes études. Quand je rentre tard le soir parce que je fais les nocturnes, les choses comme ça, le matin... Oui, là c'est une vraie difficulté. Ceux qui ont fait des courts CDD sur des choses qui étaient quand même assez proche, ça, ça allait. Parce que pendant ce temps-là ils se consacraient à leur CDD et quand ils revenaient me voir on repartait et on voyait comment valoriser cette expérience. Mais quand ils sont sur du travail à temps partiel et... (...) Disons que d'une certaine manière j'essayais d'être facilitante dans les rendez-vous ou les échanges. Mais combien de fois j'ai été plantée sur des rendez-vous parce que « je suis trop fatigué, je ne me suis pas réveillé ». Il y a une sorte d'immaturité d'ailleurs dans cette manière de se comporter. C'est vrai qu'ils ont un côté très, très immature. Je dis, comment ils font, ils ne vont pas dire ça à un employeur ».

4. L'allocation, une spécificité du dispositif qui interroge

Pour les consultants, l'allocation associée à l'accompagnement représente la principale spécificité du dispositif RCA JD. Ils éprouvent généralement des difficultés à énoncer un avis précis sur cette allocation, qui suscite chez eux de nombreuses interrogations.

✓ **Un rôle et une importance variables en fonction des jeunes**

Pour les consultants, la situation financière des jeunes est difficile à évaluer. Beaucoup vivent chez leurs parents, d'autres seuls ou en couple, plusieurs occupent des petits boulots... En fonction de ces situations, les jeunes ne vont pas avoir le même usage de l'allocation. Elle participe aux dépenses de la vie courante et améliore relativement les conditions de vie pour les plus précaires. Pour d'autres, elle donne du confort à la recherche d'emploi. Elle permet à certains de prendre un peu d'autonomie par rapport à leurs parents. Parfois, elle apparaît comme de l'argent de poche... Mais les consultants n'ont en général pas de réelle visibilité de l'utilisation de cet argent.

« Pour moi elle était utile surtout pour les personnes qui étaient en situation précaire. Maintenant j'avais un côté assez nébuleux sur ce à quoi elle servait vraiment. C'est-à-dire que je n'avais pas

forcément le retour de « j'ai utilisé mon allocation à telle chose, telle chose ». Pour ceux qui avaient des entretiens sur Paris etc. c'est clair que ça aidait bien »

« Je pense que pour beaucoup d'entre eux ça leur a permis de conserver un minimum d'autonomie par rapport à leurs parents. Ça je pense que c'était utile parce que ça leur permettait de continuer à se sentir un peu adultes et pas que enfants (...) La majorité était quand même chez les parents avec tout ce que ça a d'inconfortable, demander de l'argent et demander et cetera. A ce niveau-là je pense que c'était un vrai soulagement d'avoir cette petite somme. Pour ceux qui avaient une activité partielle c'était un plus. Même s'ils voyaient bien qu'ils ne touchaient pas la totalité puisqu'ils avaient cette activité, mais ça faisait un petit reliquat ».

✓ Une allocation qui suscite des réserves...

Globalement, les consultants demeurent dubitatifs sur cette allocation. Pour les jeunes dans la précarité, le montant ne suffit pas à garantir l'autonomie, même si cela représente une aide non négligeable. Parfois, ils regrettent que les jeunes contraints d'occuper des petits boulots pour subvenir à leurs besoins soient pénalisés, en voyant le montant de l'allocation diminuer. Certains proposent d'allouer des sommes pour des dépenses spécifiques liées à la recherche d'emploi : déplacements pour un entretien d'embauche, achat d'un ordinateur... Pourquoi ne pas dissocier l'allocation de l'accompagnement ? La plupart des jeunes auraient, d'après eux, accepté d'être accompagnés sans son versement et ils citent l'exemple d'autres dispositifs d'accompagnement de jeunes diplômés. Mais certains pensent que cette allocation a tout de même incité des jeunes à entrer dans le dispositif...

« L'allocation je n'ai pas vraiment d'avis. C'est super sympa pour eux, je pense que ça leur fait du bien. Maintenant je pense que ce n'est pas... ils vont être plus regardant sur le contenu de l'accompagnement qu'autre chose ».

« Ceux qui avaient une activité rémunérée je devais effectivement faire un triple calcul pour diminuer, alors ça aussi c'est une aberration. Je dirais même que c'est une aberration dans la mesure où ça vient presque en opposition au but général de cette allocation qui était de favoriser leur action, leur implication pour aller chercher du travail et de préférence le trouver. Du coup « je suis courageux je vais travailler et je suis pénalisé par rapport à celui qui est totalement porté par sa famille, qui se prend 250 euros ».

« En tout cas je dois dire que je n'ai pas compris ou je n'ai pas vu un seul jeune pour lequel je vais dire, il a pris cet accompagnement parce qu'il y avait les 250 euros d'allocation. Ce n'était pas ça qui les décidait à prendre l'accompagnement. C'était un plus, on l'offrait donc ils ne crachaient pas dessus, c'est normal ».

« Je pense qu'effectivement la notion d'allocation était quand même une accroche malgré tout. Même si ce n'était pas le cœur (...) Je pense qu'après une fois qu'ils étaient dans le système, qu'ils y trouvaient matière et qu'ils étaient satisfaits ils étaient présents. Mais sur le fait du démarrage je pense que oui, très clairement. (...) Moi j'ai trouvé que c'était pas mal comme système. Nous on leur vendait beaucoup, moi je ne peux parler que de moi, je le vendais pas mal en disant que c'était vraiment un plus pour qu'ils puissent payer leur carte ... pour les déplacements, aller passer un entretien à tel endroit si Pôle Emploi ne le prenait pas en charge, s'acheter une veste correcte s'il le fallait pour un entretien, qu'ils devaient plus voir ça comme ça que comme véritablement tous les mois quelque chose qui leur permet de subvenir. Et d'ailleurs ils l'ont tous très bien compris parce que quasiment, enfin vraiment la majorité avait un job alimentaire donc... c'était un complément ».

✓ ... et vient troubler l'accompagnement ?

La plupart des consultants estiment que l'existence de l'allocation a eu peu d'impact sur le déroulement de l'accompagnement. Mais plusieurs supposent qu'elle a pu jouer, d'une manière générale, sur l'assiduité des jeunes. Et tous citent un ou deux exemples de jeunes demeurant dans le dispositif afin de toucher l'argent à la fin du mois.

« Je pense qu'il y en a un ou deux qui ont profité d'avoir un petit revenu en plus, ça je ne dirai pas le contraire. Mais je ne pense pas que dans la majorité ça a été leur objectif, enfin le fait qu'ils aient signé le contrat. J'en ai un ou deux (...) Dans l'ensemble pour la plupart d'entre eux cet accompagnement avait un sens ».

« On a une comparaison avec le dispositif qui est très similaire dans sa forme, où il n'y a pas d'allocation. Les jeunes sont beaucoup plus libres de venir aux rendez-vous, sont beaucoup moins assidus. C'est plus le fait de venir au rendez-vous, de prévenir quand on ne peut pas venir et cetera. [Le fait qu'il y ait une allocation ça les pousse à venir ?] Oui, ils sont un peu obligés de... au moins nous tenir au courant (...) Moi je n'aime pas, parce que je trouve que les gens qui sont motivés, c'est ça qui va faire qu'ils vont s'investir ».

« Je n'ai pas eu des retours des jeunes sur l'utilité que cette allocation a eu pour eux. Non. Mais par contre s'il n'y avait pas le versement tel jour du mois j'avais un mail. Donc c'était quand même important. Le dernier jeune que j'ai accompagné, ça s'est terminé en mai, il n'avait pas compris il croyait qu'il serait payé jusqu'en juin, il m'a quand même appelé parce qu'il ne comprenait pas. Si, si, c'est important ».

« Sincèrement, ça a peut-être faussé quelques accompagnements. Avec certaines personnes j'ai quand même eu l'impression au bout de quelques mois, on se voit, on m'invente un peu des actions et cetera. pour avoir à la fin du mois les sous. Donc pour moi ça a faussé parce que je ne suis pas habituée à être dans cette relation-là ».

✓ Gérer une allocation et accompagner : deux métiers différents

La situation précédente, certes marginale, place les consultants dans une relation inhabituelle pour eux. Pour autant, ils n'ont pas vraiment les moyens ni le souhait de vérifier ou d'exercer un contrôle. Par ailleurs, ils précisent que gérer cette allocation ne fait pas partie de leur métier et qu'ils ne se sentent pas toujours à l'aise avec cette activité.

« C'est-à-dire que là où je trouve ça gênant c'est que c'est à nous de décider l'aspect financier, ce n'est pas notre rôle. Je pense que si on est vraiment dans le conseil on ne mélange pas. Ils perçoivent quelque chose, il y a une structure dédiée à ça, nous on est dédiés au conseil. »

« Je ne suis pas à l'aise pour gérer l'argent (...) Parce que nous, on est des consultants, des accompagnateurs, notre rôle, c'est d'aider la personne. Qu'ils touchent un maximum, et le fait peut-être de vérifier, gérer ça... Moi personnellement, ça me mettait mal à l'aise, je n'aimais pas du tout. Donc à chaque fois, je disais que ce n'est pas moi. Moi, je déclenche, mais ce n'est pas l'APEC qui paye. »

« Elle m'a dit, je déménage pour rejoindre Bordeaux que je ne connais pas du tout pour être en apprentissage opérationnel avec quelqu'un qui fait de l'immobilier qui est une amie de ma mère. Donc j'avais fermé le dossier pour changement de région. Après je n'ai pas eu de ses nouvelles pendant plusieurs mois et puis elle m'a écrit pour me dire, je ne comprends, ça fait 4 mois que je ne reçois pas les 250 euros. Je lui ai dit, vous m'avez dit que vous étiez partie en Aquitaine. « Ah

non, non, finalement je ne suis pas partie ». Sauf qu'elle ne m'a donné aucune nouvelle pendant 2 mois. »

5. L'entrée dans l'emploi durable comme finalité principale de l'accompagnement

Le CDD de 6 mois ou le CDI marque l'entrée dans l'emploi et la sortie du dispositif. Pour les consultants, cette entrée dans l'emploi doit correspondre autant que possible au projet du jeune élaboré en début d'accompagnement. En effet, plusieurs rappellent qu'ils ne sont pas là pour « faire du résultat », en considérant n'importe quelle activité salariée comme une solution. Leur objectif est de réaliser avec le jeune diplômé un travail de qualité, avec pour visée l'accès à un emploi durable.

« [L'objectif dans le cadre du RCA-JD], ce n'est pas ce qu'on fait quand on est dans un cabinet de placement et qu'on est payé au résultat et je sais comment ça se passe, on a trafiqué les chiffres des sorties en considérant n'importe quel job comme une solution identifiée. Je sais comment ça se passe. Mais là non, l'objectif c'était un remplacement durable... »

« Après, je pense qu'on a été avec clairs là-dessus, l'objectif c'était de les aider à avoir un job mais on ne pouvait s'engager non plus là-dessus. On était plutôt sur une obligation de moyens que de résultats, ça c'est évident. »

Cependant, ils soulignent la nécessité de faire prendre conscience au jeune de la réalité du marché du travail, notamment au moment de la construction du projet d'emploi en phase 1 (entreprises ou secteurs qui recrutent, contrats d'embauche, niveaux de salaire...). Cette prise de conscience peut prendre du temps.

« L'année d'accompagnement a servi majoritairement à sa recherche d'emploi. Il a dû rentrer en avril, mai, jusqu'au mois de février on a été que sur de l'accompagnement à la recherche d'emploi. C'est-à-dire son projet etc. Mais on a vraiment tout essayé. C'est-à-dire qu'il a essayé les spontanés, il a essayé le réseau. On est allé au bout de toutes les possibilités. Et au bout d'un moment il m'a dit, mais je n'y arrive pas et j'ai dit, oui il va peut-être falloir réfléchir à autre chose. Et c'est là on s'est dit, il a eu des retours aussi des gens du métier qui disaient ça fait un an, un an et demi que tu cherches, tu perds en crédibilité, il faut repasser par une formation. »

Ainsi, les jeunes ne vont pas trouver « l'emploi idéal » : un jeune par exemple va être recruté sur un poste en lien avec sa formation et/ou son projet mais sera déclassé, pour un autre, une mobilité géographique sera obligatoire... Mais parfois aussi, le consultant peut inciter le jeune à accepter un emploi sans lien avec sa formation et/ou son projet, car sa situation est trop complexe : absence de débouchés professionnels dans le secteur visé, mobilité géographique impossible, difficultés personnelles importantes...

« C'est des CDD effectivement en lien avec leur formation et leur niveau de formation, et d'autres c'est en lien avec leur formation mais pas leur niveau. C'est-à-dire, ils auraient fait un BTS ils auraient trouvé le travail de suite, du coup ils ont fait 3 ans pour tomber à niveau bac+2. C'est le cas de la chimie biologique en particulier ».

« C'est de faire prendre conscience de la réalité du marché économique, si le marché recrute à tour de bras en CDD ce n'est peut-être pas la peine de se mutiler soi-même en refusant un CDD de 6 mois ».

« C'est-à-dire que si on peut être bien sûr en phase avec leur projet OK, ça c'est sûr que... je pense à mon auditeur financier, ça serait un peu ballot d'aller bosser chez Ikea. Mais d'autres ont clairement, moi je voyais très bien qu'au niveau du profil des études c'était incohérent et qu'au niveau du marché ça ne marcherait pas non plus. Dans ce cas-là j'ai fortement incité à aller postuler chez Carrefour, chez Auchan, chez... Oui, ceux qui avaient vraiment un projet ficelé où il y avait quelque chose de construit, il y avait une étude du marché qui avait été faite, on élargissait seulement si on se rendait compte que le marché ne répondait pas... »

« Pour moi, évidemment prioritairement c'est les choses qui lui correspondent, mais pas toujours finalement au sens où on l'entend. Parce que si je pense à une qui avait une licence en communication, qui était très débrouillarde, franchement, qui avait fait plein de stages, plein de jobs etc. Très vite elle s'était rendue compte que dans son domaine sa concurrence allait être les bac+5, qu'ils n'avaient pas beaucoup, parce qu'en plus elle était un peu spécialisée dans son domaine de la communication etc. Elle a eu une opportunité pour rentrer à la Caisse d'Epargne et elle m'a dit je vais y aller, je vais aller voir quand même. Elle s'est bien défendue et puis elle a découvert un environnement qui lui plaisait et elle a eu la satisfaction, alors au départ la RH lui a fait « vous voulez rentrer parce que vous c'est la Caisse d'Epargne etc., sécurité de l'emploi et tout, je ne vous ferai pas un CDI tout de suite, je vais vous mettre déjà en CDD et puis on verra bien. » Elle s'est avérée être une casquette commerciale, un bon relationnel, donc ils ont été très satisfaits d'elle, elle est passée en CDI. Ce n'était pas le projet initial mais c'est un projet qui apporte satisfaction ».

La reprise d'études ou d'une formation s'est également présentée pour plusieurs jeunes accompagnés : cette solution répond souvent à la nécessité de compléter sa formation initiale afin de trouver un emploi, ou correspond à une réorientation professionnelle du jeune. Parfois cette décision était déjà murie avant le début de l'accompagnement.

« J'ai eu 6 sorties formation sur 25. Il y en a eu un, c'est moi qui ai un peu poussé mais il a pris sa décision tout seul et les autres c'était lié à leur projet, c'était de fait obligatoire. Pas tous. Les deux qui sont partis en Master Staps, pour connaître les débouchés je n'aurais pas conseillé de faire ça mais enfin on ne peut pas empêcher une personne de faire ça ».

« A la lecture des offres. A la lecture finalement en travaillant sur leur projet professionnel que s'ils veulent vraiment faire ça ils sont en concurrence avec... donc ils sont obligés de refaire un cursus. J'en ai comme ça trois, quatre, ça s'est avéré indispensable. On a quand même fait le point pour s'assurer qu'ils avaient bien réfléchi parce que c'était quand même reprendre une année d'étude et puis se retrouver à nouveau en recherche d'emploi, à la fin il fallait quand même rechercher. C'était quand même de valider avec eux qu'ils avaient bien vérifié que cette formation était reconnue par les professionnels, qu'elle ouvrait d'autres portes etc. Donc il y en a une qui est rentrée, comme ça après en formation et qui a trouvé une entreprise pour lui financer un contrat de professionnalisation ».

« Et puis les trois autres qui ont repris les cycles d'ingénieurs c'était leur objectif en arrivant. D'ailleurs ils ont voulu rentrer dans le dispositif pour que je les aide à trouver leur contrat d'alternance ».

Enfin, des jeunes se retrouvent parfois sans emploi à l'issue de l'accompagnement. Les consultants sont optimistes pour certains qui ne devraient pas tarder, selon eux, à entrer sur le marché du travail. Pour les autres, la situation s'avère plus problématique. L'absence de mobilité géographique apparaît, entre autres, comme un obstacle majeur pour plusieurs jeunes diplômés.

« Parfois le marché n'était pas vraiment là, ils n'ont pas eu l'entretien final, pour moi c'est de l'ordre de, ce qui ne c'était pas passé en 11 mois va se passer en 15 mois. Il n'y a pas de notion d'échec ».

« Il y en a un il a fallu quand même du temps pour qu'il accepte de faire autre chose que ce qui était lié à son diplôme alors qu'il n'y avait pas le débouché, qu'il n'y avait pas etc. A partir du moment où il a commencé à prendre conscience qu'il pouvait faire d'autres choses, qu'il a commencé à évoquer sa place dans l'entreprise, il a commencé à répondre à plus d'offres. Parce qu'il ne répondait pratiquement à aucune offre et il n'avait pas d'entretiens. Et il a commencé à avoir un peu d'entretiens, on est arrivé à la fin. Mais je me suis dis, il y a quand même quelque chose qui a un peu bougé, donc ce n'est pas inutile. »

**D.PERCEPTION ET UTILITE DU RCA-JD. RESULTATS D'UNE
ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE (165 REpondANTS)**

Afin de recueillir le point de vue des jeunes allocataires sur le RCA-JD, une enquête en ligne a été adressée aux 257 allocataires sur les 276 ayant accepté d'être interrogés : 165 jeunes ont répondu (soit un taux de réponse de 60 %). L'enquête a été menée aux mois de juin et juillet 2012, à une date où la plupart des jeunes étaient sortis du dispositif. Quelques-uns seulement, entrés dans le dispositif en juillet 2011, étaient encore accompagnés (cf. Annexe D 1. Perception et utilité du RCA-JD : méthodologie de l'enquête par questionnaire).

Les répondants sont globalement représentatifs de l'ensemble des allocataires en termes de sexe, site universitaire, diplômes, parcours dans le RCA. Cependant sont légèrement surreprésentés les diplômés de niveau « bac + 5 » au détriment des « bac + 3 », les « diplômés universitaires » au détriment des « écoles de spécialité ». Par ailleurs, les répondants ont été accompagnés un peu plus longtemps que la moyenne des allocataires et ont de ce fait perçu des montants supérieurs d'allocation. (cf. annexe D 2. Caractéristiques des répondants à l'enquête).

Les résultats sont présentés en suivant les grandes rubriques du questionnaire :

- Parcours entre la fin des études et avant le RCA-JD (recherche d'emploi, jobs...)
- Déroulement de l'accompagnement et points de vue sur l'allocation
- Issue du RCA-JD (emploi, formation, recherche d'emploi...) et perception de son impact sur les trajectoires.
- Situation à la date de l'enquête (emploi, formation, recherche d'emploi, autre)
- Satisfaction vis-à-vis du parcours et opinion globale sur l'utilité du RCA-JD

Deux moments particuliers des trajectoires sont donc étudiés : la situation à la sortie du RCA-JD et la situation en juillet 2012 à la date de l'enquête, soit pour une majorité de jeunes deux ans après la fin des études. Dans la méthodologie de l'évaluation, il était prévu de comparer les trajectoires des allocataires avec celles de jeunes éligibles ayant refusé d'entrer dans le dispositif ou ayant abandonné. Comme cela a été déjà mentionné au § B, il n'a pas été possible d'administrer le questionnaire aux jeunes ayant refusé car leurs coordonnées n'ont pas été accessibles⁶. Par ailleurs, les jeunes répondant ayant abandonné sont trop peu nombreux pour servir de population témoin : ils ne sont que 8 sur les 165 répondants.

1. La recherche d'emploi avant le RCA-JD

✓ 9 allocataires sur 10 ont arrêté leurs études en 2010, 1 sur 10 en 2009

Plus de 9 jeunes allocataires sur 10 déclarent avoir arrêté leurs études en 2010 et au-delà, le plus souvent entre juin et septembre 2010. La plupart des jeunes ont donc seulement quelques mois de recherche d'emploi à leur actif. Ils ne sont qu'un sur dix à avoir arrêté en 2009 et ayant de ce fait potentiellement plus de 6 mois de recherche d'emploi à leur actif.

Un jeune sur deux est titulaire d'un diplôme professionnel universitaire (licence ou master), deux jeunes sur dix ont comme plus haut diplôme un master recherche ou une licence générale/IUP non professionnalisant, les autres affichent un diplôme d'école d'ingénieur, de

⁶ Cependant, le fait même d'avoir refusé conforte l'hypothèse selon laquelle ces jeunes seraient différents sur des variables non mesurées (projet professionnel au moment où le dispositif leur a été proposé) ou inobservables (telles que la motivation). Ils n'auraient donc pas constitué un « bon » groupe témoin quoi qu'il en soit et l'impact du dispositif n'aurait pas pu être évalué.

commerce, de gestion ou un autre diplôme. Les domaines de formations sont variés, couvrant les sciences et techniques, les arts, lettres et langues, le droit, économie, gestion, les sciences humaines et sociales.

Année arrêt étude :	Nb	%
2007-2008	2	1 %
2009	18	11%
2010	136	82 %
2011	9	5 %
Total	165	100%

Plus haut diplôme :	Nb	%
Une licence générale, une licence IUP	20	12 %
Une licence professionnelle	31	19 %
Un master recherche	15	9 %
Un master professionnel	48	29 %
Un diplôme d'école d'ingénieur, de commerce, de gestion ou d'IEP	28	17 %
autre diplôme	23	14 %
Total	165	100 %

Domaine étude avant arrêt :	Nb	%
Arts, Lettres, Langues	29	17 %
Droit, Economie, Gestion	23	14 %
Sciences et technique	53	32 %
Sciences humaines et Sociales	25	15 %
Santé	3	2 %
Staps	0	0 %
Autre	32	19 %
Total	165	100 %

✓ **Les trois quart des allocataires recherchaient un emploi depuis plus de 6 mois**

Entre la fin des études et le début de la recherche d'emploi, deux tiers des jeunes prennent des vacances. Une moitié des jeunes déclarent avoir cherché de manière active du travail entre 6 et 8 mois avant de signer le RCA-JD, un quart plus de 9 mois et un quart moins de 6 mois. Quasiment tous mentionnent des difficultés dans cette recherche d'emploi, difficultés qui se concentrent sur quelques aspects : «ils n'avaient pas l'expérience ou la formation requise », « ils n'avaient pas de réponse à leurs candidatures ou ne décrochaient pas d'entretiens », « ils n'ont pas été retenus suite à leurs entretiens d'embauche », « ils ne trouvaient pas d'offres correspondant à leur projet ».

Vacances prise entre arrêt d'étude et RCA :	Nb	%
oui	110	67 %
non	55	33 %
Total	165	100 %

Recherche active emploi avant RCA (en mois)	Nb	%
Moins de 3	11	7 %
De 3 à 5	34	21%
De 6 à 8	78	48 %
De 9 à 11	21	13 %
De 12 à 14	11	7 %
15 et plus	8	5 %
Total	163	100 %

Difficulté recherche emploi avant RCA :	Nb	%
Plutôt non	11	7 %
Plutôt oui	151	93 %
Total	162	100 %

Types de difficultés rencontrés (3 réponses maximum). Vous ...	Nb	% .
n'aviez pas l'expérience ou la formation requise	106	64 %
n'aviez pas de réponses à vos candidatures et/ou ne décrochiez aucun entretien	88	53%
avez eu des entretiens d'embauche mais vous n'avez pas été retenu	63	38 %
ne trouviez pas d'offre correspondant à votre projet professionnel	59	36 %
ne trouviez pas d'offres dans la région où vous recherchiez et vous n'étiez pas mobile	23	14 %
ne trouviez pas d'offre correspondant à vos attentes (salaire, temps de travail...)	23	14 %
n'aviez jamais été formé à la recherche d'emploi et ne saviez pas comment vous y prendre	22	13 %
n'aviez pas de projet professionnel et ne saviez pas dans quel domaine chercher	14	9 %
aviez des difficultés d'une autre nature	8	5 %
attendiez un enfant ou gardiez un enfant en bas âge	0	0 %
aviez des problèmes de santé	5	3 %
alliez déménager	1	1 %

✓ **Un jeune sur deux recherche son premier emploi tout en travaillant**

Pendant leur recherche d'emploi avant le RCA-JD, 92 jeunes - plus de la moitié des répondants - déclarent avoir travaillé : ils ont occupé entre un emploi et trois emplois, majoritairement précaires (CDD < 6 mois, intérimaire, vacataire), avec des quotités variées : 40 % moins d'un mi-temps et 42 % un temps plein. Les emplois sont le plus souvent non qualifiés : 60 % déclarent des positions d'ouvriers et d'employés et 25 % une profession intermédiaire.

Emploi occupé avant signature	Nb	% .
oui	92	56 %
non	73	44 %
Total	165	100 %

Nombre d'emplois occupés avant RCA	Nb	%
1	35	45 %
De 2 à 3	37	47 %
Plus de 4	6	8 %
Total	78	100 %

Nombre d'heures travaillées avant RCA	Nb	%
Moins d'un mi-temps	37	40 %
50 % ou 60% (de 21 h à 28 h par semaine)	12	13 %
Environ 80% (plus de 28 h par semaine)	5	5 %
Un temps plein (35 à 39h par semaine)	39	42 %
Total	93	100 %

Statut de l'emploi :	Nb	%
CDI – fonctionnaire – CDD > 6 mois	12	13 %
CDD de moins de 6 mois	36	39 %
Intérimaire	21	23 %
Vacataire	5	5 %
Intermittent du spectacle	8	9 %
Emploi aidé (CIE...), volontariat international	0	0 %
Autre	11	12 %
Total	93	100 %

Niveau de l'emploi :	Nb	%
Personnel de catégorie A de la fonction publique	1	1 %
Ingénieur, cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure	11	13 %
Personnel de catégorie B de la fonction publique	2	2 %
Emploi de niveau intermédiaire : technicien, agent de maîtrise, maîtrise	18	22 %
Personnel de catégorie C de la fonction publique	1	1 %
Manoeuvre, ouvrier	16	19 %
Employé de bureau, de commerce, personnel de service	34	41 %
Total	83	100 %

✓ **56 % des jeunes vivent chez les parents**

Plus d'un jeune sur deux habite encore chez ses parents lorsqu'il recherche un emploi à la fin de ses études. Ceux qui ont pris leur indépendance vivent seul (25 %) ou en couple (16 %).

quel domicile avant RCA	Nb	%
Chez vos parents	93	56 %
seul en location ou en colocation	42	26 %
en couple ou chez votre conjoint	27	18 %
Total	165	100 %

A noter, la décohabitation est plus fréquente chez les enfants de cadres, professions intellectuelles supérieures, commerçants, artisans et professions intermédiaires, que chez les enfants d'ouvriers et d'employés.

CSP père quel domicile avant RCA	Cadre	Commerçant artisan Prof intermédiaire	Employé, ouvrier	Total
chez vos parents	48 %	60 %	58 %	56 %
seul en location ou en colocation	36 %	30 %	23 %	26 %
en couple ou chez votre conjoint	16 %	10 %	19 %	18 %

✓ Les parents et les proches principaux « financeurs » de la recherche d'emploi

Les parents et les proches les soutiennent largement durant cette période : 72 % des répondants déclarent recevoir des ressources de leurs proches et 9 jeunes sur 10 déclarent pouvoir compter sur leurs proches pour subvenir à leurs besoins. Cependant dans cette période de transition, les jeunes mobilisent des ressources variées comme leurs économies, des revenus d'activité ou l'aide pour le logement.

provenance des ressources : (plusieurs réponses possibles)	Nb	%.
vos parents/vos proches	119	72 %
votre conjoint	17	10 %
votre travail	44	27 %
vous touchiez l'allocation logement	29	18 %
vous aviez des économies	64	39 %
Total	165	

Quel que soit leur mode de vie, qu'ils vivent encore chez les parents ou qu'ils aient quitté le domicile parental, leurs parents et leurs proches sont les premiers « financeurs » de la recherche d'emploi. Cependant un relai est pris par le conjoint pour ceux qui vivent en couple, et ceux qui vivent seuls bénéficient en outre de l'allocation logement.

provenance des ressources : (plusieurs réponses possibles)	Vivant chez les parents	Vivant en couple	Vivant seul
vos parents/vos proches	50 %	32 %	40 %
votre conjoint	2 %	26 %	
votre travail	15 %	12 %	16 %
vous touchiez l'allocation logement	1 %	12 %	23 %
vous aviez des économies	28 %	18 %	18 %
Total	100 %	100 %	100 %

✓ Une minorité de jeunes montrant des signes de précarité sociale

Si une majorité de jeunes déclare un soutien de l'entourage, un tiers des jeunes déclare avoir eu besoin de travailler pour subvenir à ses besoins et entre 10 et 20 % des jeunes montrent des signes de précarité sociale lorsqu'ils disent ne pas toujours avoir mangé à leur faim, renoncé à des achats de première nécessité ou à des soins.

Durant cette période :	oui	non	% oui	% non
vous pouviez compter sur l'aide de vos proches pour subvenir à vos besoins	147	14	91 %	9 %
vous pratiquiez régulièrement un sport, une activité associative ou culturelle	72	82	47 %	53 %
vous étiez obligé de travailler pour subvenir à vos besoins	54	102	35 %	65 %
il vous est arrivé de renoncer à des soins	39	116	25 %	75 %
il vous est arrivé de renoncer à des achats de première nécessité	36	119	23 %	77 %
il vous est arrivé de ne pas manger à votre faim	13	142	8 %	92 %

Les signes de précarité sociale sont plus marqués chez les jeunes vivant seul : ils sont moins nombreux à déclarer pouvoir compter sur l'aide de leurs parents et de leurs proches pour subvenir à leurs besoins. Ils déclarent plus souvent avoir été contraints à travailler, à avoir renoncé à des soins, à des achats de première nécessité, à ne pas avoir mangé à leur faim ou souffert d'un sentiment de solitude.

Durant cette période :	Vivant chez les parents	Vivant en couple	Vivant seul
vous pouviez compter sur l'aide de vos proches pour subvenir à vos besoins	89 %	96 %	83 %
vous pratiquiez régulièrement un sport, une activité associative ou culturelle	53 %	54 %	51 %
vous étiez obligé de travailler pour subvenir à vos besoins	32 %	41 %	48 %
il vous est arrivé de renoncer à des soins	16 %	25 %	36 %
il vous est arrivé de renoncer à des achats de première nécessité	21 %	21 %	37 %
il vous est arrivé de ne pas manger à votre faim	11 %	11 %	24 %
Vous ressentiez un sentiment de solitude	23 %	19 %	29 %

2. Pendant le RCA-JD et l'accompagnement à l'APEC

✓ L'allocation a joué un rôle aussi important que l'accompagnement pour signer

Le RCA-JD a bien été perçu comme un dispositif facultatif et la plupart des jeunes se sont engagés librement. L'allocation a joué un rôle important voire très important dans leur décision (83 % des réponses) presque autant que la perspective d'être accompagné par un consultant (89 % des réponses). Peu de jeunes ont hésité à signer, deux sur dix, essentiellement parce qu'ils avaient un doute sur l'efficacité du dispositif ou parce qu'ils pensaient pouvoir se débrouiller seuls. Les jeunes signent le RCA-JD avec comme attentes principales, trouver un emploi correspondant à leurs compétences (55 % des réponses), à leurs projets (46 % des réponses) et aussi un emploi stable (34 % des réponses) ou élaborer un projet professionnel (20 % des réponses).

Présentation RCA :	Nb	% .
Obligatoire	7	4 %
Facultatif	150	91 %
Ne sais pas	8	5 %
Total	165	100 %

Choix signature du RCA :	Nb	% .
... vous avez fait ce choix librement	153	93 %
... vous avez été incité à signer	10	6 %
... vous n'avez pas eu le choix	2	1 %
Total	165	100 %

Dans la décision de signer le RCA :	Très important	Important	Secondaire	Aucun rôle	Total
l'allocation a joué un rôle	54	83	25	3	165
%	34 %	50 %	15 %	2 %	
l'accompagnement a joué un rôle	69	75	14	4	162
%	43 %	46 %	9 %	2 %	

Hésitation :	Nb	%
Oui	32	19 %
non	133	81 %
Total	165	100 %

Hésitation : pourquoi	Oui	Non	% oui	% non	Total
vous aviez des doutes sur l'efficacité de ce dispositif	23	9	71,88%	28,13%	32
Vous pensiez pouvoir vous débrouiller seul(e)	16	16	50,00%	50,00%	32
Vous aviez peur d'être obligé(e) d'accepter des propositions	13	16	44,83%	55,17%	29
l'accompagnement comportait trop de contraintes	11	18	37,93%	62,07%	29
Vous habitiez trop loin de l'APEC	10	18	35,71%	64,29%	28
Vous trouviez la durée de l'accompagnement trop longue	7	22	24,14%	75,86%	29
Vous n'aviez pas eu un bon contact avec le consultant	3	24	11,11%	88,89%	27

Attentes a la signature (deux réponses possibles) :	Nb	% obs.
Trouver un emploi correspondant à vos compétences	84	51 %
Trouver un emploi correspondant à vos projets	77	46 %
Trouver un emploi stable	56	34 %
Elaborer un projet professionnel	35	21 %
Trouver un emploi à temps complet	17	10 %
Trouver un emploi, quel qu'il soit	13	8 %
Je n'avais pas d'attente précise	9	5 %
Trouver un emploi bien payé	6	4 %
Trouver une formation	4	2 %
Trouver un emploi dans un lieu de votre choix	1	1 %

✓ **L'allocation a répondu à des besoins financiers pour 28 % des allocataires**

Si l'allocation a joué un rôle important dans la décision de signer le RCA-JD pour la plupart des jeunes, son rôle doit être nuancé : pour 35 % c'était « un plus » et ils auraient pu s'en passer. A l'opposé, 28 % des jeunes signalent des difficultés financières pendant leur recherche d'emploi avant le RCA-JD et l'allocation répondait à un réel besoin. Enfin 34 % des jeunes y ont vu des ressources pour davantage se consacrer à la recherche d'emploi.

Au moment de la signature (1 réponse seulement)	Nb	%
... l'allocation représentait un plus sans être indispensable	59	36 %
...avec cette allocation vous pensiez pouvoir vous consacrer davantage à la recherche d'emploi	56	34 %
... vous aviez des difficultés financières et vraiment besoin de l'allocation	47	29 %
...vous n'aviez pas du tout besoin de l'allocation	3	2 %
Total	165	100 %

✓ **L'allocation est d'autant plus jugée utile que les jeunes vivent seuls**

Seulement 2 % des jeunes déclarent qu'ils n'en avaient pas du tout besoin : ceux-là vivent tous chez leurs parents. Inversement ceux qui déclarent avoir des difficultés financières durant la recherche d'emploi ont plus souvent quitté le domicile des parents pour vivre seuls.

Au moment de la signature (1 réponse seulement)	Vous vivez Chez vos parents	En couple	Seul
... l'allocation représentait un plus sans être indispensable	33 %	40 %	36 %
...avec cette allocation vous pensiez pouvoir vous consacrer davantage à la recherche d'emploi	38 %	30 %	28 %
... vous aviez des difficultés financières et vraiment besoin de l'allocation	25 %	30 %	36 %
...vous n'aviez pas du tout besoin de l'allocation	4 %	0	0
Total	100 %	100 %	100 %

✓ **27 % des allocataires ont perçu plus de 2000 euros et 20 % moins de 500 euros**

Les durées d'accompagnement et les montants d'allocation perçue sont variables : 30 % des jeunes ont été accompagnés moins de 6 mois et 27 % pendant un an. 20 % des allocataires ont perçu moins de 500 euros au total et 27 % entre 2000 et 3000 euros ; 20 % ont perçu moins de 100 euros par mois et 30 % plus de 200 euros par mois.

Nombre de mois	Nombre	En %
1 à 2 mois	25	15 %
3 à 5 mois	27	16 %
6 à 8 mois	33	20 %
9 à 11 mois	35	21 %
12 mois	45	27 %
Total	165	100 %

Montant total perçu	Nombre	En %
250 à 500	31	19 %
501 à 1000	41	25 %
1001 à 1500	25	15 %
1501 à 2000	22	13 %
2001 à 2500	17	10 %
2501 à 3000	29	17 %
Total	165	100 %

Montant moyen mensuel	Nombre	En %
< 100	31	19 %
100 à 150	41	25 %
151 à 200	45	27 %
201 à 250	48	30 %
Total	165	100 %

✓ **Sans l'allocation ils auraient dépensé moins et travaillé plus, surtout ceux vivant seuls**

Sans l'allocation, 9 jeunes sur 10 auraient renoncé ou réduit certaines dépenses, 6 sur 10 auraient cherché à travailler plus et 4 sur 10 auraient sollicité plus fortement leur proches. Les jeunes ayant quitté le domicile parental auraient été plus impactés par l'absence d'allocation à la fois dans leurs dépenses et pour le travail.

Sans cette allocation vous auriez :	% oui	% non	Total	Total
renoncé ou réduit certaines dépenses	86 %	14 %	100 %	160
recherché à travailler plus pour subvenir à vos besoins	62 %	38 %	100 %	160
sollicité plus fortement vos proches pour subvenir à vos besoins	45 %	55 %	100 %	159

Vous vivez	Chez vos parents	En couple	Seul
Sans cette allocation vous auriez :			
renoncé ou réduit certaines dépenses	84 %	80 %	90 %
recherché à travailler plus pour subvenir à vos besoins	60 %	62.5 %	66 %
sollicité plus fortement vos proches pour subvenir à vos besoins	46 %	50 %	34 %

✓ **Transports, recherche d'emploi, logement, nourriture, loisirs ... les usages de l'allocation**

Les principaux postes de dépenses auxquels l'allocation a été utilisée, sont dans l'ordre d'importance, les dépenses de transports (63 %), suivis des dépenses pour la recherche d'emploi : impression CV et lettres, téléphone, internet... (58 %) et des dépenses de nourriture (42 %) et de logement (30 %). Les usages pour des dépenses de loisir et achats divers sont limités.

Utilisation principale de l'allocation (3 réponses au plus) :	Nb	% .
... des dépenses de transport (essence, abonnements transports en commun...)	105	63 %
... des frais de recherche d'emploi : impression CV, courrier, abonnements téléphone/internet, autres frais (coiffeur, vêtements...)	96	58 %
... payer votre nourriture	69	42 %
... payer votre logement et vos factures (eau, électricité, téléphone...)	50	30 %
... des loisirs (sport, cinéma, sorties...)	27	16 %
... des achats divers : livres, dvd, cd, vêtements...	18	11 %
... reverser à vos parents ou à vos proches	14	8 %
... des dépenses de santé	13	8 %
... des dépenses autres	5	3 %

Mais, le poids de ces différents postes varie selon le mode de vie des jeunes : les jeunes vivant chez les parents l'ont peu utilisée pour la nourriture et le logement. Les loisirs constituent le troisième poste de dépense pour ces jeunes. En revanche pour les jeunes ayant décohabité, les principaux usages de l'allocation sont la nourriture et le logement.

Utilisation principale de l'allocation (3 réponses au plus) :	Vous vivez :		
	Chez les parents	En couple.	Seul .
... des dépenses de transport (essence, abonnements transports en commun...)	33 %	21 %	19 %
... des frais de recherche d'emploi : impression CV, courrier, abonnements téléphone/internet, autres frais (coiffeur, vêtements...)	31%	22 %	15 %
... payer votre nourriture	9 %	25 %	29 %
... payer votre logement et vos factures (eau, électricité, téléphone...)	4 %	21 %	25 %
... des loisirs (sport, cinéma, sorties...)	10 %	4 %	2 %
... des achats divers : livres, dvd, cd, vêtements...	5 %	3 %	3 %
... reverser à vos parents ou à vos proches	5 %	0 %	3 %
... des dépenses de santé	2 %	3 %	4 %
... des dépenses autres	2 %	0 %	0 %

✓ Un rôle incitatif à ne pas négliger

Pour la majorité des jeunes (8 sur 10) l'allocation n'a pas interféré avec leur motivation à suivre l'accompagnement. Cependant une minorité de jeunes reconnaissent que sans cette allocation, ils auraient sans doute interrompu l'accompagnement plus tôt ou été moins assidus aux rendez-vous à l'APEC (2 jeunes sur 10) ou encore moins motivés pour le travail personnel demandé par le consultant (1 jeune sur 4).

Sans cette allocation vous auriez :	% oui	% non	Total	Total
été moins motivé pour le travail personnel demandé par le consultant	24 %	76 %	100 %	157
été moins assidu aux rendez-vous à l'APEC	20 %	80 %	100 %	158
sans doute interrompu plus tôt l'accompagnement	21 %	79 %	100 %	157

Sans cette allocation vous auriez :	Vous vivez		
	Chez vos parents	En couple	Seul
été moins motivé pour le travail personnel demandé par le consultant	20 %	25 %	22%
été moins assidu aux rendez-vous à l'APEC	19 %	17%	19 %
sans doute interrompu plus tôt l'accompagnement	18 %	16 %	22 %

✓ **L'utilité de l'accompagnement plébiscitée, avec des réserves pour le suivi dans l'emploi**

L'accompagnement comportait trois phases : une phase d'aide à l'élaboration du projet (phase 1), une phase de mise en œuvre de la recherche d'emploi (phase 2) et une phase de suivi dans l'emploi pendant 3 mois pour ceux ayant trouvé un emploi (phase 3). Une majorité de jeunes (8 sur 10) pensent que l'accompagnement a été très utile pour leur recherche d'emploi, plus particulièrement les phases 1 et 2, la phase 3 suscitant plus de réserves, notamment car non suivie par les jeunes n'ayant pas trouvé d'emploi.

Accord	Pas du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	Ne sais pas	Total
L'accompagnement à l'APEC a été très utile pour ma recherche d'emploi	9 6 %	21 13 %	72 44 %	57 35 %	3 2 %	162 100 %
La phase de construction du projet m'a été très utile	11 7 %	27 16 %	76 47 %	44 27 %	5 3 %	163 100 %
La phase d'aide à la recherche d'emploi m'a été très utile	8 5 %	31 20 %	67 42 %	45 28 %	9 6 %	160 100 %
La phase de suivi dans l'emploi m'a été très utile	25 16 %	34 22 %	42 27 %	16 10 %	40 25 %	157 100 %

Quelques questions plus précises ont été posées sur chaque phase. Lors de la phase de construction du projet, la moitié des jeunes avaient déjà un projet qui a évolué ou a été précisé et 40 % en avaient un qui a été confirmé. Une minorité (10 %) sans projet préalable en a élaboré un. Pour les jeunes les consultants ont bien joué un rôle d'accompagnement et n'ont jamais cherché à influencer les démarches individuelles. Ceci explique le sentiment général de satisfaction des jeunes : le projet élaboré leur convenait.

Phase 1 : construction projet :	Nb	%
Vous aviez déjà un projet : vous l'avez fait évoluer ou précisé	80	48 %
Vous aviez déjà un projet : il a été confirmé	65	39 %
Vous n'aviez pas de projet : vous en avez élaboré un	15	9 %
J'ai rompu mon contrat avant la fin de cette phase	5	3 %
Total	165	100 %

ce projet d'emploi a été surtout construit par vous	92	58 %
ce projet d'emploi a été co-construit par vous-même et le consultant	67	42 %
ce projet d'emploi a été fortement influencé par le consultant	0	0,00%
Total	159	100 %

Satisfaction projet emploi :	Nb	%
Totalement	52	33 %
Plutôt oui	101	63 %
Plutôt non	6	4 %
Pas du tout	0	0 %
Total	159	100 %

La phase 2 a été intensive en contacts : la fréquence des contacts avec le consultant est au minimum tous les quinze jours pour 2 jeunes sur 3 (45 % au moins tous les 15 jours et 18 % au moins une fois par semaine).

Fréquence des contacts avec le consultant pendant la phase 2	Nb	%
Au moins une fois tous les 15 jours	70	45 %
Au moins une fois par mois	46	29 %
Au moins une fois par semaine	28	18 %
J'ai rompu mon contrat avant de démarrer cette phase	13	8 %
Total	157	100 %

A la question « avez-vous bénéficié d'un suivi dans l'emploi » 43 % des jeunes ont répondu oui, 40 % non et 17 % n'ont pas su répondre. Ce suivi a donné lieu à un ou deux contacts avec le consultant.

Existence d'un suivi dans l'emploi pour ceux qui ont trouvé un emploi	Nb	%
Oui	62	43 %
Non	58	40 %
Ne sais pas	25	17 %
Total	145	100 %

Suivi dans l'emploi :	Nb	%
... vous avez eu plus de 2 contacts avec votre consultant	43	70 %
... vous avez eu 1 contact avec votre consultant	16	26 %
... vous n'avez eu aucun contact avec votre consultant	1	2 %
... ne sais pas	1	2 %
Total	61	100 %

Enfin, l'accompagnement paraît bien pensé du point de vue des allocataires : pas trop long, sans contraintes ou obligations vécues comme telles, les relations avec le consultant ont exceptionnellement été difficiles.

	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	Ne sais pas	Total
La durée d'accompagnement est trop longue	52 32 %	79 49 %	12 7 %	5 3 %	14 9 %	162 100 %
L'accompagnement à l'APEC comporte trop de contraintes et d'obligations	55 34 %	87 54 %	15 9 %	1 1 %	3 2 %	161 100 %
On est incité à faire des choix qui ne correspondent pas à nos attentes	79 49 %	63 39 %	11 7 %	3 2 %	5 3 %	161 100 %
Les relations avec le consultant ont été difficiles	132 82 %	25 15 %	3 2 %	1 1 %	1 1 %	162 100 %

✓ **La moitié des allocataires cherchent un emploi, tout en étant accompagné à l'APEC et en travaillant**

Tout en cherchant un emploi et en étant accompagné à l'APEC des jeunes ont occupé un ou plusieurs emplois occasionnels. La moitié des répondants sont dans ce cas, le plus souvent ils ont occupé un seul emploi. La principale motivation était le salaire et les motivations

secondaires : « ne pas avoir de blanc sur le CV », « avoir une expérience », « un emploi en lien avec le projet professionnel ». Si pour les trois quart des jeunes s, le fait de travailler ne les a pas gêné pour l'accompagnement, un quart déclarent au contraire avoir été gêné.

	Oui	Non.	Total
Poste pendant accompagnement ?	82 50 %	83 50 %	165 100 %

	1	2	3 et plus	Total
Combien d'emplois différents ?	47 57 %	22 27 %	13 15 %	82 100 %

Pourquoi emploi pendant accompagnement (2 réponses max)	Nb	% obs.
avoir un salaire	59	36 %
ne pas avoir de blanc dans le CV	21	13 %
avoir une expérience	18	11 %
Parce que cet emploi avait un lien avec mon projet professionnel	17	10 %
m'occuper	15	9 %
Parce que l'opportunité s'est présentée	12	7 %
une autre raison	3	2 %
Parce que le consultant m'a incité à le prendre	1	1 %

	Pas du tout	Plutôt non	Plutôt oui	Totalement	Total
L'emploi a-t-il gêné l'accompagnement	33 40 %	25 31 %	19 23 %	5 6 %	82 100 %

✓ Les attentes des allocataires : un emploi en lien avec le projet professionnel

20 jeunes n'ont eu aucun entretien d'embauche sur la durée de l'accompagnement à l'APEC, soit 12 % des répondants. Les deux tiers ont eu entre 1 et 4 entretiens, et 20 % des jeunes en ont eu plus de 5. Durant cette période, une minorité, 10 % des jeunes déclarent qu'ils étaient prêt à accepter n'importe quel emploi si on leur en avait proposé un. Mais la moitié des allocataires auraient refusé un emploi sans lien avec leur projet professionnel, 37 % un emploi en dehors de leurs compétences, 25 % un emploi dans une région qui ne leur convenait pas... Conformément à leurs attentes lors de la signature du RCA-JD la plupart des allocataires ont cherché un emploi correspondant à leurs projets et leurs compétences.

Combien entretiens d'embauche ?	Nb	%
aucun	20	12 %
1 à 4	108	67 %
5 à 9	24	15 %
plus de 10	9	6 %
Total	161	100 %

Principale raison refus emploi (2 réponses max) :	Nb	%
Un emploi sans lien avec votre projet professionnel	83	50 %
Un emploi hors de vos compétences	60	37 %
Un emploi dans une région qui ne vous convenait pas	42	25 %
De mauvaises conditions de travail (horaires, pénibilité...)	36	22 %
Un salaire trop bas	22	13 %
J'aurais accepté n'importe quel emploi	16	10 %
Un contrat de travail précaire	14	8 %
Un manque de perspectives professionnelles	12	7 %
Un temps de travail trop réduit	10	6 %

3. L'issue du RCA-JD : deux jeunes sur trois en emploi ou en formation et un jeune sur quatre encore en recherche d'emploi

Les allocataires sortent progressivement du dispositif. Au mois de décembre, plus de la moitié sont déjà sortis, avant l'échéance d'un an. Une fraction des allocataires a en revanche été accompagnée plus de 9 mois jusqu'à 1 an. 6 % des allocataires étaient encore accompagnés en juin-juillet lors de l'enquête.

Rupture contrat RCA-JD	Nb	%
mars- juin 2011	38	23 %
Juillet-Septembre 2011	31	19 %
Octobre-Décembre 2011	24	15 %
Janvier-Mars 2012	22	13,5 %
Avril-Juin 2012	38	23 %
En cours lors de l'enquête	10	6 %
Total	163	100 %

86 allocataires (52 % des répondants) sont sortis du RCA-JD pour un emploi (y compris un emploi aidé hors contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et 23 (14 %) pour une formation ou une reprise d'études (y compris en alternance).

31 jeunes (19 % des allocataires) ont été accompagnés un an sans trouver de solution et 10 jeunes (6 %) étaient encore accompagnés à la date de l'enquête en juin-juillet 2012. Donc, un jeune sur quatre aurait été accompagné un an sans trouver de solution d'emploi ou de formation.

Enfin, 8 jeunes (5 %) ont arrêté pour des raisons personnelles (2 ont déménagé, pour 3 jeunes l'accompagnement ne convenait plus aux attentes : l'efficacité était limitée sur la recherche d'emploi).

Situation à la fin du RCA, vous avez :	Nb	%
... trouvé un emploi (y compris emploi aidé hors contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)	86	52 %
... trouvé une formation ou repris des études (y compris en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)	23	14 %
... été accompagné un an et vous étiez/êtes toujours en recherche d'emploi	31	19 %
+ A la date de l'enquête vous êtes encore accompagnés	10	6 %
...interrompu le RCA-JD pour des raisons personnelles (déménagement, congés maternité, parental, arrêt maladie, arrêt de la recherche d'emploi...) ou car l'accompagnement ne convenait plus à vos attentes	8	5 %
Non répondants	7	4 %
Total	165	100 %

Entre la date de sortie du RCA-JD et la date de l'enquête les situations ont pu évoluer. Ainsi, la part des allocataires en emploi a augmenté à 63 % au détriment des autres situations : les parts des allocataires en formation, en recherche d'emploi ou autre ont diminué.

Situation actuelle à ma date de l'enquête	Nb	% cit.
Vous êtes en emploi	104	63%
Vous êtes en études ou en formation	16	10 %
Vous êtes en recherche d'emploi	31	19 %
Vous êtes dans une autre situation	5	3 %
Non répondants	9	5 %
Total	165	100,00%

✓ **Plus souvent un emploi à l'issue du RCA-JD pour les jeunes vivant chez les parents ou en couple, pour les jeunes diplômés d'école de commerce ou d'ingénieurs**

L'issue du RCA-JD varie selon la formation initiale : les jeunes titulaires d'un diplôme d'école d'ingénieur, de commerce ou de gestion sont plus souvent en emploi que les jeunes issus d'études universitaires ou d'écoles de spécialité.

Situation à la fin du RCA-JD. A cette date vous aviez :	Diplôme universitaire	Ecole commerce/gestion	Ecole d'ingénieur	Ecole de spécialité
... été accompagné un an et vous étiez toujours en recherche d'emploi	25 %	14 %	14 %	14 %
... trouvé un emploi (y compris emploi aidé hors contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)	52,5%	71 %	68 %	62%
... trouvé une formation ou repris des études (y compris en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)	17,5 %	7 %	18 %	14 %
Vous avez interrompu le RCA-JD pour des raisons personnelles ou parce que l'accompagnement ne vous convenait plus	5 %	7 %	0 %	10 %
Total général	100%	100%	100%	100 %

En outre, l'issue du RCA-JD est différente selon la situation familiale du jeune : ce sont les jeunes vivant seuls qui le plus souvent sont encore en recherche d'emploi après un an d'accompagnement. Les jeunes vivant en couple ou chez les parents ont plus souvent un emploi ou une formation.

Situation à la fin du RCA-JD. A cette date vous aviez :	chez vos parents	en couple	seul	Total
... été accompagné un an et vous étiez toujours en recherche d'emploi	17 %	19 %	33 %	21 %
... trouvé un emploi (y compris emploi aidé hors contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)	61%	65 %	44 %	58 %
... trouvé une formation ou repris des études (y compris en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)	18 %	15 %	11%	16 %
Vous avez interrompu le RCA-JD pour des raisons personnelles ou parce que l'accompagnement ne vous convenait plus	4 %	0 %	11%	5 %
Total général	100%	100%	100%	100 %

✓ **Quand l'emploi se présente à la fin du RCA-JD...**

... *Il est qualifié et à temps plein pour 8 jeunes sur 10, durable pour 6 jeunes sur 10...*

86 jeunes ont trouvé un emploi à la fin du RCA-JD : dans 8 cas sur 10 à temps plein - dans 59 % des cas durable (CDI, fonctionnaire, à son compte, CDD > 6 mois) - dans 77 % des cas qualifié (42 % se disent cadre, ingénieur ou catégorie A de la fonction publique et 35 % profession intermédiaires ou catégorie B de la fonction publique).

Les conditions des premiers emplois des allocataires se rapprochent des conditions d'emploi des premiers emplois des sortants de la génération 2007 du Cereq : forte part d'emplois à durée déterminée, dont CDD, intérim, contrats aidés, part des emplois à temps complet...(Cf. annexe F. Données Cereq)

Statut	Nb	%
Non salarié -Profession libérale, indépendant, chef d'entreprise	2	2 %
CDI - fonctionnaire	33	38 %
CDD de 6 mois et plus	16	19 %
CDD de moins de 6 mois	14	16 %
Intérimaire	7	8 %
Vacataire	4	5 %
Intermittent du spectacle	2	2 %
Emploi aidé (CIE...), volontariat international	6	7 %
Autre	2	2 %
Total	86	100 %

Niveau	Nb	% cit.
Personnel de catégorie A de la fonction publique	5	6 %
Ingénieur, cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure	29	36 %
Personnel de catégorie B de la fonction publique	2	2 %
Emploi de niveau intermédiaire : technicien, agent de maîtrise, maîtrise	27	33 %
Personnel de catégorie C de la fonction publique	4	5 %
Manœuvre, ouvrier	1	1 %
Employé de bureau, de commerce, personnel de service	13	16 %
Total	81	100 %

Temps de travail	Nb	%
Un mi-temps (50 %) ou moins	7	8 %
60 % à 80 % (de 21 h à 35 h par semaine)	11	12 %
Un temps plein (35 à 39 h par semaine)	68	79 %
Total	86	100 %

... il n'est parfois un emploi par défaut : 2 jeunes sur 10 ne souhaitaient pas y rester...

Ils ont accepté cet emploi pour diverses raisons : pour accumuler de l'expérience, parce qu'il correspondait à leurs compétences, pour le contenu du travail, mais aussi parce qu'ils avaient besoin de travailler, avaient peur de ne pas avoir d'autres opportunités ou avaient envie d'en finir avec la recherche d'emploi. L'emploi trouvé n'est donc pas toujours idéal. Ainsi $\frac{3}{4}$ des allocataires considèrent que cet emploi leur permettait de se réaliser professionnellement et souhaitaient alors rester dans cet emploi, 60 % s'estimaient normalement ou bien payé et 53 % embauchés à leur niveau de compétence. Inversement, 40 % des allocataires estiment que cet emploi était mal payé et 40 % estiment avoir été déclassés (embauché en dessous de leur niveau de compétences). 20 % souhaitaient quitter cet emploi.

motifs accepter emploi (3 réponses max)	Nb	%
le souhait d'accumuler de l'expérience	41	48 %
l'emploi correspondait à mes compétences	40	46 %
le contenu du travail	38	44 %
le besoin de travailler	21	24 %
le lieu de travail	14	16 %
la peur de ne pas avoir d'autres opportunités	14	16 %
l'envie d'en finir avec la recherche d'emploi	14	16 %
la stabilité de l'emploi	14	16 %
les perspectives d'évolution professionnelle	13	15 %
l'employeur	10	12 %
le niveau de salaire	10	12 %
les conditions de travail : horaires, congés...le temps de travail	9	11 %
Total	86	

Emploi qui permet de se réaliser professionnellement :	Nb	%
Oui tout à fait – oui plutôt	65	75 %
Plutôt Non	15	17 %
Ne sais pas	6	8 %
Total	86	100 %

Diriez-vous que vous étiez	Nb	%
très bien payé / plutôt bien payé	18	20 %
normalement payé	34	40 %
plutôt mal payé- mal payé	33	40 %
Total	85	100 %

Comment étiez-vous utilisé ?:	Nb	%
à votre niveau de compétences	45	53 %
en dessous de votre niveau de compétence	33	39 %
au-dessus de votre niveau de compétence	3	3 %
ne sais pas	4	5 %
Total	85	100 %

Souhaitez-vous rester dans cet emploi ?:	Nb	%.
Oui le plus longtemps possible	5	29 %
Oui à ce moment là	39	45 %
Non	18	21 %
Ne sais pas	4	5 %
Total	86	100 %

Les ¾ des allocataires pensent qu'ils auraient trouvé un emploi équivalent sans le RCA : l'efficacité limitée du RCA

16 % ne se prononcent pas et seulement 6 % - 5 jeunes - pensent qu'ils n'auraient pas trouvé un emploi équivalent sans le RCA. Comment voient-ils l'utilité du RCA ? Ils soulignent prioritairement la dimension de soutien psychologique : l'accompagnement leur a permis de prendre confiance en eux et de persévérer dans les moments difficiles. Ils mettent au second rang la formation aux techniques de recherche d'emploi et au troisième rang l'allocation. Alors que la plupart des jeunes déclarent que le RCA a été très utile à leur recherche d'emploi, ceux qui ont trouvé un emploi pensent majoritairement qu'ils auraient pu sans le RCA trouver un emploi équivalent. L'utilité du RCA résiderait donc essentiellement dans l'accompagnement et non dans son impact sur la recherche d'emploi.

	Oui	Non	Ne sais pas	Total	Nb
Sans RCA vous auriez trouvé un emploi équivalent ?	75 %	6 %	19 %	100 %	85

RCA utilité décrocher cet emploi : (2 réponses max)	Nb	%
vous avez pris confiance en vous grâce à l'accompagnement personnalisé	31	36 %
vous avez persévéré dans les moments difficiles grâce à l'accompagnement	26	30 %
vous avez été formé aux méthodes de recherche d'emploi	18	21 %
grâce à l'appui de votre consultant vous avez pu franchir les étapes du recrutement	10	12 %
grâce à l'allocation vous avez pu faire face aux dépenses de la recherche d'emploi	10	12 %
grâce à l'allocation vous avez pu consacrer le temps nécessaire à la recherche d'emploi	6	7 %
vous avez exploré des domaines et des métiers auxquels vous n'auriez pas pensé	6	7 %
vous avez eu accès à des offres d'emplois	4	5 %
pour d'autres raisons	4	5 %
le RCA-JD ne m'a pas été utile pour décrocher cet emploi	22	26 %

A la date de l'enquête sur les 86 allocataires ayant trouvé un emploi, 70 (82 %) occupent encore le même emploi et 16 ont quitté cet emploi (8 parce que le contrat arrivait à sa fin, 5 ont démissionné (pour un emploi correspondant mieux à leurs compétences, un travail plus intéressant, un meilleur salaire...), 1 a été licencié).

✓ **Quand le RCA-JD conduit à une formation ou une reprise d'étude...**

A défaut de trouver un travail

Sur les 165 répondants, 23 jeunes - 14 % - ont arrêté le RCA-JD pour reprendre des études ou une formation, dans la plupart des cas des formations longues (9 sur 10 de plus de 6 mois) et préparant à des diplômes de niveaux variés (infra bac à bac + 4 et plus). Parmi les 23, 5 ont repris une formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et 3 ont préparé des concours de la fonction publique. Le premier motif de reprise d'études est que la formation initiale ne leur a pas suffi pour trouver du travail.

Durée formation	Nb	%
Moins de 6 mois	2	9%
de 6 mois à 1 an	15	65 %
plus d'un an	6	26 %
Total	23	100 %

Niveau diplôme préparé	Nb	% .
Aucun diplôme préparé	2	9 %
Infra Bac	3	13 %
Bac + 2 - Bac + 3	6	26 %
supérieur Bac + 4	12	52 %
Total	23	100 %

Pourquoi reprendre des études ou une formation ? (3 réponses max) :	Nb	%.
parce que votre formation initiale ne suffisait pas pour trouver un emploi	12	55 %
parce que vous ne trouviez pas de travail	10	46 %
pour avoir plusieurs compétences sur votre CV	9	41 %
pour vous réorienter	7	32 %
pour vous professionnaliser	7	32 %
pour préparer un concours	4	18 %
pour atteindre un niveau d'études supérieur	5	23 %
parce que le consultant vous l'a conseillé	3	14 %
parce que vous n'étiez pas pressé de travailler	0	0 %
Total	22	100 %

Le faible impact du RCA-JD sur les choix de retour en formation

L'impact du RCA sur le choix de reprise d'études est limité dans les représentations des jeunes : sur les 23 jeunes concernés, 16 - 70 % - auraient fait le même choix sans le RCA-JD ; 11 jeunes déclarent que le RCA-JD ne leur a pas été utile dans leur choix de reprendre des études ou une formation.

Ils n'auraient pas repris d'études sans le RCA	Nb	%
Pas d'accord du tout/plutôt pas d'accord	16	70 %
Plutôt d'accord/tout à fait d'accord	7	30 %
Total	23	100 %

Utilité accompagnement APEC (2 réponses max) :	Nb	% obs.
il ne m'a pas été utile dans mon choix de reprendre des études ou une formation	11	48 %
vous a permis de préciser un projet de formation auquel vous aviez déjà pensé	6	26 %
il a fait émerger un projet de formation nouveau	4	18 %
vous a permis de repérer des formations accessibles correspondant à votre projet	3	13 %
vous a permis de trouver une formation sous contrat de travail	2	9 %
vous a permis de rechercher un financement pour cette formation	0	0 %

A la date de l'enquête sur les 23 allocataires ayant repris une formation, 12 (52 %) sont encore en formation, 9 l'ont terminé et 2 l'ont abandonnée avant la fin.

✓ **Quand à la fin du RCA-JD les jeunes cherchent encore un emploi...**

Pour les 31 jeunes dans ce cas, les principales raisons sont le manque d'expérience ou de formation requise, le manque de réponses à leurs candidatures, l'absence d'entretiens d'embauches ou d'offres correspondant à leurs projets.

Principales difficultés recherche emploi (3 réponses max) :	Nb	%
Vous n'aviez pas l'expérience ou la formation requises	22	71 %
Vous n'aviez pas de réponses à vos candidatures et/ou ne décrochiez aucun entretien	18	58 %
Vous avez eu des entretiens d'embauche mais vous n'avez pas été retenu	15	48 %
Vous ne trouviez pas d'offre correspondant à votre projet professionnel	15	48 %
Vous ne trouviez pas d'offre correspondant à vos attentes (salaire, temps de travail...)	5	16 %
Vous ne trouviez pas d'offres dans votre région et vous n'étiez pas mobile	2	6 %
Vous aviez des problèmes de santé	2	6 %
Vous alliez déménager, vous attendiez un enfant ou gardiez un enfant	0	0 %
Vous aviez des difficultés d'une autre nature	3	10 %

4. En juillet 2012, 67 % des allocataires en emploi...

Dès le mois de mars 2011, des jeunes rompent le contrat RCA-JD car ils ont trouvé un emploi ou une formation. Les ruptures vont s'étaler progressivement jusqu'à juillet 2012. Pour les allocataires sortis en 2011 et dans les premiers mois de 2012, la situation a pu évoluer, ils ont pu changer d'emploi, évoluer dans le même emploi, finir leur formation, ceux qui n'avaient pas trouvé d'emploi à l'issue du RCA ont pu en trouver un...

✓ **...mais 20 % cherchent encore un emploi et 10 % sont en formation...**

En juillet 2012, 9 jeunes sur 10 sont sur le marché du travail depuis 2 ans. A cette date, 67 % ont un emploi, 10 % sont en formation, 20 % en recherche d'emploi 6 % dans une autre situation (inactivité...).

Les taux d'emplois semblent plutôt faibles et les taux de chômage et de retour en formation plutôt élevés en comparaison avec des données Céreq comparables (voir Tab Cereq 2 en annexe). La population des allocataires reste une population en difficulté sur le marché du travail.

Situation en juillet 2012.	Nb	%
Vous êtes en emploi (y.c. emploi aidé, hors alternance)	104	67 %
Vous êtes en études ou en formation (y.c. alternance)	16	10 %
Vous êtes en recherche d'emploi	32	20%
Vous êtes dans une autre situation	4	3 %
Non répondants	9	6 %
Total	156	100 %
Non répondants	9	

✓ **Des emplois plus durables...**

En juillet 2012, c'est 104 jeunes sur les 165 répondants qui sont désormais en emploi. Parmi eux, on compte les 70 jeunes qui avaient trouvé un emploi en cours d'accompagnement et qui l'ont conservé, et 34 jeunes qui ont trouvé un emploi ou un nouvel emploi depuis la fin du RCA. En juillet 2012, près de 8 emplois sur 10 sont à temps plein, 69 % sont es emplois durables (CDI, fonctionnaire, CDD>6 mois, non-salariés), 67 % sont des emplois qualifiés.

nb heure travaillées :	Nb	%. .
Un mi-temps ou moins	10	10 %
60% à 80 (de 21 h à 35 h par semaine)	16	16 %
Un temps plein (35 à 39h par semaine)	78	76 %
Total	104	100 %

Statut de l'emploi principal en juillet 2012	Nb	%
Non salarié-Profession libérale, indépendant, chef d'entreprise	2	2 %
CDI-Fonctionnaire	51	49 %
CDD de 6 mois et plus	19	18%
CDD de moins de 6 mois	6	6 %
Intérimaire	7	7 %
Vacataire	5	5 %
Intermittent du spectacle	2	2 %
Emploi aidé (CIE...), volontariat international	6	6 %
Autre	6	6 %
Total	104	100 %

Niveau de l'emploi principal	Nb	%
Personnel de catégorie A de la fonction publique	6	6 %
Ingénieur, cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure	32	31 %
Personnel de catégorie B de la fonction publique	2	2 %
Emploi de niveau intermédiaire : technicien, agent de maîtrise, maîtrise	29	28 %
Personnel de catégorie C de la fonction publique	7	7 %
Mancœuvre, ouvrier	3	3 %
Employé de bureau, de commerce, personnel de service	17	16 %
Non répondant	8	8 %
Total	104	100 %

✓ **Mais des emplois pas toujours idéals**

L'emploi trouvé à la fin du RCA n'était pas toujours l'emploi idéal. Les opinions formulées sur les emplois occupés à la date de l'enquête varient peu : 72 % des allocataires considèrent que leur emploi leur permet de se réaliser professionnellement et 74 % souhaitent rester dans cet emploi, 64 % s'estiment normalement ou bien payé et 58 % embauchés à leur niveau de compétence. Inversement, 36 % des allocataires estiment que cet emploi est mal payé et 34 % estiment avoir été déclassés. 20 % souhaitaient quitter cet emploi.

Permet de se réaliser professionnellement :	Nb	% cit.
Oui tout à fait – oui plutôt	75	72 %
Non	25	24%
Ne sais pas	4	4%
Total	104	100 %

Comment êtes-vous utilisé dans l'emploi ? :	Nb	%
à votre niveau de compétences	60	58 %
en dessous de votre niveau de compétence	36	34 %
au-dessus de votre niveau de compétence	4	4 %
ne sais pas	3	3 %
Total	104	100 %

Vous êtes	Nb	%
très bien payé – plutôt bien payé	20	19 %
normalement payé	46	45 %
plutôt mal payé – mal payé	37	36 %
Total	104	100 %

Vous souhaitez rester dans l'emploi :	Nb	%.
Oui le plus longtemps possible	18	17 %
Oui pour le moment	58	57 %
Non	21	20 %
Ne sais pas	6	6 %
Total	104	100 %

Recherche autre emploi :	Nb	% .
oui	41	40 %
non	62	60 %
Total	103	100 %

✓ **57 % d'allocataires satisfaits de leur situation en juillet 2012**

Si plus de la moitié - 57 % - des allocataires se disent satisfaits de leur situation actuelle, ils ne sont que 43 % à être satisfaits de leur parcours. Pourtant, pour 75 % d'entre eux, le RCA-JD a été une bonne expérience et ils seraient prêts à la renouveler.

	Pas du tout	Plutôt non	Plutôt oui	Totalement	Total
Vous êtes satisfait de votre parcours	16 %	41 %	40 %	3 %	100 %
Vous êtes satisfait de votre situation actuelle	15 %	30 %	46 %	9 %	100 %
Le RCA a été une bonne expérience	2 %	13 %	58 %	27 %	100 %
Vous vous engageriez à nouveau	4 %	7 %	45 %	42 %	100 %

**E.PERCEPTION ET UTILITE DU RCA-JD. RESULTATS D'UNE
ENQUETE PAR ENTRETIEN AUPRES DE 40 JEUNES.**

Cette note rend compte de la série d'entretiens conduits auprès des jeunes diplômés bénéficiaires du RCA-JD (entretiens téléphoniques menés au cours des mois de juin et juillet 2012).

40 jeunes diplômés ont ainsi été interviewés (24 femmes et 16 hommes) : 15 jeunes déclarent avoir suivi l'accompagnement sur la durée maximale du dispositif soit une année, 15 autres sur une durée comprise entre 6 et 12 mois, 7 sur une durée comprise entre 3 et 6 mois, et 3 sont restés dans le dispositif moins de 3 mois. La moitié d'entre eux possèdent un diplôme de niveau bac +5, 16 sont titulaires d'un diplôme de niveau bac +3. 4 déclarent un niveau d'études équivalent à bac +4. 3 sont ingénieurs, 2 diplômés d'écoles de commerce, 7 d'écoles de spécialité (art et création, multimédia, communication...) (Cf. Annexe E : liste des entretiens réalisés auprès des jeunes)

Les entretiens ont abordé plusieurs thèmes :

- le parcours de formation et la situation personnelle à la fin des études
- la recherche d'emploi avant l'entrée dans le RCA-JD
- les motifs d'entrée dans le RCA-JD
- l'usage de l'allocation
- le déroulement de l'accompagnement
- la situation des jeunes à la fin de l'accompagnement

Cette note retrace les difficultés rencontrées par les jeunes dans leur recherche d'emploi à la fin des études et les motifs d'entrées dans le RCA-JD. Elle rend compte des points de vue des jeunes sur l'utilité de l'allocation et de l'accompagnement, et décrit leurs perceptions de l'impact du dispositif dans leur parcours.

1. Des jeunes diplômés égarés sur les chemins de la recherche d'emploi

La plupart des jeunes interviewés ont obtenu leur dernier diplôme entre juin et septembre 2010, et sont entrés dans le dispositif entre mars et juillet 2011. Quelles sont les difficultés rencontrées par ces jeunes au cours de ces mois de recherche ? Des offres d'emploi peu nombreuses et une expérience professionnelle insuffisante pour les entreprises apparaissent comme les principaux problèmes rencontrés. Mais d'une manière plus générale, les jeunes expliquent s'être retrouvés isolés durant cette période. Non préparés à la recherche d'emploi, ils ne savent pas vraiment comment procéder et ont, dans les faits, peu de retour sur leurs différentes démarches : des candidatures sans réponse, de très rares entretiens d'embauche, un accompagnement via Pôle Emploi limité... « *La principale difficulté c'était de ne pas avoir de retour, de relancer, de relancer, mais d'avoir ni un oui ni un non* ». Ils nous font ainsi part des éléments qu'ils ont ressentis comme des obstacles dans leur parcours d'insertion professionnelle.

✓ « Il y avait très peu d'offres d'emploi »

Une part très importante des jeunes interviewés racontent trouver peu d'offres d'emploi correspondant à leur projet professionnel, « *c'est difficile à trouver* », « *il n'y avait pas de travail* ». Plusieurs explications sont avancées. Certains recherchent ainsi dans des métiers très pointus, offrant peu de débouchés : l'un vise, par exemple, un emploi de phytosociologue, une autre souhaite devenir interprète en langues des signes. Plus généralement, les jeunes

racontent prospecter dans des secteurs qui recrutent peu, bien qu'ils présentent des profils variés : infographiste, ingénieur en environnement, conseiller en insertion professionnelle...

« J'ai fait un Master 1, un Master 2 recherche, orienté vers l'écologie. C'était un Master fonctionnement des écosystèmes et anthropisation (...) j'avais regardé en thèse, et après, aussi en bureau d'études pour des postes de botaniste et phytosociologue ».

« Je suis partie en psychologie et j'ai validé un DEUG de psychologie. Ensuite, je suis partie à Aix-en-Provence pour une licence professionnelle en intervenant spécialité dans le domaine de la surdité, en langue des signes. Et ensuite, j'ai été dans différentes associations à Lyon, pour continuer ma formation en langue des signes (...) [Je voulais] devenir interprète en langue des signes (...) Depuis que j'ai la licence, je cherche à faire tout ce que je pourrais faire avec mon diplôme, mais c'est difficile à trouver ».

« J'ai fait l'école supérieure des Beaux-arts de Marseille, d'architecture, en 3 ans (...) En fait je devais continuer mais au final je n'ai pas été pris dans l'école que je voulais faire et du coup j'ai arrêté (...) Tout ce qui était architecte d'intérieur, infographiste 3D... au final il n'y avait pas de travail ».

« C'est tout ce qui est gestion d'espaces naturels (...) Et comme à côté j'avais le BAFA aussi je cherchais dans tout ce qui est animation, sensibilisation des publics à l'environnement (...) Il y avait très peu d'offres d'emploi ».

« Après mon bac scientifique j'ai suivi des études de psychologie donc la licence et ensuite le master professionnel de psychologie du travail et des organisations (...) Je voulais plutôt être conseillère en insertion (...) Je dirais le manque d'offres et je dirais le fait qu'ils demandaient au moins deux à trois ans d'expérience, ça coïncide ».

L'absence de mobilité apparaît en outre comme un facteur aggravant. Des personnes ne souhaitant pas ou ne pouvant pas quitter leur ville ou région se trouvent ainsi privées de certaines opportunités. En effet, cette mobilité s'avère parfois nécessaire lorsqu'il existe peu de débouchés dans les domaines professionnels visés par les jeunes diplômés ou lorsque le bassin d'emploi dans lequel ils vivent n'offre pas de poste correspondant à leur formation.

« Je ne voulais pas m'éloigner à cause des frais supplémentaires qui s'en suivent. En fait je n'avais pas trop de ressources, c'est pour ça que je ne voulais pas travailler du côté de N. On m'a proposé des offres d'emploi mais j'ai refusé. Parce que ce n'est pas intéressant de payer un loyer, de payer la nourriture quand on est tout seul ».

« Le fait même déjà que je refuse d'être mobile (...) Je pense que c'est le point qui posait le plus de problème. Vu que l'expérience ça s'obtient, mais la mobilité tant que je n'étais pas décidé à aller voir suffisamment loin ça n'allait pas ».

« Je voulais chercher autour de M. qui est donc la ville la plus importante qu'il y a près de chez moi. Et vu que je ne possède même encore pas aujourd'hui le permis, je ne l'ai toujours pas, donc ma mobilité était quand même assez réduite. Et je ne voulais pas avoir des horaires de transport totalement monstrueux ».

✓ « Je n'avais pas l'impression de correspondre aux attentes des entreprises »

Autre obstacle, les jeunes ont l'impression de ne pas correspondre aux profils recherchés par les entreprises et c'est le manque d'expérience qui est évoqué comme la principale difficulté, quel que soit le diplôme ou le niveau d'études : *« visiblement aux yeux des entreprises, je n'avais encore pas assez d'expérience ».*

« Je répondais à des offres d'emploi, je démarchais même, j'envoyais spontanément des CV, mais je pense que le manque d'expérience était quand même rédhibitoire ».

« Je voulais être ingénieur environnement ou ingénieur santé sécurité environnement dans une entreprise, peu importe le secteur d'activité. Je n'avais pas forcément d'exigence là-dessus (...) ».

Il n'y avait pas beaucoup d'offres sur Internet, et le peu d'offres que je trouvais au final, ils demandaient énormément d'expérience que je n'avais pas, donc du coup, je me sentais un peu bloquée par rapport à ça. Je n'avais pas l'impression de correspondre aux attentes des entreprises ».

« Ce qui me manquait, c'était un manque d'expérience surtout. Après j'ai vu qu'après quatre mois d'expérience en tant que dessinateur, c'était plus facile de retrouver un travail quand même ».

« Je cherchais un poste d'ingénieur d'études en biologie (...) Je n'ai jamais décroché d'entretien et c'est une grosse difficulté (...) Quelquefois, on me disait soit je n'avais pas les compétences nécessaires soit je n'avais pas l'expérience, ça on me l'a très très souvent reproché, je n'avais pas assez d'expérience dans le domaine ».

« Après le bac, je suis allé dans une école d'infographie 3D. Là je suis resté trois ans, il y avait une première année de prépa (...) A la fin de mes études, je cherchais surtout autour de T. Et plus ça allait, et plus j'ai ouvert la recherche à la France et puis à l'Europe. J'ai cherché dans la publicité, les jeux vidéo et un peu de cinéma (...) J'ai obtenu des entretiens (...) Mais chaque fois la réponse c'était que je n'avais pas assez d'expérience ».

« J'aurais aimé pouvoir monter directement une marque de vêtements (...) Je me suis rendu compte qu'il fallait mine de rien énormément d'apport. Donc c'est quelque chose que j'ai mis en stand-by le temps de pouvoir construire l'apport nécessaire (...) Je ne cherchais pas forcément un métier précis étant donné que j'ai une double formation au niveau du vêtement, je suis capable de réaliser un vêtement de A à Z, dessin jusqu'au produit fini. C'est vrai que ça ouvre pas mal de portes et d'emplois possibles sur toute la chaîne de production (...) La difficulté principale c'était, visiblement aux yeux des entreprises je n'avais encore pas assez d'expérience. C'est déjà très compliqué de tomber sur des offres où ils acceptent des gens qui ont entre zéro et deux ans d'expérience. Ça doit représenter à peine 10 % des offres d'emploi. C'est énormément de cinq à dix ans d'expérience et c'est vrai que, même si en sortant de l'école, j'avais déjà quatre mois à peu près d'expérience tout cumulé et tous stages confondus, ça ne suffisait pas encore pour passer au niveau 2. Arriver jusqu'à l'entretien, ce n'est vraiment pas évident ».

« J'ai fait un BTS Instrumentation, Régulation et Automatismes. J'ai fait une formation, un stage en fait, pour la formation, je travaillais à Air Liquide à V. Pendant ces deux années, j'étais technicien de maintenance bureau d'études (...) Après j'ai fait une licence professionnelle à M. C'était la poursuite des études du BTS, c'était l'instrumentation, l'automatisme à un niveau bureau d'études. A la fin de cette licence, j'ai effectué un stage de validation de la licence. Et ce stage a duré deux mois. J'ai travaillé à Ekium à M. (...) Mon projet déjà c'était de trouver un emploi, et après pouvoir évoluer au sein de la société, que ce soit dans le domaine de l'automatisme ou de l'électricité ou même de l'instrumentation, que ça soit en bureau d'études ou même sur site. Donc j'étais assez ouvert. (...) Pour vous donner un exemple, j'ai passé une trentaine voire même une quarantaine d'entretiens rien que dans les Bouches-du-Rhône. Mais bon à chaque fois, c'était le contexte économique, ou alors la société voulait quelqu'un de beaucoup plus d'expérience, comme moi je sortais des écoles j'avais les diplômes mais pas d'années d'expérience en travail. Donc on heurtait là-dessus à chaque fois ».

Dans quelques cas, une formation incomplète vient complexifier les situations des jeunes : une première année de master seulement, un master recherche qui aurait dû déboucher sur une thèse de doctorat, ou encore une licence qui devait se poursuivre sur un master... La plupart du temps, ces cursus « inachevés » ne découlent pas d'un choix délibéré de la part des jeunes. Ces derniers n'ont, par exemple, pas été acceptés dans les formations souhaitées. Ils ne possèdent alors pas le niveau de qualification demandé par les employeurs, le niveau requis pour passer des concours, ou détiennent un diplôme qui ne prépare pas à une insertion directe sur le marché du travail.

« J'ai fait un Master 1 qui s'appelait gestion de la biodiversité. Après la première année ne m'avait pas trop plu. J'ai fait la demande dans un second Master mais je n'ai pas été prise,

c'est pour ça que je n'ai pas continué en Master 2 (...) Avec le Master, ça bloquait parce que ça bloquait avec tout ce qui est passer des concours, tout ça ».

«J'ai enchainé sur un BTS industrie laitière à A. Et après j'ai fait une licence professionnelle recherche et développement dans l'agroalimentaire. Moi, mon projet c'était d'acquérir de l'expérience dans la qualité, dans la recherche et développement dans les industries pour créer ma boîte plus tard de conseils aux entreprises agroalimentaires (...) J'ai fini en juillet et en fait je devais enchaîner sur un Master et c'est en septembre qu'ils m'ont dit qu'ils ne me prenaient plus. Ils avaient réduit les effectifs. Donc c'est à partir de septembre que j'ai commencé à chercher du travail en fait ».

« Je suis chimiste de formation en fait. J'ai commencé après un bac S par un IUT de chimie, puis je suis ensuite allé à la faculté, donc j'ai validé une troisième année de licence. Et ensuite, j'ai fait un Master, pour me spécialiser dans un domaine plus particulier, dans la recherche (...) Je me destinais plutôt à faire de la recherche scientifique, donc c'est pour ça que j'ai fait un Master 2 en recherche. Je pensais aller vers la thèse, puis finalement, ce n'est pas ce que j'ai fait (...) Pour des raisons personnelles et du fait que j'étais un peu découragé par le milieu que j'ai pu voir en faisant mes études, j'ai choisi d'aller chercher un emploi tout de suite (...) J'étais sur un marché assez fermé, avec des postes qui sont rares, et surtout à mon niveau d'études, où on recrute plutôt des gens qui ont une thèse pour ce type de poste, donc oui, j'ai eu des difficultés » .

« J'ai obtenu mon master de microbiologie en 2010 (...) J'avais tenté d'avoir une thèse et en fait je n'ai pas eu le financement pour pouvoir la faire. Du coup, ça s'est arrêté là et j'ai essayé de trouver du travail ».

✓ **« J'avais envie de travailler mais je ne savais pas dans quoi »**

L'absence de projet professionnel clairement défini est également mise en avant par quelques jeunes, qui se retrouvent ainsi perdus au moment de rechercher un emploi. L'un souhaite, par exemple, travailler dans le domaine de l'environnement mais ne sait pas quel type de poste occuper, une autre encore ne veut pas travailler dans son domaine de formation et cherche sa voie...

« Je ne savais pas où chercher. C'était ça le gros dilemme, je n'avais pas de... j'avais envie de travailler mais je ne savais pas dans quoi. Ce n'était pas la recherche d'emploi qui me faisait peur, c'était dans quoi chercher en fait (...) Je ne cherchais pas d'emploi mais je cherchais dans les différents centres d'intérêts où je pouvais m'orienter (...) En fait j'étais vraiment perdue ».

« Je cherchais un travail sans vraiment avoir un type de poste particulier en tête. J'étais un petit peu attiré par le côté bureau d'études, chargé d'études pour justement réaliser pleins de projets différents. Mais j'avais aussi commencé à rechercher dans tout ce qui était ingénieur chargé d'affaires. Mais tout en restant quand même particulièrement dans le domaine de l'énergie et de l'énergie renouvelable ».

« J'ai été à l'université Paris la Sorbonne. J'ai une licence de géographie aménagement du territoire. Et j'ai fait une année de master Espace dynamique et risques des milieux naturels et c'est tout (...) J'avais postulé dans le master 2 dans ce master-là mais je n'ai pas été pris, j'ai décidé d'arrêter (...) Mais comme je n'avais pas de projet défini à l'époque, j'ai mis un peu de temps pour trouver ce que je voulais faire précisément. Je ne vous cache pas qu'on n'est pas vraiment aidé par Pôle Emploi (...) Je cherchais dans le domaine de l'environnement d'une manière générale. Et vraiment c'était général, je n'avais pas de poste particulier ».

« J'ai été à l'IEP de Rennes pendant cinq ans. J'ai déjà été diplômé en 2010. En Economie et finances (...) Je cherche un peu... je vais sur les petites annonces, je vois ce qui peut me correspondre mais je n'ai pas vraiment de projet à proprement parler, non (...) Cela a duré très longtemps. J'ai eu du mal à trouver un emploi qui me correspondait (...) Le fait que je n'avais pas de projet précis, ça a été difficile pour moi de me lancer ».

✓ « **Je ne savais pas comment chercher** »

De rares offres d'emploi, des profils ne correspondant pas aux attentes des recruteurs notamment en matière d'expérience, des projets imprécis... apparaissent aux yeux des jeunes comme les principales causes de leurs difficultés. Mais ces dernières sont aussi à relier à leur absence de préparation à la recherche d'emploi, comme l'explique cette jeune femme : « *Je suis allée jusqu'au master en biologie (...) Expression génétique et protéines recombinantes (...) J'espérais entrer dans une équipe de recherche publique en fait (...) C'était assez difficile, il n'y avait pas d'offres du tout. Et du coup, je ne savais pas comment chercher, j'avais du mal à contacter les gens tout ça. Je n'avais pas trop de connaissances* ».

Ainsi, les jeunes déclarent ne pas savoir quelles démarches entreprendre pour trouver un emploi. Ils soulignent à la fois leur manque de méthodes (que faire lorsqu'on ne trouve pas d'offres d'emploi, quelles entreprises cibler, comment rédiger une lettre de motivation, que dire lors d'un entretien... ?), mais aussi la difficulté de gérer leur appréhension ou leur stress, par exemple au moment de contacter les entreprises ou lors d'un entretien d'embauche. Souvent, ils expliquent se sentir démunis et isolés. Malgré les conseils et le soutien de l'entourage, généralement les parents, le découragement et la démotivation finissent pas les gagner.

« La grosse difficulté, c'était d'identifier les entreprises qui pourraient proposer le type de poste que je recherche (...) Ingénieur développement produits, ce qui a rapport avec de la chimie. Mais en fait, j'avais ciblé les boîtes qui font de la chimie (...) Et sur ces offres-là, c'étaient toujours plus des choses genre maîtrise du procédé, génie du procédé, des choses que je n'ai pas faites du tout en école. Donc en fait, à chaque fois, je retombais sur le même type d'offres, et finalement, je faisais des lettres de motivation, en mettant justement en valeur ces cours que j'avais faits un peu en école, et finalement, je n'étais pas du tout issu d'une école de ce type-là, sachant qu'il y a quand même quatre – cinq écoles en France où ils sont spécialisés là-dedans ».

« Ce qui ne marchait pas, déjà c'est mon manque d'expérience, j'étais très stressée, vu que je n'avais pas beaucoup d'entretiens régulièrement (...) Je stressais beaucoup, et ça n'encourageait pas forcément les recruteurs ».

« J'ai eu quelques entretiens d'embauche mais ça n'a pas donné de suite, ça je pense que c'est moi qui n'arrive pas à vraiment motiver l'employeur dans les entretiens d'embauche, à mon avis ce n'est pas un exercice que je maîtrise ».

« Je n'étais pas cadré, il n'y avait rien pour m'orienter, c'était une démarche de recherche d'emploi en solitaire (...) Mes parents m'encourageaient aussi à chercher du boulot, ce qui était aussi la raison pour laquelle j'ai commencé à ce moment-là. Et c'est eux qui m'ont également poussé à m'inscrire à Pôle Emploi ».

L'accompagnement via Pôle emploi est le plus souvent considéré comme inefficace. Les jeunes décrivent un suivi quasi inexistant et inadapté à leurs profils : ils soulignent une méconnaissance de leurs diplômes et des métiers visés. Beaucoup n'avaient par ailleurs aucune attente particulière, leur avis sur cette structure étant déjà tranché avant d'avoir une expérience concrète.

« Je savais que... Pôle Emploi a assez mauvaise réputation, donc je me suis dit que ce n'est pas ça qui m'aiderait, donc je n'attendais pas grand-chose de Pôle Emploi ».

« Je connaissais la réputation de Pôle Emploi et je m'étais inscrite plus d'un point de vue administratif, et leur réputation les précédait et je savais très bien que... Je n'attendais pas énormément. D'ailleurs le premier entretien que j'ai eu, ils m'ont dit qu'ils pouvaient

difficilement m'aider parce qu'ils n'avaient pas l'habitude d'avoir des gens dans mon cas. Je n'attendais rien pour moi ».

« Je n'étais pas du tout satisfaite du Pôle Emploi, déjà d'une part parce qu'on n'est pas forcément très bien reçu, très rarement. Et puis parce que déjà l'emploi que je recherchais pour eux n'existait pas, n'était pas dans leur liste, leur fameuse liste d'emplois possibles. Donc quand je disais que je cherchais un emploi de médiatrice culturelle, on m'envoyait forcément dans le domaine très large de la culture ».

« Parce que j'ai eu un entretien chez Pôle Emploi collectif pour qu'on me présente mon responsable, enfin mon référent on va dire. Et tous les mois je devais avoir un rendez-vous et jusqu'à mars je n'ai pas eu de rendez-vous individuel pour faire mon suivi de recherche d'emploi. Du coup j'ai été tout de suite autonome on va dire ».

« Cela n'aidait pas beaucoup et très vite je me suis rendu compte que quand on cherche un poste de styliste et qu'ils n'ont rien dans cette branche-là, à part proposer des postes tourneur – fraiseur ou de métallurgiste, ils n'ont pas grand intérêt... ».

« Je sais que moi, le début a été très difficile, de me dire « je n'arrive pas à trouver du travail, malgré avoir fait un Master, un bac +5. A priori, tu n'es quand même pas une truffe, tu devrais pouvoir peut-être au moins trouver du travail. Mais non, on ne trouve pas grand-chose. Et en plus de ça, on n'est pas accompagné, parce que les gens du Pôle Emploi... Je ne vais pas leur cracher dessus, parce que la conseillère que j'ai eue à Pôle Emploi cadres était très sympathique. Ce n'était vraiment pas leur domaine. La dame à qui j'ai dit que j'avais fait six mois de stage au CNRS, elle m'a dit : « C'est quoi le CNRS ? », ça montre un peu le niveau. Tout le monde ne sait pas ce qu'est le CNRS, mais quand même, jamais en avoir entendu parler, j'avais peur ».

Au milieu de ces avis négatifs, quelques exceptions sont néanmoins à noter. Certains jeunes ont été satisfaits de leur participation à des ateliers d'aide à l'élaboration de CV et lettres de motivation, d'autres ont apprécié d'être dirigé vers l'espace cadre de Pôle emploi. « Le club des jeunes diplômés » est notamment évoqué par l'un d'eux.

« J'ai été satisfaite parce qu'on pouvait faire des formations genre des CV et tout ça. Donc ça c'était pas mal. Après c'est vrai ils ne sont pas hyper présents non plus... ».

« J'ai intégré quand j'étais au Pôle Emploi le club des jeunes diplômés du Pôle Emploi cadres de T. qui est une initiative qui est unique en France. Il s'agit en fait de regrouper une équipe jusqu'à maximum huit personnes ayant tous des profils différents et qui mettent en commun leurs ressources pour faire une recherche d'emploi. L'objectif c'est d'aller rencontrer les industriels de la région pour présenter le club et les profils du club (...) Ça m'a permis un petit peu quand il y avait des réponses négatives qui arrivaient justement de pouvoir relancer plus rapidement la machine et la recherche d'emploi. D'être moins découragé et d'être toujours dans un mouvement dynamique et vraiment d'avoir une recherche d'emploi continue, parce qu'on a tendance quand on a beaucoup de réponses négatives ou certaines réponses négatives auxquelles on ne s'attendait pas forcément, on a tendance à se relâcher un petit peu. Et le fait d'être dans ce club, ça a permis justement de gommer ces petites phases-là ».

Rares sont les jeunes qui ont fait appel à d'autres structures. Quelques jeunes néanmoins se sont orientés vers des structures spécialisées dans un domaine professionnel : sont citées, par exemple, l'association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agro-alimentaire ou encore la maison de la chimie... Un système de parrainage par un professionnel à la retraite est également évoqué par un jeune, qui a eu accès à cette forme d'accompagnement via sa mission locale.

« Il y avait l'APECITA, c'est un organisme pour la recherche d'emploi dans l'environnement, l'agroalimentaire et l'agriculture. Donc là je me suis inscrite. Je dépendais d'eux. J'ai eu un entretien pour voir quel était mon profil, quel poste pouvait m'intéresser, qu'est-ce qu'ils pouvaient m'envoyer comme offres. Mais après voilà, un suivi disons par Internet (...) Vu qu'ils

sont dans mon secteur de recherche on va dire, c'est vrai qu'ils comprenaient mes besoins, mes recherches et mes attentes, plus qu'au Pôle Emploi. Parce qu'au Pôle Emploi, ils ne connaissent pas l'agroalimentaire, ils étaient un peu paumés ».

« Disons que j'ai cherché un emploi de mon côté, en faisant de la prospection, en envoyant des candidatures, puis je me suis inscrit au Pôle Emploi qui m'a envoyé en formation dans un cabinet de recrutement également. J'ai eu l'opportunité d'aller dans une association aussi pour la recherche pour l'emploi, profil scientifique (...) J'ai fait dans mon domaine des démarches auprès plus précisément de la maison de la chimie, qui fait aussi un accompagnement pour les demandeurs d'emploi dans ce domaine-là ».

« C'est le Pôle Emploi qui m'a envoyé à la Mission Locale. Et la Mission Locale n'étant pas compétente pour aider les personnes diplômées comme moi apparemment, c'est ce qu'ils m'ont dit, ils m'ont affecté un parrain. Ces parrains, ce sont des gens qui sont à la retraite aujourd'hui mais qui étaient avant des professionnels et qui font du bénévolat, ils aident les jeunes à trouver du travail (...) Il a fallu que je tape, excusez-moi l'expression, un peu du poing sur la table pour qu'on me donne accès à un parrain (...) Si je n'avais pas eu le parrain, je ne sais pas si j'aurais pu trouver un travail aujourd'hui ».

A noter, parmi les jeunes interviewés, quelques artistes paraissent comme atypiques. Leur parcours de recherche d'emploi, leurs difficultés, sont spécifiques : leur objectif est d'obtenir le statut d'intermittent du spectacle, ou tout simplement d'exercer leur art, comme cette jeune femme dessinatrice et sculptrice, qui occupe des emplois ne correspondant pas à son niveau de formation mais qui lui permettent de se consacrer à sa passion.

« Depuis toute petite j'ai voulu rentrer dans l'art appliqué, mes parents étant eux-mêmes proches de ce lieu-là (...) J'ai fait mon bac art appliqué là-bas, en trois ans je l'ai obtenu et puis après j'ai été acceptée aux Arts déco (...) Donc je ne me suis jamais posée de question côté formation. A part après mon diplôme. (...) J'avais le projet de ne plus jamais refaire de design (...) Du coup j'ai décidé de prendre une année un peu sabbatique, j'ai travaillé surtout pour moi (...) Je me suis surtout consacrée au dessin et à la sculpture, chose que j'avais laissée de côté. (...) [je me suis inscrite à Pôle emploi], je pense que c'était surtout pour avoir un suivi, enfin pour pouvoir dire à la société voilà je suis là, j'ai mon diplôme, c'était juste pour avoir une espèce de case à remplir... ».

2. L'entrée dans le dispositif RCA-JD : être enfin accompagné, l'allocation en prime

Inscrits depuis au moins six mois à Pôle Emploi, les jeunes interviewés ont été conviés ou convoqués à une réunion d'information collective leur présentant le RCA-JD. A la fin de cette séance où leur étaient décrits le contenu de l'accompagnement et le principe du versement de l'allocation, les jeunes décidaient d'entrer ou non dans le dispositif.

Pour quelles raisons les jeunes ont-ils accepté d'intégrer ce dispositif ? L'accompagnement proposé est souvent évoqué comme le motif premier d'adhésion, mais l'allocation a également joué un rôle non négligeable pour beaucoup d'entre eux. Pour résumer, la combinaison de ces deux éléments a suscité l'intérêt des jeunes, et il est parfois difficile de repérer dans leur propos celui qui a le plus compté.

✓ « Je commençais à perdre le moral »

La proposition d'entrer dans le dispositif arrive à un moment où les jeunes ressentent doutes et découragement après plusieurs mois de recherche infructueuse. L'accompagnement apparaît alors comme une possibilité offerte de rompre la solitude de la recherche d'emploi.

Ils espèrent trouver, au-delà des conseils, un soutien, une remise en confiance, de la motivation.

« Je me disais que chercher des offres d'emploi quand on est toujours tout seul à chercher, à un moment c'est un peu désespérant on va dire. Donc je me disais qu'avec des rencontres régulières avec quelqu'un c'était plus motivant aussi. Voilà c'était aussi pour avoir un accompagnement en fait. Voilà c'est pour ça que j'ai accepté ».

« Parce que franchement je me sentais seul lors de ma recherche d'emploi. Je n'avais personne pour me guider et le fait que je sois suivi, ça m'a un peu boosté oui ».

« Parce que je commençais à perdre aussi beaucoup le moral, et je me suis dit que ça allait être le moyen d'avoir quelqu'un qui me suivait et qui me boostait pour me redonner confiance en moi aussi ».

« J'ai accepté parce que ça arrivait vraiment au moment où j'étais quand même bien dans le doute, vu qu'à ce moment-là, je n'avais quasiment plus aucune piste de boulot. Autour de moi, il y avait quand même pas mal de gens qui commençaient un peu à s'inquiéter ».

« J'étais paumée et je me suis dit, si je n'y arrive pas toute seule pourquoi ne pas être aidée ».

✓ « On allait être accompagné de manière individuelle »

Le suivi régulier, la fréquence des entretiens avec le consultant, l'accompagnement individualisé... apparaissent comme autant d'éléments ayant provoqué l'intérêt des jeunes : *« quand j'ai reçu la convocation, j'étais assez content », « j'en avais besoin »...* Souvent, ils prennent comme point de comparaison l'expérience vécue chez Pôle Emploi : *« Dans ma tête c'était Pôle Emploi mais en mieux, avec quelqu'un qui nous suivait plus régulièrement (...) Il s'arrêtait vraiment sur le dossier de chacun et essayait de faire un suivi personnalisé ».*

« Ils parlaient d'un accompagnement à l'APEC, sachant que moi, j'avais déjà fait deux trois recherches sur le site de l'APEC. C'était pour l'instant le site qui proposait des offres plus en adéquation avec ce que je cherchais. Après, ce qui m'a surtout marqué, c'est qu'ils ont dit qu'il y avait bien un accompagnement, donc on pouvait voir quelqu'un toutes les deux semaines (...) Depuis le début de mes études, et même en école d'ingénieurs, on a toujours été accompagné. Pour n'importe quoi, on nous a proposé une méthode, on avait toujours quelqu'un à qui aller demander ».

« On nous a parlé du fait qu'on allait être accompagné de manière individuelle. Je dirais que pour moi ça a compté parce que j'étais suivie à Pôle Emploi en groupe en fait. Donc je m'étais dit, peut-être que ça va être intéressant que ce soit plus personnalisé parce qu'au final, à part un tour de table pour savoir ce qu'on avait fait pendant le mois, il ne se passe pas grand-chose à Pôle Emploi ».

« J'en avais besoin, parce que du coup, c'était difficile, toujours parce que dans mon domaine, c'est difficile de trouver un emploi (...) J'en avais marre de Pôle Emploi, et quand on m'a dit que c'était un suivi personnalisé (...) Du coup, je me suis dit : « Quitte à rester au chômage, autant être bien suivie ».

« Moi j'étais vraiment déçue du Pôle Emploi, je n'avais vraiment eu aucun accompagnement, rien du tout. Et là je sais que c'était un accompagnement beaucoup plus fréquent puisque c'était tous les quinze jours que j'allais aux entretiens, par téléphone ou avec la personne qui travaillait avec l'APEC. C'était pas mal ».

Plus globalement, les jeunes ont vu dans l'accompagnement proposé une façon de « mettre toutes les chances de [leur] côté », et ils étaient prêts à saisir toutes formes d'aide.

« Je me suis dit qu'à partir du moment où on pouvait m'aider, où on me présentait un dispositif qui allait m'aider, excusez-moi l'expression, mais je n'allais pas cracher dessus ».

« Je me suis dit que, vu ma situation, tout était bon à prendre. J'étais déjà bloquée depuis un peu plus d'un an dans ma recherche d'emploi ».

« J'aime bien avoir plusieurs sons de cloches. Pour l'instant, j'avais eu comme référence mes parents et le Pôle Emploi, donc ma mère qui disait : « envoie des CV partout, partout ». Le Pôle Emploi, c'était un autre son de cloche. Je me suis dit, un troisième son de cloche, ça peut être pas mal ».

✓ **« J'avais vraiment besoin de savoir comment m'y prendre »**

Les jeunes sont également entrés dans le dispositif dans l'attente de recevoir des conseils pratiques, d'acquérir des techniques pour organiser et optimiser leur recherche d'emploi. La présentation d'un accompagnement aménagé en différentes étapes avec des objectifs associés a été probante à leurs yeux. Le dispositif leur est apparu a priori efficace et pouvant leur apporter des solutions, d'autant plus qu'il était adapté aux jeunes diplômés : *« C'était pour des jeunes diplômés. Je pensais qu'il allait y avoir plus de suivi et puis de connaissances par rapport aux métiers... ».*

« Je n'aurais pas eu l'allocation, je me serais quand même inscrite les yeux fermés, parce que j'avais vraiment besoin de savoir comment m'y prendre pour rechercher et pour trouver. C'est ce qui m'importait le plus ».

« Je me disais que je pouvais peut-être améliorer mes techniques pour trouver d'autres offres d'emploi, qu'il y avait peut-être des ressources pour trouver des offres d'emploi que je ne connaissais pas ».

« On nous a bien expliqué les différentes phases. Les trois phases, les sessions en groupe, c'était au niveau de cette dynamique en fait, sur cette préparation, et puis le fait qu'il y ait un suivi individuel, qui est aussi au Pôle Emploi mais qui est plus au niveau administratif en fait qu'autre chose. Il n'y a pas vraiment de méthode derrière. Moi je pense que c'est ce qui m'a fait me décider à rentrer dans le dispositif ».

« Moi ça m'allait parce que, par rapport au suivi Pôle Emploi, je me disais au moins là ça va être personnalisé. C'était assez régulier aussi je crois qu'au début c'était une fois toutes les deux semaines, ça permettait de faire le point plus souvent, de rectifier les erreurs plus rapidement qu'à Pôle Emploi (...) Je pensais que comme je n'avais jamais décroché d'entretien, je pensais que ça venait de moi, que c'était peut-être moi qui ne savais pas tourner mes lettres, que je ne savais pas démarcher les entreprises. Oui je pensais que ça allait me donner un coup de pouce (...) J'avais accepté pour avoir une aide pour trouver du travail ».

« Ce que je me suis dit, c'est que je sors des études en étant complètement perdue, j'ai un parcours qui est sans histoire, j'ai un parcours qui est plutôt prestigieux quand on montre mon CV, je suis passée par des écoles qui sont plutôt assez bien cotées mais ça ne veut rien dire. Ça ne parle pas de mes compétences ou alors peut-être que je fais un excès de modestie, enfin je ne sais pas mais en tout cas je ne me sentais qualifiée pour absolument aucun poste. Et puis surtout l'envie de trouver un poste qui corresponde plus à mes attentes artistiques, esthétiques, je n'en sais rien, j'étais vraiment, vraiment perdue. Du coup je me suis dit peut-être que ces gens-là vont m'aider à reformuler mon projet, penser à d'autres solutions, m'expliquer un peu le monde, enfin comment dire, la situation des gens diplômés comme ça, essayer de tâter un peu la réalité ».

✓ **« Ce n'est pas rien 250 euros par mois »**

L'allocation apparaît comme un critère qui a compté dans la décision des jeunes d'entrer dans le dispositif. Même s'ils sont nombreux à déclarer qu'ils auraient suivi l'accompagnement sans cette allocation, leurs discours révèlent néanmoins qu'elle représente un élément non *« négligeable »* : *« Ce qui m'intéressait c'était surtout de trouver du conseil, je m'intéressais*

surtout à la qualité du conseil. C'est vrai que n'ayant à cette époque-là absolument aucune ressource à part les APL, c'est vrai que j'étais plutôt intéressée ».

Ainsi, que les jeunes soient entièrement dépendants financièrement de leurs parents ou qu'ils occupent des emplois « alimentaires », essentiellement à temps partiel, une rentrée d'argent complémentaire était « toujours bonne à prendre ». Elle apparaissait non seulement comme un moyen de faciliter la recherche d'emploi en couvrant les frais qui lui sont reliés, mais d'une manière plus générale, elle représentait une « bouffée d'oxygène ». Certains ont vu en l'allocation une possibilité de « moins se reposer » sur leur famille ou encore la perspective de pouvoir prendre le temps de trouver un emploi correspondant à leur projet.

« Bien sûr l'aide financière n'était pas négligeable vu ma situation financière également ».

« Il y avait une petite rémunération, c'était toujours bon à prendre étant donné que je n'avais pas du tout de revenu ».

« Vu ma situation, je n'avais le droit à aucune aide financière, donc déjà, ça fait une aide financière en plus (...) C'était la première fois que j'avais une allocation et ça me permettait de moins me reposer sur mes parents et sur mon copain ».

« J'ai pensé que ça serait intéressant d'être suivi comme ça sur une période d'un an par un référent on va dire personnel. A Pôle Emploi encore une fois on ne vous suit pas vraiment. Et aussi je ne vous cache pas, on ne va pas être hypocrite, que l'histoire de 250 € par mois maximum ça aide aussi chaque mois ».

« Ce n'est pas rien 250 euros par mois quand on n'a rien. Ça a beaucoup joué quand même ».

« Je ne vais pas vous cacher que je n'étais pas mécontente d'avoir un petit supplément tous les mois. Après ce n'était pas le critère essentiel étant donné que j'arrivais bien à, pas à survivre mais à subvenir à mes besoins sans cette aide à la base ».

« Moi vu que je gagnais 400 euros par mois, c'était dégressif, j'ai dû avoir 100 euros par mois quelque chose comme ça. Mais ça a joué un rôle, je ne vais pas vous mentir, aussi important puisque c'est vrai que quand on cherche du boulot et qu'on n'a pas de boulot justement et qu'on a des frais, même si moi je n'avais pas des frais d'appartement, c'était bien d'avoir cette aide-là ».

« Je me suis dit que c'était bien d'avoir un petit coup de pouce financier, parce que c'est vrai qu'ayant moins de 26 ans et n'ayant pas assez travaillé pour avoir les ASSEDIC, c'est vrai que c'était une petite bouffée d'oxygène. Et je me suis dit aussi que par rapport... j'avais plus confiance en l'APEC pour la qualité du service au niveau de l'aide à la recherche d'emploi ».

« Concrètement je l'ai vu et compris comme un accompagnement Pôle Emploi mais plus pro et avec le dispositif rémunéré. Donc étant donné que je commençais à devenir un peu un poids mort pour mes parents, je me suis dit que ça allait déjà me permettre de payer les différents déplacements pour aller voir plus loin et aussi de payer un petit loyer ».

« C'était primordial parce que c'était une base déjà, ça enlevait le stress pour se dire : « il faut que je trouve du travail ». Du coup, on peut se permettre de chercher un truc plus intéressant pour nous, qui nous correspond ».

Quelques jeunes déclarent que l'allocation a primé sur l'accompagnement proposé, et qu'elle a été décisive dans leur choix d'entrer dans le dispositif : « déjà pour l'argent c'est sûr ». Ils soulignent néanmoins que suivre l'accompagnement leur paraissait utile, à l'exception de deux d'entre eux. L'un était déjà accompagné par un parrain via un dispositif de la Mission locale. L'autre, comédienne, savait que l'accompagnement à l'APEC ne répondrait pas à ses besoins. Percevoir l'allocation était donc leur principale motivation, mais il faut noter qu'il s'agit de cas marginaux.

« En fait ce n'était pas secondaire, c'était un plus parce que ça m'aidait aussi, un plus quand même qui me permettait de vivre ».

« Déjà pour l'argent c'est sûr. Et puis en plus on va dire que Pôle Emploi ne correspondait pas vraiment à ce que je cherchais donc j'ai dit pourquoi pas aller voir à l'APEC ce qui se passait ». « Pour être honnête, déjà l'accompagnement financier. Parce que je n'ai pas été rémunérée pendant onze mois. L'allocation déjà ça m'a beaucoup aidée, ça ce n'est pas négligeable. Et aussi il y a l'accompagnement c'était vraiment bien ».

« C'est franchement intéressant d'avoir les 250 euros par mois vu la situation dans laquelle j'étais il y a deux ans ».

« J'avais besoin pas tellement de l'accompagnement mais de la partie financière. Ne serait-ce que pour me déplacer, pour faire les entretiens (...) Vu que j'étais en parallèle avec la Mission Locale par le biais du parrain, je n'avais pas tellement le besoin d'un suivi APEC. Ce que je faisais à l'APEC avec ma consultante, je le refaisais en même temps avec mon parrain ».

« J'avais le projet de devenir comédienne justement. Je n'avais pas l'envie immédiate d'utiliser mon diplôme pour travailler (...) J'étais nourrie, logée, blanchie chez mes parents et du coup j'avais uniquement le peu de revenu mais c'était vraiment très, très peu, c'était très ponctuel puisque c'était uniquement quand j'avais des cachets par l'intermédiaire du théâtre (...) Mais moi dans mon cas professionnel je dirais qu'il y avait peu d'aboutissement à la fin, mais donc oui je l'ai fait parce que 250 euros ce n'était pas mal. (...) Je n'ai pas pensé honnêtement à mes dépenses, je me suis voilà que ça allait être sur mon compte et que ça allait toujours être mieux sur mon compte que... voilà ».

A l'opposé, trois jeunes expliquent que l'allocation n'avait pour eux que peu d'importance étant donné qu'ils étaient aidés par leurs parents : « Moi personnellement il y avait mes parents qui subvenaient à mes besoins donc... ».

« L'allocation n'a pas vraiment joué dans la décision, c'est vraiment l'aide personnalisée qui a joué. Parce que pour moi je n'avais pas de problème j'avais mes parents qui me soutenaient donc au niveau financier je n'avais pas de problème »...

3. L'allocation, un plus pour la recherche d'emploi et la vie quotidienne

L'allocation perçue par les jeunes dans le cadre du RCA-JD s'élève à 250 euros par mois, et est dégressive en cas d'activité salariée. Environ un tiers des jeunes interviewés⁷ ont occupé des emplois « alimentaires » durant la période de l'accompagnement, le plus souvent à temps partiel, et ont alors perçu un montant réduit sur un ou plusieurs mois.

Quelles sont les ressources des jeunes à la fin de leurs études ? Quels usages ont-ils fait de l'allocation ? Les jeunes interrogés apparaissent, à des degrés divers, dépendants financièrement de leurs parents. Et si certains ont des revenus provenant de petits boulots, ils ne leur permettent pas d'être totalement autonomes. Le principe d'une allocation apparaît ainsi pertinent aux yeux de ces jeunes qui ne perçoivent aucune forme d'aide financière. Mais l'utilisation de cette allocation va être variable en fonction des situations individuelles.

✓ Des parents qui subviennent aux besoins des jeunes

A la fin des études, la quasi-totalité des jeunes interviewés bénéficient du soutien financier de leurs parents, « mes parents ont toujours été derrière moi ». Beaucoup vivent chez ces derniers et plusieurs sont par ailleurs rentrés dans leur famille, une fois leur diplôme obtenu.

⁷ Dans l'enquête par questionnaire réalisée auprès des bénéficiaires du RCA-JD (165 répondants), la moitié des jeunes déclarent occuper un petit boulot.

Les jeunes vivant seuls perçoivent également une aide de leurs parents, et ont parfois un conjoint qui travaille.

« Je vivais, je vis toujours chez mes parents. Donc ressources, c'est eux qui me logeaient et qui subvenaient à mes besoins ».

« Pendant mes études, j'avais un studio payé par mes parents, et par contre à la fin, je suis retourné chez moi ».

« Pendant l'année, c'était en collocation avec d'autres étudiants, et après, quand je suis rentré, je suis revenu chez mes parents ».

« Je suis retourné vivre chez mes parents pour des raisons économiques très classiques on va dire ».

« Disons qu'en juillet 2011, mes parents m'ont dit que comme ça faisait un an que j'avais arrêté les études, ils cessaient de me payer l'appartement, donc je suis rentrée vivre chez eux ».

« Mes parents me donnaient de quoi payer le loyer et les charges et j'avais la CAF qui me donnait les APL ».

« J'avais un appartement (...) J'avais une aide de la CAF pour le loyer et le soutien de mes parents ».

« Je vivais en couple (...) C'était surtout les ressources de mes parents et de mon conjoint ».

« A la fin de mes études, j'avais un logement étudiant sur Paris (...) J'ai dû rendre mon appartement sur Paris puisque je ne pouvais plus assumer le coût, c'est une charge trop importante pour mes parents. Etant donné que j'étais en couple avec mon ami qui vivait à Lille, j'ai décidé de le rejoindre, ce qui me permettait de rester dans une grande ville à proximité de Paris et de pouvoir être assez mobile pour chercher du travail tout en ayant un appartement qui était déjà... que mon ami subvenait puisqu'il était déjà salarié à l'époque ».

Outre l'aide reçue des parents, quelques-uns peuvent compter sur des économies provenant de stages rémunérés pendant les études ou encore de jobs d'été.

« J'avais beaucoup travaillé pendant mes études c'est ce qui m'a permis de mettre de l'argent de côté en fait. Je travaillais pendant toutes les vacances scolaires et les week-ends ».

« J'habitais chez mes parents, j'habite toujours d'ailleurs chez mes parents (...) Il y avait un stage que j'avais fait, j'ai été rémunérée et ils me donnaient en plus des bonus suite à mes objectifs. Donc en fait j'ai économisé (...) Et puis après j'ai enchaîné quand même quelques CDD donc j'avais régulièrement de l'argent qui rentrait ».

« Je partageais un logement avec mon compagnon à Paris (...) Qui venait de terminer en même temps ses études et qui avait déjà décroché un CDI (...) J'avais quelques économies des différents postes que j'avais eus et puis j'avais l'aide de mes parents aussi. (...) J'ai juste fait de la garde d'enfants à domicile, le soir (...) C'était au noir ».

✓ Des petits boulots pour certains

Les situations financières des jeunes interviewés sont donc variables en fonction du milieu social d'origine, mais globalement ils ne paraissent pas en grande difficulté ou en situation précaire, même si cette période de chômage et de dépendance vis-à-vis des parents n'est pas toujours bien vécue. Durant l'accompagnement, environ le tiers des quarante jeunes interrogés occupent des petits jobs à temps partiel, de manière régulière ou ponctuelle, pendant les mois d'été par exemple : manœuvre dans le BTP, téléprospecteur, animatrice en centres de loisirs, chargée d'accueil dans une banque, serveuse... Occuper ces emplois leur permet d'améliorer leur quotidien, d'être moins dépendants de leurs parents et pouvoir soulager ces derniers en gagnant leur propre argent. Pour l'un d'eux, travailler est aussi un moyen de se maintenir dans une dynamique. Une autre, cherchant un emploi dans la communication visuelle, a réalisé quelques travaux en freelance et travaillé bénévolement afin d'alimenter son CV et son book.

« Je vivais chez mes parents (...) J'avais un emploi partiel, grosso modo, je travaillais entre 10 et 15 heures par semaine (...) comme manœuvre dans une société dans le BTP, puis j'ai travaillé aussi en intérim (...) On m'avait pris pour faire de la prospection téléphonique. Je faisais de la récolte de taxe d'apprentissage auprès de grandes écoles, ils avaient besoin de gens qui avaient une bonne élocution, qui avaient fait des études, donc ils ne pouvaient pas prendre le premier venu en général qu'ils prennent pour faire de la téléprospection. Donc ils sélectionnaient uniquement des bac +4 à bac + 5 en général, ou des gens qui avaient une grosse expérience en téléprospection ».

« Comme j'ai mon BAFA en août j'ai fait une colonie en centre de loisir pendant un mois, donc j'ai travaillé tout le mois. Après, à partir de septembre (...) j'ai travaillé à partir du premier septembre en temps qu'animatrice dans les CLAE, c'est les Centres de Loisir Associés à l'Ecole, j'y allais quatre heures par jour, de 11h30 à 14h30 et le soir après l'école de 16h30 à 18h30 (...) C'était un contrat sur un an, c'est-à-dire jusqu'à fin juin ».

« C'était pour gagner un petit peu d'argent. Comme je vous l'ai dit, j'ai travaillé un mois et demi comme intérimaire, j'étais chargé d'accueil à la Caisse d'Epargne (...) Je n'en aurais pas autant besoin que quelqu'un qui n'est pas aidé par ses parents comme je l'ai été. En étant chez mes parents je n'avais pas eu... il ne m'ont pas fait payer le loyer ou... j'ai participé un petit peu aux courses mais c'était aussi pour faire quelque chose et rester dans une dynamique, pas forcément que faire de la recherche d'emploi, rester tout le temps à la maison ou me déplacer pour quelques entretiens, mais c'était aussi pour sortir et pour rester dans une dynamique ».

« Je cherchais tout ce qui était possible en rapport avec mon métier, donc la communication visuelle (...) J'ai fait quelques travaux en freelance (...) Je m'étais créé un statut d'auto-entrepreneur. Sinon, le reste du temps j'avais besoin de faire des choses pour alimenter mon CV et mon Book puisque je ne pouvais pas rester à rien faire, je travaillais bénévolement pour des magazines, je faisais des illustrations ou alors des projets plus participatifs qui me permettaient d'alimenter en fait et de rester active ».

Parmi ces jeunes, deux jeunes femmes semblent devoir subvenir seules à leurs besoins et sont ainsi contraintes de travailler. Une troisième explique vivre chez sa mère et ne pas avoir de loyer à sa charge, mais ne disposer d'aucune autre aide de la part de ses parents.

« J'ai fait des petits jobs par-ci, par-là parce que j'en avais besoin, c'était des petits jobs alimentaires (...) J'habitais chez ma mère, elle ne m'a pas donné de l'argent. Je ne payais pas de loyer mais j'avais un job à côté ».

« En fait, à C., quand j'étais en psycho, je travaillais dans une boulangerie, mais j'étais aussi boursière. A P., en licence pro, j'ai été baby-sitter, et j'avais aussi ma bourse (...) Quand j'ai été à L. pour continuer ma formation en langue des signes dans les associations, l'association de baby-sitting existe aussi à L., donc j'ai fait un dossier, et du coup, j'ai continué à travailler pour avoir un petit peu d'argent (...) [Pendant le suivi APEC] j'ai commencé, j'étais baby-sitter, ensuite, j'étais serveuse dans un resto ».

Ces emplois n'ont, d'après les jeunes, pas interférés sur le déroulement de l'accompagnement : ils travaillaient en effet quelques heures par jour, le samedi, les mois de juillet et août... Quatre autres jeunes ont occupé des CDD courts pendant l'accompagnement, en lien avec leur projet professionnel, et le suivi à l'APEC a donc été interrompu pendant ces deux ou trois mois.

✓ Une allocation pour les jeunes diplômés à la recherche d'un emploi : une initiative jugée pertinente

Les jeunes interrogés soulignent faire partie d'une catégorie qui ne perçoit aucune aide financière et jugent utile ce principe d'une allocation lié à l'accompagnement à la recherche

d'emploi. Le montant de 250 euros leur apparaît comme une somme correcte, d'autant plus qu'ils peuvent souvent compter sur leur famille en cas de nécessité. Quelques-uns s'interrogent néanmoins sur la pertinence de l'attribuer à tous, sans prendre en compte les ressources de chacun : certains n'en ont pas réellement besoin, en revanche, son montant paraît insuffisant pour les plus précaires.

« Mais c'est bien quand même, parce qu'honnêtement, moi je ne touche pas le chômage, parce que je n'ai pas suffisamment travaillé (...) Je me dis que c'est beaucoup, mais en même temps, ce n'est pas suffisant quand on habite dans une grande ville et qu'il faut vivre à côté ».

« J'ai trouvé ça très bien parce qu'à l'époque je n'avais pas encore 25 ans donc je ne pouvais rien toucher, et c'est vrai qu'il y a beaucoup de gens dans mon cas aussi et on a droit à aucune aide et forcément on est obligé de travailler à côté pour pouvoir payer le loyer et tout. Donc c'est une bonne idée ».

« C'est toujours utile et comme je vous le disais je n'avais aucun revenu. Je n'ai pas travaillé assez pour avoir l'allocation du chômage. Je suis un peu dans la tranche difficile parce qu'avant 25 ans il n'y a pas le RSA. Et donc forcément il y avait d'autres personnes qui n'étaient pas fortement intéressées par ça, qui disaient 250 € ça ne fait pas grand-chose et cetera. Quand on a zéro comme moi, forcément c'est toujours ça de pris ».

« Je n'avais rien donc je me dis qu'on ne peut pas se plaindre de nous aider financièrement. Après au niveau de la somme c'est assez difficile à juger. C'est-à-dire que ça ne permet pas de vivre mais ça permet d'améliorer un peu le quotidien, de payer les courses, de payer les choses qui reviennent un peu tous les mois ».

« C'était un petit coup de pouce parce que c'est vrai que la somme, c'est 250 euros c'est assez généreux (...) Après moi je suis dans une situation où si jamais j'ai un problème financier, je peux toujours demander à mes parents. J'imagine que les personnes qui n'ont aucun revenu, enfin je ne connais pas le profil des autres personnes concernant cette allocation mais c'est vrai que... 250 euros ça me paraît bien ».

« Je trouve que c'est suffisant. Pour un jeune diplômé qui n'a jamais travaillé ça lui fait déjà quelque chose comparé au Pôle Emploi. Ça permet quand même de faire pas mal de déplacements et d'avoir un petit matelas assez confortable quand il faut partir, un aller-retour en avion pour un entretien, 200 euros ça permet quand même de faire quelque chose ».

« Pour moi, c'était plus que correct, sachant que j'avais mes parents qui suivaient derrière ».

« Pour moi, c'était plutôt élevé, puisque, je n'en avais pas réellement besoin ».

« Je suis assez partagée. Je me dis que des gens comme moi qui n'en ont pas besoin ça doit paraître beaucoup. Mais inversement je me dis que les gens qui en auraient besoin ça n'est pas énorme. J'avais entendu dans un atelier une fille qui s'en plaignait parce qu'elle disait qu'elle avait besoin d'un boulot à côté, enfin elle ne vivait pas de ça. C'était trop peu. Donc je suis un peu partagée là-dessus. Il faudrait peut-être faire ça au cas par cas ».

✓ Une somme qui facilite la recherche d'emploi...

Pour les jeunes interviewés, le versement de l'allocation a permis d'améliorer les conditions de recherche d'emploi. Cette somme a directement contribué aux dépenses liées à cette recherche : impression CV, inscription payante sur des sites de recherche d'emploi, envoi de courriers, paiement des billets de train ou essence pour se rendre à des entretiens... Elle a aussi permis à certains de se consacrer pleinement à la recherche d'emploi, en leur évitant d'occuper un job de manière régulière.

« Moi personnellement ça m'a permis d'imprimer mes CV sur du papier un petit peu de meilleure qualité, de prendre un abonnement Viadeo et [inaud] afin d'avoir un petit peu plus de fonctionnalité sur ces deux sites de réseaux sociaux. Et ça m'a aussi permis d'aller à un entretien ».

« J'ai utilisé cet argent pour acheter des vêtements pour être présentable lors des entretiens. Après ça m'a permis d'acheter des enveloppes, du papier pour mes candidatures. J'ai acheté des manuels pour progresser au niveau du dessin sur ordinateur. Franchement cette aide a été bénéfique ».

« Pour toutes mes dépenses de déplacement, de téléphone et d'internet, parce que ça, mes parents ne me le payaient pas. Ils me payaient mon appartement, et aussi les petits frais annexes, mais c'est vrai qu'après, si je faisais du baby-sitting, c'était aussi pour assurer toutes ces choses-là, et l'allocation, ça m'a quand même donné une bonne bouffée d'oxygène ».

« Je pense que la majeure partie a été, passez-moi l'expression, a été bouffée en timbres et en enveloppes. Elle m'a été utile deux fois pour louer un véhicule pour me rendre à un entretien d'embauche et plusieurs fois aussi pour prendre des trains (...) C'est vrai que je l'ai vraiment perçue comme un vrai bonus recherche d'emploi. Ça m'a permis d'imprimer des CV d'une qualité supérieure que ce que je pouvais imprimer sur mon imprimante de bureau, pour avoir vraiment des rendus plus chouettes. Je crois qu'encore à l'heure actuelle, peut-être 75 ou 80 % de ce qui est présent dans mon book, ça y est parce que j'ai pu les payer avec cette allocation ».

« Je travaillais quelques heures (...) C'était de l'animation pour enfants le week-end (...) J'ai peut-être travaillé une ou deux fois mais pas trop (...) C'est sûr que l'allocation ça a joué (...) [Sans l'allocation] j'aurais été obligée de travailler ».

« Je suis revenu habiter chez mes parents en région parisienne. Et puis au niveau logement je n'ai pas eu de souci (...) Je n'avais pas de ressources malheureusement. Je n'avais pas pu toucher les aides du Pôle Emploi parce que je n'avais pas assez travaillé auparavant. Du coup ces neuf mois sans emploi ça a été un peu dur (...) J'ai voulu travailler dans des centres aérés, dans le gardiennage mais mes parents m'ont déconseillé de travailler dedans, ils m'ont dit de plutôt me concentrer sur ma recherche d'emploi ».

✓ ... mais qui participe plus largement aux dépenses quotidiennes

Au-delà de son utilisation pour les frais liés à la recherche d'emploi, l'allocation est souvent noyée dans les dépenses quotidiennes, de première nécessité (loyer, nourriture, factures diverses, essence...) mais parfois aussi de loisirs : « Un peu de tout. Je m'en suis servi à la fois pour la recherche d'emploi, pour les frais de timbres, puis éventuellement les déplacements. Du fait que j'ai passé les concours, après, j'étais obligé de me déplacer. Puis sinon, plutôt dans la vie quotidienne, et occasionnellement pour ce qui était plus des extras ».

Cette somme a ainsi permis aux jeunes de se sentir moins dépendants de leurs parents, en n'étant plus contraint de devoir leur demander de l'argent pour toutes leurs dépenses. Plusieurs, vivant dans leur famille, ont pris en charge certains frais, comme l'abonnement internet, téléphonique, ou encore ont participé aux courses alimentaires.

« Comme j'ai eu des entretiens et qu'en plus c'était au niveau national, donc je l'ai utilisée pour ça. Et après comme je suis chez mes parents, de temps en temps c'est moi qui payais les courses. C'est ma manière de participer aux frais (...) Et ça me permettait aussi, même si mes parents ne disaient rien, de ne pas être entièrement à leur charge, de me dire tiens je peux payer les courses, même si ce n'est qu'une fois par mois mais voilà, je participe quoi ».

« Je l'ai quand même assez dépensée pour les usages auxquels on l'avait, entre guillemets, proposée. C'est-à-dire que j'ai pris à ma charge tout ce qui était abonnement internet, téléphonique, qui étaient à la charge de mes parents. C'est sûr que ça n'a pas trop aidé à payer le loyer mais c'est mieux que rien ».

« Elle m'a surtout été utile pour soulager mes parents, j'ai dû ramer deux ans. Pour après faire tout ce que, par exemple moi dans mon corps de métier il faut que je m'imprime régulièrement des books. Je me déplaçais parfois pour aller à Paris pour des entretiens. Donc ça me permettait de financer toutes ces choses (...) J'aurais pu m'en passer puisque mes parents de toute façon avaient décidé qu'ils m'aideraient jusqu'au bout et du mieux possible pour que je

puisse me consacrer à ma recherche. Donc j'aurais pu m'en passer. Mais après elle était également la bienvenue. Ce n'est pas une situation très agréable d'être complètement dépendant de ses parents financièrement ».

D'autres, vivant seuls, l'ont utilisé en partie pour « payer le loyer » et les factures diverses. Pour une jeune femme, sans aucun soutien familial, la somme perçue a été exclusivement destinée aux dépenses quotidiennes : « *Ce n'était pas pour la recherche d'emploi, ça c'est sûr. C'était pour la vie quotidienne (...) Le remplissage de mon frigo ».*

« Je l'ai pas mal utilisée pour mes recherches d'emploi puisque chaque fois par exemple qu'on veut faire des recherches sur les sites, il y a des sites qui sont payants donc il faut s'inscrire en payant. Tout ce qui est appels téléphoniques qui coûtent assez cher, les envois de lettres enfin tout ce qui est frais au niveau de la poste. Après parfois pour les deux, trois entretiens que j'ai eus, les déplacements soit en voiture soit en train, j'ai pas mal utilisé l'argent pour ça parce que c'est assez cher à chaque fois. Et après voilà, je l'ai utilisée pour subvenir à mes besoins tous les mois, acheter de la nourriture, payer les transports des choses comme ça ».

D'autres utilisations de l'allocation sont évoquées. Pour un, elle a contribué au financement du permis de conduire, pour une autre elle a participé à son installation lorsqu'elle a déménagé : « *la caution, tout ce qui est achat de mobilier pour l'appartement ».* Enfin, quelques jeunes ajoutent que l'allocation a également permis de financer loisirs et sorties.

« C'est vrai que ça m'aidait quand je faisais quelques sorties pour aller au cinéma, ce genre de trucs ».

« J'étais encore chez mes parents. J'ai fait des études à T., j'habite à T., je suis toujours resté chez mes parents. [Je disposais de] l'aide de mes parents, puis c'est tout. Je dépensais le moins possible (...) En général, le plus, c'est l'essence, dès qu'on veut bouger, c'est ce qui coûte le plus cher. Comme j'étais chez ma mère, je n'avais pas de loyer à payer. Essentiellement, c'était pour l'essence, parce que c'était le plus gros budget. Après, je ne dis pas, il y avait des loisirs aussi ».

« Ça a été dans les transports. Ça a été utile pour payer mes transports pour aller jusqu'à Paris pour les réunions (...) Après je l'ai utilisé je dirais normalement comme j'utilise l'argent dont je dispose (...) Je pense que j'en ai bien profité pour faire les magasins aussi. Je ne l'aurais pas fait si je n'avais pas eu les 250 euros ».

✓ Dans quelques cas, une somme peu utilisée

Quel que soit son usage, l'allocation a représenté pour la plupart des personnes interviewées une source de revenu utile, « *l'allocation était la bienvenue ».* On observe néanmoins quelques cas où les jeunes déclarent qu'ils auraient pu s'en passer, « *je n'en avais pas vraiment besoin »*, certains l'ont par ailleurs économisée.

« Il y a trois-quarts de ce que j'ai eus par cette allocation que je n'ai pas utilisé à des fins de rechercher un travail (...) Je n'ai pas vraiment dépensé. J'ai plus mis l'argent de côté pendant que j'étais au chômage qu'autre chose, parce que j'avais une aide de mes parents et donc ça se rajoutait ».

« J'en ai mis une partie de côté et une partie dans le déplacement. Je suis très économe ».

« Je n'en ai pas dépensé beaucoup en fait étant donné que je suis chez mes parents. Je les ai surtout placés. Après le reste c'est pour les petites dépenses à droite, à gauche tous les mois. Je les ai surtout placés ».

« Quand je travaillais c'était plus pour me payer le transport. Et comme je ne suis pas forcément dépensière j'ai plus mis de côté (...) Ben oui, étant donné que je vis chez ma mère, je n'en ai pas besoin pour payer les factures (...) Je pense que je suis assez privilégiée. Donc

forcément moi ce n'est pas ce qui m'a motivée, mais je me mets à la place de certaines personnes qui ne sont pas aussi privilégiées que moi et oui je pense qu'elles en ont vraiment besoin ».

« Je ne l'ai pas dépensée, je l'ai faite basculer sur un autre compte (...) Je pouvais m'en passer. J'aurais très bien pu les utiliser, mais j'ai fait en sorte de ne pas le faire. (...) Je n'en avais pas spécialement besoin. Après, on ne peut pas dire qu'on n'a jamais besoin de 250 €, mais c'est vrai que sur le fond, je n'en avais pas vraiment besoin. Je pense que pour des gens qui ne sont pas chez leurs parents et qui ont un loyer à payer, ça doit bien les aider, parce que ce n'est pas vraiment évident comme situation ».

4. L'accompagnement APEC : une réponse aux difficultés rencontrées par les jeunes

Pour rappel, l'objectif principal de l'accompagnement est de valider le projet du jeune et de définir la meilleure stratégie d'accès à l'emploi et le plan d'action le plus adapté. S'étalant sur douze mois maximum, le dispositif est composé de trois phases : élaborer le projet « premier emploi », accéder au premier emploi, suivre dans l'emploi.

L'objectif de la première phase est de réaliser un bilan professionnel et personnel afin de dresser un inventaire des compétences, centres d'intérêts, valeurs, motivations... du jeune, et d'élaborer un projet professionnel et un plan d'action pour trouver un emploi. La phase suivante, « accéder au premier emploi », comporte deux étapes. La première doit permettre la confrontation et l'adaptation du projet professionnel du jeune à la réalité du marché, ainsi que l'acquisition des techniques et méthodes indispensables à la réalisation de cet objectif. La seconde étape de recherche active d'emploi est centrée sur le débriefing des entretiens professionnels et de recrutement, afin d'ajuster les techniques de recherche d'emploi et le plan d'action. La phase 3 de suivi dans l'emploi (trois mois) a pour finalité l'élaboration d'un plan d'action pour réussir l'intégration dans le poste, et le suivi régulier de sa mise en œuvre pour sécuriser la période d'essai. Il faut noter que la plupart des jeunes en emploi à l'issue de l'accompagnement n'ont pas toujours le souvenir de cette dernière phase, certains évoquent l'échange de quelques mails avec leur consultant.

Comment les jeunes ont-ils vécu cet accompagnement ? Leurs appréciations sont largement positives. Au-delà du travail réalisé avec le consultant autour du projet, de l'acquisition de techniques et méthodes de recherche d'emploi, les jeunes insistent sur l'importance d'être enfin accompagné et de sortir de leur isolement.

✓ Un suivi régulier, un rôle de soutien et de motivation particulièrement appréciés

Les jeunes racontent être entrés dans le dispositif à un moment où ils commençaient à se décourager et plusieurs ont souligné leur solitude durant leurs premiers mois de recherche d'emploi. Ainsi, avoir un suivi régulier représente pour eux un changement important : *« j'ai vraiment apprécié le suivi, et puis même le suivi régulier. Ce n'était pas par téléphone, c'était comme on voulait, il était plus souple qu'une conseillère Pôle Emploi qui est assez débordée. Là, c'était quand même plus agréable ».* Plusieurs ont alors trouvé un espace *« pour parler de ses difficultés »*, avec une personne extérieure.

« Je sais qu'au début ça me faisait du bien d'y aller pour en parler, parler un petit peu des difficultés que je rencontrais tout ça. Du coup la personne qui m'accompagnait était vraiment très bien. Ça n'a rien à voir avec Pôle Emploi où il n'y a absolument aucun accompagnement.

Donc c'était bien je trouvais de pouvoir parler à quelqu'un d'extérieur autre que ses parents et sa famille des difficultés qu'on pouvait rencontrer ».

« Et en plus, c'était un super accompagnement, même au niveau motivation. Un petit peu psychologique aussi ».

Le terme de « *motivation* » revient très souvent dans les propos des jeunes. L'accompagnement individualisé et régulier leur a permis de rester « *motivé* » et « *de ne pas baisser les bras* » dans les moments difficiles ou après un échec.

« Le fait de pouvoir rencontrer une personne qui pouvait donner un avis sur ma manière de faire, qui pouvait me donner des idées sur ma manière de chercher un emploi ou de passer des entretiens. Enfin qui m'a vraiment donné des idées, quelqu'un qui est là pour vous motiver en fait ».

« Pour moi ça a beaucoup joué sur la motivation, de ne pas baisser les bras, justement d'être accompagnée et tout ça, c'est ce qui m'a permis après de relancer à cette candidature pour avoir une réponse, relancer, relancer et du coup avoir une réponse positive au final ».

« Je pense que c'était important pour me motiver, pour me dire que j'étais dans un cycle et que c'était justement en cherchant et en bougeant que je pouvais trouver. Je pense que ça m'a aidée ».

« A côté de Pôle Emploi qui ne vous apporte pas grand-chose et qui ne connaît, j'ai l'impression, rien au monde du travail, l'APEC ils arrivaient à me motiver et à me dire, de toute façon ça va se débloquer. C'est bête à dire mais la motivation ça fait beaucoup dans la recherche d'emploi et c'est qu'avec l'APEC que j'avais ça ».

Les ateliers collectifs ont également été l'occasion, pour les jeunes qui en ont bénéficié, de rencontrer des personnes venant d'horizons divers mais connaissant les mêmes difficultés. Ils soulignent alors l'intérêt de leurs échanges d'expérience.

« J'ai trouvé ça très intéressant, et puis un peu rassurant aussi de voir qu'on n'est pas tout seul à chercher un emploi depuis un petit moment, à discuter avec des gens qui sont dans la même situation que nous. C'est assez avantageux. Puis pouvoir discuter tout simplement de ce que les gens recherchent, pourquoi ils ne trouvent pas, pourquoi ils sont perdus. C'était vraiment très intéressant ».

✓ **Des conseils pour optimiser la recherche d'emploi jugés efficaces**

D'après les jeunes, l'accompagnement les a rendus plus efficaces dans leur recherche d'emploi, « *franchement je suis satisfaite du dispositif (...) je n'avais pas les bonnes méthodes avant* ». Ainsi, le travail accompli avec le consultant leur a permis de préciser leur projet d'emploi, d'améliorer leurs techniques de recherche ou encore de réfléchir aux difficultés spécifiques à chacun... De nombreux exemples permettent d'illustrer ce que les jeunes ont retiré de l'accompagnement (cf. encadré 3). Plus globalement, les jeunes ont eu le sentiment d'avoir été « *cadre* » et d'avoir acquis une certaine « *rigueur* » : « *ma recherche d'emploi a été bien structurée avec les conseils qu'il m'avait donnés* ».

« J'en étais à sept mois de recherche d'emploi, et le fait d'avoir été cadre par l'APEC m'a permis aussi de vraiment déjà clarifier mon projet professionnel encore, d'avoir des réponses à des questions et d'avoir bien intégré tout le mécanisme de recherche d'emploi ».

« En fait ça m'a appris à aller droit au but. Avoir une certaine rigueur dans le sens où j'envoyais un CV, je notais quand il avait été envoyé, si je n'avais pas de réponse à telle date, je rappelais la semaine qui suit. Voilà. C'était le processus du contact au niveau des entreprises que j'ai acquis avec lui en fait. La rigueur dans la recherche d'emploi ».

Encadré. Les apports de l'accompagnement, quelques illustrations.

« Il m'a un peu remis sur les rails »

« Moi j'avais une idée vraiment précise de ce que je voulais faire. Et puis en discutant avec lui, je me suis aperçu que je n'avais pas l'expérience qu'il fallait pour être technicien d'études. Il m'a un peu remis sur les rails. Il m'a dit en quelques mots que je n'avais pas assez d'expérience et qu'il fallait mieux commencer par un poste de dessinateur ».

« Cela m'a permis de cibler mes critères de recherche d'emploi »

« Ça a été d'abord correctement cibler mes critères de recherche d'emploi, ne pas m'orienter vers toutes les offres qui passaient, vraiment cibler, définir concrètement ce dont j'avais envie par rapport au type d'entreprise, par rapport au secteur d'activité, par rapport aux missions du poste (...) Ça m'a permis de me recentrer, de ne pas me disperser, de ne pas envoyer des candidatures à droite, à gauche, avec des lettres de motivation qui sont toutes les mêmes. Ça m'a appris vraiment à cibler chaque candidature, chaque profil, chaque annonce, voir si ça me correspondait vraiment pour ne pas perdre de temps, et recevoir trop de réponses négatives d'un coup ».

« On est obligé de réfléchir sur ce qui n'a pas marché »

« C'était quels entretiens j'avais eus, quelles nouvelles j'avais eues, qui j'avais essayé de contacter, pourquoi ça n'avait pas marché, qu'est-ce que je pouvais essayer de faire en plus et cetera (...) Moi je trouve que c'est pas mal. On est obligé de réfléchir sur justement pourquoi ça n'a pas marché, qu'est-ce qu'il faut faire et avoir un avis extérieur aussi ce n'est pas mal ».

« On avait vraiment bossé les entretiens »

« On avait vraiment bossé les entretiens avec les questions qu'on pouvait me poser et les questions pièges. Du coup quand j'ai eu des entretiens, je savais quoi faire. J'étais tellement rodée que je n'avais pas de questions en suspens ou des hésitations. Et c'est vrai qu'après ils me l'ont dit, c'est ça qui leur a plu, j'allais droit au but ».

« J'ai pu améliorer mon CV et ma manière de passer les entretiens »

« L'accompagnement de l'APEC a pu m'aider dans le sens où j'ai pu améliorer mon CV et ma manière de passer des entretiens en fait. Parce que pendant les entretiens je n'avais pas toujours les bonnes techniques pour répondre aux questions et pour être à l'aise à l'aise. Donc sur ce point la oui ça m'a aidée ».

« Ma conseillère m'a orientée vers les outils NOVAPEC »

« Là, ma conseillère m'a tout de suite orientée vers les outils de la NOVAPEC, pour réapprendre à faire mon CV, à valoriser mon CV, et à faire des candidatures plus personnalisées (...) Donc je passais plus de temps à répondre aux offres, mais comme je les avais plus ciblées, ça ne posait pas de problème, et c'est vrai que j'ai eu plus de réponses pour des entretiens du coup ».

« J'ai développé l'aspect réseau »

« Elle a eu un rôle positif, surtout du fait de cet aspect réseau que j'ai pas mal développé, que je développe encore aujourd'hui, parce qu'avant, j'en faisais assez peu. A mon avis, c'est quelque chose qui est vraiment important dans ce cadre-là ».

« J'étais plus efficace après avoir été présents aux réunions d'information collective »

« J'ai trouvé que dans l'ensemble les ateliers ils n'étaient pas mal, surtout l'atelier de présentation orale, l'atelier de travail sur le CV, c'était vraiment pas mal. Et puis au niveau de ma recherche d'emploi ça m'a vraiment aidé tous ces petits conseils (...) On a eu droit à des photocopiés qui donnaient des conseils sur la rédaction d'un CV, la rédaction d'une lettre de motivation, franchement c'était pas mal les ateliers collectifs. Et ça m'a aussi aidé à m'exprimer en public. Sinon ils nous ont aidés aussi à nous présenter à l'oral (...) Au niveau de la technique de recherche d'emploi franchement j'étais plus efficace après avoir été présent aux réunions collectives ».

✓ Quelques notes discordantes

Les jeunes interviewés font malgré tout part de quelques manques ressentis durant l'accompagnement : l'une regrette de ne pas avoir été préparée aux entretiens d'embauche, une autre s'attendait à ce que l'APEC mette à sa disposition des offres d'emploi, un troisième souligne l'absence d'ateliers collectifs. Le caractère intensif avec des entretiens très rapprochés ou encore la durée de l'accompagnement sont évoqués : tous les entretiens n'étaient pas utiles, et des jeunes ont parfois le sentiment d'une certaine redondance au fil du temps, « *d'avoir fait le tour des choses* ».

« Mais je pense que ce qui est vraiment important c'est d'aider les jeunes dans les lettres de motivation, dans les entretiens, préparation d'entretiens. Par exemple, si j'ai des entretiens avoir des simulations d'entretien pour chaque entretien, c'est pas mal peut-être, pour avoir vraiment... j'envoie la fiche de mon poste à mon conseiller qui va faire une simulation d'entretien pour éviter les questions pièges. Ça serait pas mal (...) J'ai été aux entretiens, j'y suis allée en m'étant préparée toute seule. Peut-être que s'il y avait eu une simulation d'entretien ça aurait été pas mal oui ».

« Moi c'est sûr je pensais à la base avoir peut-être des offres d'emploi. Mais en fait il n'y en avait pas du tout donc c'est vrai que là j'étais déçue parce que moi je n'arrivais pas à en trouver de mon côté et sur les sites dédiés, il n'y en avait pas du tout. Donc ça, ça m'a manqué ».

« Les rendez-vous étaient essentiellement physiques, je pense que des rendez-vous téléphoniques, ça pourrait être pas mal, parce que parfois, on n'a pas forcément beaucoup de choses à se dire, et se mettre d'accord avec son conseiller pour juste faire un petit point téléphonique une fois toutes les deux semaines, ça pourrait être pas mal ».

5. Un accompagnement souvent perçu comme utile dans les parcours des jeunes, quelle que soit leur situation à la sortie du dispositif

Comment les jeunes perçoivent-ils l'impact du dispositif RCA-JD dans leur parcours ? Tous n'ont pas trouvé d'emploi à l'issue de l'accompagnement⁸. Mais quelle que soit leur situation, ils sont très nombreux à considérer que le suivi réalisé à l'APEC leur a été bénéfique. Pour certains, l'accompagnement a eu un rôle majeur dans leur accès à l'emploi. Pour d'autres, il a facilité leur insertion professionnelle. Quant aux jeunes sans emploi durable à l'issue de l'accompagnement, ils soulignent également l'intérêt de ce dispositif et ce qu'il leur a apporté. Néanmoins, quelques jeunes, minoritaires, signalent que le RCA-JD n'a pas répondu à leurs attentes.

✓ « J'aurais lâché l'affaire et je serais peut-être caissière »

Aux yeux de plusieurs jeunes, l'accompagnement réalisé à l'APEC a eu un rôle décisif. Il leur a permis de reprendre « *confiance* », de gagner en « *assurance* », de trouver des solutions pour résoudre leurs difficultés et ainsi accéder à leur premier emploi.

⁸ A l'issue du dispositif, sur les quarante jeunes interviewés, 14 ont trouvé un emploi « durable » (6 sont en CDI et 8 ont un CDD d'au moins 6 mois). 5 autres sont en emploi aidé, 3 ont des CDD courts, 1 est en création d'entreprise, 1 est intermittente du spectacle. 4 ont repris des études ou prépare un concours. 12 sont sans emploi.

« Et ce que m'a apporté l'APEC pour mon emploi actuel c'est ça. (...) Je pense que j'aurais lâché l'affaire et que je serais peut-être caissière, à mon grand dam. (...) Pourquoi ? Parce que avec l'APEC, j'avais un suivi et une motivation, alors qu'à Pôle Emploi ils estimaient qu'avec un bac+3 on pouvait totalement s'en sortir et être autonome. Alors d'accord je m'en sortais sans eux et j'étais autonome, mais bon il y a des limites quand même à avoir, surtout quand on est jeune diplômé ce n'est pas évident et on a quand même besoin de structure et de motivation pour s'en sortir, à mon avis ».

« Je pense que je me serais noyée dans un flot de candidatures, pas assez travaillées, pas assez personnalisées (...) J'aurais pris n'importe quoi tellement j'avais envie de trouver du travail (...) Ça m'a principalement redonné confiance en moi (...) Ça m'a permis aussi de retravailler correctement les bases du CV, de la lettre de motivation et de mon projet professionnel ».

« Le fait de voir la consultante, de refaire mon CV, ma lettre de motivation, je pense que ça a joué un rôle dans le fait d'obtenir un entretien. Puis après, le fait d'aller aux réunions collectives et aux réunions avec la consultante, ça m'a aussi donné de l'assurance dans ma recherche d'emploi, et du coup, ça a certainement joué dans mon entretien et dans le fait que j'ai été retenue pour le poste ».

« C'est un CUI, contrat d'insertion... (...) je suis employée dans un centre social et je suis animatrice dans une école qui accueille des enfants sourds et malentendants (...) En fait, c'est que j'ai élargi mon domaine, parce que les centres sociaux, je n'y avais pas pensé. Je ne pensais pas du tout à l'animation. Ce n'est pas le métier dont je rêve, mais bon, c'est déjà pas mal (...) Il y a quand même de la langue des signes, et je me suis dit que ça me permettrait de garder un niveau de langue des signes correct (...) Sans l'APEC, je n'aurais pas trouvé cet emploi je pense, parce que je ne cherchais vraiment pas là-dedans. Je pense que c'est vraiment un outil, quelque chose de très bien pour les jeunes diplômés, parce qu'on est un peu paumé quand on a le diplôme ».

✓ « **J'aurais eu moins de facilité et moins de confiance** »

D'autres jeunes ont du mal à déterminer l'impact réel du dispositif dans leur insertion professionnelle. S'ils pensent qu'ils auraient pu trouver un emploi sans être accompagnés, ils estiment cependant qu'ils auraient rencontré davantage de difficultés et que cela aurait pris plus de temps.

« À mon avis, l'entretien chez Michelin, je l'aurais eu, par contre, c'est possible que ça se serait moins bien passé. J'aurais eu moins de facilité et moins de confiance en arrivant là-bas, et j'aurais peut-être moins su vraiment expliquer ce que moi je cherchais. Parce que le truc, on m'a bien expliqué que le but, ce n'était pas s'adapter obligatoirement à ce qu'eux recherchent, mais vraiment dire ce pourquoi on est motivé, ce qui nous donnerait envie d'aller plus loin, et qu'est-ce qu'on a envie de relever comme challenge, pour qu'eux après se disent : « Lui serait bon là ou là », et que finalement, les offres qui sont diffusées par les boîtes, c'est vraiment des offres justement qu'on va pouvoir trouver grâce à cette recherche par mots clés, tout ça. Après, c'est à nous de dire où est-ce qu'on serait bon, et où est-ce qu'on pourrait vraiment apporter quelque chose (...) Honnêtement, je pense que c'est quelque chose qui devrait être proposé, quelque chose qui m'a bien apporté, qui m'a remis en confiance et qui m'a beaucoup aidé ».

« J'aurais peut-être pu trouver un emploi sans mais pas du tout de la même façon et ça aurait pu être beaucoup plus long. Et la motivation aurait probablement manqué aussi beaucoup plus vite, vu que je ne sais pas si mon accompagnement au Pôle Emploi aurait été aussi fructueux que le suivi à l'APEC (...) Je suis tout à fait satisfait d'avoir participé à ce programme ».

✓ « **Même si je n'ai pas trouvé un emploi, l'important c'est d'avoir clarifié les choses** »

Des jeunes, sans emploi durable à la sortie du dispositif, expliquent avoir néanmoins retiré des choses positives de l'accompagnement, qui leur seront profitables pour la suite : ils ont réalisé

un travail de réflexion sur leur projet, leurs difficultés et ont acquis des méthodes de recherche d'emploi qu'ils pourront réutiliser.

« Ça m'a apporté un éclaircissement en fait de ce que je voulais faire et ne pas faire, en ce qui concerne les métiers. Ensuite, oui, c'est un accompagnement humain, parce qu'on sait que régulièrement... J'étais vraiment remotivé dès que je sortais de cet entretien. Il y a des solutions qui sortaient. L'accompagnement est là. Oui, ça m'a été vraiment bénéfique. Même si je n'ai pas trouvé un emploi CDI stable dans mon corps de métier, ce n'est pas ça l'important, c'est d'avoir clarifié les choses ».

« Pour moi ça a toujours été un rôle positif. Ça m'a apporté des bonnes choses, ça m'a permis de cibler précisément ce que je voulais faire. Ça m'a permis aussi d'ouvrir mon champ de possibilités parce que vous rencontrez comme je vous l'ai dit des personnes aux parcours multiples et divers. Ça permet de vous faire réfléchir sur ce que vous pouvez faire ou ne pas faire. C'est aussi là que ça m'a permis de me poser la question si oui ou non je voulais me reconverter, voilà. L'allocation, comme on en a discuté, c'est toujours un plus, ça permet d'avoir une petite autonomie et voilà. Pour moi ce n'est que du positif ».

« Ça m'a donné un regard nouveau et professionnel de la recherche d'emploi (...) Ça m'a permis aussi de découvrir le marché caché de l'emploi, téléphoner aux entreprises, des choses comme ça (...) Ça s'est très bien passé, un très bon suivi, il y a beaucoup de professionnalisme. Et puis ils ont un intérêt pour les personnes qu'ils suivent ».

« C'était bien puisque comme je vous l'ai dit, ça m'a permis de revoir certains trucs que j'avais mal fait comme les CV, apprendre à parler vis-à-vis d'une personne qui recrute donc pour moi il a été positif on va dire ».

« Je pense que ça m'a permis de me rassembler, ce n'est pas un terme très joli mais... j'avais effectivement, sorti de l'école, beaucoup de possibilités d'emplois ou des postes que je pouvais occuper. Ça m'a vraiment permis de ne pas m'éparpiller plus, de fixer certains objectifs de poste, me dire qu'avec le diplôme que j'avais et les mentions que j'avais obtenues, un poste d'assistant, quoique ce soit, ce n'était pas pour moi. Je pouvais avoir un poste, je ne sais pas comment on dit, de pas assistant directement. Il m'a sûrement permis aussi de revoir, entre guillemets, à la baisse mes prétentions. C'est quelque chose qui n'a pas forcément été très bien fait dans le centre de formation dans lequel j'étais ».

D'autres ont apprécié d'être suivis durant cette période, « d'avoir un contact social », d'avoir été soutenus et encouragés... même s'ils considèrent que l'accompagnement ne les a pas aidé à trouver un emploi et que leur trajectoire aurait, au final, été la même sans ce dispositif. Un jeune souligne par ailleurs que la conjoncture économique explique ses difficultés d'insertion et que l'accompagnement à l'APEC ne pouvait rien changer.

« C'est quand même un bon dispositif parce qu'on est vraiment accompagné pour trouver du travail. Moi je vous dis, je peux faire la différence avec Pôle Emploi où c'est un peu débrouillez-vous. Là on est vraiment accompagné, on est soutenu, vraiment on nous dit ce qui va, ce qui ne va pas et là-dessus je trouve que c'est vraiment très bien ».

« Moi dans mon domaine, ça ne m'a pas apporté grand-chose dans ma recherche d'emploi. Par contre, le fait de voir une personne régulièrement, d'être en entretien un peu plus longtemps qu'avec le Pôle Emploi, parce qu'en général, ils sont plus débordés qu'à l'APEC. Donc voilà, passer une heure d'entretien dans lequel on raconte « j'ai démarché ça », dans lequel le conseiller nous aide à trouver d'autres pistes s'il voit vraiment qu'on est bloqué, j'ai trouvé ça intéressant. Après, les bonnes solutions, sur ma recherche de travail, pas forcément ».

« Je pense que j'aurais eu complètement la même trajectoire (...) Disons que quand on recherche un premier emploi pendant plus d'un an et demi on est assez esseulé, c'est assez dur psychologiquement. Je trouve que de toute façon c'était vraiment bienvenu et que ça permettait d'avoir un contact social, vraiment quelqu'un qui était là pour vous remonter le moral, pour vous assister. Il m'a été plus utile clairement que Pôle Emploi. (...) Moi je pense que ça reste une très bonne initiative ».

« Ce n'est pas de la faute de la consultante, je pense que le marché du travail est très mauvais là dedans. Je ne mets pas ça sur le dos de la consultante qui n'a pas su m'aider, moi je pense que c'est le marché du travail où la moindre annonce il faut minimum trois ans d'expérience. À moins de connaître des gens c'était quasiment mission impossible. Il y avait tellement peu de travail que c'était... Moi je pense que malgré tout j'aurais eu la même trajectoire ».

✓ **« Ça ne m'a pas aidée »**

Enfin, pour quelques jeunes, le dispositif RCA-JD n'a pas répondu à leurs attentes. Deux jeunes femmes, artistes, précisent que l'accompagnement proposé par l'APEC n'était pas adapté à leur problématique d'emploi. Elles ont par ailleurs quitté le dispositif après trois ou quatre mois.

« Je pense que ça aurait dû être fixé dès la première réunion starter. C'est-à-dire qu'on aurait dû me dire qu'on n'allait pas pouvoir m'apporter grand-chose (...) Je n'ai pas pu je dirais tirer partie de cet accompagnement alors que je pense qu'un autre étudiant qui voulait être ingénieur ou dans d'autres métiers de la com aurait pu mieux s'en servir malheureusement (...) Parce que bon finalement, il y a eu la réalisation de CV, de lettres de motivation et puis de... surtout sur la première phase, parce que je n'ai fait que la première phase (...) Donc c'était des choses que j'avais déjà et que j'ai peaufinées plus ou moins. Et donc ça ne m'a pas apporté véritablement grand-chose quoi. Je savais que leur réseau n'était pas du tout sur les métiers d'arts du spectacle, même sur les métiers d'arts, donc c'était déjà très compliqué. Eux, s'ils avaient eu des réseaux c'est plus dans le domaine de l'entreprise et dans le domaine des métiers liés à l'ingénierie et cetera ».

« L'accompagnement a montré ses limites très vite. C'est-à-dire que quand on arrive à la deuxième étape qui est la recherche d'emploi, il y a bien souvent cette réponse qui arrive c'est, ah oui mais bon c'est surtout les réseaux sociaux qui vont vous aider à trouver un boulot. Ce qui est vrai, ce qui est absolument vrai. Les emplois que j'ai eus après, par la suite, c'était essentiellement du contact. Après ce n'est pas forcément ce qu'on appelle du piston, c'est juste connaître certaines personnes qui sont déjà implantées dans ce milieu et voilà (...) On est arrivé assez vite à la conclusion que ce n'était pas la peine de... enfin moi en tout cas c'est à ce moment que j'ai décidé d'arrêter parce que je savais que ça allait être inutile ».

Autre exemple, une jeune femme explique, qu'étant donné son état psychologique durant cette période, l'accompagnement proposé à l'APEC n'était pas adapté à sa situation. Elle aurait eu besoin d'une aide d'une autre nature.

« Ça ne m'a pas aidée parce que je parlais un peu dans tous les sens. Mon conseiller m'a demandé ce que j'aimais faire, j'ai dit ce que j'aimais faire. C'était vraiment très varié. Et puis il revenait souvent sur le fait que je pouvais trouver du travail dans ce que je savais faire donc ce qui avait un rapport avec mes études. Sauf que je n'étais pas là pour ça. Parce que je le savais déjà et je n'avais pas envie de travailler là-dedans en fait (...) Je n'avais toujours pas de projet mais... je ne sais pas comment expliquer mais je n'étais pas très en forme par rapport à ça. Comme je ne savais pas ce que je voulais faire, c'était déprimant. Je n'étais pas dans l'objectif de suivre le dispositif et de faire les exercices pour plaire au conseiller étant donné que moi je me sentais mal et je n'arrivais pas à trouver ce que je voulais faire ».

Deux personnes se détachent enfin nettement du reste du groupe et émettent des avis négatifs sur l'accompagnement suivi, qui ne leur a, d'après elles, été d'aucune utilité : *« il ne s'est pas passé grand-chose »*, *« je n'aurais pas eu l'APEC, j'aurais quand même trouvé un boulot »*.

« Sincèrement il ne m'a pas aidée à trouver un emploi. J'ai cherché seule, ça ne m'a pas aidé à trouver un emploi (...) Mais je pense je n'aurais pas eu l'APEC, j'aurais quand même trouvé un

boulot parce que là tous les jours j'allais sur les sites et tous les jours j'envoyais des candidatures et sans l'aide de l'APEC, je l'aurais fait. En plus, on ne peut pas demander au conseiller de chercher d'avance pour nous pour des métiers qui sont très particuliers, comme le mien où j'étais dans l'environnement, mon conseiller ne connaissait pas. Donc là il ne pouvait pas trouver quoi ».

« Là où j'ai été déçue si on peut dire, c'est de ne pas avoir vraiment le sentiment d'être suivi (...) Disons que c'est vrai que même si je n'en attendais pas forcément énormément, je n'ai pas l'impression de forcément avoir besoin de connaissances pour monter un CV, une lettre et cetera. Les entretiens, ça peut aller même s'il faut toujours revoir des choses mais je ne sais pas, au final même ça on ne l'a pas vu. J'ai envie de dire même les bases n'ont été pas faites et au final je ne pourrais même pas dire quel était le contenu de nos rendez-vous parce qu'il ne s'est pas passé grand-chose. C'est vraiment... je ne sais pas si c'est comme ça, en disant en gros continuez vos recherches jusqu'à ce qu'il y ait une offre ».

Les difficultés rencontrées par les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle sont multiples. Si elles peuvent bien entendu être reliées au contenu des études (formations généralistes non professionnalisantes, formations débouchant sur des métiers aux faibles débouchés...), d'autres semblent communes aux jeunes diplômés, quelle que soit leur formation initiale : d'une part, ils apparaissent non préparés à la recherche d'emploi et ne savent tout simplement pas quelles démarches entreprendre ; d'autre part, ils se sentent isolés durant cette période de recherche et n'ont pas d'interlocuteur pouvant leur apporter conseil.

Si l'accompagnement proposé dans le cadre du RCA-JD est très souvent plébiscité par les personnes interviewées, c'est parce qu'il vient répondre à ces deux difficultés. Le dispositif est présenté aux jeunes après plusieurs mois de recherche et beaucoup racontent être démoralisés devant l'absence de résultats : ils trouvent alors dans le suivi proposé un espace pour parler des problèmes rencontrés. L'accompagnement va ainsi leur permettre de retrouver de la motivation, mais aussi d'acquérir une méthodologie de recherche d'emploi, qui faisait défaut à beaucoup. Une jeune femme regrette alors que ce dispositif soit proposé si tardivement après la fin des études : *« J'ai trouvé que c'est arrivé un peu tard (...) Six mois, c'est un peu tard ».*

Ainsi, que les jeunes aient ou non trouvé un emploi, et quel que soit l'impact qu'ils attribuent à l'accompagnement dans leur trajectoire d'insertion, la plupart jugent ce dispositif utile, d'autant plus, qu'à leur connaissance, aucun autre n'existe pour les jeunes diplômés : *« Je pense que c'est bien. Comme ça aide les gens à trouver du travail, les jeunes comme moi qui n'ont pas forcément d'aide ».*

Le rôle de l'allocation dans la recherche d'emploi est plus complexe à apprécier. Les parents subviennent encore largement aux besoins des jeunes diplômés interviewés. Certains occupent des petits boulots mais qui ne constituent pas une source de revenu suffisante pour leur permettre d'être indépendants. On peut donc supposer que la situation financière des jeunes est plus ou moins confortable selon leur milieu social d'origine et l'aide apportée par leur famille. L'importance et les usages de l'allocation vont alors être variables en fonction des individus. Elle va faciliter la recherche d'emploi pour certains, *« ça m'a donné les moyens d'aller chercher aussi le travail là où il était, grâce à l'allocation, ça m'a permis certainement de me déplacer »*, *« l'allocation a été une charge en moins sur mes épaules, quelque chose en moins à m'inquiéter, j'ai pu mieux me centrer dans la recherche du travail »*. Elle a ainsi couvert des frais liés directement à la recherche d'emploi, mais elle a plus généralement participé à l'ensemble des dépenses de la vie quotidienne, de première

nécessité mais aussi de loisirs. Si le principe d'une allocation pour les jeunes diplômés est considéré comme pertinent et nécessaire, quelques jeunes soulignent néanmoins qu'elle devrait être attribuée en fonction des ressources de chacun.

CONCLUSION

1. Résultats de l'évaluation en bref

Sur les 500 places offertes par l'expérimentation, seulement 276 ont donc été pourvues, majoritairement par des jeunes proches de l'âge limite des 24 ans à la signature du RCA-JD. Ces jeunes étaient majoritairement des femmes (65 %), 40 % avaient un niveau Bac +3, 12 % un niveau Bac + 4, et 44 % un niveau Bac +5. Les entrées dans le RCA-JD se sont échelonnées entre mars et juillet 2011. Les durées d'accompagnement, hors suivi dans l'emploi, ont varié : 21 % des jeunes ont été accompagnés moins de 3 mois, 21 % entre 4 et 6 mois, 34 % entre 7 et 11 mois. 23 % ont été accompagnés une année, soit la durée maximale, et étaient sans solution à l'issue du dispositif. (*Données APEC*)

Plus de la moitié des allocataires étaient titulaires d'un diplôme universitaire, mais le RCA-JD a attiré des diplômés d'écoles d'ingénieur, de commerce, d'écoles de spécialité, comme des titulaires d'une licence générale en histoire ou d'un master en archéologie, donc des sortants de formations plus ou moins professionnalisées. Ils sont issus de spécialités variées : sciences et techniques, lettres, langues et sciences humaines, droit, économie, gestion... mais quelques spécialités sont surreprésentées : « arts et création », « environnement et écologie », « communication et journalisme », « marketing », « Chimie », « SVT Biologie Chimie » représentent plus de 40 % des allocataires. (*Données APEC*)

✓ Un vivier trop réduit

Pour être éligible au RCA-JD, quatre critères devaient être réunis : être titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 3 au minimum, avoir moins de 24 ans à la signature du RCA-JD, avoir 6 mois minimum d'inscription à Pôle Emploi, et ne pas être indemnisé, l'allocation ne pouvant être cumulée avec d'autres ressources (indemnité chômage, de service civique, RSA...). Le critère d'âge a servi à éliminer des jeunes pouvant devenir éligible au RSA pendant l'accompagnement. L'ancienneté d'inscription à Pôle Emploi signalait des difficultés d'accès à l'emploi.

Le repérage des jeunes a été conduit en partenariat entre Pôle Emploi et l'APEC. Pôle Emploi a procédé à des extractions informatisées des listes de jeunes réunissant les critères précédents, actualisées tous les 15 jours pendant la durée du « sourcing ». Les jeunes de ces listes ont été invités à des réunions d'information collectives par courrier et/ou mail et/ou coup de téléphone, émanant de Pôle Emploi, de l'APEC, ou des deux institutions de manière coordonnée. Les réunions d'information collective ont eu lieu dans les locaux de Pôle Emploi ou dans ceux de l'APEC, été animées ou non de manière conjointe. Au dire des professionnels, la partie la plus difficile a été de faire venir les jeunes aux réunions, car à ce stade, peu auraient décliné la proposition. Le partenariat entre l'APEC et Pôle Emploi a très bien fonctionné pour le repérage des jeunes éligibles.

Les relances téléphoniques préalables à la réunion d'information collective ont été très utiles pour vérifier l'éligibilité et la disponibilité, pour informer et convaincre. Le seul repérage informatique est en effet insuffisant. Les entretiens au téléphone permettent d'éliminer des jeunes non éligibles : âge limite atteint, indemnisé par ailleurs, diplôme non possédé... informations pas toujours fiables ou à jour dans les listings de Pôle Emploi. Ils permettent aussi d'éliminer des jeunes non motivés et ne souhaitant pas s'engager par peur des contraintes ou parce que n'en ressentant pas le besoin. Ils permettent enfin d'éliminer des

jeunes non disponibles pour un accompagnement car venant de trouver un emploi ou une formation. La disponibilité des jeunes évolue très vite dans cette phase d'intégration professionnelle, et le développement des emplois précaires en début de vie active. Les listes de Pôle Emploi nécessiteraient une actualisation plus fréquente que mensuelle.

Malgré les efforts déployés par Pôle Emploi et l'APEC pour atteindre les 500 entrées, seulement 276 contrats ont donc été signés (55 % des objectifs) avec des écarts : de 100 % sur les sites d'Ile-de-France à 25 % sur un des sites de province.

Des marges de progression existent sans doute : améliorer l'attractivité du dispositif dans les lettres d'invitation ou de convocation, développer les argumentaires téléphoniques et systématiser les relances par téléphone, mobiliser les conseillers et les consultants pour de la prescription directe, communiquer de manière institutionnelle sur le RCA-JD, élargir le périmètre géographique de repérage des jeunes... Les deux sites ayant atteint les objectifs sont les seuls à avoir couvert un territoire régional (Ile de France). Pour les autres sites, le périmètre couvert a été plus réduit, celui de l'agglomération en général, afin que la distance entre le domicile et l'APEC reste acceptable.

Au dire des professionnels interviewés pour l'évaluation, la difficulté à atteindre l'objectif de 500 entrées dans le RCA-JD s'explique par la taille insuffisante du vivier au regard des critères de l'expérimentation. Même en Ile de France où les objectifs ont été atteints, ils ont semblé indépassables. Selon une estimation conduite à partir de l'enquête *Génération 2007* du Céreq, la taille du vivier des jeunes éligibles dans les cinq régions expérimentales aurait été au plus de 3 000 jeunes, borne haute à laquelle il faudrait retrancher des jeunes non-inscrits à Pôle Emploi, des jeunes indemnisés, des jeunes habitant trop loin de l'APEC et des jeunes non volontaires (Cf. annexe F).

✓ Des critères d'éligibilité discutés : âge et ancienneté d'inscription à Pôle Emploi

Le critère d'âge, moins de 24 ans à la signature, jugé logique du fait du RSA qui prend le relais de l'allocation après 25 ans, a été interrogé. Il a en effet éliminé des jeunes plus âgés qui auraient eu besoin d'un accompagnement. D'autres estimations conduites à partir de *Génération 2007* montrent que, sans ce critère d'âge, le nombre de jeunes en difficulté issus de l'enseignement supérieur avec au moins une licence est plus que doublé, notamment pour les sortants à bac + 4 et Bac +5.

De même, le critère de six mois d'inscription à Pôle Emploi a soulevé des réserves. Il a en effet conduit à évincer des jeunes qui, bien que non-inscrits ou inscrits depuis moins de six mois, rencontrent pourtant des difficultés. D'après les données du Céreq, la durée de recherche du premier emploi est prédictive de difficultés ultérieures : un jeune sur quatre, diplômé d'au moins une licence, ayant recherché son premier emploi pendant plus de six mois dans *Génération 2007*, est au chômage en 2010, pour seulement un jeune sur dix sorti aux mêmes niveaux d'études. Mais tous ces jeunes ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi. L'idée de supprimer ou réduire fortement la durée d'inscription est donc évoquée par les consultants APEC ainsi que la perspective de compléter les listes de Pôle Emploi, par un repérage direct des jeunes ... Par ailleurs, aux dires des consultants APEC le critère de 6 mois d'inscription ne cache pas toujours des difficultés d'insertion : il correspond parfois à une recherche d'emploi en cours après deux mois de vacances, un CDD... ou une inscription purement administrative sans réelle recherche active d'emploi. Un entretien complémentaire avec un

professionnel semble donc nécessaire pour apprécier la réalité des difficultés rencontrées et le besoin effectif d'un accompagnement personnalisé.

✓ Une utilité incontestée de l'accompagnement renforcé

L'objectif principal de l'accompagnement proposé dans le cadre du RCA-JD est de valider le projet du jeune et de définir la meilleure stratégie d'accès à l'emploi et le plan d'action le plus adapté. D'une durée maximale de douze mois, le dispositif est composé de trois phases suivant un protocole formalisé par l'APEC : élaborer le projet « premier emploi » (2 mois environ, 6 entretiens en face à face...), accéder au premier emploi (jusqu'à 10 mois, des entretiens individuels tous les 15 jours et des sessions collectives...), suivre dans l'emploi (3 mois avec 2 ou 3 entretiens).

Le point de vue des consultants : accompagner des jeunes diplômés, une démarche répondant à un réel besoin de jeunes isolés dans leur recherche d'emploi

Concernant le protocole d'accompagnement, les consultants interviewés formulent une critique principale : ils le jugent trop cadré et intensif. Ils ont donc souvent adapté son contenu, en particulier pour les phases 2 et 3. En revanche, ils ont respecté la fréquence des rencontres prévues pour la phase 1 : six entretiens (d'une durée d'une heure environ) durant les deux premiers mois. Les jeunes déclarent eux-mêmes des contacts très fréquents avec le consultant : 63 % ont eu au moins deux contacts par mois durant la phase 2 d'accès à l'emploi et 92 % au moins un contact par mois. Selon les sites, les consultants ont suivi entre 16 et 50 jeunes diplômés. Dans ce dernier cas, les consultants déclarent travailler à temps plein sur le dispositif.

Tous considèrent qu'accompagner les jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi répond à un réel besoin. Ils relient en premier lieu les difficultés rencontrées par ces jeunes d'un niveau d'études élevé au contenu de leur formation initiale : des formations généralistes non professionnalisées, des formations qui débouchent sur des métiers aux faibles débouchés... L'absence de stage se révèle comme un handicap important. C'est notamment le cas pour les diplômés de licence générale, qui constituent par ailleurs un public nouveau pour les consultants de l'APEC. Un autre facteur est souligné : l'environnement familial et personnel. Lorsque celui-ci est sécurisant, le jeune peut se concentrer sur sa recherche d'emploi. A l'opposé, des jeunes dans la précarité, avec parfois des problèmes de logement, se retrouvent dans des conditions plus défavorables. Enfin, certains connaissent des difficultés dépassant les compétences du consultant : situation personnelle complexe, troubles psychologiques...

L'importance et la nature des difficultés rencontrées vont bien entendu être variables d'un jeune diplômé à l'autre. Mais d'une manière générale, les consultants soulignent que ces derniers se retrouvent très souvent seuls au moment de chercher un emploi et il apparaît nécessaire pour eux d'avoir un interlocuteur pour les accompagner dans leurs démarches. Au-delà du travail réalisé autour de la méthodologie de recherche d'emploi, les consultants insistent sur leur rôle d'écoute et de motivation. Ils décrivent ainsi des bénéficiaires très majoritairement impliqués dans l'accompagnement et motivés. Seule la phase de suivi dans l'emploi apparaît plus difficile à mettre en place, les jeunes ayant trouvé un emploi étant « passés à autre chose ».

L'accès à l'emploi durable, un objectif central pas toujours facile à atteindre

L'objectif des consultants est de réaliser avec le jeune diplômé un travail de qualité, avec pour finalité l'accès à un emploi durable. Dans les discours des consultants, c'est donc le CDD de 6

mois ou le CDI qui marque principalement la sortie du dispositif. Cette entrée dans l'emploi doit correspondre autant que possible au projet élaboré en début d'accompagnement. Cependant, les consultants soulignent la nécessité de faire prendre conscience au jeune de la réalité du marché du travail (entreprises ou secteurs qui recrutent, contrats d'embauche, niveaux de salaire...). Les jeunes ne vont donc pas trouver « l'emploi idéal », ils vont par exemple être déclassés ou devoir accepter une mobilité géographique. Mais parfois aussi, le consultant peut inciter le jeune à prendre un emploi sans lien avec sa formation et/ou son projet, car sa situation est trop complexe : absence de débouchés professionnels dans le secteur visé, mobilité géographique impossible, difficultés personnelles importantes...

L'enquête par questionnaire auprès des jeunes révèle que 86 allocataires soit 52 % des répondants sont sortis du RCA-JD pour un emploi : il est qualifié et à temps plein pour 8 jeunes sur 10, durable pour 6 jeune sur 10 (CDI, fonctionnaire, à son compte, CDD > 6 mois). Les trois-quarts considèrent que cet emploi leur permettait de se réaliser professionnellement et souhaitaient alors rester dans cet emploi, 60 % s'estimaient normalement ou bien payé et 53 % embauchés à leur niveau de compétence. Inversement, 40 % des jeunes estiment que cet emploi était mal payé et 40 % avoir été embauchés en dessous de leur niveau de compétences. 20 % souhaitaient quitter cet emploi. A noter la part des jeunes qui trouvent un emploi à l'issue du RCA-JD est supérieure parmi les titulaires d'un diplôme d'école d'ingénieur et de commerce comparés aux titulaires d'un diplôme universitaire.

La reprise d'études ou d'une formation s'est également présentée pour plusieurs jeunes accompagnés. 23 jeunes, soit 14 % des répondants à l'enquête par questionnaire, sont sortis du dispositif pour une formation ou une reprise d'études. Cette solution répond souvent à la nécessité de compléter sa formation initiale afin de trouver un emploi, ou correspond à une réorientation professionnelle du jeune. Parfois, cette décision était déjà murie avant le début de l'accompagnement.

Enfin, des jeunes se retrouvent sans emploi à l'issue de l'accompagnement. C'est le cas de 31 jeunes (19 % des bénéficiaires) et 10 jeunes (6 %) étaient encore accompagnés à la date de l'enquête en juin-juillet 2012. Ainsi, un jeune sur quatre aurait été accompagné un an sans trouver de solution d'emploi ou de formation. Si les consultants sont optimistes pour certains qui ne devraient pas tarder, selon eux, à entrer sur le marché du travail, pour les autres, la situation s'avère plus problématique.

Un flou sur le critère de sortie administrative du RCA-JD

Sur le plan administratif, c'est également l'emploi durable, parfois la formation ou une création d'entreprise, qui marquent la sortie du dispositif. Le jeune continue à être accompagné même avec une allocation réduite à zéro et un emploi alimentaire. Pendant la période d'essai en CDI ou pour un CDD de moins de 6 mois, l'accompagnement comme l'allocation devraient seulement être suspendus et les droits rester ouverts dans la limite d'une année. Mais la manière dont les dates de rupture ont été renseignées dans les fichiers de suivi de l'APEC et de l'Agence de Services et de Paiements montre un flou sur les critères de sortie du RCA-JD : date anniversaire de la signature, date de signature d'un CDI ou d'un CDD de plus de 6 mois, fin de la période d'essai ou des 3 mois de suivi dans l'emploi ? Un certain flou existe donc sur les motifs permettant de renseigner une suspension ou une sortie du RCA-JD, flou qu'il conviendrait de lever.

Le point de vue des bénéficiaires : un accompagnement plébiscité, quelle que soit son issue

Les jeunes diplômés interviewés étaient en attente d'une aide à la recherche d'emploi. Ils décrivent en effet plusieurs mois de recherche infructueuse après la fin de leurs études, une situation difficile à vivre pour beaucoup. Ils racontent trouver peu d'offres correspondant à leur projet professionnel, quel que soit leur niveau d'études ou la spécialité de leur diplôme. Ils ont également l'impression de ne pas correspondre aux profils recherchés par les entreprises et c'est le manque d'expérience qui est évoqué comme la principale difficulté. Dans quelques cas, une formation incomplète vient complexifier les situations des jeunes, qui ne possèdent alors pas le niveau de qualification demandé par les employeurs, le niveau requis pour passer des concours, ou détiennent un diplôme qui ne prépare pas à une insertion directe sur le marché du travail. L'absence de projet professionnel clairement défini est également mise en avant par quelques jeunes, qui se retrouvent ainsi perdus au moment de rechercher un emploi.

Deux difficultés apparaissent communes à l'ensemble de ces jeunes diplômés, quel que soit leur cursus de formation. D'une part, ils ne sont pas préparés à la recherche d'emploi : ils ne savent pas vraiment comment procéder et ont peu de retour sur leurs différentes démarches (des candidatures sans réponse, de très rares entretiens d'embauche...). D'autre part, ils expliquent s'être retrouvés isolés durant cette période, sans interlocuteur pouvant leur apporter conseil, et décrivent un accompagnement via Pôle Emploi très limité.

Une écoute, de la motivation et des conseils : un suivi à l'APEC qui sort les jeunes de leur isolement

L'accompagnement proposé dans le cadre du RCA-JD est très souvent plébiscité par les personnes interviewées parce qu'il répond à ces deux difficultés : il vient en effet rompre la solitude de la recherche d'emploi et les jeunes soulignent avoir trouvé une écoute et des conseils de professionnels. Tous n'ont pas réussi à s'insérer dans le milieu du travail à l'issue de l'accompagnement, mais quelle que soit leur situation, ils sont très nombreux à considérer que le suivi réalisé à l'APEC leur a été bénéfique. Ainsi, 79 % des répondants à l'enquête par questionnaire déclarent que l'accompagnement a été très utile à leur recherche d'emploi. Le RCA-JD les a aidés principalement à « prendre confiance en eux », « persévérer dans les moments difficiles », les a « formés à la recherche d'emploi ».

Un paradoxe apparaît cependant dans les réponses : alors que la plupart des bénéficiaires jugent ce dispositif utile, ceux qui ont trouvé un emploi pensent majoritairement (environ les trois quarts d'entre eux) qu'ils auraient pu trouver un emploi équivalent sans le RCA. Et si plus de la moitié – 57 % - des allocataires se disent satisfaits de leur situation en juillet 2012, ils ne sont que 43 % à être satisfaits de leur parcours. Pourtant, pour 75 % d'entre eux, le RCA-JD a été une bonne expérience et 87 % seraient prêts à la renouveler.

Les entretiens apportent un éclairage sur ces résultats apparemment contradictoires. Pour certains diplômés ayant trouvé du travail durant le RCA-JD, l'accompagnement a eu un rôle majeur dans leur accès à l'emploi ou a facilité leur insertion professionnelle. D'autres jeunes ont du mal à déterminer l'impact réel du dispositif dans leur insertion professionnelle. S'ils pensent qu'ils auraient pu trouver un emploi sans être accompagnés, ils estiment cependant qu'ils auraient rencontré davantage de difficultés et que cela aurait pris plus de temps.

Quant aux jeunes sans emploi durable à l'issue de l'accompagnement, ils soulignent également l'intérêt de ce dispositif. Ils expliquent avoir retiré des choses positives de l'accompagnement, qui leur seront profitables pour la suite : ils ont réalisé un travail de réflexion sur leur projet, leurs difficultés et ont acquis des méthodes de recherche d'emploi qu'ils pourront réutiliser. D'autres ont apprécié d'être suivis durant cette période, d'avoir été soutenus et encouragés... même s'ils considèrent que l'accompagnement ne les a pas aidés à trouver un emploi et que leur trajectoire aurait, au final, été la même sans ce dispositif. Les jeunes signalant que le RCA-JD n'a pas répondu à leurs attentes sont très minoritaires.

Ainsi, l'accompagnement proposé dans le cadre du dispositif s'est avéré utile pour la plupart des bénéficiaires enquêtés, ces jeunes diplômés étant peu préparés ou formés à la recherche d'emploi. Si l'acquisition de quelques méthodes a été suffisante pour certains, d'autres ont réalisé avec leur consultant un travail plus approfondi. Un autre effet de l'accompagnement est à souligner : il a redonné confiance et remotivé des jeunes parfois découragés devant l'absence de résultat ou les échecs successifs. Et si la fin du dispositif ne s'est pas soldé pour tous les bénéficiaires par une insertion sur le marché du travail ou une solution autre, tel le retour en formation, il semble néanmoins que l'accompagnement ait permis à certains jeunes de sortir de leur isolement et de ne pas totalement s'éloigner de l'emploi.

✓ **Une allocation qui ne se refuse pas, qui améliore les conditions de recherche d'emploi et participe aux dépenses de la vie quotidienne, rarement peu utilisée**

L'allocation perçue par les jeunes dans le cadre du RCA-JD s'élève à 250 euros par mois et est dégressive en cas d'activité salariée. Les montants versés sont donc variables en fonction de la durée de l'accompagnement et des éventuels emplois occupés par les bénéficiaires : la moitié des jeunes enquêtés déclarent avoir travaillé durant l'accompagnement, le plus souvent à temps partiel (seulement 20 % déclarent un emploi de plus d'un mi-temps) ; 30 % ont été accompagnés moins de 6 mois et 27 % pendant un an. 20 % des allocataires ont touché moins de 500 euros au total et 27 % entre 2000 et 3000 euros ; 20 % ont perçu moins de 100 euros par mois et 30 % plus de 200 euros par mois. Les durées d'accompagnement et montants perçus sont moindres pour les jeunes titulaires d'un diplôme d'école d'ingénieur ou d'école de commerce et de gestion, comparativement aux jeunes titulaires d'un diplôme universitaire ou d'école de spécialité. (Cf. Enquête par questionnaire).

L'allocation a joué un rôle important voire très important dans la décision des jeunes d'entrer dans le RCA-JD (83 % des réponses), presque autant que la perspective d'être accompagné par un consultant (89 % des réponses). Ces résultats issus de l'enquête par questionnaire vont à l'encontre des perceptions des consultants APEC interviewés : selon eux, l'accompagnement proposé a constitué le principal attrait du dispositif, l'allocation apparaissant comme un simple « plus ».

Les discours des jeunes interviewés confirment que l'allocation représente un élément du dispositif non négligeable, mais ils sont également nombreux à déclarer qu'ils auraient accepté d'être accompagnés sans son existence. En fait, l'allocation représente pour les jeunes une rentrée d'argent qui ne se refuse pas, même si son rôle doit être nuancé selon les profils. Ainsi, pour 35 % des jeunes, il s'agissait d'« un plus » dont ils auraient pu se passer. A l'opposé, 28 % signalent avoir rencontré des difficultés financières pendant leur recherche d'emploi avant le RCA-JD et l'allocation répondait à un réel besoin. Enfin 34 % y ont vu des ressources permettant de davantage se consacrer à la recherche d'emploi et 60 % auraient

travaillé plus en son absence. C'est pour les jeunes vivant seuls que son impact semble le plus fort : 36 % des jeunes vivant seuls ont répondu qu'ils avaient des difficultés financières et vraiment besoin de cette allocation lorsqu'ils se sont engagés dans le RCA-JD ; sans elle 66 % auraient travaillé plus pendant la recherche d'emploi.

Selon les consultants, l'allocation a eu peu d'impact sur le déroulement de l'accompagnement. Certains supposent néanmoins qu'elle a pu jouer sur l'assiduité des bénéficiaires. Deux jeunes sur dix reconnaissent en effet que, sans cette allocation, ils auraient sans doute interrompu l'accompagnement plus tôt ou été moins assidus aux rendez-vous à l'APEC, et un jeune sur quatre auraient été moins motivés pour le travail personnel demandé par le consultant. Le rôle incitatif de l'allocation n'est donc pas entièrement à négliger. Elle a vraisemblablement conduit de manière marginale à accompagner des jeunes non réellement motivés par la recherche d'un emploi durable. Dans cette période de double transition entre école et emploi, adolescence et âge adulte, des jeunes par manque de maturité ou de motivation, par choix de vie peuvent privilégier la multiplication d'expériences professionnelles dans des emplois précaires. Et les obligations contractuelles de présence aux rendez-vous ont été jugées normales et peu contraignantes par tous les jeunes interviewés.

Le rôle de l'allocation dans la recherche d'emploi est complexe à apprécier et dépend principalement des ressources dont disposent les jeunes diplômés. Si la moitié d'entre eux occupent des petits boulots durant l'accompagnement, ces derniers ne constituent pas une source de revenu suffisante pour leur permettre d'être indépendants. L'enquête révèle ainsi que les parents subviennent encore très souvent aux besoins des bénéficiaires du RCA-JD. Ainsi, plus d'un sur deux habite chez ses parents à la fin des études. Ceux qui ont décohabité vivent seul (25 %) ou en couple (16 %). Les parents les soutiennent largement durant cette période de transition : 72 % des répondants déclarent recevoir des ressources de leurs proches et 9 jeunes sur 10 affirment pouvoir compter sur eux pour subvenir à leurs besoins. Si une majorité de jeunes signale un soutien de son entourage, un tiers précise néanmoins avoir eu besoin de travailler pour subvenir à ses besoins, et entre 10 et 20 % montrent des signes de précarité sociale lorsqu'ils déclarent ne pas toujours avoir mangé à leur faim, renoncé à des achats de première nécessité ou à des soins. Cette précarité semble plus fréquente pour les jeunes vivant seuls que pour les jeunes vivant chez leurs parents ou en couple.

Les situations financières des jeunes sont donc plus ou moins confortables selon leur milieu social d'origine et l'aide apportée par leur famille. L'importance et les usages de l'allocation vont alors être variables en fonction des individus. Elle va ainsi améliorer les conditions de recherche d'emploi, en contribuant aux diverses dépenses qui lui sont liées (impression CV, inscription payante sur des sites de recherche d'emploi, envoi de courriers, paiement des billets de train ou essence pour se rendre à des entretiens...). Mais elle a plus généralement contribué à l'ensemble des dépenses de la vie quotidienne de première nécessité (logement, nourriture, factures...) mais aussi de loisirs. Les entretiens révèlent également que cette somme a permis aux jeunes de se sentir moins dépendants de leurs parents. Si les dépenses de transport, de recherche d'emploi et de loisirs sont les trois premiers postes déclarés par les jeunes vivant chez les parents, les jeunes vivant en couple ou seuls l'ont d'abord utilisée pour la nourriture et le logement avant le transport et la recherche d'emploi.

Les jeunes interviewés approuvent donc très largement ce principe d'une allocation liée à l'accompagnement à la recherche d'emploi. Il souligne en effet faire partie d'une catégorie qui ne perçoit aucune aide financière. Le montant de 250 euros leur apparaît comme une somme correcte, d'autant plus qu'ils peuvent souvent compter sur leur famille en cas de

nécessité. Quelques-uns s'interrogent néanmoins sur la pertinence de l'attribuer à tous, sans prendre en compte les ressources de chacun.

Quant aux consultants, ils demeurent globalement dubitatifs sur cette allocation. Son montant ne suffit pas à garantir l'autonomie, notamment pour les jeunes les plus précaires. Ils regrettent parfois que les jeunes contraints d'occuper des petits boulots pour subvenir à leurs besoins soient pénalisés, en voyant le montant de l'allocation diminuer. Certains consultants proposent alors d'allouer des sommes pour des dépenses spécifiques liées à la recherche d'emploi, ou encore de dissocier l'allocation de l'accompagnement. En effet, ils précisent que gérer cette allocation ne fait pas partie de leur métier et ils n'apparaissent pas toujours à l'aise avec cette activité, d'autant qu'elle peut venir troubler l'accompagnement et la relation avec le jeune diplômé.

2. Perspectives dans le cadre de la généralisation

Les perceptions des jeunes et des consultants convergent sur l'utilité incontestée de l'accompagnement renforcé pour des jeunes diplômés en difficultés en attente d'une aide à la recherche d'emploi. Mais l'évaluation conduit aussi à mettre en discussion les critères d'éligibilité, qui ont abouti à évincer de nombreux jeunes qui auraient eu besoin de l'accompagnement. Le jugement sur l'allocation est plus nuancé. Bien que souvent jugée secondaire par rapport à l'accompagnement, l'allocation a malgré tout constitué une motivation supplémentaire pour suivre l'accompagnement. Elle a également facilité la recherche d'emploi en contribuant aux dépenses occasionnées par celle-ci, ou en permettant aux jeunes de davantage s'y consacrer en limitant le temps passé dans des emplois alimentaires. Elle a enfin contribué aux dépenses du quotidien et au sentiment d'indépendance vis-à-vis de la famille. Cependant les appréciations portées sur son montant dépendent des situations personnelles des jeunes. Elle a bien joué son rôle de complément de ressources pour une majorité de jeunes soutenus par leurs proches et vivant encore chez leurs parents. Elle est apparue insuffisante pour des jeunes ayant pris leur indépendance et vivant seuls. Elle a rarement été superflue et épargnée. Avant de tirer les conclusions de ces résultats, il convient de revenir sur la faible volumétrie.

✓ La faible volumétrie : un obstacle à la généralisation ?

La faible montée en charge du dispositif (276 entrées au lieu des 500 prévues, 55 % des objectifs atteints) pose la question de la volumétrie du RCA-JD s'il était généralisé sur le territoire national à critères identiques. Les professionnels de Pôle Emploi et de l'APEC expliquent la difficulté à atteindre les objectifs par la taille réduite du vivier de jeunes éligibles sur les sites expérimentaux au regard des critères de l'expérimentation : jeunes titulaires d'au moins une licence, inscrits depuis plus de six mois à Pôle Emploi, non indemnisés et ayant moins de 24 ans à l'entrée dans le RCA-JD.

Les estimations réalisées à partir de l'enquête *Génération 2007* du Céreq confirment ce constat d'un vivier peu étendu : la taille du vivier des jeunes éligibles dans *Génération 2007* aurait été au plus de 3 000 jeunes dans les cinq régions expérimentales, et, au plus de 6 000 jeunes sur la France entière (nombre de jeunes ayant au moins une licence, ayant arrêté les études avant l'âge de 23 ans et 6 mois, et ayant cherché plus de 6 mois un emploi) (cf. Annexe F).. Ce sont là des bornes hautes auxquelles il faudrait retrancher les jeunes non-inscrits à Pôle Emploi et les jeunes indemnisés. C'est dans ces viviers qu'ont été recherchés des jeunes

volontaires et disponibles pour un accompagnement intensif. On a vu que les consultants ont également fait le choix pragmatique de ne pas proposer le RCA-JD à des jeunes remplissant les critères mais occupant un emploi, même provisoire, ne les rendant pas disponibles pour un accompagnement intensif notamment en phase 1 d'élaboration du projet.

Le RCA-JD généralisé au niveau national à critères identiques demeurerait donc un dispositif « confidentiel ». Une telle généralisation nécessiterait d'impliquer l'ensemble des sites de proximité de l'APEC afin d'offrir un accompagnement au plus près des lieux de vie des jeunes. Ceci se traduirait par des effectifs peu importants, soit quelques dizaines de jeunes par site et par an. Avec une volumétrie aussi faible, la question de l'appropriation du RCA-JD par les professionnels de Pôle Emploi et de l'APEC se poserait. Une communication institutionnelle permettrait sans doute de compenser ces difficultés d'appropriation en incitant les jeunes à solliciter le dispositif par eux-mêmes. Mais n'aurait-elle pas un coût trop élevé au regard d'une cible numériquement aussi réduite ?

✓ **Elargir les critères d'éligibilité pour accompagner tous les jeunes en difficultés**

Une généralisation à l'identique aurait d'autres inconvénients. Les critères d'âge, de non cumul avec une indemnité chômage, d'ancienneté d'inscription à Pôle Emploi ont exclu de l'accompagnement des jeunes qui en auraient eu besoin : des jeunes trop âgés (surtout à Bac +4 et Bac +5), des jeunes non-inscrits, des jeunes indemnisés suite à des CDD courts ou des jobs alimentaires mais n'ayant pas trouvé un emploi durable ou correspondant à leur niveau d'études... Dans le RCA-JD, l'accompagnement vient en contrepartie de l'allocation. C'est la mise en œuvre d'une allocation qui ouvre le droit à un accompagnement et qui justifie les critères d'éligibilité : âge, non cumul avec une indemnité chômage. Une proposition alternative serait de créer un droit à l'accompagnement à la recherche d'emploi, ouvert à tous les jeunes diplômés en difficultés, préalable à la question même d'un soutien aux ressources.

Cette proposition semble déjà explorée par l'Accord National Interprofessionnel de juillet 2011 qui a confié une mission d'accompagnement de 50 000 jeunes diplômés à l'APEC en 2011 et 2012 (Cf. note 3 p. 21 de ce rapport). Pour mettre en œuvre cette nouvelle mission, l'APEC a repris et adapté le protocole d'accompagnement du RCA-JD. Les effectifs de l'ANI au plan national sont sans commune mesure avec les effectifs de l'expérimentation du RCA-JD, respectivement 50 000 et 500. L'ANI offre en quelque sorte une forme de généralisation – avant l'heure – de l'accompagnement expérimenté avec le RCA-JD⁹.

✓ **Un repérage administratif des jeunes en difficulté sur le marché du travail complété par un repérage direct par les professionnels**

La mise en œuvre d'une telle proposition qui consiste à proposer un accompagnement renforcé à tous les jeunes diplômés en difficultés sur le marché du travail nécessite une réflexion sur les critères d'éligibilité et sur les procédures de repérage de ces jeunes. Un élargissement des critères aurait comme autre avantage d'élargir le vivier.

Un premier critère à faire évoluer serait la limite d'âge, relative (nombre d'années après la fin des études) ou absolue (28 ans ? 30 ans ? variable selon le diplôme détenu ?). D'après les

⁹ Le public de l'ANI est plus large que celui du RCA-JD, avec des jeunes n'ayant pas atteint le niveau licence, les critères d'éligibilité et les procédures de repérage ont été laissés à l'appréciation de l'APEC, aucun critère d'âge ou d'ancienneté d'inscription à Pôle Emploi n'étant mentionnés, l'accompagnement n'étant pas ici articulé au versement d'une allocation. Fin décembre 2012, 12 000 jeunes auraient bénéficié de cet accompagnement.

enquêtes du Céreq, trois ans après la sortie les taux d'emploi des jeunes ne varient plus et la stabilisation est largement entamée, justifiant une limite relative. Une limite absolue pourrait également être envisagée au regard des connaissances sur l'âge désormais plus tardif de passage à l'âge adulte (Galland, 2011 ; Nicole-Drancourt, Roulleau-Berger, 2006). Cet accompagnement pourrait également être accessible à des jeunes indemnisés suite à un premier emploi, en cohérence avec la réalité actuelle de la transition entre études et travail qui *« doit aujourd'hui être considérée comme excédant largement l'obtention du premier emploi : c'est un processus incluant formation, construction du projet, recherche d'emploi, entrées et sorties de différents emplois »*(Fournier).

Il conviendrait aussi de faire évoluer les procédures de repérage des jeunes, en complétant le repérage administratif par un repérage direct en entretien. En effet le critère d'ancienneté, simple d'accès sur informatique, permet de repérer des jeunes qui, dans leur grande majorité, font face à des difficultés d'accès à l'emploi, mais pas toujours : certains jeunes ne recherchent pas activement du travail... Il évince par ailleurs des jeunes en difficultés non-inscrits ou inscrits tardivement après la fin des études. Le repérage informatique gagnerait donc à être complété par un repérage direct par les consultants de l'APEC, en fonction d'une pluralité de critères, à expliciter, comme la durée de recherche d'emploi déclarée par le jeune, la détention d'un diplôme peu professionnalisant, une faible mobilité géographique, l'absence de stages dans le cursus, un segment professionnel visé avec de faibles débouchés ou encore des difficultés d'ordre plus personnel... La durée de recherche d'emploi après la fin des études reste a priori un critère prédictif des difficultés d'insertion. L'APEC et ses partenaires, Pôle Emploi, les Missions locales, l'AFIJ, les universités... pourraient contribuer à ce repérage direct.

✓ **« Former » aux outils de recherche d'emploi dès la fin des études et accompagner jusqu'à ce que le jeune trouve une solution**

L'accompagnement très cadré sur l'organisation (structuration en trois phases, intensité relationnelle prédéfinie) a néanmoins laissé aux consultants une grande liberté pour fixer le contenu des séances. L'organisation elle-même a pu être ajustée à la marge en fonction des problématiques des jeunes (raccourcissement de la phase projet, contacts à distance pour des jeunes en emploi, etc.). Cet accompagnement a été jugé utile par les jeunes sur deux dimensions : il leur a apporté des outils et techniques de recherche d'emploi et ils se sont sentis soutenus et moins seuls durant cette période de recherche parfois éprouvante. La distinction entre ces deux dimensions du RCA conduit à discuter sa temporalité : moment auquel il intervient dans les parcours et durée.

L'apprentissage des méthodes de recherche d'emploi mériterait sans doute d'intervenir dès la fin des études, en particulier pour les nombreux jeunes peu ou pas formés à ces techniques. Par ailleurs, cet apport ne nécessite pas nécessairement une année d'accompagnement : quelques heures de formation suffisent généralement, au-delà desquels les jeunes déclarent *« avoir fait le tour »* ou *« être autonomes »*.

En revanche, la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé demeure appropriée lorsque le jeune diplômé ne parvient pas à trouver un emploi après plusieurs mois de recherche. Un tel accompagnement n'aurait pas de sens dès la fin des études. La durée proposée d'un an est globalement jugée pertinente par les jeunes comme par les consultants : elle laisse du temps pour essayer toutes les pistes correspondantes au projet, élargir la recherche d'emploi ou se réorienter. Mais on peut se demander si elle est toujours suffisante, deux jeunes sur dix étant

encore en recherche d'emploi après une année d'accompagnement. Surmonter certaines difficultés de recherche d'emploi, comme une faible mobilité géographique, une formation trop générale, une cible professionnelle avec peu d'emplois...peut prendre du temps. Un allongement de la durée d'accompagnement au-delà d'un an, dans l'attente d'une issue positive (emploi durable, formation, création d'entreprise) ne paraît pas souhaitable pour les consultants de l'APEC : au-delà d'une année, leur valeur ajoutée est faible. Sans pour autant abandonner les jeunes sans solution, ils préconisent au-delà d'une année, d'autres formes d'accompagnement à imaginer, de types ateliers collectifs...¹⁰

Une minorité de diplômés suivis dans le cadre du RCA-JD présentaient des difficultés d'ordre personnel, ce qui explique aussi parfois une recherche d'emploi qui s'enlise. Pour ces jeunes, l'accompagnement par un professionnel de l'APEC s'avère souvent inadapté. Les consultants, ne sont pas outillés pour les orienter efficacement, vers des partenaires santé par exemple. Une réflexion sur le repérage de ces jeunes et les réponses à leur apporter mériterait d'être menée.

✓ Développer l'aide à la « création d'entreprise » et au « retour en formation »

L'analyse des trajectoires conduit à formuler une seconde piste d'évolution de l'accompagnement. En effet, celui-ci a été conçu pour aider les jeunes à accéder à l'emploi durable. Or, cette finalité peut emprunter des voies originales, la création d'entreprise, ou des chemins de traverses, le retour en formation. A l'issue du RCA-JD, 2 % des allocataires ont créé une entreprise et environ 15 % sont retournés en formation. La décision d'être son propre employeur ou de retourner en études est parfois présente lors de l'entrée dans le RCA, mais elle émerge aussi en cours d'accompagnement. Face à la difficulté de trouver un emploi dans un domaine précis, la création d'entreprise apparaît comme la solution pour persévérer dans le domaine. De même, le retour en formation est envisagé pour compléter un CV, se réorienter ou préparer des concours.

Si la structuration linéaire en trois phases (élaboration du projet, mise en œuvre du plan d'action et suivi dans l'emploi) et la finalité « emploi durable » du RCA-JD ne sont donc pas complètement adaptées aux trajectoires non linéaires (jeunes modifiant leur projet en cours d'accompagnement) et aux trajectoires de création d'entreprise ou de retour en formation, les consultants ont pu sans problème adapter leur mode d'intervention à ces profils. Mais cette adaptation s'est faite dans la limite de leurs domaines de compétences. S'ils ont soutenu des projets de création d'entreprise, ils n'ont pu apporter une aide technique, qui relève d'autres structures que l'APEC (chambres des métiers...). Ils ont également encouragé des reprises d'études mais souvent les jeunes ont trouvé par eux-mêmes leur formation.

La seconde piste d'évolution consisterait donc à développer des conseils spécialisés en création d'entreprise et orientation en formation, en interne à l'APEC ou en partenariat avec des structures spécialisées (services d'aide à la création d'entreprises, maisons de l'entrepreneuriat, centres d'information et d'orientation universitaires, Onisep...). Ces pistes sont actuellement à l'étude au sein de l'APEC, avant même que les résultats de l'évaluation du RCA-JD n'en pointent l'utilité. Dans les solutions envisagées, les consultants distinguent¹¹ ce qui ressort de leur domaine de compétence, l'accompagnement individuel, de ce qui doit

¹⁰ Deux restitutions de l'évaluation ont été organisées en avril 2013 au sein de l'APEC, en présence des consultants ayant été impliqués dans le RCA-JD. Les perspectives pour une généralisation leur ont été présentées et ils ont donné leur avis sur la pertinence des préconisations, avis repris dans cette conclusion.

¹¹ Propos tenus lors des réunions de restitution du RCA-JD au sein de l'APEC.

être confié à des spécialistes, comme par exemple l'expertise technique, juridique, financière en création d'entreprise. Un double accompagnement pourrait être ainsi proposé, par l'APEC pour l'accompagnement individuel et par un partenaire pour les autres dimensions.

✓ **Réaffirmer la finalité de « revenu » du RCA et ne pas le réduire à une aide à la recherche d'emploi**

Concernant l'allocation l'impression dominante est celle de tâtonnements. En premier lieu, elle est souvent présentée dans le vocabulaire des jeunes et des consultants comme une « aide à la recherche d'emploi » et non comme un revenu, « revenu d'autonomie » ou forme de « RSA Jeunes ». En tant qu'aide à la recherche d'emploi, le montant est jugé tout à fait correct. Cependant, au regard de cette seule finalité, il est trop élevé : les sommes versées ont certes servi à la recherche d'emploi (au premier rang desquelles les dépenses de transport, très variables selon le lieu de vie et le périmètre de recherche...) mais aussi aux dépenses du quotidien (logement, nourriture), aux dépenses de loisirs, voire été épargnées. Cet usage massif pour les dépenses du quotidien contredit la perception d'une simple aide à la recherche d'emploi : l'allocation est bien une forme de revenu. Si l'allocation devenait explicitement une aide à la recherche d'emploi, afin d'éviter un usage abusif pour les dépenses du quotidien, il pourrait être envisagé de définir des dépenses éligibles et de la déclencher sur justificatifs. Ceci générerait un travail administratif à organiser dans ou hors de l'APEC. En revanche, si l'allocation reste un revenu pour la jeunesse, il convient sans doute de le réaffirmer explicitement auprès des jeunes et des consultants.

✓ **Mettre en place des critères sociaux pour le versement d'un revenu « complément de ressources » pour des jeunes dépendants de la famille**

En tant que revenu, les usages de l'allocation et les jugements portés sur son montant dépendent des situations personnelles des jeunes. C'est un complément de ressources satisfaisant pour des jeunes vivant chez les parents ou soutenus par ces derniers, cas le plus fréquent parmi les bénéficiaires. Le revenu garanti du RCA-JD constitue à ce titre une évolution significative de la politique française à l'égard des jeunes adultes car il opère un transfert - partiel - de la prise en charge de la période d'intégration professionnelle de la famille sur l'Etat (Van De Velde, 2008). Le montant de 250 euros, proche de celui d'une bourse étudiante semble cohérent avec un modèle français d'accès à l'autonomie dans lequel les jeunes cohabitent tardivement avec les parents et ne quittent le domicile familial qu'après avoir trouvé un emploi (Van De Velde, 2008). Mais, versée sans conditions de ressources, l'allocation a parfois profité à des jeunes qui n'en avaient pas besoin et l'ont épargnée. Ceci conduit à critiquer son caractère peu redistributif. Dans une perspective de généralisation, il conviendrait donc de réfléchir à la mise en œuvre de critères sociaux, si l'objectif est de renforcer le caractère redistributif de l'allocation.

✓ **Revoir le caractère dégressif et le montant de l'allocation pour des jeunes ayant dé-cohabité et pris leur indépendance économique**

Le montant de l'allocation est en revanche apparu insuffisant pour des jeunes vivant seuls et devant assumer leur indépendance, «*état dans lequel se trouve l'individu, lorsqu'il dispose de ressources suffisantes pour gérer sa vie sans le soutien financier, matériel, parental* » (Ramos, 2011). La dégressivité est jugée particulièrement injuste pour des jeunes contraints de travailler pour subvenir à leurs besoins. Le RCA-JD n'est donc pas, dans sa conception expérimentale, de nature à inciter les jeunes à prendre leur indépendance économique, à dé-

cohabiter et accéder plus tôt à l'autonomie, scénario, plus radical qui pourrait également être étudié. Dans une perspective de généralisation, il conviendrait sans doute d'étudier de manière spécifique le cas des jeunes économiquement indépendants, en supprimant pour eux le caractère dégressif de l'allocation, et en augmentant le montant versé pour le rapprocher du RSA. Une telle évolution suppose de pouvoir repérer ces jeunes, ce qui pourrait s'avérer difficile : « *Les diverses études relatives au niveau de vie des ménages ignorent le cas des jeunes adultes ayant dé-cohabité. En effet, le plus souvent, les ménages dont la personne de référence est un jeune adulte sont exclus du champ de l'étude car le revenu de ces jeunes est mal connu. Plus précisément, il est malaisé d'appréhender le montant des transferts intrafamiliaux, monétaires ou en nature, qui constituent une part importante du revenu de ces ménages* » (Legendre, Lorgnet, Thibault, 2004).

✓ Question en suspens : quelle articulation entre allocation et accompagnement ?

Si l'articulation entre l'allocation et l'accompagnement n'est pas remise en cause par les jeunes, elle pose davantage de problèmes aux consultants APEC pour qui la gestion d'une allocation représente une réelle nouveauté. Les jeunes jugent en effet normales les obligations afférentes au versement de l'allocation et s'y soumettent volontiers. Certains consultants en revanche, outre la charge supplémentaire de travail administratif que l'allocation implique, soulignent des tensions éventuelles avec leur cœur de métier, le conseil, et montrent des réticences à toute forme de contrôle.

Concernant cette articulation, les questionnements vont au-delà du cadre de l'évaluation. Dans cette expérimentation, l'allocation est réservée à des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, qui au nom de l'activation des dépenses pour l'emploi¹² bénéficient également de l'accompagnement renforcé. Elle intervient après quelques mois de recherche d'emploi et exclut la possibilité d'un soutien aux ressources dès le début de la recherche d'emploi pour les jeunes en difficultés financière. La « Garantie Jeune » va-t-elle renverser la perspective en « *visant à inscrire 100 000 jeunes en situation de pauvreté dans un parcours contractualisé d'accès à l'emploi ou à la formation* »¹³ et réserver l'allocation à des jeunes en difficulté financière. Dans ce cas le risque est d'évincer de l'accompagnement à la recherche d'emploi des jeunes, sans difficulté financière mais en difficulté d'insertion. Au moins pendant ces phases d'expérimentations sociales, il pourrait être pertinent de déconnecter les réflexions sur la mise en place d'un système de protection sociale des jeunes pendant la recherche d'emploi des réflexions sur la mise en œuvre d'un droit à l'accompagnement.

¹² Pour l'OCDE « Les stratégies d'activation consistent principalement à faire appliquer les principes de disponibilité à l'emploi et d'obligations mutuelles, qui impose aux allocataires de rechercher activement du travail et d'améliorer leur employabilité, en contrepartie d'un service efficace de réinsertion et de paiement de prestations ».

¹³ Plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale, 21 janvier 2013, Premier Ministre.

 **ANNEXES**

ANNEXE A. Modalités d'exploitation des fichiers administratifs APEC

✓ **Annexe 1. Les fichiers APEC et ASP**

Plusieurs fichiers administratifs ont été exploités pour cet état des lieux sur les profils des bénéficiaires du RCA-JD et leurs trajectoires pendant l'accompagnement à l'APEC.

- **Fichier APEC sur les formations initiales** renseignées par les jeunes eux-mêmes sur le site de l'APEC (variables « Niveau de diplôme », « Type de diplôme », « Disciplines »)

- **Fichiers APEC de suivi des contrats** renseignés par les consultants (extractions : mars, juillet et septembre 2012). Ont été retenues : « sexe », « code postal », « âge à la signature », « date/mois de signature » et « date/mois de rupture », « code rupture ». D'autres variables comme « durée de la phase 1 (élaboration du projet) », « durée de la phase 2 (mise en œuvre du plan d'action) » et « durée de la phase 3 (suivi dans l'emploi) » ou « nombre d'ateliers consommés » n'ont pas pu être exploitées car peu fiables.

- **Fichier mensuel de l'ASP sur les allocations versées chaque mois** renseigné par l'APEC « montant allocation versée chaque mois ».

Les trois fichiers sur le suivi des contrats, les formations et les allocations ont été fusionnés. Certaines corrections ont été apportées : erreurs de Cerfa, de noms de famille ; sur les durées d'accompagnement et dates de rupture (si incohérences entre les dates du fichier de suivi des contrats et les mois de versements des allocations).

Liste des variables disponibles dans les fichiers

Nom	
Prénom	
Cerfa	
Niveau de formation	< Bac +3, Bac +3, Bac +4, Bac +5, > Bac +5
Nature	Diplôme universitaire, Ecole de Commerce-Gestion, Ecole d'Ingénieur, Autre école de spécialité
Discipline	Code discipline
Sexe	Homme/Femme
Date de naissance	
Age à la signature	
Code postal	
Adresse	
Tel	
Mail	
Dates	Signature - Début contrat - Début phase 1 --Début Phase 2 - Début Phase 3 -Rupture
Durée	Phases 1 et 2 - Retour emploi (phase 1+2) - Durée accompagnement
Rupture	01 : CDI - 02 : CDD - 03 : Contrat aidé - 04 Entrepreneuriat – 05 : Maladie Maternité - 06 Déménagement - 07 Décès - 08 Abandon (dont reprise études, formation)
Conso. ateliers	Starter - Dynamisation retour emploi - Phases 1 - 2 - 3
Allocation mensuelle	

✓ **Annexe 2. La fiabilité des dates de ruptures questionnée : un indicateur de durée d'accompagnement à prendre avec précaution**

Les consultants n'ont pas renseigné ces données de manière identique car le motif de fin de l'accompagnement est sujet à interprétation. Est-ce lorsque le jeune trouve un emploi à temps plein, un emploi en CDI, un emploi qui le satisfait ? Est-ce au début ou à la fin de la phase de suivi ? Est-ce lorsque le jeune est pris en formation ou lorsque la formation débute ? Est-ce à l'issue des 12 mois suivant la date d'entrée dans le RCA ? L'accompagnement restant théoriquement accessible un an certains consultants ont pu considérer que la rupture était au bout d'un an, même si le jeune a trouvé un emploi. Inversement, certains accompagnements ont été suspendus lorsque le jeune avait trouvé un emploi, puis redémarrés, l'emploi en question ayant été interrompu, sans que soit saisie une date de reprise.

En cours d'évaluation il a été demandé aux consultants de corriger ex-post certaines données et de renseigner les données manquantes. Nous avons également corrigé les fichiers lorsque des aberrations apparaissaient du type : jeune n'étant plus accompagné (date de rupture signalée dans le fichier de suivi Apec) alors que l'allocation était versée (allocation repérée dans le fichier Asp au-delà de la date de rupture).

Les dates de début sont fiables et correspondent à la signature du contrat. Les dates de rupture sont en revanche peu précises. Donc les durées d'accompagnement – calculées à partir des écarts entre les dates de début et les dates de rupture – restent à interpréter avec précaution. Elles ont été calculées en mois et non en jours.

**Critères de sortie du RCA-JD et de fin de l'accompagnement :
Extraits des entretiens avec les consultants.**

Le critère principal est le fait de trouver un CDI ou le CCD de plus de 6 mois... Mais le fait de trouver un job alimentaire ne déclenche pas la sortie du dispositif.

« Donc la sortie du dispositif c'était l'entrée en CDD 6 mois et pour le CDI il me semble... »

« Ah non, sincèrement, ceux qui ont pris des jobs alimentaires ou des CDD de moins de 6 mois je ne l'ai même pas noté, je n'en ai pas tenu compte. J'ai continué avec eux, j'ai considéré qu'ils étaient toujours en recherche. »

« Il y a un cas pour lequel je n'ai pas interrompu c'est un emploi temps partiel qui a été retrouvé, la jeune diplômée en question voulait sur l'autre mi-temps continuer à chercher pour essayer de trouver quelque chose de soit complémentaire si c'était possible ou de mieux pour pouvoir si on lui proposait un CDI par exemple à temps plein donner sa démission de l'autre et partir. Donc dans ce cas j'ai maintenu le suivi. »

Mais la fin du RCA-JD est aussi déclenchée par le fait de trouver une formation ou de s'installer comme entrepreneur.

« Un emploi qui devait être éligible, qui était CDD 6 mois minimum je crois... un boulot d'auto-entrepreneur... un projet de reprendre une formation, il y avait une échéance et en attendant la jeune a trouvé un emploi de caissière en CDI, je ne peux plus rien pour elle, donc j'avais mis fin. Elle était inscrite, elle allait reprendre l'école. »

Parfois l'accompagnement et l'allocation sont « suspendus » pendant la période d'essai d'un CDI ou lorsque le jeune trouve un CDD et est susceptible de revenir avant l'échéance des 12 mois.

« S'il retrouve un emploi de toute façon il y a suspension. C'est-à-dire que pendant l'année d'accompagnement il retrouve en suspend son suivi et tant qu'il ne revient pas le suivi reste suspendu jusqu'à la date où il doit sortir définitivement du dispositif. Si par exemple pour certains qui ont été

définitivement retenus dans le poste, la question ne se pose pas. C'est-à-dire que si au bout de trois mois de période d'essai il me renvoi un mail en me disant, d'ailleurs on échange ils me tiennent au courant puisque le suivi est mensuel, « voyez ça y est mon hiérarchique ma certifié que c'est bon je suis maintenant en CDI », du CDI il n'y a plus besoin du dispositif donc il sort. Par contre ceux par exemple c'est un CDD ou quand ils doivent revenir, s'ils reviennent on reprend l'accompagnement là où on l'a laissé tant que l'année d'accompagnement n'est pas échue. Si l'année est échue là c'est la fin et ils sortent du dispositif »

« Il a trouvé un poste et en fait ça fin de période d'essai n'a pas été validée. Donc il est revenu dans le dispositif. Je l'ai repris en accompagnement et il a retrouvé ailleurs. Mais, j'ai suspendu le contrat entre temps et il n'a pas eu d'allocation quand il touchait un salaire. Mais, ça ne change pas la date final, elle par rapport à la réunion d'information du début, 12 mois plus tard.

J'ai eu le cas d'un autre où lui c'était un CDD qu'il avait pris de deux mois, non pas une période d'essai mais un CDD, donc lui a été suspendu complètement dans le sens où, dans les CDD de deux mois on ne suit pas. Donc il a été suspendu, par contre comme je savais que c'était un CDD, il l'a décroché au bout d'un ou deux mois d'accompagnement donc il avait encore une longue période, je l'avais juste suspendu. Donc je l'ai revu une fois et puis il est reparti sur un autre CDD beaucoup plus long et qui débouchait après sur un CDI. Mais j'ai re-eu un rendez-vous entre. »

✓ **Annexe 3. Des données non exploitables : durées des phases et consommations d'ateliers**

Ces données sont apparues insuffisamment renseignées au vu de traitements intermédiaires..

Calcul des durées de phase au 31/07/2012 La phase « élaboration du projet » a duré en moyenne 61 jours, la phase 2 « mise en œuvre du plan d'action » a duré en moyenne 45 jours, et l'ensemble phase 1 et 2 en moyenne 114 jours. Mais la durée de la phase 2 n'est pas renseignée pour 42 % des jeunes et celle du retour à l'emploi pour 50 % des jeunes, alors qu'au 31/07/2012 ils ne sont plus que 22 % accompagnés.

Durée des phases

Durée Phase 1			Durée Phase 2			Durée RE		
Durée	Nombre de jeunes concernés	en %	Durée	Nombre de jeunes concernés	en %	Durée	Nombre de jeunes concernés	en %
0	25	9%	0	65	24%	1 à 3 mois	67	24%
1 à 30 jours	17	6%	1 à 90 jours	66	24%	3 à 6 mois	48	17%
2 à 65 jours	42	15%	01 à 180 jours	24	9%	6 à 9 mois	18	7%
66 à 90 jours	27	10%	Plus de 180 jours	33	12%	9 à 12 mois	5	2%
91 à 125 jours	20	7%	vide	115	42%	Vide	138	50%
plus de 126 jours	13	5%	Total	303	110%	Total	276	100%
vide	19	7%						
Total	163	59%						
			Moyenne 45			Moyenne 114		
			Ecart type 63			Ecart type 73		
Moyenne 61 jours								
Ecart type 35								

Données Apec, Traitement Creg – fichier juin 2012

Calcul des consommations d'ateliers collectifs en phase 1 et de services individuels pour les trois phases au 31/07/2012. Le nombre important de non réponse ne peut être interprété : absence d'atelier ou non remplissage de la base de données ?

Consommation d'ateliers collectifs

Ateliers Starter phase 1	Nombre de jeunes concernés	En %	Ateliers redynamisation phase 1	Nombre de jeunes concernés	En %
1	176	64%	1	12	4%
2	3	1%	2	13	5%
(vide)	97	35%	3	1	0%
Total	276	100%	4	5	2%
			5	2	1%
			6	3	1%
			7	5	2%
			8	2	1%
			9	2	1%
			10	1	0%
			14	1	0%
			16	1	0%
			19	1	0%
			(vide)	227	82%
			Total	276	100%

Données Apec, Traitement Creg

Consommations d'ateliers individuels par phases

Services phase 1	Nombre de jeunes concerné	En %	Services Phase 2	Nombre de jeunes concernés	En %	Services Phase 3	Nombre de jeunes concernés	En %
0	7	3%	0	3	1%	0	1	0%
1	11	4%	1	23	8%	1	17	6%
2	12	4%	2	28	10%	2	26	9%
3	23	8%	3	17	6%	3	32	12%
4	47	17%	4	22	8%	4	4	1%
5	23	8%	5	11	4%	5	2	1%
6	102	37%	6	5	2%	6	2	1%
7	15	5%	7	7	3%	10	1	0%
8	5	2%	8	2	1%	(vide)	191	69%
9	4	1%	9	6	2%	Total	276	100%
10	2	1%	10	3	1%			
11	2	1%	11	7	3%			
(vide)	23	8%	12	4	1%			
Total	276	100%	13	2	1%			
			14	1	0%			
			16	1	0%			
			17	1	0%			
			18	2	1%			
			19	1	0%			
			24	1	0%			
			(vide)	129	47%			
			Total	276	100%			

Données Apec, Traitement Creg

✓ **Annexe 4. Données détaillées par site**

Dates d'entrées. Le volume mensuel des entrées varie sur les sites : nombreuses en mars pour Montreuil et Lille, en avril pour La Défense... Montreuil et la Défense continuent à signer des contrats en juin et juillet, les entrées ailleurs s'essoufflent : nulles ou faibles en juillet.

% réalisé	mars	A	avr	B	mai	C	juin	D	Juil	E	août	F
Montreuil	18	24%	20	51%	12	67%	10	80%	14	99%	1	100%
La Défense	7	9%	24	41%	11	56%	20	83%	13	100%	0	100%
Toulouse	10	20%	10	40%	4	48%	5	58%	1	60%	0	60%
Marseille	6	6%	7	13%	7	20%	5	25%	0	25%	0	25%
Lille	14	14%	7	21%	10	31%	6	37%	2	39%	0	39%
Lyon	8	8%	9	17%	4	21%	8	29%	3	32%	0	32%
Total:	63	12,6%	77	28,0%	48	37,6%	54	48,4%	33	55,0%	1	55,2%

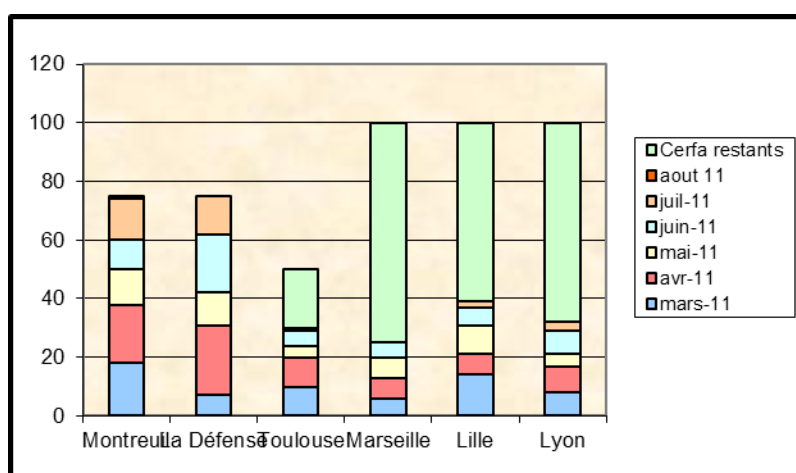


Tableau et graphique élaborés par l'Apec

Dates de sorties. Trois bilans intermédiaires ont été dressés sur les sorties. Au 19/12/2011, 51 % des signataires ont rompu leur contrat (140 jeunes), au 31/03/2012, 71 % sont concernés (197 allocataires) et 78 % fin juillet (215 allocataires). Les 61 contrats encore en cours en juillet 2012 correspondent soit à des entrées en juillet 2011, soit à des allocataires en phase 3 de suivi dans l'emploi, voire à des erreurs de codage (code rupture non renseigné dans le fichier de suivi Apec).

Ruptures par centre au 31/12/2011

	Nombre	% par site
Marseille	18	72 %
Lyon	13	41 %
Lille	13	33 %
Toulouse	15	50 %
La Défense	50	67 %
Montreuil	31	41 %
Total ruptures	140	51 %
En cours/NSP	136	49 %

Ruptures de contrats par centre au 31.03.2012

	Nombre	% par site
Marseille	18	72 %
Lyon	27	84 %
Lille	24	61 %
Toulouse	22	73 %
La Défense	50	67 %
Montreuil	58	77 %
Total	197	71 %
En cours	79	29 %

Données Apec, Traitement Creg

Ruptures de contrats par centre au 31.07.2012

	Nombre	% par site
Marseille	18	72 %
Lyon	27	84 %
Lille	32	82 %
Toulouse	24	80 %
La Défense	54	72 %
Montreuil	60	80 %
Total	215	78 %
En cours	61	22 %

Données Apec, Traitement Creg

✓ **Annexe 5. Calcul de l'allocation**

Lorsqu'aucune rémunération n'est perçue à un autre titre, le bénéficiaire perçoit 250€/mois ;

Lorsque le bénéficiaire dispose de ressources d'activité, il perçoit un versement proportionnel à ses ressources, selon la formule suivante :

$$\text{montant allocation RCA} = 250 * (1 - \text{revenus mensuels} / \text{Smic net à temps complet}).$$

Le montant minimum de versement de l'allocation est de 10€

Lorsque le bénéficiaire perçoit des ressources supérieures au Smic à temps complet (1055€), le montant est égal à 0.

Le revenu contractualisé d'autonomie est cumulable avec toute autre allocation ou aide perçue par le bénéficiaire à l'exception du revenu de solidarité active et des indemnités de service civique. Les ressources d'activité éventuelles du bénéficiaire feront l'objet d'une déclaration mensuelle par le bénéficiaire.

**ANNEXE B. Les processus de ciblage :
liste des entretiens réalisés et documents analysés.**

✓ **Annexe 1. Liste des entretiens réalisés**

APEC

- Monsieur A, consultant, APEC La Défense
- Monsieur B, consultant, APEC Lyon
- Madame C, manager, APEC La Défense
- Madame D, chargée de développement clientèle, APEC La Défense
- Madame E, consultante, APEC Montreuil
- Madame F, consultante, APEC Lille
- Madame G, consultante, APEC La Défense
- Madame H, consultante, APEC Marseille
- Madame I chargée de développement clientèle, APEC Montreuil
- Madame J, consultante, Apec Montreuil
- Monsieur K, consultant, APEC Toulouse
- Madame L, consultante, APEC Lille
- Madame M, chargée de développement Clientèle, APEC La Défense

Pôle Emploi

- Madame N, chargée de mission DT Flandre Métropole. *Entretien téléphonique*
- Madame O, directrice agence, Espace Cadres Marseille. *Entretien téléphonique*
- Madame P, Direction régionale Pôle Emploi, Ile de France, Direction Services Partenariat, Service Coordination et Déploiement métiers. *Entretien téléphonique.*
- Madame Q, Direction régionale Pôle Emploi, Ile de France, Direction Services Partenariat, Service Coordination et Déploiement métiers. *Entretien téléphonique*
- Madame R, directrice adjointe, Espace Cadres Toulouse
- Madame S, Direction régionale Pôle Emploi, DSO, Développement Offre de Service, Lyon.

✓ **Annexe 2. Résumé des procédures de repérage-prise de contact. Documents recueillis sur chaque site**

Site A et B

Périmètre : Région

Extraction listes de jeunes éligibles et mise en œuvre du suivi délégué : 2 personnes de la Direction régionale Pôle Emploi

Mail d'invitation avec plusieurs dates de réunion + adresse mail pour s'inscrire : Pôle Emploi

Relance téléphonique pour vérifier l'éligibilité et la disponibilité : Apec-Chargé de développment clientèle

Courrier personnalisé de confirmation de la réunion indiquant les documents à rapporter : Apec

Réunion d'information collective. Lieu : Apec. Animation : consultants Apec.

Mail d'invitation

Bonjour,

Vous avez moins de 24 ans ?
Vous êtes titulaire au minimum d'un diplôme de niveau licence ?
Et vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi depuis plus de 6 mois ?
Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement renforcé et d'une allocation mensuelle de 250 euros.

Venez-vous renseigner à l'occasion d'une réunion d'information collective qui aura lieu à l'APEC (Association Pour l'Emploi des Cadres) :

Lundi 2 mai à 10H00
Jeudi 12 mai à 10H00
Lundi 16 mai à 10H00

Pour cela, inscrivez-vous à l'adresse suivante en précisant la date de la réunion à laquelle vous souhaitez participer.

Merci de ne pas tenir compte de ce message si vous avez déjà été contacté par l'APEC.

Cordialement,

Courrier personnalisé de confirmation de la réunion

Dans le cadre du dispositif du revenu contractualisé d'autonomie mis en place entre le Ministère de l'Education Nationale, Pôle Emploi et l'APEC,

Nous vous confirmons votre participation à votre première réunion d'information collective qui se déroulera le :

Prénom NOM du JD

Jeudi 10 FEVRIER 10H à 12H

APEC

Centre de Formation
10 rue de la République
92000 Nanterre

Accès :

TRES IMPORTANT : Nous vous remercions de vous munir des éléments suivants le jour de la réunion : pièce d'identité, RIB, CV.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement

Scène DE APEC

Pensez à créer votre compte sur le site www.apec.fr rubrique Jeunes diplômés, identifiez-vous comme membre APEC NEXT, publiez votre CV et créer votre alerte mail.

Site C

Périmètre : Département

Extraction listes de jeunes éligibles et mise en œuvre du suivi délégué : *1 personne de la Direction régionale Pôle Emploi + 1 personne de la Direction territoriale*

Mail d'invitation + fiche résumée sur le RCA + adresse mail pour s'inscrire : *Pôle Emploi (logos Pôle Emploi + Apec + Ministère)*

Relance téléphonique pour vérifier l'éligibilité et la disponibilité : *Apec-Chargé de développer clientèle (à partir de mars)*

Réunion d'information collective : Lieu : *Apec*. Animation : *consultant Apec*.

Communication institutionnelle sur le site de Pôle Emploi

Mail d'invitation

RÉUNION D'INFORMATION
REVENU CONTRACTUALISÉ D'AUTONOMIE (RCA)

Madame, Monsieur,

Un nouveau dispositif d'aide au retour à l'emploi, le Revenu Contractualisé d'Autonomie (RCA), est mis en place à titre expérimental sur le département du

Son objectif est de soutenir plus efficacement les jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi, en leur garantissant un minimum de ressources et en les accompagnant de manière renforcée et continue pendant un an.

Sur prescription de Pôle emploi, cet accompagnement pour les jeunes diplômés est mis en œuvre par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) pour le compte de l'Etat.

L'entrée dans ce dispositif fera l'objet d'un contrat passé entre le bénéficiaire concerné et l'APEC.

Pour en savoir plus

Nous vous invitons à participer à une réunion d'information à ce sujet qui se tiendra

Mardi 15 février 2011 de 9h30 à 11h

au centre APEC c

Nous vous remercions de confirmer votre présence au plus tard le lundi 14 février 2011

ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative



Communication sur le site de Pôle
Emploi

Le Revenu Contractualisé d'Autonomie pour les jeunes diplômés

Le Revenu Contractualisé d'Autonomie (RCA) allie un accompagnement d'un an et un revenu de 250 euros par mois, pour les jeunes diplômés résidant

Vous êtes jeune diplômé, à la recherche de votre premier emploi?



Le décret national n°2011-128 du 31 janvier 2011, relatif à l'expérimentation d'un Revenu Contractualisé d'Autonomie (RCA), met en place un nouvel accompagnement pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Cette aide s'applique uniquement aux candidats résidant sur le département de

C'est pour vous :

- Un contrat d'accompagnement d'un an, avec l'APEC
- Le versement mensuel d'un revenu, de 250 € maximum, durant la durée du contrat

Quelles sont les conditions d'éligibilité?

Pour bénéficier du RCA, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Avoir moins de 24 ans
- Résider dans le département
- Etre titulaire minimum d'un Bac +3
- Etre inscrit(e) à Pôle emploi depuis au moins 6 mois
- Ne pas être indemnisable au titre de l'assurance chômage et/ou du RSA
- Ne pas bénéficier d'un suivi au sein d'un autre dispositif

Participez à la réunion d'information

Si vous êtes intéressé(e) par le Revenu Contractualisé d'Autonomie, participez à la prochaine réunion d'information qui se tiendra le

Centre APEC

Inscrivez-vous directement auprès de l'APEC, par téléphone 0

par mail

Publié le 28 juin 2011

Haut de page

Site D

Périmètre : Ville et son agglomération (50 km autour)

Extraction listes de jeunes éligibles et mise en œuvre du suivi délégué : *1 personne d'une agence spécialisée Pôle Emploi*

Courrier de convocation classique + fiche résumée présentant le RCA : *Pôle Emploi*

Relance téléphonique pour vérifier l'éligibilité et la disponibilité : *Apec-Chargé de développer clientèle (à partir de mai)*

Réunion d'information collective : Lieu : *Pôle Emploi*. Animation : *représentant local du Ministère, Apec, Pôle Emploi puis Apec*

Présentation du RCA-JD

LE REVENU CONTRACTUALISE D'AUTONOMIE
JEUNES DIPLOMES

Qu'est-ce que c'est ?

Le Revenu Contractualisé d'Autonomie (RCA) a été élaboré dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. Il s'agit donc d'une expérimentation mise en place sur le territoire marseillais en vue d'une généralisation nationale, après évaluation des résultats obtenus.

L'objectif de ce dispositif est de **soutenir plus efficacement les jeunes diplômés** à la recherche d'un emploi pérenne.

Dans ce sens, le RCA propose des **garanties supplémentaires** par rapport à l'accompagnement « classique » vers l'emploi.

Les points forts et innovants du RCA Jeunes Diplômés :

- ❖ Mise en place **une garantie minimale de ressources** pour les jeunes pendant un an, qui peut être cumulable avec d'autres ressources d'activités. Cette garantie de revenu permet une sécurisation financière pendant la durée de la recherche d'emploi.
- ❖ Mise en place d'un **accompagnement renforcé et continu vers et dans l'emploi mis en œuvre par l'APEC** (Association pour l'emploi des cadres).

Les éventuels bénéficiaires du RCA- Jeunes Diplômés sont dans un premier temps identifiés et orientés par le **Pôle Emploi**.

L'entrée formelle dans ce dispositif sera formalisée par la signature d'un contrat passé par le jeune concerné et l'APEC agissant pour le compte de l'Etat.

Site E

Périmètre : Département ? Agglomération ?

Extraction listes de jeunes éligibles et mise en œuvre du suivi délégué : *1 personne d'une agence spécialisée (directrice adjointe Espaces Cadres) Pôle Emploi*

Un premier courrier de convocation classique (*Pôle Emploi*), puis un courrier d'invitation (*co-signé Apec/Pôle Emploi*) avec un coupon réponse pour justifier le motif d'une absence éventuelle + mail de rappel et SMS la veille de la réunion

Réunion d'information collective. Lieu : *Apec*. Animation : *Pôle Emploi +Apec*

Courrier de convocation (premier envoi)



P73/IL31411/AC27

Références à rappeler
N° de dossier 3529566K
ICO/RCA/14H/APEC
Votre contact

15 janvier 2011

Mademoiselle,

A la recherche d'un emploi, vous avez sollicité le concours de Pôle emploi.

Par conséquent, vous devez participer à une réunion d'information concernant :
UNACCOMPAGNEMENT DESTINEE AUX JEUNES CADRES DE MOINS DE 24 ANS TITULAIRES D'UN
BAC+3 ET NON INDEMNISES. CET ACCOMPAGNEMENT SERA EFFECTUE PAR L'APEC

à l'adresse suivante :
APEC

le 03 février 2011 à 14h00

VOUS VOUDREZ BIEN VOUS PRESENTER AVEC: UN CURRICULUM-VITAE.

Cet entretien est indispensable dans le cadre de votre projet professionnel. A ce titre, il est obligatoire. Si vous n'êtes pas disponible et afin qu'un nouveau rendez-vous soit fixé, vous devez impérativement nous contacter dans les plus brefs délais aux coordonnées ci-dessus.

En cas d'absence à cet entretien et sans motif légitime de votre part, attesté par des justificatifs écrits, je serai contraint(e), conformément aux articles L. 5412-1 et R. 5412-1 à R. 5412-8 du code du travail, de procéder à votre radiation de la liste des demandeurs d'emploi.

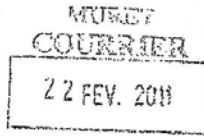
Veillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

Le Directeur

IMPORTANT : Dans le cas où vous ne seriez plus à la recherche d'un emploi, veuillez nous retourner sans délai la présente lettre, en remplissant le coupon joint à ce courrier.

Remplacé dès les envois suivants par un courrier d'invitation

Page 1 sur 1



N° Identifiant : 3325466M

jeudi 10 février 2011

Bonjour,

Un nouveau dispositif d'aide au retour à l'emploi, le Revenu Contractualisé d'Autonomie (RCA) est mis en place à titre expérimental sur le département

Son objectif est de soutenir plus efficacement les jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi, en leur garantissant un minimum de ressources et en les accompagnant de manière renforcée et continue pendant un an.

Sur prescription de Pôle Emploi, cet accompagnement pour les jeunes diplômés est mis en œuvre par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) pour le compte de l'Etat.

L'entrée dans ce dispositif fera l'objet d'un contrat passé entre le bénéficiaire concerné et l'APEC. Nous vous invitons à participer à une réunion d'information à ce sujet qui se tiendra :

Mercredi 23 Février 2011
de 09h à 10h30
Au centre APEC

Nous comptons sur votre présence.

Cordialement

Pour l'APEC

E

Pour Pôle Emploi

Si vous ne donnez pas suite à cette proposition, veuillez préciser le motif et retourner immédiatement la présente lettre à l'APEC, à l'adresse ci dessus.

Motif : CDD jusqu'au 15 juillet à IV Tournais
232 avenue J2C
37000
Tours

En cas de reprise d'emploi, merci de préciser la date, les coordonnées de l'employeur et le type de contrat (CDD, CDI ...)

N° Identifiant : 3325466M

Signature :

/2011

Site F

Périmètre : Ville et son agglomération + au-delà ?

Extraction listes de jeunes éligibles et mise en œuvre du suivi délégué : 3 personnes de la Direction territoriale

Courrier donnant rendez-vous pour une réunion d'information avec rappel des obligations du demandeur d'emploi : Pôle Emploi

Relance téléphonique pour vérifier l'éligibilité et la disponibilité : Pôle Emploi

Réunion d'information collective. Lieu : Pôle Emploi puis Apec. Animation : Pôle Emploi + Apec.

Courrier donnant rendez-vous pour une réunion d'information



pôle emploi

le 7 février 2011.

RECU LE

N° identifiant : 4650004C

Mademoiselle,

Vous êtes jeune diplômé(e) titulaire d'un BAC+3 ou plus, et vous n'avez pas droit à l'allocation chômage ?

Vous recherchez votre premier emploi et souhaitez agir efficacement pour **convaincre les recruteurs** ?

Qui mieux qu'un spécialiste de l'**Association Pour l'Emploi des Cadres** peut vous donner des conseils efficaces ?

Pôle Emploi vous propose de rencontrer son partenaire **APEC** pour bénéficier :

- de l'**accompagnement individuel d'un consultant APEC** dans votre recherche d'emploi
- d'une **aide financière mensuelle** : le Revenu Contractualisé d'Autonomie
- d'une aide à distance via un site WEB réservé

Vous avez rendez-vous pour une réunion d'information le :

16 février 2011 à 9 heures
POLE EMPLOI

ATTENTION, le dispositif Revenu Contractualisé d'Autonomie (RCA) est expérimental sur la et le nombre de places est limité. Vos rendez-vous se dérouleront à :

Le directeur d'agence

Rappel : En vous inscrivant comme demandeur d'emploi, vous vous engagez à rechercher activement un travail et vous bénéficiez d'une aide de votre pôle emploi pour vous accompagner dans vos démarches. En cas d'absence à cet entretien et sans motif légitime de votre part, attesté par des justificatifs écrits, je serai contraint(e), conformément aux articles L.5412-1, L.5412-2 et R.5412-1 à R.5412-8 du code du travail, de procéder à votre radiation de la liste des demandeurs d'emploi.

Cette réunion d'information est indispensable dans le cadre de votre projet personnalisé d'accès à l'emploi. À ce titre, elle est obligatoire.

Si vous n'êtes pas disponible et afin qu'un nouveau rendez-vous soit fixé, vous devez impérativement nous contacter dans les plus brefs délais par courrier à POLE EMPLOI 677, avenue de la République 59000 Lille ou par mail à l'adresse suivante :

✓ **Annexe 3. Enquête auprès de 19 jeunes n'ayant pas bénéficié du RCA-JD : parcours et motifs de refus**

1. Dana, licence, cinéma-audiovisuel

Projet professionnel : monteuse en post production, « *un milieu de contact, il faut construire son réseau* ».

Recherche de son premier emploi : ne trouvait pas d'offres correspondant à son projet, n'était pas mobile, n'a pas eu d'entretien d'embauche.

Elle vivait chez ses parents, elle n'avait pas besoin de travailler pour subvenir à ses besoins.

Elle se rappelle vaguement de la proposition RCA-JD : « *C'était pour les cadres* », « *Cela ne correspondait pas à mon profil* »...

Elle a trouvé un emploi après 1 an de recherche comme « monteuse vidéo » : intermittente puis CDD de 10 mois dans une autre entreprise. Elle est actuellement en recherche d'emploi.

2. Elise, licence pro, concepteur niveau et performance jeux vidéo et numérique

Pour la recherche de son premier emploi, elle a rencontré beaucoup de difficultés : elle n'était pas formée à la recherche d'emploi, ne trouvait pas d'offres correspondant à son projet, manquait d'expérience, n'a pas eu d'entretien d'embauche. Elle était mobile.

Elle vivait chez ses parents et n'avait pas besoin de travailler pour subvenir à ses besoins.

Elle se rappelle tout à fait de la proposition RCA-JD. Elle ne s'est pas engagée car elle avait le « *projet de faire une formation d'infographiste 3D en contrat de pro* ». Mais elle n'a pas trouvé d'entreprise et a dû renoncer.

Elle a trouvé un emploi après 6 mois de recherche : infographiste 3D dans un cabinet de géomètre puis infographiste jeux vidéo (CDD 3 mois et CDD 4 mois). Elle ne voulait pas rester dans le premier emploi mais serait bien restée dans le second. Actuellement elle est en recherche d'emploi.

3. Juliette, licence, diplôme d'études supérieures du film d'animation

Pour la recherche de son premier emploi, elle a connu beaucoup de difficultés : elle ne trouvait pas d'offres correspondant à son projet, manquait d'expérience, n'était pas mobile, n'a pas eu d'entretien d'embauche. Elle souligne la nécessité d'« *avoir des contacts* » pour travailler dans ce milieu et le fait qu'elle n'avait pas un niveau d'études suffisant. Elle n'a pas cherché longtemps, elle a très vite décidé de préparer le concours pour entrer à l'école des Gobelins, « *pour avoir un vrai niveau* », « *une école réputée* ».

Elle vivait chez ses parents et n'avait pas besoin de travailler pour subvenir à ses besoins.

Elle se rappelle tout à fait de la proposition RCA-JD. Elle ne s'est pas engagée car elle était « *en préparation du concours d'entrée à l'école des Gobelins* », « *je misais tout là-dessus* ».

Elle a réussi le concours et a débuté une formation « animation 3D » en octobre 2011.

Elle recherche actuellement un emploi.

4. Aurélie, master, marketing

Pour la recherche de son premier emploi, elle a rencontré beaucoup de difficultés : elle n'arrivait pas à décrocher des entretiens d'embauche. Elle explique que les employeurs recherchaient surtout des diplômés d'école de commerce.

Elle vivait chez ses parents et n'avait pas besoin de travailler pour subvenir à ses besoins, mais souhaitait rester active.

Elle se rappelle tout à fait de la proposition RCA-JD. Elle ne s'est pas engagée car elle avait plus de 24 ans et venait de trouver un emploi.

Elle a trouvé son premier emploi après 6 mois de recherche : chef de produit, CDD de 3 mois, employée, temps plein. Elle souhaitait rester dans cet emploi à ce moment là.

Elle est actuellement en emploi : CDI, temps plein, employée ou profession intermédiaire (ne sait pas).

Elle souhaite rester dans cet emploi pour le moment.

5. Yvan, master contrôle de gestion

Pour la recherche de son premier emploi, il a eu beaucoup de difficultés. Il n'avait pas un projet précis, recherchait dans « un domaine ». Principale difficulté : des entretiens d'embauche sans suite.

Il était hébergé dans sa famille, était aidé par ses parents et n'avait pas besoin de travailler pour subvenir à ses besoins.

Il se rappelle tout à fait de la proposition RCA-JD. Il ne s'est pas engagé car il ne répondait pas aux critères : il était déjà indemnisé.

Il a trouvé son premier emploi après 9 mois de recherche : conseiller technique en gestion financière, CDI, cadre, temps plein. Il occupe toujours cet emploi.

6. Johan, licence, culture et communication

Pour la recherche de son premier emploi, il n'a pas vraiment eu de difficultés : « *c'est un milieu où ça fonctionne par réseau* ».

Il se rappelle vaguement de l'Apec et de la proposition RCA-JD : "*une formation à la défense*", "*c'était pour faire des CV...*". Dans son milieu, cela fonctionne par réseau, il préférerait « *se débrouiller* ».

Il a travaillé en 2009 et s'est inscrit à Pôle emploi bien plus tard, au moment où il a dû être contacté par l'Apec... Il a connu 2 mois de chômage avant de trouver un nouvel emploi... Il devait donc être indemnisé...

Il a trouvé un emploi immédiatement après ses études : rédacteur en CDD, puis a été débauché dans une autre entreprise en CDD (temps plein, employé). Il est actuellement en emploi, avec un statut d'intermittent.

7. Jeanne, MBA, management marketing

Pour la recherche de son premier emploi, elle a rencontré beaucoup de difficultés : manque d'expérience et peu d'entretiens d'embauche malgré de nombreuses candidatures. Les entretiens n'ont pas abouti.

Elle vivait seule, sans aide de ses parents. Elle devait donc travailler pour subvenir à ses besoins.

Elle se rappelle tout à fait de la proposition RCA-JD. Elle ne s'est pas engagée car elle était en création d'entreprise (gestion de marque). Elle n'était pas disponible pour l'accompagnement, « *faut le faire à fond* », mais elle regardait aussi les offres d'emploi.

Au bout d'un an, elle a renoncé à son projet. Elle a quitté la région parisienne pour l'Alsace où elle a trouvé son premier emploi en septembre 2011, 2 mois après avoir abandonné son projet de création d'entreprise. Elle est attachée commerciale en CDI, à temps plein, (employée). Elle souhaite rester dans cet emploi pour le moment.

8. Eléonore, master école de commerce, management des relations clients

Projet de création d'entreprise. Elle s'est inscrite à Pôle Emploi, a « *un peu regardé les offres* » mais pas de recherche active.

Elle vivait chez ses parents et n'avait pas besoin de travailler pour subvenir à ses besoins.

Elle se rappelle tout à fait de la proposition RCA-JD. Elle a demandé si elle pouvait entrer dans le dispositif et percevoir l'allocation en attendant que son entreprise soit créée sur le plan juridique mais on lui a dit non.

Elle a créé son entreprise : organisation de mariages. Elle ne parvient pas encore à se verser un salaire et pense chercher un emploi à mi-temps pour avoir un revenu dans l'événementiel, la communication... Elle vit avec son conjoint.

9. Théo, licence pro, agronomie

Pour la recherche de son premier emploi, il a rencontré beaucoup de difficultés : il n'avait pas la formation et/ou l'expérience demandée par les employeurs qui recherchaient soit des ingénieurs, soit de l'expérience sur plusieurs années. Il a eu peu d'entretiens d'embauche.

Il vivait chez ses parents et n'avait pas besoin de travailler pour subvenir à ses besoins, mais il a occupé des petits boulots car l'inactivité lui « *pesait* ».

Il se rappelle tout à fait de la proposition RCA-JD. Pour lui, cela représentait trop de contraintes : temps de transport important pour se rendre à l'Apec, des entretiens tous les 15 jours... *"au chômage, j'en profitais pour faire mes trucs... j'allais voir mes grands-parents qui habitaient une autre région..."*. De plus, *"c'était pour les cadres", "cela ne correspondait pas à mon profil"* ».

Il a trouvé un emploi après 1 an de recherche : « chef de culture arboricole », 4 mois à l'essai puis CDI. Il souhaite garder cet emploi pour le moment. Il voudrait travailler dans le conseil plutôt que dans la production, mais se dit que c'est « *un passage obligé* ».

10. Sidonie, licence physique chimie, Master 1 educ IUFM

Pour la recherche de son premier emploi, elle a rencontré beaucoup de difficultés : n'avait pas la formation ou l'expérience demandée.

Elle vivait en couple, était aidée par ses parents, n'avait pas besoin de travailler pour subvenir à ses besoins.

Elle se rappelle tout à fait de la proposition RCA-JD : elle avait débuté une formation en alternance via Pôle emploi (diplôme de technicien sup de labo, une année de formation). Elle n'était donc pas disponible pour l'accompagnement.

Elle a trouvé un emploi après 1 an de recherche : elle a arrêté sa formation pour un poste de « *technicienne de labo physiques chimie dans un lycée privé* ». (CDD 3 mois puis CDD 6 mois. Profession intermédiaire. Temps plein). Elle occupe toujours cet emploi mais est passée en CDI, elle souhaite y rester le plus longtemps possible.

11. Jules, licence, économétrie

Il s'est inscrit à Pôle emploi mais a poursuivi ses études... Il n'a donc jamais cherché d'emploi.

Il se rappelle vaguement de la proposition RCA-JD : il était étudiant donc il ne s'est pas déplacé.

12. Myriam, master 2, école de journalisme

Pour la recherche de son premier emploi, elle a rencontré quelques difficultés : elle n'avait pas la formation ou l'expérience demandée, et elle souligne les lacunes de sa formation dans une école privée. Elle a eu des entretiens qui n'ont pas débouché. Elle n'avait pas droit d'être accompagnée via Pôle Emploi presse car elle n'avait jamais travaillé et n'avait pas de carte de presse.

Elle vivait en couple, elle était aidée par ses parents. Elle n'avait pas besoin de travailler mais a occupé des jobs alimentaires.

Elle se rappelle tout à fait de la proposition RCA-JD : *"flou comme dispositif, trop contraignant à mon goût"*. Dans le milieu du journalisme, elle précise que cela fonctionne par « réseau ». Elle pense que l'Apec ne l'aurait pas aidée.

Elle a trouvé un emploi après 2 mois de recherche : journaliste pigiste pour un site d'info juridique, CDD d'usage 3 mois (dont un "bénévole"). Elle ne souhaitait pas rester dans cet emploi. Elle est actuellement en recherche d'emploi.

13. Marin, BTS informatique et réseau

Pour la recherche de son premier emploi, il a connu beaucoup de difficultés : il n'était pas formé à la recherche d'emploi, n'avait pas l'expérience demandée, n'était pas mobile, a eu des entretiens mais qui n'ont pas abouti.

Il vivait chez parents et n'avait pas besoin de travailler, mais il a tout de même occupé des jobs alimentaires.

Il ne se rappelle pas du tout de la proposition RCA-JD.

Il a trouvé un emploi après un an et demi de recherche : technicien informatique, CDD 6 mois à temps plein, profession intermédiaire, dans l'entreprise où il a fait son stage. Il occupe toujours cet emploi, mais en CDI, et souhaite rester le plus longtemps possible dans cette entreprise.

14. Justin, école privée audiovisuel, licence

Pour la recherche de son premier emploi, il a rencontré beaucoup de difficultés : il n'arrivait pas à décrocher des entretiens, n'avait pas de réseau.

Il vivait en couple, aidé par ses parents. Il avait en partie besoin de travailler pour subvenir à ses besoins.

Il se rappelle tout à fait de la proposition RCA-JD. Il n'était pas intéressé car ce n'était pas adapté à son projet professionnel : devenir réalisateur + statut intermittent. Le RCA « *servait à retrouver vite un travail* », or il visait un emploi de cadreur réalisateur, « *ça prend du temps* ». Il aurait pu le prendre pour l'allocation mais le consultant lui a dit qu'il ne pourrait pas l'aider.

Il a trouvé un emploi en janvier 2011 : cadreur chez un prestataire audiovisuel.

Actuellement en emploi intermittent + autoentrepreneur : cadreur assistant audiovisuel. Il souhaite devenir réalisateur.

15. Marianne, master pro éthologie appliquée

Pour la recherche de son premier emploi, elle a eu beaucoup de difficultés : elle ne trouvait pas d'offres correspondant à son projet (éthologie parc animalier), n'avait pas la formation ou l'expérience demandée, n'était pas mobile.

Elle vivait chez ses parents et n'avait pas besoin de travailler pour subvenir à ses besoins.

Elle se rappelle tout à fait de la proposition RCA-JD. Elle ne s'est pas engagée car « *je ne répondait pas aux critères. Je ne me rappelle plus pourquoi. Peut-être car j'étais réinscrite à la fac en licence psychologie (Pour avoir un bagage. Mais j'ai vite arrêté). Et puis on avait la pression, il fallait décider tout de suite avant la fin de la réunion. Je me suis dit que je ne répondais pas aux critères* ».

Elle a trouvé un emploi en septembre 2011 : CUI assistante de vie scolaire dans une école privée. 24 h par semaine. Employée catégorie C. Ne souhaitait pas rester dans cet emploi.

Elle a repris en septembre 2012 un master prof des écoles, car ne trouvait pas de travail.

16. Mélanie, Ingénieur, génie biochimique alimentaire

Pour la recherche de son premier emploi, elle a eu beaucoup de difficultés : elle ne trouvait pas d'offres correspondant à son projet, n'avait pas la formation ou l'expérience demandée, ne décrochait pas d'entretiens...

Elle vivait en couple et était en partie aidée par ses parents. Elle avait en partie besoin de travailler pour subvenir à ses besoins.

Elle se rappelle tout à fait de la proposition RCA-JD. Elle avait pensé s'inscrire à l'APEC mais a tout laissé tomber car elle a trouvé un emploi. Elle était tellement soulagée d'avoir trouvé qu'elle ne voulait pas continuer à chercher même si le poste ne correspondait pas exactement à ce qu'elle recherchait.

Emploi : ingénieur études génétiques à l'hôpital. Elle a trouvé cet emploi après 7 mois de recherche : CDD d'1 an, prolongé d'un an. Elle cherche actuellement un nouvel emploi car elle a déménagé et changé de région.

17. Mathilde, Master, Ecole Nationale Chimie

Ingénieur chimiste spécialité formulation cosmétologie + master matériau formulation polymères et systèmes colloïdaux.

Pour la recherche de son premier emploi, elle a eu beaucoup de difficultés : elle ne trouvait pas d'offres correspondant à son projet, n'avait pas la formation ou l'expérience demandée, ne décrochait pas d'entretiens...

Elle vivait chez parents et n'avait pas besoin de travailler pour subvenir à ses besoins, mais a quand même fait du soutien scolaire.

Elle se rappelle tout à fait de la proposition RCA-JD. Elle a refusé parce que c'était compliqué pour elle se rendre à l'Apec, contraignant, et elle avait espoir que sa situation se débloque. Elle s'était donné un an de recherche intensive avant plan B.

Le RCA lui a paru contraignant car l'Apec n'est pas près de chez elle (1h de trajet). Elle s'est également demandée si cela allait lui être vraiment utile : n'était pas convaincue car son problème était dû essentiellement à son manque d'expérience et au faible nombre d'offres d'emploi. Elle ne se rappelait plus de l'allocation "*l'Apec n'a pas insisté là dessus*". Avec les parents "*derrière*" et les

heures de soutien scolaire, ça allait pour elle : 250 euros ne l'auraient pas fait changer d'avis. Elle était éligible. Pôle Emploi ensuite lui a proposé un accompagnement de trois mois près de chez elle, elle a accepté.

Elle a activé son plan B en septembre 2011 : préparer le Capes physique chimie. En mars 2012 (1 an et 6 mois après la sortie), elle a trouvé un emploi en lien avec son projet : un CDD de 3 mois, remplacement prof physique chimie. En ce moment, elle prépare le Capes et continue à regarder les offres d'emploi.

18. Cécile, licence générale, AES administration économique et sociale

Pour la recherche de son premier emploi, elle a rencontré quelques difficultés : elle n'était pas formée à la recherche d'emploi, n'avait pas l'expérience ou la formation requise, elle ne trouvait pas d'offres correspondant à son projet (travailler dans les RH).

Elle vivait chez ses parents et avait en partie besoin de travailler pour subvenir à ses besoins.

Elle ne se rappelle pas du tout la proposition RCA-JD (notée absente). Elle était indemnisée par la mairie où elle avait été animatrice (400 euros par mois environ).

Elle a repris une formation en septembre 2011 parce que la licence n'était pas suffisante pour atteindre le poste souhaité : master 2, expertise RH, école privée (formation d'un an).

Elle a trouvé son premier emploi en octobre 2012 : manager RH, CDD 18 mois, cadre dans un cabinet conseil. Elle souhaite rester dans cet emploi pour le moment.

19. Léa, master pro, biologie (immuno technologie et biothérapie)

Elle a rencontré beaucoup de difficultés : elle n'était pas formée à la recherche d'emploi, ne trouvait pas d'offres correspondant à son projet, manquait d'expérience, n'était pas retenue sur les entretiens.

Elle vivait chez ses parents et n'avait pas besoin de travailler pour subvenir à ses besoins.

Elle se souvient très bien du RCA-JD : elle a refusé car avait trouvé une formation professionnelle en recherche clinique et était dans les démarches avec Pôle Emploi pour trouver un financement. Cela l'aurait intéressée d'avoir un suivi personnalisé si elle n'avait pas eu son projet de formation. L'allocation l'aurait pas mal "dépannée".

Elle a repris une formation en novembre 2011 comme attachée de recherche clinique pour compléter son cursus initial afin d'avoir plus d'opportunités : formation de 2 mois payée par Pôle Emploi.

Elle a trouvé un emploi en février 2012, un mois et demi après la fin de la formation : attachée de recherche clinique dans le secteur public, CDD 1 an renouvelable, temps plein ingénieur études. Elle souhaite rester dans cet emploi pour le moment.

ANNEXE C. Perception du RCA-JD et déroulement de l'accompagnement : liste des entretiens auprès des consultants APEC

- Monsieur A, consultant, APEC La Défense
- Monsieur B, consultant, APEC Lyon
- Madame E, consultante, APEC Montreuil
- Madame F, consultante, APEC Lille
- Madame G, consultante, APEC La Défense
- Madame H, consultante, APEC Marseille
- Madame J, consultante, Apec Montreuil
- Monsieur K, consultant, APEC Toulouse
- Madame L, consultante, APEC Lille

**ANNEXE D. Perception et utilité du RCA-JD :
méthodologie de l'enquête par questionnaire.**

✓ Annexe 1. Méthodologie enquête

L'enquête par mail a été administrée sur Sphinx entre le 12 juin 2012 et le 4 août 2012. Elle a été adressée aux 257 jeunes qui ont accepté que leurs coordonnées soient transmises à l'évaluateur par l'APEC. Sur les 276 allocataires, 19 n'ont en effet pas souhaité être interrogés suite à une lettre d'information sur l'évaluation.

Sur les 257 enquêtés, 165 jeunes ont répondu, soit un taux de réponse de 64 %. Plusieurs relances ont été faites auprès des non répondants par mail (toutes les semaines) et par téléphone (l'objectif de joindre au moins une fois au téléphone chaque non répondant a été difficile à atteindre : 94 jeunes non répondants n'ont pu être joints directement).

Le questionnaire abordait plusieurs thèmes suivant un ordre chronologique des parcours :

- A- Entre la fin des études et avant le RCA-JD (diplômes, recherche d'emploi, jobs...)
- B- L'accompagnement à l'APEC pendant le RCA-JD (motivations à signer, usages et utilité de l'allocation, contenu et utilité de l'accompagnement, recherche d'emploi et emplois occupés)
- C- La situation la fin du RCA-JD
 - C1 - Emploi (hors contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) : description (statut, niveau, temps de travail) et opinion sur l'emploi occupé ; perception de l'impact du RCA-JD.
 - C2 - Formation ou reprise d'études (y compris contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) : motivations, description et perception de l'impact du RCA-JD.
 - C3 - Toujours en recherche d'emploi (raisons)
 - C4 - Interruption pour raison personnelle ou parce que l'accompagnement ne convenait plus aux attentes (raisons, regrets)
- D- La situation actuelle
 - D1 – Emploi : description et opinion sur l'emploi occupé
 - D2 – Formation reprise d'études : motivations, description
 - D3 – Recherche d'emploi (utilité du RCA-JD dans cette recherche)
 - D4 – Autre situation – laquelle
- E- Satisfaction vis-à-vis du parcours et opinion globale sur l'utilité du RCA-JD
- F- Renseignements individuels (sexe, CSP parents).

Le fichier des réponses a été fusionné avec le fichier de suivi de l'APEC avec des variables sur le parcours de formation, le montant d'allocations perçues, la durée de l'accompagnement.

✓ **Annexe 2. Caractéristiques des répondants à l'enquête**

Les répondants sont représentatifs des allocataires en terme de part hommes/femmes, de poids des sites universitaire.

Ils sont en revanche un peu plus diplômés : « bac + 5 » sur-représentés au détriment des « bac + 3 » et plus souvent titulaires d'un diplôme universitaire sur-représentés au détriment des diplômés d'autres écoles de spécialité.

	Enquête			Ensemble	
Sexe	Nb	%		Nb	%
Hommes	54	32 %		97	35 %
Femmes	111	67 %		179	65 %
Total	165	100 %		276	100 %

	Enquête			Ensemble	
Code postal	Nb	%		Nb	%
13	14	8 %		25	9 %
31	22	13 %		30	11 %
59	24	14 %		39	14 %
69	16	10 %		32	12 %
92	46	28 %		75	27 %
93	43	26 %		75	27 %
Total	165	100 %		276	100 %

	Enquête			Ensemble	
Niveau	Nb	%		Nb	%
Bac + 3	59	36 %		118	43 %
Bac + 4	19	12 %		34	12 %
Bac + 5	87	53 %		124	45 %
Total	165	100 %		276	100 %

	Enquête			Ensemble	
Nature	Nb	%		Nb	%
Diplôme universitaire	94	57 %		146	53 %
Ecole commerce, gestion, ingénieur	41	25 %		65	24 %
Autre école de spécialité et autre	30	18 %		64	23 %
Total	15	100 %		276	100 %

Source : APEC

Les répondants sont globalement représentatifs des allocataires, par rapport à l'issue du RCA, sa durée et les montants perçus. Cependant, on note une légère sur-représentation des jeunes en « fin de contrat », des allocataires accompagnés 12 mois et ayant perçu les montants maximum de l'allocation. Les répondants sont donc des jeunes accompagnés un peu plus longtemps que la moyenne.

	Enquête			Ensemble	
Code rupture	Nb	%		Nb	%
1Emploi durable (CDI, CDD>6mois)	74	45 %		129	47 %
2CDD et CTT < 6 mois	14	8 %		21	8 %
3Contrat aidé	6	4 %		9	3 %
4Entrepreneuriat	4	2 %		5	2 %
5Maladie maternité				2	1 %
6 Déménagement				8	2 %
8 - Abandon – retour en formation	18	11 %		41	15 %
Fin de contrat	46	28 %		61	22 %
Total	165	100 %		276	100 %

	Enquête			Ensemble	
	Nombre	En %		Nombre	En %
1 à 2 mois	25	15 %		39	14 %
3 à 5 mois	27	16 %		54	20 %
6 à 8 mois	33	20 %		61	22 %
9 à 11 mois	35	21 %		59	21 %
12 mois	45	27 %		63	23 %
Total	165	100 %		276	100 %

Montant total	Enquête			Ensemble	
	Nombre	En %		Nombre	En %
250 à 500	31	19 %		55	20 %
501 à 1000	41	25 %		71	26 %
1001 à 1500	25	15 %		48	17 %
1501 à 2000	22	13 %		37	13 %
2001 à 2500	17	10 %		27	10 %
2501 à 3000	29	17 %		36	13 %
Total	165	100 %		276	100 %

Montant moyen mensuel	Enquête			Ensemble	
	Nombre	En %		Nombre	En %
< 100	31	19 %		53	19 %
100 à 150	41	25 %		74	27 %
151 à 200	45	27 %		79	29 %
201 à 250	48	30 %		70	25 %
Total	165	100 %			

Source : APEC

**ANNEXE E. Perception et utilité du RCA-JD :
liste des entretiens réalisés auprès des jeunes.**

.

Rapport d'évaluation RCA-JD

	<i>Sexe</i>	<i>Niveau diplôme</i>	<i>Spécialité</i>	<i>Site</i>	<i>Durée accompagnement</i>	<i>Job pendant RCA</i>	<i>Situation fin RCA</i>
<i>entretien 1</i>	h	Bac +5	chimie	Lyon	6 - 12 mois	non	CDI
<i>entretien 2</i>	f	Bac +3	langue des signes	Lyon	6 - 12 mois	oui	contrat aidé
<i>entretien 3</i>	h	Bac +5	sciences politiques	Lyon	6 - 12 mois	oui	création entreprise
<i>entretien 4</i>	f	Bac +5	chimie	Lyon	6 - 12 mois	oui	reprise étude
<i>entretien 5</i>	f	Bac +3	psychologie	Lyon	3 - 6 mois	non	contrat aidé
<i>entretien 6</i>	h	Bac +5	école Commerce - spécialité marketing	La Défense	1 an	oui	sans emploi
<i>entretien 7</i>	f	Bac +3	BTS assistante trilingue + licence LEA	La Défense	3 à 6 mois	non	CDD > 6 mois
<i>entretien 8</i>	f	Bac +5	langues et gestion	La Défense	1 an	oui	Formation
<i>entretien 9</i>	f	Bac +5	communication journalisme	La Défense	3 à 6 mois	non	Statut intermittent spectacle
<i>entretien 10</i>	f	Bac +5	ingénieur des universités	La Défense	6 - 12 mois	non	CDD > 6 mois
<i>entretien 11</i>	h	Bac + 3	électronique, électrotechnique, automatismes	La Défense	6 – 12 mois	non	CDI
<i>entretien 12</i>	h	Bac +5	licence + M1 histoire, M2 management touristique	La Défense	1 an	oui	contrat aidé
<i>entretien 13</i>	h	Bac + 5	école de commerce - contrôle de gestion	La Défense	< 3 mois	?	Préparation concours administratif
<i>entretien 14</i>	h	Bac +3	architecture Design industriel	La Défense	6 - 12 mois	?	CDI
<i>entretien 15</i>	f	Bac +5	chimie Ecole ingénieur	La Défense	6 - 12 mois	?	CDD 1 an
<i>entretien 16</i>	h	bac +5	école ingénieur	Toulouse	3 - 6 mois	?	CDD 1 an

Rapport d'évaluation RCA-JD

<i>entretien 17</i>	F	bac +5	master biologie moléculaire	Toulouse	6 - 12 mois	?	CDD 1 an
<i>entretien 18</i>	F	bac +4	histoire + management culturel/patrimoine	Montreuil	6 - 12 mois	oui	CDD 1 an
<i>entretien 19</i>	h	bac +3	électricité électronique	Marseille	6 -12 mois	non	CDIC
<i>entretien 20</i>	f	bac +3	alimentaire	Toulouse	1 an	oui	sans emploi
<i>entretien21</i>	f	bac +5	droit- RH	Lille	6 -12 mois	non	CDI
<i>entretien 22</i>	f	bac +3	biologie	Lille	6 -12 mois	oui	formation
<i>entretien 23</i>	f	bac +4	langues	Lille	6 -12 mois	non	CDI
<i>entretien 24</i>	h	bac +3	communication	Lille	1 an	oui	sans emploi
<i>entretien 25</i>	h	bac +5	chimie	Lille	< 3 mois	non	CDI
<i>entretien 26</i>	f	bac +5	agoalimentaire	Marseille	1 an	CDD en lien projet	sans emploi
<i>entretien 27</i>	f	bac +3	chimie	Lille	1 an	CDD en lien projet	CDD 3 mois
<i>entretien 28</i>	f	bac +5	psycho	Toulouse	1 an	CDD en lien projet	sans emploi
<i>entretien 29</i>	f	bac +3	arts création	Marseille	1 an	oui	sans emploi
<i>entretien 30</i>	f	bac +3	com graphisme	Lille	< 3 mois	non	CDD 3 mois
<i>entretien 31</i>	h	bac +3	multimédia	Toulouse	1 an	non	sans emploi
<i>entretien 32</i>	h	bac +3	archi-design	Marseille	1 an	oui	sans emploi
<i>Entretien 33</i>	f	bac +5	chimie	Lille	3-6 mois	non	CDD 6 mois
<i>entretien 34</i>	f	bac +5	arts création	Montreuil	3 -6 mois	non	sans emploi

Rapport d'évaluation RCA-JD

<i>Entretien 35</i>	h	bac +3	communication	La défense	3 - 6 mois	non	CCD 6 mois
<i>entretien 36</i>	f	bac +5	environnement-écologie	Toulouse	1 an	oui	sans emploi
<i>entretien 37</i>	f	bac +5	microbiologie	La défense	1 an	CDD en lien projet	CDD 3 mois
<i>entretien 38</i>	f	bac +4	environnement-écologie	Toulouse	6 - 12 mois	oui	contrat aidé
<i>entretien 39</i>	h	bac +3	stylisme	Lyon	1 an	non	sans emploi
<i>entretien 40</i>	h	bac +4	géographie	Montreuil	1an	non	sans emploi

**ANNEXE F. Données de cadrage
issues de l'enquête *Génération 2007* du Céreq.**

Cette enquête a été adressée en 2010 par le Céreq à un échantillon représentatif des 739 000 jeunes de tous niveaux de formation ayant arrêté leurs études en 2007¹⁴. Ces jeunes ont été questionnés sur leurs trajectoires d'entrée dans la vie active, mois par mois sur trois ans, entre juin 2007 et juin 2010 : emplois occupés, chômage, retour en formation...

Nous avons extrait de *Génération 2007* plusieurs populations aux caractéristiques les plus proches possibles de la population éligible au RCA-JD dans l'expérimentation. (cf. encadré 1 ci après). Notre objectif était d'estimer¹⁵ le volume de la population potentiellement éligible au RCA-JD dans *Génération 2007* et d'avoir des éléments de connaissance sur ses trajectoires.

La première population extraite de *Génération 2007*, dénommée « **Bac +3 à +5** », est composée de tous les sortants titulaires d'au moins une licence, hors docteurs, en cohérence avec la cible du RCA-JD en terme de niveau de formation.

La deuxième population dénommée « **JDD** » est extraite de la précédente avec un critère supplémentaire : jeunes ayant « eu au moins 6 mois de recherche d'emploi avant leur premier emploi », ceci afin d'approcher le critère expérimental de 6 mois d'inscription à Pôle Emploi.

La troisième population dénommée « **RCAEst** » est extraite de la précédente avec un critère additionnel d'âge. Les jeunes qui la composent avaient « moins de 23 ans et 6 mois en juin-juillet 2007 » afin d'éliminer des jeunes qui auraient atteint 24 ans en février 2008 et n'auraient pu être éligible au RCA-JD du fait de leur âge.

Les trois populations précédentes sont extraites au niveau national. Une quatrième et dernière sous population retient uniquement les jeunes dont l'établissement de fin d'études se situe dans une des cinq régions de l'expérimentation : Ile de France, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes, Nord-Pas-De-Calais, Midi-Pyrénées. L'objectif de cette dernière estimation¹⁶ est d'approcher plus précisément l'étendue du vivier réel dans les 5 régions expérimentales.

Les deux dernières populations sont des bornes hautes des populations qui auraient été réellement éligibles dans *Génération 2007* au niveau national ou dans les cinq régions expérimentales, car elles englobent des jeunes non-inscrits à Pôle Emploi, des jeunes indemnisés, des jeunes vivant trop loin de l'APEC pour le RCA-JD leur ait été proposé.

¹⁴ Les résultats sont présentés dans : *Quand l'Ecole est finie... premiers pas dans la vie active d'une Génération, enquête 2010 et enquête 2007*, Cereq et Bref Etudes, Nov-Dec 2011, n°294-2, *Insertion des sortants du supérieur : les effets contrastés de la professionnalisation*.

¹⁵ Ce ne sont que des estimations car le volume des sortants une année donnée dépend de la démographie, de l'offre de formation. Les trajectoires des sortants dépendent de la conjoncture : les jeunes de *Génération 2007* se sont insérés en 2007 dans une conjoncture favorable à l'emploi, qui s'est dégradée à partir de 2008 ; les allocataires du RCA s'insèrent à partir de juin 2010 dans un contexte encore peu favorable à l'emploi.

¹⁶ L'expérimentation du RCA-JD a porté sur six sites universitaires urbains : Marseille, Toulouse, Lyon, Lille, La Défense, Montreuil. Le périmètre géographique a été ajusté au cas par cas face à la faible volumétrie. Sur Montreuil et la Défense ont été contactés tous les jeunes d'Ile de France, sur les autres sites les jeunes de l'agglomération, des communes voisines ou du département. La variable retenue pour l'estimation n'est pas entièrement satisfaisante : le lieu de formation diffère en partie du lieu de vie au moment du RCA car certains jeunes déménagent à la fin de leurs études pour repartir vivre chez leurs parents en attendant de trouver un emploi.

✓ **Une estimation du volume de la population éligible dans *Génération 2007* : un vivier expérimental limité, mais un vivier national conséquent**

Dans *Génération 2007*, près de 175 000 jeunes ont quitté l'enseignement supérieur en 2007 avec au moins une licence (hors docteurs). Moins de 9 % (15 489) ont eu un épisode de chômage d'au moins 6 mois avant le premier emploi. Parmi eux, 6 249 étaient âgés de moins de 23 ans et 6 mois en juin-juillet 2007 et 3 029 ont obtenu leur diplôme terminal dans une des cinq régions de l'expérimentation.

Populations extraites de *Génération 2007*

	Nombre	En %
Sortants titulaires d'un Bac + 3 à +5	174 486	100 %
Dont jeunes avec plus de 6 mois de recherche d'emploi avant le 1er emploi : JDD	15 489	8,9 %
Dont jeunes âgés de moins de 23 ans 6 mois en juin-juillet 2007 : RCAEst	6 249	3,6 %
Dont jeunes dont l'établissement de formation se situait dans une des 5 régions expérimentales	3 029	

Encadré 1

Les critères d'éligibilité au RCA-JD. Les allocataires ont pour la plupart achevé leurs études en 2010, parfois en 2009 ou 2008. Ils devaient répondre aux critères suivants :

- « être titulaires d'au moins une licence »
- « avoir moins de 24 ans à la signature du RCA-JD »,
- « avoir au moins six mois d'inscription à Pôle Emploi »
- « ne pas être indemnisé par l'assurance chômage ou le service civique»
- « habiter une des cinq régions expérimentales/ un des sites urbains de l'expérimentation (Ile de France, Marseille, Lille, Toulouse, Lyon)»
- «être volontaires pour le RCA-JD »

Populations extraites de *Génération 2007*

- Bac + 3 à +5 :** « jeunes ayant achevé leurs études en juin-juillet 2007 »
 « au moins un Bac + 3 et au plus un Bac +5 (docteurs exclus) »
- JDD** « **Bac +3 à +5** » et « ayant eu au moins 6 mois de recherche d'emploi avant le premier emploi »
- RCAEst** « **JDD** » et « ayant moins de 23 ans et 6 mois en juin-juillet 2007 »

Au dire des professionnels interviewés pour l'évaluation, la difficulté à atteindre l'objectif de 500 entrées dans le RCA-JD s'explique par la taille insuffisante du vivier au regard des critères de l'expérimentation. Selon les estimations conduites à partir de *Génération 2007* la taille de ce vivier était au plus sur les 6 sites expérimentaux de 3 029 jeunes. C'est une borne haute à laquelle il faudrait retrancher des jeunes non-inscrits à Pôle Emploi, des jeunes indemnisés, des jeunes habitant trop loin de l'APEC.

Cependant, les estimations laissent aussi penser qu'une généralisation au plan national, avec une offre d'accompagnement au plus près des besoins, pourrait avoir du sens : plus de 15 000 jeunes sortent chaque année à ces niveaux d'études en France et recherchent un premier emploi pendant plus de 6 mois : si l'on considère que ces 6 mois de recherche d'emploi avant le premier emploi sont prédictifs de difficultés d'accès à l'emploi, l'accompagnement pourrait leur être utile. Parmi ces jeunes, plus de 6 000 n'ont pas d'autres ressources que les ressources familiales, hors indemnisation éventuelle au titre de l'assurance chômage.

✓ **Les populations cibles du RCA-JD : 2/3 de jeunes femmes, plus de 4 sur 10 à Bac + 3**

Comparée à la population globale des sortants aux mêmes niveaux d'études, la cible du RCA-JD est plus souvent composée de jeunes femmes et de diplômés de niveaux Bac+3 ou + 4.

La population « RCAEst » est la population extraite de *Génération 2007* dont les caractéristiques (niveau d'étude, âge, durée de recherche d'emploi) sont les plus proches de la population des allocataires. C'est donc la cible estimée du RCA-JD dans *Génération 2007*. Cette population a d'ailleurs des caractéristiques proches de celle des vrai allocataires du RCA-JD : part des femmes, niveaux et types de formation, comme on peut le voir dans les tableaux ci-dessous en comparant les colonnes « RCAEst » et « RCA-JD »

Les populations cibles du RCA-JD, « RCAEst » et « RCA-JD », comptent respectivement 62 % et 65 % de femmes.

Sexe	Bac + 3 à + 5*	JDD*	RCAEst*	RCA-JD**
Femmes	54 %	59 %	62 %	65 %
Hommes	46 %	41 %	38 %	35 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Note de lecture.

- 54 % des jeunes ayant quitté l'école en 2007 avec un diplôme de niveau Bac+3 à Bac + 5 sont des femmes
- parmi les sortants aux mêmes niveaux ayant eu un épisode de chômage de plus de 6 mois avant leur premier emploi, 59 % sont de femmes
- parmi les sortants aux mêmes niveaux, ayant eu un épisode de chômage de plus de 6 mois avant leur premier emploi et âgés de moins de 23 ans et 6 mois en juin-juillet 2007, 62 % sont de femmes
- La population du RCA-JD était composée de 65 % de jeunes femmes et 43 % de jeunes de niveau Bac + 3.

Commentaires.

La part des jeunes femmes est plus élevée dans les trois populations (JDD, RCAEst et RCAJD) que dans la population globale des sortants. Ceci s'explique par le fait qu'elles sont surreprésentées dans les disciplines, comme les lettres et les sciences-humaines pour lesquelles l'insertion est plus difficile et sous-représentées dans les écoles d'ingénieurs qui s'insèrent très bien. Ceci joue sur le critère « 6 mois de chômage avant le 1^{er} emploi ».

Les populations cibles du RCA-JD, « RCAEst » et « RCA-JD », comptent respectivement 45 et 43 % de Bac + 3, 12 % de Bac + 4 et 48 % et 45 % de Bac + 5.

	Bac + 3 à + 5*	JDD*	RCAEst*	RCA-JD**
Diplômes	En %	En %	En %	En %
Bac + 3	35 %	26,4 %	45 %	43 %
Licence Pro	12 %	12 %	25 %	nd
Licence Universitaire	23 %	14,4 %	20 %	nd
Bac+4 (M1, Ec.de comm...)	14 %	18.4 %	12 %	12 %
Bac + 5	50 %	55.2 %	43 %	45 %
Ec. de Comm. Bac + 5	6 %	8,5 %	7 %	nd
Master recherche	5 %	8,1 %	3 %	nd
Master professionnel	25 %	26,3 %	19 %	nd
Ecole d'ingénieur	14 %	12,3 %	15 %	nd
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Effectifs	174 486	15 489	6 249	276

Sources : Enquête Génération 2007 Céreq* et exploitation du fichier administratif Apec**

Note de lecture.

- 35 % des jeunes sortants en 2007 parmi les diplômés de niveau Bac+3 à + 5 sont de niveau Bac + 3.

- parmi les sortants aux mêmes niveaux ayant eu un épisode de chômage de plus de 6 mois avant leur premier emploi, 26,4 % sont de niveau Bac + 3 (JDD).
- parmi les sortants aux mêmes niveaux, ayant eu un épisode de chômage de plus de 6 mois avant leur premier emploi et âgés de moins de 23 ans et 6 mois en juin-juillet 2007 45 % sont de niveau Bac + 3 (RCAEst).
- La population du RCA-JD était composée de 43 % de jeunes de niveau Bac +3.

Commentaires.

La part des Bac + 3 est plus élevée dans les populations cibles du RCA-JD au détriment de la part des Bac + 4 et +5. Ceci est l'effet de l'âge : une partie des Bac + 5 et des Bac + 4 sont éliminés du fait de leur âge, leur âge moyen de sortie étant plus élevé qu'à bac + 3. Dans Génération 2007, l'âge moyen d'arrêt des études est de 23 ans (Bac+3), 25 ans (Bac+4), 24 ou 25 ans (Bac + 5 : 24 ans pour les sortants d'école de commerce et d'ingénieur et 25 ans pour les sortants de master).

✓ **Une comparaison difficile des trajectoires des allocataires avec celles des jeunes de Génération 2007**

La comparaison de la situation des sortants de Génération 2007 et des allocataires du RCA-JD est difficile. En effet, pour l'évaluation du RCA-JD, la situation des allocataires a été mesurée en juillet 2012, le plus souvent, 2 ans après la fin des études en 2010. Dans Génération 2007 la situation est connue 3 ans après la sortie, en 2010, pour une cohorte caractérisée par une même date de fin d'études, en 2007.

A deux ans, la situation des allocataires est un peu moins favorable que la situation à trois ans de la population « RCAEst » (taux d'emploi de 7 à 8 points plus faible ; taux de chômage de 1 point plus élevé ; écart de 4 points sur le taux de formation et reprise d'études). Ceci est cohérent avec les dates d'observation : la situation s'améliore en effet au fil des années.

Situation en 2010* et 2012**	Bac+3 à +5*	JDD*	RCAEst*	RCA-JD**
Emploi	83.7 %	69,8%	74,5 %	67 %
Chômage	9.5 %	24,6 %	18,4 %	20 %
Inactivité	2.3 %	2.2%	1,7 %	3 %
Formation/Reprise études	4.6 %	3.35 %	5,4 %	10 %
En %	100 %	100 %	100 %	100 %

*Source : Enquête Génération 2007 Céreq

** Enquête auprès de 165 allocataires menée dans le cadre de l'évaluation

Note de lecture.

- 83,7 % des jeunes ayant quitté l'école en 2007 avec un niveau Bac+3 à Bac + 5 sont en emploi en 2010.
- parmi les sortants aux mêmes niveaux ayant eu un épisode de chômage de plus de 6 mois avant leur premier emploi, seulement 69,8 % sont en emploi en 2010.
- parmi les sortants aux mêmes niveaux, ayant eu un épisode de chômage de plus de 6 mois avant leur premier emploi et âgés de moins de 23 ans et 6 mois en juin-juillet 2007, 74,5 % sont en emploi en 2010.
- 67 % des allocataires du RCA-JD sont en emploi en juillet 2012.

✓ **Un critère prédictif de trajectoires difficiles : « plus de 6 mois de recherche d'emploi avant le premier emploi »**

La comparaison entre les situations à 3 ans de tous les sortants de niveau Bac+3 à + 5 avec les jeunes de même niveau ayant rencontré un épisode de chômage de 6 mois avant le premier emploi montre que l'épisode de chômage avant le premier emploi semble prédictif de difficultés d'insertion à trois ans. Un jeune sur quatre parmi les jeunes ayant recherché plus de six mois leur premier emploi est au chômage en 2010, pour seulement moins de 10 % des sortants aux mêmes niveaux.

✓ **La qualité des emplois : une comparaison difficile des trajectoires des allocataires avec les trajectoires des jeunes de Génération 2007 :**

Premier emploi	Bac+3 à +5*	JDD*	RCAEst*	RCA-JD**
Prof. intermédiaires	nd	40 %	38 %	35 %
Cadres	nd	39 %	37 %	42 %
Non salariés	3 %	3 %	7 %	2 %
CDI-fonctionnaires	45 %	35 %	37.2 %	38 %
CDD	40 %	43.4 %	35.4 %	43 %
Contrats aidés	4 %	6.3%	3.1 %	7 %
Intérim	9 %	12.2%	17.4 %	8 %
Temps complets	86 %	96.4%	98 %	79 %

*Source : Enquête Génération 2007 Céreq

** Enquête auprès de 165 allocataires menée dans le cadre de l'évaluation

Emploi en 2010	Bac+3 à +5*	JDD*	RCAEst*	RCA-JD**
Prof. intermédiaires	nd	44 %	38 %	30 %
Cadres	nd	38 %	40 %	37 %
Non salariés	4 %	5 %	9.2%	2 %
CDI-fonctionnaires	75 %	62 %	62.2 %	49 %
CDD	21 % Dont contrats aidés et intérim	23 %	22 %	37 %
Contrats aidés	nd	8 %	6 %	6 %
Intérim	nd	2 %	0.9%	7 %
Temps complets	88 %	88 %	91 %	76 %

*Source : Enquête Génération 2007 Céreq

** Enquête auprès de 165 allocataires menée dans le cadre de l'évaluation

✓ **Autres indicateurs sur l'insertion professionnelle de la population éligible estimée dans Génération 2007**

50 % des jeunes de la population éligible estimée (RCAEst) ont eu plus de 11 mois de chômage au cours des 3 premières années de vie active, ont mis plus de 8 mois pour accéder à un premier emploi. Si au final 10 % de ce jeunes n'ont occupé aucun emploi en 3 ans, 41 % en ont occupé un seul, 24 % deux emplois et 25 % plus de trois emplois.

RCAEst	Moy	Médiane
Nb de mois de chômage au cours des 3 premières années de vie active	13	11
Temps d'accès au premier emploi	10	8

Nb de séquences d'emploi	En %
0	9.6 %
1	41 %
2	24 %
3	7.7 %
4 et plus	17.7 %
Total	100 %
Effectifs	6 249

✓ **Origine sociale**

Père	JDD*	RCAEst*	RCA-JD**
Ouvrier	17 %	14 %	7 %
Employé	18 %	19 %	22 %
Prof Intermédiaire	12 %	15 %	13 %
Cadre	37 %	36 %	39 %
Autre cas	16 %	17 %	19 %
Total	100 %	100 %	100 %

**Source : Enquête Génération 2007 Céreq*

*** Enquête auprès de 165 allocataires menée dans le cadre de l'évaluation*



BIBLIOGRAPHIE

- Barbier, J.C. (2002), Peut-on parler d'activation de la protection sociale en Europe ?, in *Revue française de sociologie*, 43-2, pp.307-332.
- Brin, H. (2001), *Famille et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans*, Conseil économique et social
- Calmand, J., Hallier, P. (2008), *Etre diplômé de l'enseignement supérieur, un atout pour entrer dans la vie active*, Bref Cereq, n°253, juin, 4p.
- Camaji, L., (2010), Le demandeur d'emploi à la recherche de ses obligations, *Droit social*, juin, n°6, pp.666-675
- Céreq (2009), *De l'enseignement supérieur à l'emploi : voies rapides et chemin de traverses*, Note Emploi Formation, n°43, octobre.
- Céreq (2009), *De l'enseignement supérieur à l'emploi : voies rapides et chemins de traverses*, Note emploi Formation, n°43, octobre.
- Charvet, D. (2011) *Jeunesse, le devoir d'avenir*, Commissariat général du Plan
- De Foucault (2002), *Pour une autonomie responsable et solidaire*, Rapport au premier ministre, Commission nationale pour l'autonomie des jeunes, avril.
- Fournier, G., L'insertion socio-professionnelle, vers une compréhension dynamique de ce qu'en pensent les jeunes, *Carrierologie*, p.366-387
- Galland, O.,(2011), *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin « U », 256 p.
- Haut Conseil de la population et de la famille (2001) *L'aide à l'autonomie des jeunes adultes* (novembre).
- Gaudu, F. (2011), Les politiques sociales face aux réformes. Une sécurisation des parcours est-elle possible ?, *Cahiers français*, n°358, pp. 1-7.
- Haut-commissaire à la jeunesse (2009), *Livre Vert*, Commission sur la politique de la jeunesse, Juillet, 213 pages.
- Legendre F., Lorgnet J.P., Thibault F. (2004), Une allocation d'autonomie pour les jeunes, *Recherches et Prévisions*, n°75, mars, p. 101.
- Moncel, N., (2012), Quelle qualité d'emploi pour les jeunes diplômés du supérieur ? *Revue Formation-Emploi*, Janvier-Mars, p. 69-87, n°117.
- Nicole-Drancourt, C., Roulleau-Berger, L., (2006), *L'insertion des jeunes en France*, Puf, Paris, 126 p.
- Ramos E., (2011), Le processus d'autonomisation des jeunes, in BIER B., ENSELLEM C., « Agir pour les parents, agir pour les jeunes », *Cahiers de l'action*, n°31.
- Van De Velde C. (2008), L'autonomie des jeunes adultes, une affaire d'état ?, *Informations sociales*, n°145, CNAF, pp. 112-121.
- Van De Velde C., (2008), *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF, Le Lien social.
- Warin, P. (2010), *Le non-recours : définition et typologies*, Odenore, Document de travail, n°1, juin, Pacte, Msh Alpes

GLOSSAIRE

AFIJ : Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes diplômés
ANI : Accord National Interprofessionnel
APEC : Association Pour l'Emploi des Cadres
APECITA : Association pour l'Emploi des Cadres et des Ingénieurs et Techniciens Agricoles
APL : Aide Pour le Logement
ASP : Agence de Services et de Paiement
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CDD : Contrat Durée Déterminée
CDI : Contrat Durée Indéterminée
CERFA (Formulaire administratif) : Centre d'Enregistrement et de Révision des Formulaires Administratifs)
CIE : Contrat Initiative Emploi
CTT : Contrat de Travail Temporaire
CSP : catégorie socio-professionnelle
Céreq : Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
CIVIS : Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
IEP : Institut d'Etudes Politiques
IUT/DUT : Institut/Diplôme Universitaire de Technologie
FEJ : Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
ML : Mission Locale
ONISEP : Office national d'information sur les enseignements et les professions
RCA-JD : Revenu Contractualisé d'Autonomie pour les jeunes diplômés
RSA : Revenu de Solidarité Active
UNEF : Union Nationale des Etudiants de France
SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>